



HAL
open science

L'éducation physique à l'épreuve de la nation (1918-1939)

Jean Saint-martin

► **To cite this version:**

| Jean Saint-martin. L'éducation physique à l'épreuve de la nation (1918-1939). 2005. hal-03914724

HAL Id: hal-03914724

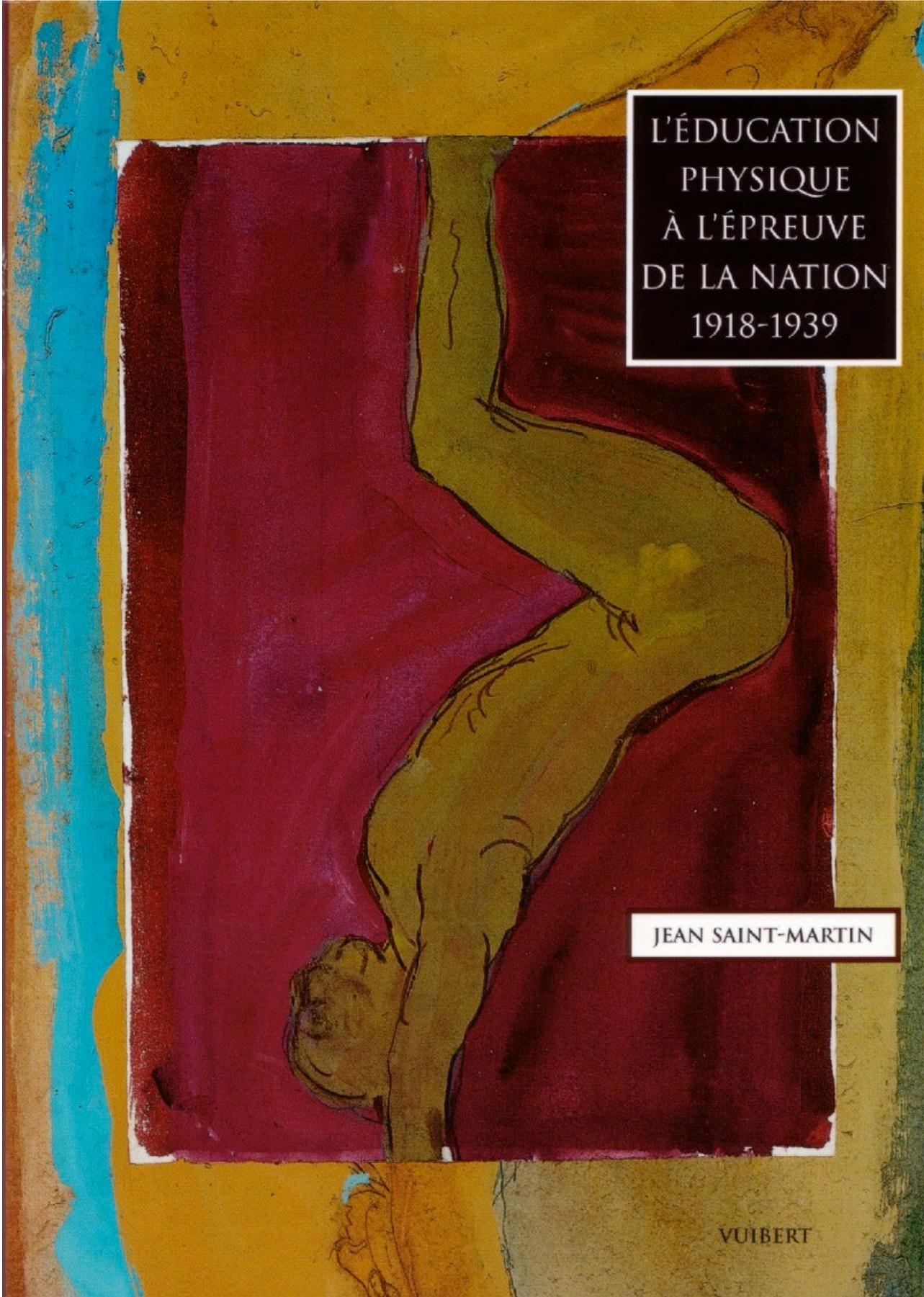
<https://hal.science/hal-03914724>

Submitted on 4 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain



L'ÉDUCATION
PHYSIQUE
À L'ÉPREUVE
DE LA NATION
1918-1939

JEAN SAINT-MARTIN

VUIBERT

Jean SAINT-MARTIN

**L'éducation physique à
l'épreuve de la nation
(1918-1939)**

À Marie-Christine, qui supporte mes inquiétudes et mes absences et à nos quatre enfants, qui font preuve de beaucoup de patience pour voir leur père leur consacrer de rares moments de temps libres.

Liste des principales abréviations

A. Nat	Archives nationales
AN	Assemblée Nationale
BAMIP	Bulletin Administratif du Ministère de l'Instruction Publique
BIPS	Bureau International de Pédagogie Sportive
BMO	Bulletin Municipal Officiel
BOEN	Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale
BNS	Brevet National du Sport
BSP	Brevet Sportif Populaire
CAEG	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique
CAEP	Certificat d'Aptitude à l'Education Physique
CAEPEP	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Primaire de l'Education Physique
CAPEP	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Education Physique
CIO	Comité International Olympique
CRIP	Centre Régional d'Instruction Physique
CSA	Comité Sportif d'Académie
DRAL	Deutscher Reichs Ausschuss für Leibesübungen
DT	Deutsche Turnerschaft
ENEF	Ente Nazionale per l'Education Fisica
ENEP	Ecole Normale d'Education Physique
EP	Education Physique
ESEP	Ecole Supérieure d'Education Physique
FFEPGV	Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire
FIEP	Fédération Internationale d'Education Physique
FIG	Fédération Internationale de Gymnastique
FIGE	Fédération Internationale d'Education Physique
FIGL	Fédération Internationale de Gymnastique Ling
FGSPF	Fédération Gymnique et Sportive des Patronages de France
FSGT	Fédération Sportive et Gymnique du Travail
HJ	Hitler Jugend
IIEP	Institution Internationale de l'Education Physique
INSEP	Institut National du Sport et de l'Education Physique
IO	Instructions Officielles
IREP	Institut Régional d'Education Physique
JO	Journal Officiel
JODPC	Journal Officiel, Débats Parlementaires, Chambre
JODPS	Journal Officiel, Débats Parlementaires, Sénat
LGEP	Ligue Girondine d'Education Physique
LNBEF	Ligue Nationale Belge d'Éducation Physique
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MIP	Ministère de l'Instruction Publique
MN	Méthode Naturelle
NS	National-socialiste
NSDAP	National Sozialistische Deutsche Arbeit Partei

OCEP	Office Communal d'Education Physique
ONB	Opera Nazionale dell Ballila
OND	Opera Nazionale Dopolovaro
ONEPS	Office National de l'Education Physique et des Sports
OMS	Office Municipal des Sports
OSU	Office du Sport Universitaire
OSSU	Office du Sport Scolaire et Universitaire
PM	Préparation Militaire
PMS	Préparation Militaire Supérieure
PNF	Parti National Fasciste
SDN	Société Des Nations
SHAT	Service Historique de l'Armée de Terre
SSEP	Sous Secrétariat de l'Education Physique
UPU	Union Pédagogique Universelle
USFSA	Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques
USGF	Union des Sociétés de Gymnastique de France
YMCA	Young Men Christian Association
ZKF	Zentralkommission Für Sport und Körperpflege

Introduction générale

Reconstruire pour recouvrer un prestige géopolitique

« Les méthodes françaises, enseignées par des professeurs français, doivent avoir en France, la préférence sur les méthodes étrangères apportées en France par des professeurs étrangers, étant donné que la plupart du temps, ces méthodes étrangères se présentent sous la forme d'entreprises commerciales, qui font concurrence à nos maîtres français, nuisent à leurs intérêts matériels, provoquent la réduction de leur recrutement et, par voie de conséquence, troublent la diffusion de l'éducation physique nationale. »

C. Cazalet, *Le Gymnaste* du 1^{er} octobre 1923, p. 260.

Cinq ans après la fin de la Première Guerre mondiale, les propos de C. Cazalet ne manquent pas de surprendre. Alors que l'on recherche partout sur le territoire national les moyens pour recouvrer le prestige de la France, le président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France (USGF) fait preuve de beaucoup de réserve quant à la nécessité de diffuser l'expérience d'autrui pour accélérer la reconstruction nationale. En évoquant plusieurs arguments, la rhétorique employée offre de multiples axes de problématisation. A en croire cet acteur de l'Education Physique (EP) française, la France doit se refermer sur elle-même et chercher en son sein les solutions à la crise de l'identité nationale. Ce protectionnisme est-il cependant de bon augure pour l'avenir géopolitique de la France ? La diffusion de modèles étrangers d'EP dénonce-t-elle les faiblesses françaises ? Sur un plan symbolique, en faisant référence aux succès perçus au-delà des frontières hexagonales, la France se positionne-t-elle dans une situation de soumission vis-à-vis des pays étrangers exportant leur doctrine ou leur organisation administrative et/ou politique d'EP ?

Cet ouvrage entreprend d'une façon simultanée un tour d'Europe des systèmes d'EP entre les deux guerres mondiales et analyse, à travers les discours politiques et pédagogiques, leur degré de diffusion et de participation à la modernisation de l'EP française. Il s'agit donc à la fois de révéler les relations privilégiées entre les politiques nationales d'EP et le prestige des nations européennes mais aussi le degré de participation des modèles étrangers à l'élaboration en France d'un système national d'EP.

En perdant sur les champs de bataille un homme pour vingt six habitants, la nation française présente le bilan humain le plus lourd en Europe. Tandis que la Chambre des députés, *Bleu-horizon* en hommage aux Poilus¹, est la plus âgée de la 3^{ème} république, le pourcentage

¹ Rémond R., *Notre siècle, 1918-1991*, Paris, Fayard, 1991, p. 53.

des moins de 25 ans tombe de 12,5% à 11,5%¹. De toute urgence, la France doit se reconstruire si elle veut maintenir son influence sur l'échiquier politique international.

Dans le domaine de l'éducation physique et des sports, A. Chéron est l'un des premiers députés à révéler l'influence des autres dans la reconstruction de la France. Selon lui,

« il incombe au parlement de prendre les mesures nécessaires pour élever au maximum la capacité de rendement des jeunes générations. Le résultat est fonction d'une éducation appropriée. Or, si l'obligation de l'éducation intellectuelle et morale est réalisée aujourd'hui, l'éducation physique mérite d'être placée sur le même pied que ces dernières. (...) L'importance de l'éducation physique en tant que facteur de richesse et de la puissance des peuples ne saurait nous échapper. Au lendemain de l'épreuve qu'elle vient de traverser, la France a besoin d'hommes vigoureux, adroits, résistants et doués d'une énergie tenace, de femmes fortes devant la vie et devant leur fonction à la fois nationale et sociale - la maternité ².»

En refusant le vœu de C. Cazalet, le congrès national d'EP de Bordeaux marque une rupture dans les représentations françaises. A la majorité des présents, les modèles étrangers d'EP proposent des solutions pour mettre fin à ce qui dure depuis trop longtemps semble-t-il, « la petite guerre civile et le chaos de doctrines et d'intérêts³ ». Ce refus interroge aussi la question de la souveraineté nationale et le poids des traditions françaises dans le devenir de l'EP nationale. En ces années « d'éclats de rire où un Français boit en moyenne vingt trois litres d'alcool par an et par personne⁴ », comment l'opinion publique française perçoit la prédominance culturelle de tel ou tel modèle étranger d'EP ? Nous verrons ainsi que les représentations sociales sont déterminantes dans leur perception puis leur diffusion sur le territoire national car elles sont reliées à des systèmes de pensées plus larges, idéologiques ou culturels, à un état des connaissances scientifiques, à la condition sociale et à la sphère de l'expérience privée et affective des individus.

Un point est sûr, la France ne veut pas perdre le prestige militaire si chèrement acquis et défendu sur les champs de bataille. Elle ne peut accepter de jouer un second rôle dans les domaines politique, économique, scientifique et culturel européens. Il lui faut rester à la pointe du progrès, choisir en connaissance de cause des orientations modernistes pertinentes. L'éducation physique n'échappe pas à ces débats, les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat doivent dorénavant prendre conscience de son utilité sociale.

¹ Par dizaines de milliers, Italiens et Portugais franchissent les frontières françaises pour s'établir dans les régions dévastées, le Nord en particulier. Cette main d'œuvre étrangère permet de combler l'insuffisance numérique de la population active française, in Armengaud A., *La population française au XX^e siècle*, Paris, PUF, 1965.

² JODPC, 2^{ème} séance extraordinaire du 10 décembre 1920, annexe n°1792, p. 568.

³ Rozet G., *La Revue de Paris*, 1^{er} mai 1914, p. 197.

⁴ Rioux J.P., «Du pain, du sang et du rêve», in Winock M. (textes réunis par), *Les années trente, de la crise à la guerre*, Paris, Seuil, 1990, pp. 65-85.

Au lendemain de la Grande guerre, tous les pays d'Europe s'engagent dans une réforme de leur système d'EP, la France ne peut et ne doit pas faire exception. Par tradition et/ou par nécessité, éducateurs, pédagogues, hommes politiques, médecins, militaires tentent de se référer aux modèles étrangers d'EP pour renforcer le positionnement géostratégique de la nation française en pleine crise d'identité.

Cet ouvrage invite à une lecture originale et inédite des systèmes d'éducation physique des principales nations européennes en mettant en évidence, entre 1918 et 1939, le rôle privilégié des relations internationales et des représentations sociales dans la diffusion en Europe des modèles d'EP. En travaillant sur leurs impacts en France, il s'agit donc de montrer en quoi la France renoue avec ses idéaux démocratiques. L'analyse des discours politiques et professionnels met ainsi en évidence l'existence de trois mythes qui fédèrent les initiatives françaises.

Tout d'abord, le mythe de l'Eldorado, qui semble guider la très grande majorité des discours pédagogiques français en vantant l'importation des exemples étrangers en France, est-il aussi présent dans les débats de la classe politique ? Cette dernière considère-t-elle "l'ailleurs" (l'étranger) comme source essentielle d'inspiration de "l'ici" (la France) ? Est-elle disposée à renchérir les politiques étrangères pour rééquilibrer les rivalités internationales sur l'échiquier politique ?

De la même façon, dans quelle mesure le mythe social, qui envisage "eux" (les étrangers) et "nous" (les Français), limite la séduction de l'étranger au profit de sentiments patriotiques ? Même si l'on perçoit une attirance pour des réalisations étrangères, les responsables politiques et pédagogiques français importent-ils in extenso un modèle élaboré hors des frontières françaises ou préconisent-ils son adaptation au nom de l'identité nationale¹ ? Ce mythe, opposant autant les Français aux Allemands que les Français entre eux, renforce l'illusion d'exister et d'appartenance à un groupe en faisant partager des vérités communes.

Enfin, le mythe du progrès, qui place le couple tradition-modernité au cœur des représentations sociales françaises, permet-il d'expliquer les décalages existant entre l'EP française et ses homologues européennes ? En permettant notamment l'importation de nouvelles techniques corporelles, de nouvelles représentations du corps, de nouvelles références scientifiques, le mythe du progrès préconise-t-il systématiquement le nouveau, l'éphémère à l'ancien, l'éprouvé, le traditionnel ?

¹ Thiesse A.M., *La création des identités nationales*, Seuil, Paris, 1999.

La première période, s'étalant de 1918 à 1923, permettra d'identifier une exemplarité confidentielle en France et mettra en évidence son enjeu principal : la recherche de solutions précises, utilitaires, immédiatement applicables pour régler des problèmes concrets d'organisation de l'EP (crise administrative, recherche d'une unité de formation par une meilleure efficacité pédagogique, etc.).

La seconde partie, consacrée à la perception croissante des modèles étrangers d'EP entre 1924 et 1933, permettra de confirmer qu'une exemplarité étrangère n'est jamais neutre. Aux modèles allemand et italien, la Tchécoslovaquie, le CIO et la SDN offrent des alternatives aux enjeux géosymboliques parfois diamétralement opposés.

Enfin, la dernière partie insistera plus particulièrement sur le poids des relations internationales dans l'avènement de tel ou tel modèle étranger d'EP en France. Si, à partir de 1933, l'étranger attire toujours, sinon plus, il génère aussi de violentes diatribes au nom de la raison d'Etat. En définitive, l'une des clefs du succès ou de l'échec de la diffusion d'un modèle étranger d'EP réside dans le poids des idéologies qui dévoilent à leur tour des croyances et des valeurs chez celles et ceux qui le perçoivent.

Première partie

**L'éducation physique française au lendemain de la
Première Guerre mondiale (1918-1923)**

Introduction de la 1^{ère} partie
L'éducation physique française
au lendemain de la Première Guerre mondiale (1918-1923)

« Il coûte moins cher de faire un homme sain, que de soigner un malade. On édifie sans cesse de nouveaux hôpitaux, qu'on donne à la jeunesse une heure de culture physique par jour, deux après-midi de sport par semaine et des terrains de jeux, et l'on aura bientôt trop d'hôpitaux.

L'instruction est obligatoire, que la culture physique le soit ! »

F. Reichel, Pour la Race, *Le Figaro* du 13 janvier 1919.

Au lendemain de la Grande guerre, comme le laisse entendre un des responsables les plus influents de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques (USFSA), la question de la régénération physique et morale de la France préoccupe les hommes politiques français. A vrai dire, ce thème, qui a toujours été partie intégrante de l'évolution des conceptions en éducation physique comme l'ont déjà montré M. Caillat, J. Defrance, G. Vigarello et J. Ulmann¹, légitime une multitude d'initiatives pour remédier aux déficiences physiques et morales des rescapés de quatre années de guerre. Dès 1918, l'éducation physique est de nouveau considérée comme un élément principal du redressement des corps et des esprits à l'instar du docteur P. Tissié qui publie en 1919 un véritable panégyrique des Poilus de la Première Guerre mondiale. Pour ce médecin qui travaille depuis plus de trente ans à l'établissement en France d'une éducation corporelle raisonnée, « les luttes économiques de l'après-guerre seront plus dures et plus épuisantes que les luttes armées de la guerre actuelle. Nos alliés d'aujourd'hui seront nos compétiteurs de demain. Ils furent avec nous à la Marne, ils seront contre nous au champ, à l'usine et au comptoir. Préparons-nous, organisons nous. Allons vers la vie ! La vie est un capital dont la santé sert les intérêts. La France veut vivre, elle l'a prouvé en mourant . Agissons ! ²» .

Pour faire face au 1 million 400 mille morts, la reconstruction de la France passe inéluctablement par une meilleure santé de ses rares hommes valides et par une participation de plus en plus active des Françaises à la richesse nationale. Au moment de faire preuve de pragmatisme et d'efficacité, on étudie avec attention toute innovation, y compris lorsqu'elle

¹ Caillat M., *L'idéologie du sport en France*, Paris, Ed. de la passion, 1989. Defrance J., *L'excellence corporelle, la formation des activités physiques et sportives modernes 1770-1914*, Rennes, coédition P.U.R. revue STAPS, 1987. Vigarello G., *Le corps redressé, Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, J.P. Delarge, 1978. Ulmann J., *De la gymnastique aux sports modernes, Histoire des doctrines de l'éducation physique*, Paris, Vrin, 3^{ème} Ed. 1989.

² Tissié P., *L'Éducation Physique et la Race, santé – travail - longévité* , Paris, Flammarion, 1919, p. 332.

provient de l'étranger. Ce mythe de l'Eldorado, qui consiste à importer la solution à un problème survenu sur le territoire national, est-il présent dans les discours sur l'éducation physique française comme nous avons pu l'identifier lors du XIX^e siècle¹ ? La Grande guerre a-t-elle anéanti toute référence étrangère ou au contraire favorisé l'émergence de nouveaux modèles dans les discours et les pratiques de l'hexagone ? Si les choix entrepris au-delà des frontières françaises ne semblent pas oubliés des préoccupations françaises, jouent-ils un rôle déterminant dans le redressement physique de la nation ?

Pour recouvrer son prestige géopolitique, la France est-elle en mesure d'accepter toutes les initiatives, y compris celles évoquées dans *Le Soldat de Demain*, organe officiel de presse des Préparatistes français, visant à recréer « des purs sangs humains spécifiquement aussi beaux que les purs sangs hippiques² ».

¹ Saint-Martin J., *Educations physiques françaises et exemplarités étrangères entre 1815 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003.

² *Le Soldat de demain* du 1^{er} février 1920, p. 37.

L'EP française au lendemain de la Grande guerre

« Par où commencer dans un pays où tout semble à refaire, non à cause des institutions défailtantes, mais parce que les maîtresses formules, les règles du gouvernement et d'administration sont viciées, moins dans leurs principes, que par un laisser-aller général d'irrésolution coutumière. Ainsi nous nous trouvons trop souvent confinés dans une politique d'à peu près, où chacun se console du mécompte des actes en instance d'ajournement, par de faciles visions de mirage où l'idéalisme en espérance prend figure de réalité ».

G. Clemenceau, Strasbourg le 4 novembre 1919.¹

Au lendemain de la Grande guerre, la France, « auréolée de toutes les vertus des anciens preux² », tarde à redonner à l'éducation physique la place qu'elle occupait avant 1914. Malgré la victoire de l'armée qui dirige ses destinées scolaires, les responsables politiques semblent partagés au moment de reconduire les procédés ayant permis d'effacer l'humiliation de la défaite de Sedan. La priorité est ailleurs. Si bon nombre de parlementaires se rattachent encore à la conception militaire de l'éducation physique, d'autres par contre souhaitent tirer un trait sur le passé et proposer une alternative moderniste. Plus que jamais, la France est divisée en deux. Le monopole militaire, établi en éducation physique scolaire au cours du siècle dernier³, est de plus en plus remis en question. L'opinion publique ne semble pas disposée à accepter une militarisation excessive de sa jeunesse éprouvée par quatre années de conflits armés. La Grande guerre, qui devait être la "der des der" et qui a permis de jauger sur les champs de bataille les différents systèmes européens d'éducation physique, génère semble-t-il une crise identitaire de cette discipline scolaire pleine d'enseignement.

1. Gavage intellectuel et inertie physique

Éprouvée par quatre années de guerre, orpheline de nombreux instituteurs morts sur les champs de bataille, la remise en ordre de l'école française ne va pas sans poser de réelles difficultés dans l'élaboration des nouvelles missions de l'éducation physique.

¹ Ce discours, prononcé en terre reconquise douze jours avant les élections législatives et la victoire du Bloc National à la chambre bleu-horizon, revêt un caractère symbolique incontestable. Il nous renseigne en outre sur les mentalités françaises d'après-guerre.

² Duby G., *Histoire de la France de 1852 à nos jours*, Paris, Larousse, tome 2, 1988, p. 259.

³ Cf. en particulier Spivak M., *Éducation physique, sport et nationalisme en France du second Empire au Front populaire, un aspect original de la défense nationale*, Thèse d'Etat, Université de la Sorbonne, 1983 ; Arnaud P., *Les athlètes de la république, Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*, Toulouse, Privat, 1987, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste, naissance de l'EP en France 1869-1889*, Lyon, PUL, 1991.

Relancer l'obligation scolaire de l'éducation physique

L'état des lieux de l'école entre 1918 et 1923 permet de mieux comprendre les intentions éducatives retenues en éducation physique. A cette époque, l'école publique française regroupe deux systèmes se suffisant à eux-mêmes auxquels l'on attribue des fonctions bien précises. « L'école des notables et l'école du peuple¹ » fonctionnent d'une façon autonome. Il n'existe pas ou peu de relations entre les deux car elles se destinent à deux catégories sociales bien distinctes. Le passage de l'une à l'autre reste une exception. La première forme les futures élites de la nation, prépare les jeunes françaises et français au baccalauréat, dont l'obtention est synonyme de succès social. La seconde offre une formation intellectuelle moins poussée et oriente principalement les enfants d'ouvriers et de paysans vers des métiers manuels. Quel que soit le cas de figure, la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans.

Effectifs scolarisés en France entre 1918 et 1923²

Année	écoles maternelles	effectifs en maternelle (en milliers)	écoles primaires et élémentaires	effectifs en primaires (en milliers)	lycées et collèges garçons/ filles	Effectifs en lycées garçons/ filles
1918	2933	241	68 015	3893	318/ 125	88 102/32 902
1919	2849	227	67 754	3835	338/ 140	10 0220/39 274
1920	2792	202	non communiqué	3697	341/ 151	10 2262/43 942
1921	3416	233	78 639	non communiqué	368/ 154	113 409/44 458
1922	3385	263	80 771	3995	368/ 155	114 910/45 047
1923	3746	316	81 448	3973	369/160	117 239/46 577

Alors que le nombre des écoles primaires et élémentaires varie peu entre 1912 et 1918, les chiffres baissent et illustrent les conséquences désastreuses de la Première Guerre mondiale sur le système éducatif français : 10% en moins de lycéens, 33% en moins d'écoliers fréquentent les bancs de l'école au lendemain de la Grande guerre. Le bilan des écoles maternelles est encore plus significatif : la guerre a engendré la fermeture de 33% des écoles maternelles et a fait chuter le taux de fréquentation de 40%. A n'en pas douter, les conséquences du premier conflit mondial méritent d'être signalées dans le bilan français

¹ Prost A., *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968.

² Ces chiffres sont extraits de l'Annuaire statistique de la France, 1939, Paris, Imprimerie nationale, p. 21*.

d'après-guerre au même titre que les chiffres officiels des morts et des blessés. Le coût humain de la guerre est donc considérable. Selon G. Duby, « le tribut intellectuel est particulièrement lourd. La moitié des instituteurs mobilisés ont été tués aux combats, une proportion très élevée de normaliens, de polytechniciens, pour ne pas mentionner un Péguy, un Alain-Fournier, un Apollinaire¹ ». En outre, les quelques 1,7 millions de personnes qui auraient dû naître en quatre ans manquent à l'appel et participent au dramatique déficit humain de la France.

Fidèle à ses missions du siècle précédent, le système scolaire reproduit toujours la division de la société en classes antagonistes. Au lendemain de la Grande guerre, le poids de l'école primaire est encore indéniable car elle scolarise environ 26 enfants pour un lycéen ou lycéenne, déséquilibre qui s'accroît sur le plan du genre pour laisser entrevoir le caractère éminemment masculin du système éducatif français. Enfin, la situation de l'institution scolaire française devient encore plus défavorable si l'on s'intéresse aux effectifs scolarisés hors de nos frontières. Durant l'année scolaire 1919-1920, si 3 835 816 enfants français sont inscrits dans les écoles primaires, on en dénombre 10 336 000 en Allemagne, 3 150 000 en Italie et 5 931 000 en Angleterre². Si les chiffres sont sensiblement analogues en France et l'Italie, le rapport de un à deux entre la France et l'Allemagne met en évidence le déséquilibre suivant : alors que 10% de la population française fréquente les bancs de l'école publique, on en dénombre à la même époque 17 % outre-Rhin. Pour la rentrée scolaire 1922-1923, on compte en moyenne une école primaire pour 51 élèves et 35 élèves par maître³.

Dès 1918, plusieurs intellectuels français discutent pourtant ce découpage car il leur apparaît peu enclin à la poursuite des finalités généreuses promulguées lors des lois laïques et républicaines de 1881-1882. En dénonçant ouvertement l'impossibilité de passer d'une école à l'autre, ils mettent directement en cause les critères de sélection de ce système à deux vitesses. Pour les *Compagnons de l'Université nouvelle*, la condition sociale des parents ne suffit plus pour fréquenter telle ou telle école. Les auteurs réclament un enseignement plus démocratique, un libre accès de tous à l'enseignement considéré comme le plus prestigieux. Derrière le concept d'école unique, ils revendiquent une meilleure redistribution des fonctions scolaires et une procédure plus juste de sélection des futures élites intellectuelles de la Nation. Selon eux, « les distinctions entre les primaire, secondaire et supérieur n'ont plus de sens. (...) Séparer dès l'origine, les Français en deux classes et les y fixer pour toujours dans une éducation différente,

¹ Duby G., 1988, *op. cit.*, p. 259.

² Annuaire statistique de la France, *op. cit.*, Vol XXXVI, p. 252. En 1922, on compte 3 995 000 Français pour 9 259 000 Allemands et 3 798 000 Italiens.

³ Prost A., *op.cit.*, 1968, p. 294.

c'est aller à l'encontre du bon sens, de la justice et de l'intérêt national¹ ». L'enseignement unique réclamé, ne voit cependant pas le jour entre 1918 et 1923 mais il jette les bases d'un débat national qui aura lieu officiellement lors de la législature suivante, dès 1924.

Malgré les recommandations médicales, les programmes scolaires restent très chargés. La quantité de travail, les horaires et les exigences scolaires d'avant-guerre perdurent toujours en 1918. Tout concourt à l'instruction et il n'est pas rare de voir des élèves enchaîner plus de 39 heures de cours par semaine. A l'école primaire (six à treize ans), les élèves ont en moyenne 6 heures de classe par jour auxquelles s'ajoutent d'une manière générale deux heures de travail personnel le soir. L'immobilité de ces élèves impose donc une vie sédentaire combattue par seulement deux heures théoriques d'éducation physique et les trajets parcourus à pieds entre leur domicile et leur école. C'est donc une moyenne de 6 heures 30 à 8 heures 50 de travail par jour que les enfants des écoles primaires et primaires supérieures doivent subir tout au long de leur scolarité².

Pour l'enseignement secondaire, une moyenne de 10 à 12 heures de travail quotidien est généralement imposée. Très peu de place est accordée à l'éducation du corps pendant ces multiples années de scolarité si ce n'est au cours des temps de récréation où les élèves discutent plutôt qu'ils ne jouent et s'amusez réellement. Les habitudes institutionnelles se révèlent en totale contradiction avec les besoins des élèves. Au lieu de grimper, sauter, courir, s'amuser, les "potaches" consacrent leur temps libre à se ménager physiquement. Ils ne possèdent pas à proprement parler de temps privilégié pendant lequel ils oublient les exigences scolaires et s'adonnent à une pratique physique réparatrice.

Dans ces conditions, l'utilité scolaire de l'éducation physique éprouve quelques difficultés à être reconnue. Pourtant, depuis le siècle dernier, plusieurs textes régissent l'organisation de l'EP à l'école. La loi du 15 mars 1850 introduisait à titre facultatif l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires. Trois décennies plus tard, le décret impérial du 3 février 1869 rendait obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans tous les établissements secondaires. Enfin, depuis la loi du 27 janvier 1880, cette obligation est étendue à l'ensemble du système éducatif français. Même si, grâce à ces textes, l'éducation physique obtient droit de cité à l'école³, l'obligation de son enseignement n'est pas respectée dans la vie quotidienne des élèves. Certes les textes de loi déterminent des horaires officiels mais dans la

¹ Les compagnons de l'Université nouvelle, *Les principes*, Tome 1, 1918, pp. 21-26.

² Vuillaume R., *L'éducation physique à l'école, conditions actuelles, améliorations à apporter*, Nancy, Imprimerie Toulouise, 1929, pp. 285-286.

³ Arnaud P., *Le militaire, l'écolier, le gymnaste*, Lyon, PUL, 1991.

pratique, les heures d'enseignement s'avèrent inexistantes. Généralement proposée aux élèves internes du fait de sa fonction compensatoire, l'EP fait l'objet d'un certain dédain des élèves externes qui disposent de bien d'autres moyens pour se divertir. Malgré les mises en garde de l'Académie de médecine de 1887 et la problématique du surmenage scolaire, les partisans d'une éducation physique raisonnée doivent attendre encore leur heure au lendemain de la Première Guerre mondiale. H. Paté exprime notamment son désarroi lors de la séance du 23 mai 1919 en évoquant *l'état embryonnaire* de ce principe d'obligation scolaire. Aux yeux du créateur du *Comité national de l'éducation physique, de l'hygiène sociale et pour la régénération de la race*, qui devient en 1921 Commissaire à l'éducation physique et aux sports¹, il faut former des hommes et « les obliger à cultiver les exercices physiques qui développent leurs muscles et fortifient leur courage² ». Encore faudrait-il respecter les horaires officiels prévus pour l'enseignement primaire par l'arrêté du 8 août 1890. Ce dernier, toujours en vigueur après 1918, réserve théoriquement au minimum une demi-heure de gymnastique pour les enfants de moins de 10 ans et au moins trois quarts d'heure pour les enfants âgés de plus de 10 ans. Bien entendu, les horaires officiels ne peuvent être pris ni sur les temps de récréation, ni sur les temps impartis par exemple aux travaux manuels. En réalité, cet arrêté précise celui du 18 janvier 1887 qui accordait à l'éducation physique une place à part entière dans les intentions éducatives du législateur, au même titre que l'éducation intellectuelle et l'éducation morale. Quant à l'enseignement secondaire, le manuel de 1909 est toujours en vigueur. Il préconise une heure de gymnastique par semaine et par classe dans les lycées et les collèges de garçons. Dans les lycées de filles, cette heure est quant à elle facultative en seconde et n'existe plus en première.

Les horaires hebdomadaires l'EP se résument donc au mieux à deux heures en écoles primaires et primaires supérieures³, encadrées de préférence par les instituteurs, et à une heure dans les établissements secondaires, heure prise en charge par un personnel spécifiquement formé. En outre, l'éducation physique est absente des épreuves du Certificat d'Études et du Baccalauréat, ce qui limite l'importance de son enseignement contrairement aux autres disciplines. Dans le meilleur des cas, elle occupe un rôle de compensation que les hygiénistes souhaitent développer à l'instar de leurs prédécesseurs de 1887. Sa mission principale consiste

¹ Defrance J. , « Henry Paté et l'engagement de l'Etat dans le champ de l'éducation physique et des sports (1918-1930) », *Cahiers d'histoire*, n°2, 2002, pp. 54-78.

² JODPC, 1919, annexe n°6184, p. 1625.

³ L'arrêté du 18 août 1920 modifie les programmes d'EP des Écoles Primaires Supérieures en établissant deux heures de gymnastique et d'exercices physiques en première, deuxième et troisième années. Seuls les élèves travaillant plus de quatre heures en ateliers peuvent en être dispensés. BAMIP du 18 septembre 1920, p. 752 et BAMIP du 13 novembre 1920, p. 1455.

donc à délivrer les élèves de leur fatigue intellectuelle, à reposer leur esprit et à cultiver leur corps sédentaire tout en prenant soin de ne pas engendrer de fatigue supplémentaire. Selon P. Arnaud, ce sont finalement « les conditions mêmes du travail dans les lycées et collèges, plus particulièrement dans les internats, qui dictent une conception hygiéniste de la gymnastique, alliée à une fonction de contrepois à l'égard du travail intellectuel intensif et de la sédentarité¹ ».

L'éducation physique et la régénération de la race

A l'issue de l'armistice de Rethondes, la contribution de l'armée à la question de l'éducation physique scolaire existe d'une part pour combler le désengagement de l'université dans la culture physique de la jeunesse française et d'autre part pour renforcer les liens historiquement établis entre certaines gymnastiques traditionnelles du XIX^e siècle et la réduction de la durée du service militaire.

L'éducation physique, conformément aux vœux et au prosélytisme des Préparatistes, permet toujours, tradition oblige, de dégrossir physiquement les jeunes Français avant leur service militaire. Ce rôle fut du reste évoqué puis renforcé en pleine guerre mondiale, lorsque H. Chéron² dénonçait le 30 mai 1916 les dangers courus par la France suite au rétablissement outre-Rhin de la Préparation Militaire (PM) de la jeunesse (12 août 1915). H. Chéron en profitait même pour demander officiellement l'obligation d'une préparation militaire similaire en France dès l'âge de 16 ans³. Il en appelait au civisme des députés pour qu'ils votent cette fois-ci, contrairement à 1908, l'obligation réelle d'une préparation physique et militaire des futures recrues, obligation « devenue aujourd'hui absolument indispensable, non seulement pour les besoins éventuels de l'armée, mais pour l'avenir de la race⁴ ». L'idée était somme toute simple : l'EP incarne la meilleure propédeutique à une préparation militaire obligatoire à condition de constituer la majeure partie de la Préparation Militaire Élémentaire (PME).

Au lendemain de 1914-1918, cette conception perdure, défendue corps et biens par les représentants des sociétés d'EP et de PM, alors que l'opinion publique souhaite nuancer le monopole militaire jadis établi. Au niveau politique, la tradition semble l'emporter, l'héritage militaire de la tutelle ministérielle de l'éducation physique s'explique aussi. Chaque année, les

¹ Arnaud P., *Les savoirs du corps, éducation physique et éducation intellectuelle dans le système éducatif français*, Lyon, PUL, 2^{ème} Ed., 1990, p. 50.

² Sénateur du Calvados de 1913 à 1936, il préconise une EP propédeutique au service militaire.

³ La scolarité étant obligatoire jusqu'à 13 ans, les auteurs de ce projet de loi espèrent, en obtenant l'obligation de la PM à 16 ans, contribuer à une meilleure préparation physique des futurs soldats.

⁴ JODPS, séance du 30 mai 1916, annexe n°217, p. 284.

Préparatistes défendent leurs revendications en analysant les taux d'ajournements du service militaire. Si ce dernier permet de rééduquer l'état physique défectueux des conscrits, ses trois années ne suffisent pas pour rebâtir des corps définitivement sains et compenser l'absence préjudiciable de leçons d'éducation physique à l'école. Selon J.L. Gay-Lescot, la France possède, au lendemain de la Première Guerre mondiale, un taux de 26% de conscrits réformés¹, taux sensiblement identique à celui enregistré quatre années auparavant². Ce taux atteint le chiffre alarmant de 38,3% en 1921³ alors que certains extrapolent les chiffres en atteignant près de 53% en 1924⁴ pour alerter l'opinion publique sur l'inéluctable dégénérescence de la race française.

Concernant l'enseignement de l'EP des jeunes françaises, théoriquement obligatoire depuis le décret du 18 janvier 1882, la réalité quotidienne est une nouvelle fois très éloignée des intentions généreuses exprimées dans les textes officiels⁵. M. Crubellier explique tout simplement cette situation par le fait qu'il s'agit avant tout d'une « affaire privée⁶ ». Au lendemain de la Grande guerre, les préjugés sociaux et les déterminants culturels des pratiques corporelles féminines sont toujours aussi influents malgré l'engagement et la détermination de millions de Françaises dans la vie de leur Nation durant le premier conflit mondial. La reconnaissance sociale des femmes n'est pas identique à celle des hommes : la femme existe pour l'homme tandis que ce dernier existe pour la société. La Seconde Guerre mondiale ne parviendra pas à faire totalement disparaître cette inégalité du genre⁷. Entre 1918 et 1923, la légitimité sociale des femmes ressemble à celle du siècle dernier. Plus pour très longtemps car les années vingt vont être le théâtre d'un féminisme en action⁸. Depuis les grandes lois laïques de la fin du siècle dernier, la scolarité des femmes fait l'objet d'une attention particulière des

¹ Gay-Lescot J.L., « La politique sportive de Vichy », in collectif, *La vie culturelle sous Vichy*, Bruxelles, Éditions complexes, 1990, p. 84.

² En 1914, le taux d'ajournement en France est de 25 %. 77 667 jeunes gens sur 318 464 ont été ajournés, chiffres extraits du rapport d'A. Chéron, JODPC, annexe n°1792, p. 568.

³ *Le Soldat de Demain*, n°3, du 1^{er} mars 1921, p. 34.

⁴ G. Hébert, *L'éducation physique*, n°31, 1925, p. 4.

⁵ Terret T., « Un débat passionné : l'intégration de l'éducation physique des filles à la fin du XIX^e siècle », in Arnaud P. & Terret T. (textes réunis par), *Éducation et politiques sportives, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, CTHS, 1995, pp. 87-95.

⁶ Crubellier M., *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, A. Colin, 1979, p. 273.

⁷ Cubin E., Jacques C., Rochefort F., Studer B., Thebaud F., Zancarini-Fournel M. (s. la dir.), *Le siècle des féminismes*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2004.

⁸ Pour un exemple concret, se reporter à l'ouvrage de L. Poncet-Prudhomme, *Histoire du football féminin*, Paris, L'Harmattan, 2003.

républicains¹. En 1918, l'enseignement primaire des filles est toujours spécifié par la loi du 28 mars 1882 qui, dans son article premier, définit avec précision les enjeux de la scolarisation des jeunes femmes. En effet, si l'école des garçons doit former de futurs citoyens, celle des filles doit préparer à la vie de tous les jours et aux fonctions maternelles premières. Sur le plan des exercices physiques proprement dits, si les exercices militaires sont prescrits pour les garçons, les exercices d'aiguille le sont pour les filles. La gymnastique doit ainsi être enseignée pour les deux sexes selon des manuels distincts. Il faut « d'une part fortifier les corps, affermir le tempérament de l'enfant, le placer dans des conditions hygiéniques les plus favorables, d'autre part, lui donner de bonne heure les qualités d'adresse et d'agilité (...) particulièrement nécessaires aux élèves des écoles primaires destinés pour la plupart à des professions manuelles. [...] L'école primaire peut et doit faire aux exercices du corps une part suffisante pour préparer et prédisposer (...) les garçons aux futurs travaux de l'ouvrier et du soldat, les filles aux soins du ménage et aux ouvrages des femmes² ».

Dans cette société déficitaire en hommes valides, le temps des androgynes et des garçonnnes, immortalisées par le roman de Victor Margueritte, bouleverse les rapports de genre. Les corsets laissent progressivement la place aux gaines élastiques, les jupes se raccourcissent, dévoilant ainsi des jambes jadis cachées et des silhouettes de plus en plus calquées sur les modèles anglo-saxons et scandinaves. L'émancipation féminine trouve en la personne de Coco Chanel un symbole vivant des revendications féminines, voire féministes de l'après-guerre³. Les conceptions de l'éducation physique et du sport féminin ne peuvent rester étrangères à cette évolution culturelle⁴. Certains auteurs comme G. Hébert, après avoir rendu hommage à la beauté plastique féminine, contribuent à une meilleure reconnaissance de l'EP féminine⁵ et participent avec les docteurs M. Boigey ou P. Tissié à une émancipation sous contrôle des femmes. Peu à peu, une sorte de course poursuite s'engage pour que la scolarisation et l'enseignement de l'EP des filles comblent leur retard sur ceux des garçons⁶. Malgré le décret du 25 mars 1924 qui assimile l'enseignement féminin à son homologue masculin en alignant les programmes et les moyens attribués, notamment en éducation physique, des résistances demeurent. En 1921, pour permettre au gouvernement français de réaliser des économies

¹ Lelièvre C. et F., *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan, 1991.

² Programme détaillé d'éducation physique, signé par J. Ferry le 28 juillet 1882.

³ A l'image de la femme qu'elle invente, Coco Chanel s'habille seule, sans corset ni camériste, porte le cheveu court et montre ses mollets comme l'immortalisera ensuite la célèbre chanson : Elles montrent leurs mollets.

⁴ Arnaud P. & Terret T. (s. la dir.), *Histoire du sport féminin*, Paris, L'Harmattan, 1996.

⁵ Hébert G., *Muscle et beauté plastique féminine*, Paris, Vuibert, 1919.

⁶ Entre 1918 et 1923, il existe 2,5 fois plus de garçons scolarisés dans l'enseignement secondaire que de filles.

budgetaires, le député M. Guérin estime qu'il « n'est pas très utile de faire faire de la gymnastique à des petites filles de huit à dix ans¹ ». L'éducation physique des jeunes filles n'apparaît donc pas comme une priorité absolue dans le processus de reconstruction de la France. Tout juste se justifie-t-elle pour quelques pionniers au regard de la régénération de la race française mais à condition que le coût de cet enseignement soit minime sur le plan financier.

En 1920, A. Honnorat, nouvellement nommé ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts en remplacement de L. Bérard, décide pourtant « de mettre au premier rang de [ses] préoccupations toutes les questions d'hygiène scolaire et d'éducation physique ». Selon lui, « il est temps d'assurer l'inspection médicale de nos écoles, de créer pour les enfants anémiés de nos grandes villes des écoles de plein air, d'organiser des lycées avec un régime spécial pour les jeunes gens que la vie cloîtrée de nos internats et le surmenage peuvent disposer à la maladie, de mettre les élèves et les maîtres à l'abri de la contagion, de leur fournir les moyens de se soigner, de faire enfin pénétrer par l'enfant un peu plus d'hygiène dans la famille² ». Même si l'aspect préventif de son discours insiste sur l'urgence d'une politique d'hygiène scolaire, les moyens mis en œuvre pour réaliser ses intentions en matière l'EP apparaissent timides. De nombreuses contraintes troublent quotidiennement son obligation scolaire. Le manque d'installations sportives par exemple - Paris possède en 1919 quatre ou cinq gymnases pour une population scolaire et postscolaire de plus de 600 000 enfants et adolescents³ ou bien le nombre insuffisant de professeurs véritablement formés limitent les missions des quelques dizaines d'enseignants d'éducation physique. Au demeurant, les critiques hygiénistes, de plus en plus influentes, déstabilisent l'organisation pédagogique de l'École de Joinville, institution centrale de l'enseignement de l'EP de l'immédiat après-guerre⁴. Même si les idées avancées en 1887 ne trouvent pas un écho politique significatif, leur actualité n'est plus discutée après 1918. Au lendemain de l'Armistice de Rethondes, les défenseurs d'une EP civile remettent à l'ordre du jour des problèmes soulevés trente ans auparavant. La question de l'obligation scolaire de l'EP se pose d'une manière cruciale tandis que l'armée élabore de nouveaux projets de règlements généraux. Même si les finalités sanitaires prennent peu à peu le dessus sur les finalités militaires, l'éducation physique entre 1918 et 1923 reste l'apanage de l'armée qui demeure consciente des enjeux politiques, sanitaires et culturels d'une EP obligatoire.

¹ JODPC, 1^{ère} séance du 25 février 1921, p. 793.

² Conseil supérieur de l'Instruction publique du 29 janvier 1920, BAMIP du 7 février 1920, pp. 167-168.

³ *Le Soldat de demain*, janvier 1919, p. 154.

⁴ Simonet P. et Veray L. (s. la dir.), *L'empreinte de Joinville, 150 ans de sport*, Paris, INSEP, 2003.

Dans les discours, de nouveaux arguments viennent confirmer cette nécessité, en particulier des témoignages, de plus en plus nombreux, sur des expérimentations tentées au-delà des frontières françaises. Le Deuxième Bureau¹, qui appartient aux services de renseignements, lit systématiquement la presse étrangère. Dans le *Deutsche Allgemeine Zeitung* du 12 janvier 1922, article repris dans le Bulletin de renseignements, le général Von Kuhl, informe sa hiérarchie militaire que les Allemands contournent les exigences du Traité de Versailles pour rétablir en actes l'obligation scolaire de l'éducation physique de leur jeunesse en s'appuyant en priorité sur leurs sociétés de gymnastique et de sports². A plusieurs reprises, les dépêches du Deuxième Bureau confirment les enjeux militaires de l'EP allemande³. L'introduction outre-Rhin d'un nouveau règlement d'EP en 1921 accroît le discours des Préparatistes français de poursuivre à la fois des finalités sanitaires et militaires d'une éducation physique ayant pour but « d'entretenir et de fortifier la santé, la force et l'endurance⁴ ». Selon les observateurs français, cette préparation physique se double d'une préparation mentale où les Allemands cherchent à *inoculer l'esprit de Fichte*⁵ à leur jeunesse allemande :

« Aujourd'hui, nous ne pouvons plus envoyer notre jeunesse à la grande école bienfaisante de l'armée, où elle apprenait l'obéissance, la soumission, la ponctualité et le sentiment du devoir, où elle pouvait se fortifier physiquement et moralement. Nous n'avons plus de service militaire obligatoire. Il nous faut chercher à compenser cette perte par un plus grand déploiement d'efforts dans l'éducation morale, intellectuelle et physique.

Une jeunesse élevée dans l'esprit de Fichte, sera l'espérance de l'Allemagne et cette espérance ne sera pas suivie de déception⁶. »

Malgré la multiplication des notes de renseignements sur les initiatives allemandes, les responsables politiques français subsistent sourds. En 1923, le Deuxième Bureau publie in extenso le compte rendu de la 13^{ème} fête de la plus importante société de gymnastique allemande, la *Deutsche Turnerschaft*, pour alerter une fois de plus les pouvoirs publics

¹ Le 2^{ème} Bureau est chargé de « renseigner le commandement et le gouvernement sur les armées étrangères afin d'éviter toute surprise technique et stratégique », Gauché Général, *Le Deuxième Bureau au travail*, Paris, Amiot-Dumont, 1953.

² « Il faut, que dans les écoles, l'horaire accorde un temps suffisant à la gymnastique et aux sports. C'est ainsi qu'il sera possible de donner à la jeunesse les bienfaits de l'EP qu'elle recevait, autrefois, au cours de son passage à la caserne. » Archives du SHAT, *Bulletin de renseignements* n°6 du 6 février 1922, p.24.

³ En employant les sous-officiers et officiers démobilisés du fait de l'interdiction du service militaire obligatoire outre-Rhin, l'Allemagne trouve immédiatement un personnel qualifié pour préparer physiquement sa jeunesse au sein des anciennes sociétés de gymnastique et de sport. Cf. infra chapitre 3.

⁴ Archives du SHAT, *Bulletin de renseignements* n°19 du 9 mai 1921, p. 77.

⁵ Fichte, intellectuel allemand, contribue après la défaite de 1806 au relèvement de la jeunesse allemande en appelant au sentiment national de chacun pour mettre sur pied un véritable patriotisme. Cf. J. Ulmann, *op. cit.*

⁶ Archives du SHAT, *Bulletin de renseignements* n°22 du 30 mai 1921, pp. 93-94.

français. Ce compte-rendu insiste tout particulièrement sur les progrès de la propagande anti-française au sein de la jeunesse allemande :

« Jadis, comme aujourd'hui, le Français, l'ennemi héréditaire chez nous, chez notre peuple désarmé et impuissant à secouer le joug d'un tyran furieux, l'avenir sombre (...) Après la bataille perdue, il ne nous reste plus comme au temps de Jahn, qu'à tourner nos efforts vers la gymnastique, à trouver dans notre jeunesse la consolation et l'espérance. (...) Comme jadis après la débâcle de l'Allemagne, nous préparons aujourd'hui la jeunesse physiquement et moralement, pour qu'elle soit à même de jouer le rôle que l'avenir exigera d'elle. (...) Jadis, Napoléon disait avec un sourire ironique : "la jeunesse écolière de Berlin croit pouvoir me battre". Il faut que ce soit aujourd'hui l'ensemble de la jeunesse allemande qui marche derrière le drapeau de Jahn et qui donne, comme alors à la moquerie française la réponse qu'elle mérite¹. »

Les dépêches du Deuxième Bureau insistent sur les enjeux géopolitiques des EP étrangères et notamment sur le sentiment de revanche qui semble renaître outre-Rhin au lendemain de la Grande guerre. Cette démarche vise à provoquer en France une prise de conscience en faveur de l'obligation réelle de l'éducation physique non seulement à l'école où elle doit être appliquée depuis plus de trois décennies mais aussi lors du service militaire. Défendant un véritable curriculum d'éducation physique depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, les initiatives des Préparatistes français ne peuvent empêcher l'inertie des pouvoirs publics. Entre 1918 et 1923, l'obligation scolaire de l'EP française reste un vœu pieux malgré l'évidence de certains discours. De trop nombreuses contraintes matérielles, techniques, culturelles et idéologiques l'interdisent d'une façon systématique. L'éducation physique est enseignée dans le meilleur des cas par un personnel insuffisamment compétent et son obligation scolaire fluctue selon les régions.

2. L'Éclectisme joinvillais et la reconstruction de la Nation

A en juger par les choix retenus au lendemain de la guerre de 1914-1918, on peut se demander si l'éducation physique subit de réelles modifications². Les contenus d'enseignement et les finalités du siècle dernier ressemblent pour partie à ceux du siècle dernier.

L'héritage de la gymnastique et de l'école françaises

Entre 1919 et 1922, l'École de Joinville élabore sept fascicules d'avant-projets de Règlement Général d'Éducation Physique pour réactualiser les fondements de sa doctrine¹.

¹ Archives du SHAT, *Bulletin de renseignements* n°34, du 20 août 1923, pp. 142-143.

² Andrieu G., *A propos des finalités de l'éducation physique et sportive*, Paris, Actio, 1994.

L'éclectisme de celle-ci est reconduit en juxtaposant, sans les confondre les différentes conceptions françaises et étrangères². Ce choix est d'autant plus discuté que certains médecins et éducateurs récusent toute nouvelle ingérence militaire dans le domaine pédagogique de l'EP. Néanmoins, après plusieurs années d'efforts, de tractations et de différends, l'École de Joinville propose une synthèse dans le but de structurer la reconstruction rapide de la Nation grâce à un enseignement rationnel d'éducation physique. Chacun s'accorde en effet à penser qu'une méthode nationale peut être élaborée à condition de regrouper le meilleur de chaque méthode existante. C'est en quelque sorte l'apogée de l'éclectisme, assimilé pour certains à une synthèse juste des différentes doctrines françaises et étrangères et pour d'autres à un vaste syncrétisme de procédés pédagogiques et didactiques³.

Le salut intellectuel et scientifique de la France en matière d'éducation physique passe désormais par le choix d'une doctrine nationale, spécifique, ce qui explique l'adjectif surprenant apposé à cette méthode, adjectif qui résume d'une façon assez significative la nature des enjeux identitaires de l'EP française. Afin d'éviter toute nouvelle querelle de personnes, les avant-projets de règlement général avancent timidement l'idée d'un suivi pédagogique entre le Ministère de l'Instruction Publique (MIP) et le ministère de la guerre. Un plan strict de la leçon d'EP s'établit progressivement, réservant les 7/10^{ème} de la durée totale à une gymnastique d'application et les 3/10^{ème} initiaux à une gymnastique de formation. La première partie de la leçon, consacrée exclusivement à une gymnastique de formation d'inspiration française et étrangère, propose des assouplissements combinés à des dissymétries réalisées de façon complète et arrondie, suivant le style défini par G. Demenÿ d'inspiration suédoise⁴. La seconde ou gymnastique d'application, propose la plupart des exercices hébertistes entrecoupés d'éducatifs et d'exercices préparatoires, véritable "côte mal taillée" entre la conception hébertiste et la méthode sportive. La première partie de la leçon d'EP vise à apprendre le solfège alors que dans la seconde partie, l'enfant apprend à jouer une mélodie à partir d'une partition officielle et réglementée. A une gymnastique de gammes succède une gymnastique d'application où la notion de jeu est progressivement introduite. L'influence du monde médical et des conceptions scandinaves peut être identifiée avec précision.

¹ Ces avant-projets sont en quelque sorte des mises à jour, des compléments du *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires* de 1891 et du *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires* de 1907.

² Bellefon H. de & Marul M., *La méthode française d'éducation physique, manuel pratique*, Paris, E. Chiron, 1922.

³ Prévost C.M., « Éloge de l'éclectisme », in collectif, *Préparation au professorat d'éducation physique et sportive (première épreuve écrite)*, Paris, Ed. STAPS, 1987, pp. 35-64.

⁴ Gleyse J., « G. Demenÿ et la modernisation de la gymnastique médicale de P-H. Ling », in Saint-Martin J., *op.cit.*, 2003, pp. 143-159.

L'éducation physique élémentaire (de 4 à 13 ans) est essentiellement hygiénique ; son objectif majeur consiste à développer les grandes fonctions respiratoire, circulatoire et articulaire. De 4 à 9 ans (durée de la leçon de 15 à 25 minutes), il s'agit « d'assurer la santé et l'harmonie des fonctions organiques, de distraire les enfants en utilisant les moyens naturels et leur faculté d'imitation; de 9 à 11 ans (durée de la leçon entre 25 et 30 minutes), il s'agit d'assurer la santé, de développer normalement les fonctions organiques et particulièrement la fonction respiratoire, de perfectionner harmonieusement l'organisme mental, nerveux et musculaire, de perfectionner l'ouïe, la vue et le toucher, de combattre les mauvaises attitudes et de rechercher la vivacité¹ ». Enfin de 11 à 13 ans (durée de la leçon de 30 à 45 minutes), les mêmes objectifs sont reconduits en apportant un soin tout particulier aux exercices utilitaires. A la fois individualiste et utilitariste, l'EP s'inscrit dans les réalités politique et culturelle du moment. L'opportunisme du discours officiel ne saurait passer sous silence le rôle important des doctrines étrangères, notamment scandinaves, dans son élaboration. Les assouplissements, les exercices éducatifs et les applications constituent un ensemble d'exercices complets, jugés suffisants pour amener les élèves à l'apogée de leur condition physique. Les assouplissements leur procurent vigueur, souplesse et beauté; les exercices éducatifs développent les fonctions organiques principales; les applications perfectionnent les qualités déjà acquises et contribuent à une meilleure adresse tout en développant parfois leur virilité. Bref, « les mouvements complets et continus, mouvements longuement expérimentés en France à la suite des travaux de G. Demeny constituent un progrès considérable en gymnastique éducative du mouvement, tant au point de vue de l'adaptation professionnelle et des spécialisations sportives que des applications militaires² ».

L'éducation physique secondaire des jeunes gens et des jeunes filles fait quant à elle l'objet de deux fascicules. Ses buts sont au nombre de quatre et poursuivent ceux de l'éducation physique élémentaire. Au-delà de 13 ans, l'EP doit :

- « assurer la santé par le développement normal des fonctions organiques en s'attachant particulièrement à la fonction respiratoire.
- poursuivre le développement normal des systèmes nerveux et musculaire en harmonie avec les autres fonctions afin d'augmenter l'énergie vitale de l'individu.
- apprendre à utiliser économiquement cette énergie dans toutes les circonstances de la vie.

¹ *Projet de Règlement général d'éducation physique* de 1922, p. 28 et 33.

² École de Joinville, *Projet de Règlement Général d'Éducation Physique*, 1^{ère} partie, Rennes, Imprimerie militaire F. Simon, 1919, p. 29.

- donner le goût et l'habitude de l'effort et de la vie au grand air¹. »

Pour des raisons hygiéniques et sanitaires, le médecin, omniprésent par le certificat médical qu'il délivre, autorise les élèves à se présenter au certificat primaire et/ou secondaire d'EP². Si jusqu'à la puberté toute pratique sportive est proscrite, le jeu, sous diverses formes, reste le principal moyen pédagogique d'application sans occuper pour autant la majeure partie de la leçon. Dans ces conditions, l'éclectisme, entendu selon le sens philosophique de V. Cousin, est roi. Le mythe du progrès fédère les intentions des responsables de l'École de Joinville qui empruntent ou non aux diverses doctrines les éléments s'inscrivant dans l'air du temps. A la grande colère de P. Tissié, qui ne cache pas son mécontentement en 1922 et qui considère que la gymnastique française a « pour principe la recherche du moindre effort et du plus grand amusement par le "débrouillage" personnel vis-à-vis des lois psychophysiologiques qui régissent le mouvement³ ». Selon lui, cette méthode ne mérite en aucune manière le vocable de doctrine car elle proscrit, le travail, notion chère au philosophe influent de cette époque, Alain. Il est vrai aussi que la critique de P. Tissié poursuit un objectif singulier, celui de défendre la méthode suédoise.

L'éclectisme de la méthode française satisfait toutefois un de ses auteurs, le docteur M. Boigey car, pour lui, peu importe l'hégémonie de telle ou telle doctrine, y compris étrangère, si la méthode nationale entretient d'une façon suffisante l'hygiène scolaire et sociale de la population française. Ses propos se passent de commentaires : « En éducation physique, le principe fondamental doit être l'éclectisme et en cette matière, l'exclusivisme est en opposition avec les lois, les tendances de la vie⁴ ». Pour ce médecin, il faut donc développer la force, l'adresse, la souplesse, l'audace, la grâce indépendamment des moyens pédagogiques retenus. Peu importe la source d'inspiration car « tous les systèmes sont vrais dans ce qu'ils affirment, et faux dans ce qu'ils nient⁵ ». L'éclectisme joinvillais débouchera en 1925 sur la méthode française, ultime étape de cette quête de légitimité culturelle à la fois nationale et internationale. H. de Bellefon et G. Marul en expliquent les véritables enjeux et affirment le rôle prépondérant des nations étrangères dans son élaboration puis dans le redressement de la France meurtrie :

¹ Ministère de la guerre, *Projet de Règlement général d'éducation physique, 2^{ème} partie : Éducation Physique Secondaire*, Paris, C. Lavauzelle, 1922, p. 8.

² Deux degrés sont définis ; le premier de 13 à 16 ans et le second de 16 à 18 ans.

³ Tissié P., « L'éducation physique rationnelle, rapport présenté à la commission médicale du comité consultatif de l'éducation physique », *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1922, p. 45.

⁴ Boigey M., *L'élevage humain*, Paris, Payot, 1917, p. 91.

⁵ Boigey M., *Préceptes et maximes d'éducation physique*, Paris, Payot, 1920, p. 150.

« C'est par l'Éducation physique que la Suède s'est poussée au premier rang, qu'elle brille d'un si vif éclat au firmament des compétitions sportives internationales, et qu'elle a tué chez elle l'alcoolisme. Hésiterions-nous à suivre son exemple, et ne serons-nous pas heureux lorsque le cabaret, qui abrutit et qui tue, sera déserté pour le stade, qui régénère et qui sauve? (...) »

C'est parce qu'ils étaient entraînés aux sports que les Britanniques et les Américains ont pu devenir rapidement de bons soldats. (...) Si nos enfants sont entraînés, malgré leur petit nombre, nous pourrions envisager sans crainte la réduction de nos charges militaires; nul n'osera rien contre nous. On a poussé souvent le cri "guerre à la guerre", soit; mais c'est l'éducation physique qui tuera la guerre¹. »

L'optimisme gagne même la classe politique. Selon H. Paté, « la tâche amorcée pendant la tourmente est aujourd'hui terminée; le règlement d'éducation physique généralisé, approuvé par les ministres de la guerre et de l'instruction publique est paru; l'unité de méthode, depuis si longtemps recherchée, est enfin réalisée, sous le nom de méthode française d'éducation physique². »

La diffusion de l'avant-projet de règlement général devient possible avec l'adhésion progressive des médecins. En revendiquant la nécessité d'un contrôle médical en EP et en systématisant une fiche physiologique obligatoire pour les enfants âgés de 4 à 13-14 ans, ce projet trouve une justification sanitaire et sociale. La légitimité scientifique de cette éducation physique rationnelle est obtenue par un agencement rigoureux des exercices physiques en fonction des possibilités physiologiques des élèves, depuis la plus petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Enfin, le suivi physiologique, fortement réglementé, permet aux Préparatistes de maintenir un contrôle relativement régulier. Du moins, le croient-ils. En proposant une unité doctrinale, si longtemps recherchée, le projet de règlement général se heurte toutefois à de nouveaux écueils, le plus important étant celui de sa représentativité culturelle. Les partisans de chacune des méthodes plus ou moins représentées dans cet éclectisme ne tardent pas à critiquer ce syncrétisme d'idées et de moyens.

Progressivement tous les détracteurs de l'éclectisme joinvillais se rejoignent pour critiquer l'union sacrée de méthodes réalisée sous couvert d'un éclectisme scientifique. Selon P. Tissié, « l'éclectisme ne peut constituer un système éducatif physique. Il n'est le plus souvent que la manifestation de la paresse et de l'ignorance dans le souci de conciliation par le moindre effort³ ». Cette confusion de référentiels nuit à l'intégration scolaire de cet enseignement. Les partisans des diverses méthodes combattent la médiocrité de l'éclectisme parce qu'il apporte, selon eux, plus de nuisances que d'avantages. L'éducation physique, si elle souhaite s'inscrire

¹ Bellefon H.de & Marul M., *op. cit.*, pp. 346-347.

² *Ibid.*, p. III.

³ Tissié P., *op.cit.*, 1919, pp. 87-90.

véritablement dans une perspective de reconstruction, doit devenir scolaire et universitaire et non plus se contenter de son utilité militaire. Pour cela, elle doit construire une unité doctrinale cohérente et non ressembler à un « babel de systèmes, où chacun parle une langue qu'il veut imposer, et où l'émotivité combative en défend les portes à la raison frénatrice éducative¹ ».

Entre 1918 et 1923, par le biais de contenus d'enseignement très vastes - les jeux et les rondes des tout petits enfants, les exercices de formation incontournables à tous les âges, les gymnastiques d'application à visée sportive pour les plus âgés, les danses des jeunes filles, les procédés d'entraînement des soldats et les exercices athlétiques de force des jeunes gens – le projet de règlement général présente apparemment toutes les caractéristiques institutionnelles d'un enseignement scolaire. Toutefois, son identité culturelle semble parfois remise en cause. En se référant aux modèles étrangers d'éducation physique, le règlement général de l'Ecole de Joinville relance l'épisode de la *guerre des systèmes*, expression chère au docteur américain James Tait Mac Kenzie. En effet, loin de l'enterrer, la solution de l'éclectisme la ranime tout en l'accentuant. La référence aux conceptions étrangères soulève parfois l'indignation dans les discours nationalistes. Les arguments s'entrechoquent, non sans quelque vivacité, « trop souvent avec une aigreur et une étroitesse d'esprit n'ayant rien de commun avec l'idéal poursuivi par tous² ». En ce début des années folles, les débats vont bon train, la guerre des systèmes repart de plus belle alors que l'obligation scolaire de l'éducation physique française attend toujours son avènement.

La tradition des exemplarités étrangères

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, P. Tissié distingue pas moins de douze méthodes d'éducation physique en France³. Certaines ont été importées en France au siècle dernier alors que d'autres revendiquent une origine strictement française. Au moment d'élaborer une méthode nationale, des luttes d'influence s'exercent de toutes parts et révèlent le poids considérable des représentations sociales dans le choix de telle ou telle doctrine. Au discours de G. Hébert et des partisans de la méthode naturelle, des alternatives issues des pays européens s'offrent au législateur. En ce début des années 1920, les exemplarités des gymnastiques allemandes et suédoise doivent faire face à l'influence grandissante des pratiques sportives, issues essentiellement des pays anglo-saxons.

¹ Tissié P., 1922, *op. cit.*, p. 39.

² Mercier E., in *Encyclopédie des sports*, 1924, p. 234.

³ Tissié P., *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1922, pp. 42-45.

Déjà au siècle dernier, tout en empruntant aux Suédois leur gymnastique pédagogique et esthétique et en conservant la gymnastique militaire de l'École de Joinville le Pont, G. Demeny souhaitait « prendre aux Anglais leur hygiène, leurs récréations en plein air, sans toutefois abuser des concours qui ne s'adressent qu'à une minorité¹ ». Après sa disparition en 1917, le même sentiment anime les responsables politiques et pédagogiques de l'EP de l'immédiat après guerre. J. Ulmann a du reste bien mis en évidence cette volonté d'importer en France le modèle du Turnen de L. Jahn élaboré au début du XIX^e siècle². Déjà présente dans l'œuvre de F. Amoros³, la gymnastique allemande demande des efforts physiques importants qui apparaissent aux yeux des médecins peu compatibles avec l'état physique des potaches français alors que bon nombre de parlementaires restent convaincus de ses avantages militaires. Aux yeux d'A. Chéron, seule une France forte peut s'opposer aux vellétés pangermanistes :

« Reconnaissons que si nous avons vaincu le peuple le plus épouvantablement fort qu'aient compté les cycles connus de nos civilisations, ce n'est parce qu'il n'avait pas le droit de nous attaquer et de nous asservir, mais simplement parce que nous avons trouvé le moyen d'être plus forts que lui, parce que à ses armées immenses nous avons opposé des armées plus immenses encore. (...) C'est la force qui a vaincu la force et croire que le droit y est pour quelque chose n'est qu'une enfantine et dangereuse niaiserie⁴. »

Mais les mentalités françaises ont considérablement évolué à la veille des années 1920 et l'opinion publique semble moins disposée à accepter les sacrifices endurés pendant la Première Guerre mondiale. Un courant plus humaniste se développe et s'oppose progressivement à cette conception patriotarde de l'EP⁵. Si cette gymnastique correspond encore à la préparation physique des soldats et aux concours gymniques basée uniquement sur la force, elle tend de plus en plus à disparaître dans l'institution scolaire, supplantée par une autre gymnastique allemande, celle de Spiess (1810-1858) qui distinguait déjà au siècle dernier la gymnastique enseignée dans les sociétés et celle qui devait être enseignée à l'école. Spiess fut le promoteur des exercices d'ensemble et d'ordre, car l'enjeu éducatif essentiel était pour lui de faire sentir à chaque gymnaste sa dépendance à une communauté. Considéré comme « le

¹ Demeny G., *L'éducation physique en Suède*, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1901, p. 107.

² Ulmann J., *op. cit.*, pp. 285-286. Le Turnen revendique avant tout l'existence d'une « gymnastique spécifiquement allemande destinée à remplacer la gymnastique gréco-romaine qui ne saurait convenir à des Allemands et aussi la gymnastique de Pestalozzi dont les fins sont vraiment limitées, qui ne se soucie ni du milieu dans lequel l'homme évolue, ni de l'esprit, et se limite à un gigotage » (p. 288).

³ Spivak M., «Francisco Amoros y Ondeano, précurseur et fondateur de l'éducation physique en France (1770-1848)», in Arnaud P., *Le corps en mouvement*, Toulouse, Privat, 1981, pp. 159-173.

⁴ A. Chéron Préface de Surier A., *Forts par la culture physique, méthode française pratique et individuelle avec planches d'exercices*, Paris, Bibliothèque du colisée, 1920, p. 3.

⁵ Saint-Martin J., 2003, *op.cit.*

pédagogue de la méthode allemande¹ », il réclamait avant-tout une éducation joyeuse et éducative. Cette volonté d'apprendre à disposer de son corps, à obtenir de lui qu'il sache réaliser le plus grand nombre d'exercices existe en France au lendemain de la Grande guerre.

Aux modèles allemands, certains médecins français opposent la méthode suédoise plus adaptée selon eux au contexte de reconstruction. Celle-ci répond en outre aux besoins des élèves faibles ne pouvant pratiquer ni la gymnastique allemande de Spiess ni celle de Jahn². Depuis plusieurs années, on la retrouve dans les manuels scolaires français et européens d'EP³. En outre, cette gymnastique essentiellement respiratoire s'accorde le mieux avec les objectifs sanitaires de l'époque⁴. Tout doit être mis en oeuvre pour développer le *muscle roi* de l'individu, le diaphragme, et par un travail systématique d'ampliation thoracique, pour lutter contre les effets de la tuberculose. Le grand air est la condition primordiale de toute exécution, qu'il s'agisse de la toilette matinale des muscles ou de la leçon quotidienne dispensée collectivement. La gymnastique suédoise de l'immédiat après-guerre fonde sa légitimité scientifique sur la physiologie et l'anatomie fonctionnelle même si P. Tissié justifie ses travaux en introduisant des notions de psychologie. Sur le plan des pratiques, après avoir organisé une *réunion pour la race* en Sorbonne en 1921, P. Tissié prône une demi-heure d'éducation respiratoire chaque matin alors qu'il consacre exclusivement les récréations de l'après-midi aux jeux de plein air. Le jeudi après-midi fait l'objet si possible d'une excursion pédestre systématique. L'ouvrage qu'il dédicace aux instituteurs en 1922, où il reprend mot à mot son rapport présenté au nom de la sous commission médicale du *Comité consultatif de l'EP*, marque l'apogée de cette influence étrangère dans les discours français de l'immédiat après-guerre où la gymnastique doit s'appliquer en priorité aux scolaires pour les rééduquer le plus rapidement possible :

« La génération de la guerre est indisciplinée. L'esprit de soumission de l'enfant a été atténuée par l'absence prolongée du père et par les mauvaises habitudes de liberté prises au foyer, privé de son chef.

La génération enfantée pendant la guerre offre des symptômes nerveux pathologiques inquiétants, d'impulsions violentes, d'émotivité outrée, de précocité

¹ Legrand F. & Ladegaillerie J., *L'éducation physique au XIX^e et au XX^e siècles*, Paris, A. Colin, 1970, p. 46.

² Il s'agit de maintenir la colonne vertébrale dans une rectitude définie à l'avance et de développer la cage thoracique par un travail systématique des muscles extenseurs.

³ Les règlements français de 1902 et de 1907 insistent notamment sur les avantages de cette méthode pour combattre les déformations physiques des jeunes recrues. Ils tentent en outre d'établir en vain un suivi doctrinal entre les conceptions développées dans le monde scolaire et celles retenues dans la cadre de l'armée.

⁴ En 1917, M. Boigey insiste sur l'état sanitaire du peuple français. Il annonce, non sans gloire, la première place occupée par la France avec un cabaret pour 83 habitants, alors que l'Angleterre en compte un pour 230, la Suisse un pour 243, l'Allemagne un pour 246 et la Suède un pour 5000.

intellectuelle surprenante, d'instincts dégénérés. Il faut la tonifier et la traiter par une éducation médico-pédagogique dans laquelle le mouvement physique discipliné de la gymnastique analytique aura de bons effets, car discipliner les muscles, c'est discipliner la pensée, et, par cette discipline frénatrice même, inhiber les impulsions morbides¹. »

En disciplinant la pensée par les muscles, la conception suédiste de l'éducation physique ne sert pas seulement à faire des hommes, elle contribue à la régénération morale de la race. La gymnastique analytique de formation se donne ainsi pour principale tâche de former des êtres humains dont le civisme, la bravoure, rappellent ceux des Poilus. Pour P. Tissié, la jeunesse, qui découvre notamment C. Chaplin lors de sa tournée européenne de 1921 pour le lancement du "Kid"², a besoin d'être reprise en main. Son adhésion aveugle aux valeurs d'un américanisme triomphant lui déplaît. L'heure est donc aux sacrifices, aux efforts et non à l'amusement. Tout doit être entrepris pour éloigner des bals, des cabarets, des lieux de débauches, les jeunes naïfs. Chacun doit accomplir de réels efforts pour retrouver la plénitude de son rendement, et permettre à la France de récupérer sa place et son prestige sur les échiquiers politiques, économiques et financiers européens. Véritable panacée pédagogique et thérapeutique, la méthode suédoise d'éducation corporelle est à la fois « pédagogique et hygiénique pour la formation du moi, athlétique et militaire pour l'affirmation du moi, médicale et thérapeutique pour la réparation du moi et sociale et économique pour le plus grand rendement énergétique du moi³ ». La méthode suédoise, revue et corrigée par P. Tissié, s'annonce ainsi comme un excellent moyen de régénération morale et physique de la jeunesse française.

Malgré tous ces avantages, les craintes des suédistes se confirment au début des années folles. Les contenus d'enseignement des gymnastiques traditionnelles ne semblent plus soulever l'enthousiasme des scolaires. "L'ardeur sportive" pousse notamment les jeunes à s'intéresser davantage aux joies du sport, aux multiples attraits des compétitions, plutôt qu'aux bienfaits sanitaires de cette gymnastique paramédicale. L'hédonisme des pratiques sportives les séduit de plus en plus. Ce phénomène embrasse toute l'Europe où l'on réclame massivement des pratiques basées sur les principes des jeux et/ou des compétitions sportives. Tout se déroule comme si, « avec le sport, la France donne des signes incontestables de joyeuse modernité⁴ ».

¹ Tissié P., 1922, *op. cit.*, pp. 12-13.

² Decaux E., «La ruée vers l'or», in Barrot O. & Ory P., *Entre-deux-guerres, la création française 1919-1939*, Paris, François Bourin, 1990, pp. 229-251.

³ Tissié P., 1922, *op. cit.*, p. 56.

⁴ Rioux J.P., «L'ardeur sportive à la Belle Époque», *revue l'histoire*, n°14, juillet-août 1979, p. 78.

Les pratiques sportives deviennent au lendemain de la Grande guerre un véritable phénomène social. L'opinion publique française les découvre avec émerveillement notamment lors des Jeux Interalliés¹ organisés à Paris en 1919 tandis que l'école républicaine les redoute, surtout lorsqu'elles s'adressent aux jeunes filles². Ces perceptions témoignent de la puissance grandissante du modèle anglo-saxon dans les intentions éducatives françaises même si l'on remarque que leur influence ne va pas sans poser de réelles difficultés dans les établissements scolaires :

« La pratique des sports ne va pas sans quelques inconvénients. M. le Proviseur du lycée de Limoges, M. le Principal du collège de Chatellerauld, constatent que les sports répandent l'usage des gros mots et des jurons, et du "débraillé" dans la tenue. M. le Proviseur du lycée de Chateauroux regrette que les sports absorbent la presque totalité des loisirs que laissent les études et que nous consacrons autrefois à des lectures. Et M. le Principal du collège de Chatellerauld a fort sagement interdit l'introduction dans son établissement de journaux sportifs : "ils ne peuvent, écrit-il - et je suis entièrement de son avis -, que contribuer à l'aggravation de la crise du français et au développement d'un fâcheux état d'esprit chez nos élèves³. »

Le sport, s'il n'est pas totalement combattu dans la société française, n'enthousiasme pas pour autant la grande majorité des enseignants. Son attrait ludique séduit certes les élèves mais il demeure rejeté de la leçon d'éducation physique. Par prudence, on lui préfère les jeux récréatifs, régis par des règles communément admises, plutôt qu'une pratique compétitive, de surcroît rétribuée, génératrice de stress et d'impatience. Ainsi, au lendemain de l'Armistice, le sport reste un moyen de distraction offert aux adultes. Pour ses plus farouches partisans, il n'en demeure pas moins une relative source d'énergie nationale⁴. Les pratiques sportives se destinent donc théoriquement aux jeunes gens ayant déjà quitté l'école. Cette dernière ne peut rester d'autant moins insensible au développement d'une mystique sportive en France qu'elle fait l'objet de toutes les attentions de la part des responsables des sociétés sportives qui voient en elle le principal vivier de leurs futurs champions. Enfin, grâce aux grands événements sportifs, comme le Tour de France, l'opinion publique paraît résignée à l'intégration officielle du sport à l'école⁵. Elle ne remet pas en cause les principes éducatifs essentiels du sport, mais

¹ Terret T., *Les jeux interalliés de 1919. Sport, guerre et relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2003.

² Arnaud P., *Une histoire du sport*, dossier n°7029, La Documentation française, juin 1995 ; Arnaud P. et Terret T. (textes réunis par), *Histoire du sport féminin*, Paris, L'Harmattan, 1996.

³ Archives Nationales, Dossier F 17 13 928, Rapport sur l'enseignement secondaire des garçons dans l'académie de Poitiers pendant l'année scolaire 1921-1922, p. 5 bis.

⁴ Le capitaine Cambier, entraîneur pour les Jeux Olympiques de 1920, estime que le sport "exalte les vertus" s'il est bien adapté aux possibilités physiologiques des individus, *La Vie au Grand Air*, octobre 1920, pp. 2-4.

⁵ Hubscher R., (s. la dir.), *L'Histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIX°-XX° siècle)*, Paris, A. Colin, 1992.

critique parfois à demi mot les excès des compétitions sportives¹. Il est vrai aussi que « le sport a bien servi la guerre »² en entraînant les soldats français à repousser leur seuil de fatigue et en contribuant d'une façon spectaculaire à la victoire de 1914-18. A ce titre, *l'Encyclopédie des sports*, parue en France en 1924, année durant laquelle la France organise les Jeux olympiques d'été à Paris et la semaine internationale des jeux d'hiver de Chamonix, poursuit cette propagande. Plus généralement, les discours pro-sportifs se multiplient en France au lendemain de la Première Guerre mondiale, en établissant une continuité importante avec les intentions des anglophiles G. de St-Clair, P. de Coubertin et P. Grousset de la fin du siècle dernier³.

L'influence des pratiques sportives sur la modernisation de l'éducation physique française s'avère de ce fait ambiguë. Le sport, soucieux de contribuer à la liberté individuelle, soulève la crainte des éducateurs français. Les plus modernistes revendiquent cette soif de liberté alors que la majorité retient l'aspect dévoyé du sport craignant que celui-ci perde son caractère éducatif. Si la course aux records captive les attentions des jeunes de plus en plus intéressés aux valeurs réelles du sport et non plus à celles que le CIO et son Président d'honneur, P. De Coubertin, lui attribuent⁴, force est de constater la victoire des modes sportives sur les principes éducatifs. En ces années folles, la jeunesse française est envoûtée et compromet de plus en plus sa santé pour quelques gloires illusoire. Dans l'opinion publique française, les effets pervers des sports spectacles l'emportent sur les intentions éducatives initiales, plongeant les responsables de l'école française dans une totale perplexité à l'égard du phénomène sportif. Incapable de contrôler son évolution, multipliant les maladresses, le législateur français préfère interdire par prudence toute pratique compétitive aux élèves de l'enseignement primaire⁵. Sage mesure pour les uns, mesure inefficace pour les autres, les sociétés extrascolaires s'emparent des pratiques sportives pour connaître un développement sans précédent. L'école rejette pour un temps encore le sport alors que l'impact médiatique ne cesse de croître sous l'action conjuguée du Tour de France, des cross country et plus généralement des compétitions d'athlétisme, de boxe et de football⁶. Avec beaucoup de difficultés, l'EP française résiste à cette évolution des pratiques sociales et au choc des cultures

¹ Ardenne commandant, *L'éducation physique*, n° 11, 1923, pp. 5-7.

² Frantz-Reichel, *Le Figaro* du 13 janvier 1919, p. 1. Il reprend la formule du sous Lieutenant Decoin publiée dans *La Vie au Grand Air* du 15 juin 1916, pp. 28-30.

³ Saint-Martin J., 2003, *op.cit.*

⁴ Attali M., Chapron T., Liotard P., Saint-Martin J., *Le sport et ses valeurs*, Paris, La Dispute, 2004.

⁵ Selon M. Boigey, « les jeux formeront donc le fond des exercices physiques imposés à nos enfants, au moins jusqu'à la seizième année, c'est à dire pendant toute la période scolaire »; Boigey M., 1920, *op. cit.*, p. 15.

⁶ Seidler E., *Le sport et la presse*, Paris, A. Colin, 1964. Wahl A., *Les archives du football, Sport et société en France, 1890-1980*, Paris, Gallimard, 1989.

qui se prépare. Combien de temps faudra-t-il encore à l'hydre des pratiques sportives pour convaincre le législateur français de ses intentions éducatives et de ses réelles facultés à redresser rapidement un peuple meurtri après quatre années de guerre ? La réponse dépend en grande partie des décisions politiques et du pouvoir de persuasion de ses partisans.

A l'issue de ce premier chapitre, nous nous apercevons donc que les modèles étrangers essaient de participer à la nécessaire modernisation de l'EP française entre 1918 et 1923 même si leur perception demeure encore confidentielle. Si la tradition l'emporte encore sur les projets modernistes, les bouleversements politiques, sociaux et culturels risquent de renverser rapidement ce rapport de force. Les conséquences sanitaires et sociales de la Grande guerre poussent les médecins à devenir de plus en plus influents. L'expérience médicale acquise hors des frontières nationales, aidée des virulentes déclarations de P. Tissié, cherche à mettre fin au monopole militaire¹. En 1924, R. Roure réclame même, suite au rétablissement du concours général de l'université, un concours scolaire d'EP qui rendrait compte de la contribution de chaque instituteur à la régénération de la race française². Aux finalités militaires, d'origine allemande, l'influence suédiste propose des finalités médicales et sanitaires. Quel que soit le courant de pensée, l'objectif essentiel des acteurs de l'EP demeure le redressement rapide de la France. Chaque courant d'opinion emploie la même démarche en justifiant son discours grâce à l'exposé de résultats obtenus à l'étranger. Les Préparatistes réalisent l'éloge des modèles allemands, les médecins informent les hommes politiques et l'opinion publique française de l'excellence du modèle suédiste alors que les défenseurs des pratiques sportives essaient de justifier les bienfaits du sport sur le redressement physique et moral de la jeunesse. Dans chacun des cas, les références étrangères renforcent l'utilité sociale d'une EP française de mieux en mieux comprise.

¹ Spiridi G., *Méthodes & Méthode*, Pau, imprimerie Garet-Haristoy, 1921.

² *Le Soldat de Demain* n°8 du 1^{er} juillet 1924, pp. 217-218.

A la recherche d'une identité nationale

« Quand la France s'occupera d'éducation physique, il se passera quelque chose de grand dans le monde. »

Ling, cité par le Lieutenant colonel Coste, *L'éducation physique en France*, 1907, p. 194.

Entre 1918 et 1923, l'éducation physique française est à la recherche d'une meilleure efficacité. Sa modernisation semble éprouver quelques difficultés pour se mettre rapidement en chantier. Si le rôle des exemples étrangers ne semble pas dénué de sens, du moins dans les débats pédagogiques, quelle est leur véritable contribution dans les discours politiques ? Les vieux démons de la chambre bleu horizon s'agissent-ils à la moindre perspective de changement ?

1. Entre tradition et modernité

Une tutelle militaire menacée ?

Quelles que soient les époques, les militaires ont toujours été présents en EP car l'éducation corporelle des conscrits constitue un passage obligé de l'enseignement militaire¹. Il s'agit en effet d'apprendre aux fantassins non seulement le tir au fusil mais aussi de les rendre aptes à se déplacer le plus rapidement possible en terrains variés. Les finalités militaires légitiment donc socialement et scolairement l'éducation physique. Depuis le siècle dernier, l'armée finance et structure cette dernière sur le territoire national au nom de l'amélioration du capital humain. Sur le plan administratif, mis à part quelques ministres de l'instruction publique, rares sont les acteurs à discuter ce monopole militaire², d'autant plus que la circulaire du 15 mars 1919 réaffirme la place de l'armée dans les destinées administratives de l'éducation physique.

En 1920, les projets de loi, créant un Office National de l'Education Physique et des Sports (ONEPS), renforcent la volonté militaire d'administrer seule l'EP et la PM de la jeunesse. Cette nouvelle institution doit coordonner les efforts des divers départements ministériels et des grandes fédérations intéressés au développement de l'EP dans l'école, l'armée et la nation car « l'œuvre d'éducation physique n'est ni le fief, ni l'apanage d'aucune caste, d'aucune catégorie de fonctionnaires ou même d'aucune catégorie de citoyens : elle

¹ Spivak M., 1983, op. cit.

² Pour A. Rey, le couple EP-PM est né de la Révolution française. *Manuel de l'instructeur dans les jeunes bataillons*, Paris, Baudoin, 1884, p. 9.

intéresse 40 millions de Français¹ ». En d'autres termes, l'ONEPS symbolise au lendemain de la Grande guerre l'union sacrée sur le plan administratif, devant soutenir sur le plan politique toute intention opportune. Pour H. Paté, il devient urgent de la créer pour réduire les dépenses des services hospitalier et pénitentiaire en développant dans la Nation les « principes de l'hygiène, de culture physique et de l'amélioration morale des individus² ». Suite au vote favorable intervenu à la chambre des députés le 30 juillet 1920, ce projet est défendu en 1921 au Sénat afin que s'établisse *l'unité de méthode dans l'unité d'action*. Le sénateur Pelisse, rapporteur de la commission de l'armée, insiste quant à lui sur le rattachement de cet office au ministère de la guerre³.

A l'issue de la Grande guerre, l'armée, aidée des puissantes sociétés d'EP et de PM, voire de certaines sociétés de gymnastique, préconise toujours une éducation physique préparatoire au service militaire. Fidèle à l'adage du général Chanzy de 1882, l'EP scolaire doit *former des hommes avant d'en faire des soldats*. Mais cette conception ne semble pas enthousiasmer les jeunes français. Les conséquences morales de la guerre de 1914-1918 mettent en évidence un décalage entre les attentes d'une jeunesse meurtrie et les volontés de l'Etat-major de l'armée française. Les conceptions en éducation physique n'échappent pas à ces réalités. On retrouve d'un côté, l'armée qui, forte de sa tutelle ministérielle historiquement établie en éducation physique, propose des exercices physiques analytiques et synthétiques dans un but militaire préventif. De l'autre, les partisans d'une conception hédoniste de l'éducation physique souhaitent introduire davantage de jeu et de sport dans les contenus d'enseignement de cette discipline en quête de reconnaissance scolaire. Les enjeux éducatifs diffèrent donc du tout au tout.

Alors que l'Allemagne, Nation pourtant vaincue en 1918, réalise rapidement des choix, la France, victorieuse, tarde à prendre officiellement position et se perd dans des débats sans fin. L'absence de consensus, contrairement à ce qui se passe outre-Rhin, profite aux sociétés extra-scolaires qui, chacune à leur tour et en accord avec leurs idéologies respectives, offrent des solutions à la crise de l'éducation physique. L'armée tente de reprendre l'avantage en relançant l'instruction du 7 novembre 1908 qui privilégie toujours au lendemain de la Grande guerre les sociétés d'EP et de PM dans la formation physique et morale des jeunes gens avant leur incorporation. Le manuel militaire de la jeunesse française, publié en 1922, détaille les

¹ Le 24 juillet 1920, par exemple, le gouvernement invite le Parlement à voter « la création d'un organe d'Etat complet, puissant et coordonnateur de tous les efforts déjà poursuivis soit par l'initiative privée, soit par les divers départements ministériels ». JODPC, séance du 24 juillet 1920, annexe n°1382, p. 2080.

² JODPC, séance du 27 juillet 1920, annexe n°1407, p. 2104.

³ Seul le syndicat des sportifs se prononce contre ce rattachement. JODPS, annexe n°232, op. cit., p. 756.

moyens pédagogiques officiels dans le but de transmettre aux générations futures les valeurs du bon soldat¹. Selon A. Chéron, « la France pour alléger la durée du service militaire doit donner tous ses soins à l'instruction prémilitaire de ses enfants. Y manquer c'est faillir à un devoir sacré ! Faciliter cette instruction, c'est contribuer au salut et à la renaissance du pays² ».

Alors que les mentalités françaises évoluent, les Préparatistes déposent en décembre 1920 un second projet pour renforcer la tutelle militaire de l'EP³. Selon H. Chéron⁴, ce projet complète celui déposé au Sénat le 14 avril 1920 concernant *l'urgence déclarée* de l'obligation scolaire de l'éducation physique⁵. H. Chéron, soucieux d'aboutir, estime que l'administration de l'EP sera d'autant plus efficace que son obligation scolaire sera quotidiennement appliquée de 6 à 17 ans pour les jeunes filles et de 6 ans jusqu'à la date d'incorporation pour les garçons⁶. Il s'agit ainsi d'établir un *suivi physique* de la jeunesse française et seule une collaboration des différents services administratifs permettra d'aboutir. Un point noir subsiste tout de même. La scolarité obligatoire s'arrête à 13 ans. Comment faire dans ces conditions pour dispenser l'éducation physique des jeunes gens de 13 à 16 ans, c'est-à-dire durant les trois années qui précèdent l'obligation de la PM ? Les discussions s'annoncent virulentes et doivent être ajournées plusieurs fois au Sénat⁷, les élus multipliant les recours de procédures. Alors que l'urgence est à son tour déclarée à la Chambre le 18 juin 1920, M. de Lamarzelle, sénateur de droite, en appelle à la sagesse d'H. Chéron. Selon lui, la solution de l'obligation ne suffit pas⁸.

Finalement, le 24 juillet 1920, le Sénat adopte le projet de loi d'H. Chéron en le modifiant, ce qui oblige à le présenter de nouveau à la chambre des députés lors de la

¹ *Manuel militaire de la jeunesse française à l'usage des sociétés de gymnastique, sociétés sportives et d'éducation physique*, Paris, Librairie Chapelot, 1922.

² *Ibid.*, préface d'A. Chéron, p. VI.

³ JODPC, séance du 10 décembre 1920, annexe n°1792, pp. 565-581.

⁴ H. Chéron, maire de Lisieux et sénateur du Calvados de 1913 à 1936, multiplie les interventions contre les restrictions budgétaires dont est victime l'armée française. Selon lui, l'objectif de régénération s'impose de façon aussi impérieuse que celui de prévoyance sociale. Seul l'honneur et le prestige de la nation française importent en ces temps de reconstruction.

⁵ JODPS, séance du 14 avril 1920, annexe n°141, p. 46.

⁶ A. Millerand prend lui aussi position en cette faveur. Il dépose un projet de loi au Sénat le 20 avril 1920, JODPC, annexe n°189, pp. 119-123.

⁷ C'est notamment le cas lors des séances du 16 juin 1920 et du 1^{er} juillet 1920.

⁸ JODPS, séance du 8 juillet 1920, p. 1134.

deuxième session extraordinaire du 10 décembre. A cette occasion, A. Chéron¹, fervent défenseur de la conception militaire de l'EP, en appelle au civisme de chacun :

« L'importance de l'éducation physique en tant que facteur de la richesse et de la puissance des peuples ne saurait nous échapper. Au lendemain de l'épreuve qu'elle vient de traverser, la France a besoin d'hommes vigoureux, adroits, résistants, et doués d'une énergie tenace, de femmes fortes devant la vie et devant les fonctions à la fois nationale et sociale : la maternité². »

Sa position est très claire. Il réalise un véritable éloge de l'EP conservatrice seule capable, selon lui, de redresser rapidement la race française :

« Plus nous verrons les contingents arriver à la caserne avec un excellent état physique, plus les statistiques de la morbidité et de la mortalité consécutives à l'incorporation diminueront. Plus parfait sera l'état de réceptivité des recrues, plus facilement et plus rapidement se fera leur adaptation à la vie des corps de troupes et aux besoins de la défense nationale³. »

Après un énième aller-retour entre les deux chambres, bicaméralisme oblige, le projet d'H. Chéron est finalement repoussé au Sénat le 24 novembre 1921, suite notamment au rapport établi par M. Pottevin, pour le compte de la commission de l'enseignement. Trois rectificatifs sont proposés à ce projet et témoignent de l'évolution des représentations des parlementaires vis-à-vis de l'hégémonie militaire en éducation physique. Une nouvelle définition de celle-ci est même proposée⁴, tenant davantage compte des attentes de la population française. Le caractère strictement militaire de l'EP s'estompe progressivement au profit d'une conception plus civile. L'éducation physique n'est donc plus seulement une étape préparatoire au service militaire. Au début des années 1920, sa dimension hygiéniste jusque là négligée par la grande majorité des parlementaires de l'époque est enfin reconnue. Les conséquences politiques ne se font pas attendre. M. Pottevin, qui participe de cette évolution, envisage que le ministère de l'hygiène réglemente la nouvelle administration de l'EP. Le rapport de la commission des finances du Sénat va même plus loin en préconisant une scission administrative stricte entre les questions d'EP, confiée au MIP et celles de PM, confiées au ministère de la guerre⁵. Ce découpage sera ensuite repris par les députés du groupe radical

¹ A. Chéron se présente à la députation en 1919 sur une *liste d'union républicaine et sociale de banlieue*. Inscrit au groupe radical socialiste, il est membre de la commission de l'armée dès 1919. Député de 1919 à 1924 et de 1928 à 1936, il accède au poste de Sous secrétaire d'État de l'Éducation nationale chargé de l'éducation physique du 26 novembre 1933 au 27 janvier 1934.

² JODPC, annexe n°1792, op. cit., p. 569.

³ Idem.

⁴ « L'EP a pour but de donner à chacun le maximum de santé, de force et de résistance qu'il est susceptible d'acquérir », in JODPS, annexe n°509, p. 1028.

⁵ JODPS, annexe n°734, p. 94.

socialiste. En ce début des années folles, l'école prend progressivement le relais de l'armée dans la formation physique des citoyens ; le témoignage d'A. Chéron en dit long sur le changement des représentations des hommes politiques :

« Ainsi, dans l'école et par l'école, s'élaboreront les générations de l'avenir, celles qui constitueront les forces de la France en propageant ses générosités, celles qui honoreront par leur travail un corps social d'où l'oisiveté est définitivement exclue¹. »

Les projets parlementaires d'une éducation physique civile

Quelques mois avant la fin de la *tuerie collective*², plusieurs initiatives politiques en matière d'EP voient le jour. H. Paté³, nommé Président du *Comité national d'éducation physique et d'hygiène sociale*⁴, contribue à la prise de conscience des parlementaires français des intérêts sociaux et sanitaires de l'éducation physique. Dès 1919, il réclame une *véritable charte de la Renaissance de la race française* pour que la France retrouve, en ces temps de reconstruction, son prestige international :

« La France de demain sera ce que nous voudrions qu'elle soit. Riche de tout son passé de gloire, elle doit, après avoir fait l'admiration du monde entier, reprendre sa place à la tête des nations et du progrès.

Il appartient aux citoyens éclairés de nous aider à assurer la grandeur de la patrie en sauvegardant la race⁵. »

H. Paté prend nettement position pour un partage des responsabilités administratives. L'école et l'armée doivent conjuguer leurs efforts, s'unir dans leur action pour assurer l'équilibre physique, intellectuel et moral de l'individu et favoriser la « renaissance de la race française⁶ ». L'éducation physique ne consiste donc plus seulement à faire de futurs soldats mais devient un moyen privilégié pour former des hommes pourvus d'un haut degré de citoyenneté. Il s'agit de « donner à chaque Français l'équilibre physique et moral indispensable à tout homme qui veut remplir son devoir dans la société⁷ ». Selon lui, le meilleur moyen de transformer les enfants en hommes capables de défendre, le cas échéant,

¹ *Le Soldat de Demain*, n°9 du 1^{er} juin 1920, p. 162.

² Nous empruntons cette expression à Rémond R., 1991, *op. cit.*, p. 23.

³ Élu député de la Seine entre 1910 et 1936, H. Paté est vice-président de la chambre des députés entre 1927 et 1936 et défend avec ferveur les idées radicales socialistes. Il s'intéresse plus particulièrement aux questions militaires pour occuper dès 1921 la fonction de Haut Commissaire chargé de l'EP au ministère de la guerre puis devient le premier Sous secrétaire d'État d'Éducation Physique en 1928. Homme cultivé et éclectique, auteur de plusieurs ouvrages : *La jeunesse sauvera le monde* et *Les plaisirs du sport*, il est membre de la société des gens de lettres et président de l'association professionnelle de la presse républicaine. En 1932, il est élu membre de l'Académie diplomatique internationale.

⁴ Il est officiellement créé le 20 juin 1918.

⁵ Paté H., *La Vie au Grand Air*, avril 1919, p. 3.

⁶ Il reprend l'expression d'A. Weber, JODPC, annexe n°5342, 1918, p. 2975.

⁷ JODPC, séance du 23 mai 1919, annexe n°6184, p. 1625.

leurs biens, leur indépendance, leur honneur, consiste à les obliger à cultiver des exercices physiques qui développent leurs muscles et fortifient leur courage. Ainsi s'exclame-t-il à l'assemblée nationale : « pas de Bataillons scolaires ! mais du grand air, de l'hygiène, du sport, de l'exercice qui trempe le corps, de la morale en action, sans conférences, qui trempe le caractère¹ ».

Sa volonté de légitimer l'éducation physique au regard de la santé publique marque incontestablement une rupture dans les représentations politiques françaises. Conscient des enjeux, il doit convaincre et faire preuve de beaucoup de pugnacité auprès des parlementaires car « ses idées se heurtent à la routine et à l'esprit de conservation² ». Il bouleverse les habitudes en évitant de s'opposer directement aux puissantes sociétés d'EP et de PM. Tout en dénonçant leurs orientations idéologiques, il reste prudent, leur rend hommage pour leur contribution au développement de l'hygiène physique en France à certaines époques mais souhaite désormais accorder plus d'importance aux conceptions civiles, incarnées plus particulièrement par les sociétés sportives et les initiatives privées. Sa marge de manœuvre reste étroite. Cette situation, pour le moins paradoxale - H. Paté occupe des responsabilités importantes au ministère de la guerre³ – illustre l'imbroglio administratif de l'EP de l'immédiat après-guerre.

Le Comité national d'EP et d'hygiène sociale envisageait déjà son rattachement au ministère de la santé publique car ses responsables considéraient le sport comme un « auxiliaire principal dans la lutte engagée contre l'alcoolisme, la tuberculose et les maladies vénériennes⁴ ». H. Paté, au lendemain de la Grande guerre, souhaite néanmoins aller plus loin « dans un but de salut public⁵ ». Il rejoint ici les intentions de J. Grégoire, exprimées quelques mois auparavant, qui réclamait un ministère des sports et de l'hygiène à peine la guerre terminée⁶. La création d'un ministère particulier ou d'un sous secrétariat d'État d'EP et des sports, rattaché à un ministère de tutelle autre que celui de la guerre, semble être à ses yeux la meilleure solution pour régénérer rapidement le peuple français. Le décret du 14 février 1920 entérine officiellement ce souhait en créant au ministère de l'hygiène et de la prévoyance

¹ Ibid., p. 1625.

² Messimy Général, *Le Soldat de demain* du 1^{er} octobre 1919, p. 310.

³ Le 26 novembre 1921, L. Barthou, ministre de la guerre, nomme officiellement H. Paté Haut Commissaire au ministère de la guerre pour l'E.P., les sports et la P.M. Il est notamment chargé de l'organisation et du fonctionnement de l'instruction physique avant et après le régiment.

⁴ *Le Soldat de Demain*, avril 1919, p. 171.

⁵ Paté H., *La Vie au Grand Air*, 1919, op. cit., p. 3.

⁶ Grégoire J., *La Vie au Grand Air*, décembre 1918, p. 15.

sociale une « commission chargée de rechercher les meilleurs moyens de développer le goût et la pratique des sports ». Il s'agit en quelque sorte de la première victoire d'après-guerre des partisans d'une EP civile. Cette préoccupation est encore présente dans la proposition de résolution signée par 96 députés en novembre 1921 dans laquelle l'éducation physique s'affirme comme une question de plus en plus d'ordre scolaire. Seul le ministère de l'Instruction Publique peut se charger, aux yeux des signataires de ce texte, des questions administratives de l'EP et des sports :

« Une direction de l'EP est indispensable à l'organisation et au rendement de l'enseignement dans les établissements de l'État.

Le ministre de l'instruction publique en assignant, au service qu'il s'agit de créer, l'animation, la coordination, le contrôle de l'E.P. scolaire, réalisera la pensée des législateurs de 1850 et de 1889, celle aussi de son prédécesseur de 1890. Il répondra à l'attente du pays, dont la volonté et la mise en oeuvre, au lendemain de la guerre, de tous les moyens de son relèvement¹. »

L'année 1921 représente donc dans l'histoire institutionnelle de l'EP française une étape déterminante. Le gouvernement opère en effet une importante mise au point en séparant les pouvoirs et les attributions de l'EP entre deux sous-secrétariats. Le premier, rattaché au MIP, s'occupe dorénavant de l'éducation physique scolaire et post-scolaire - il s'agit du sous-secrétariat d'état de l'enseignement technique dirigé par G. Vidal -, l'autre s'occupe des questions militaires de l'EP au sein du ministère de la guerre. Les forces politiques conservatrices, si puissantes jusque là, assistent à cette évolution. Elles ne se résignent pas pour autant et tentent de faire valoir leur opinion au sujet de la future tutelle ministérielle de l'éducation physique. Une période de transition, comme le laissait déjà sous-entendre A. Millerand en 1920, devient nécessaire pour ne pas heurter les clivages politiques de l'époque².

L'année 1922 entérine officiellement le changement de la tutelle administrative de l'EP. Le Décret du 3 mars 1922 institue en effet au MIP le service de l'EP et des sports. Même si les attributions de ce nouveau service se concentrent exclusivement sur l'aspect scolaire et post-scolaire de l'EP³, une nouvelle étape est définitivement franchie. Le rôle de l'armée s'estompe, elle ne possède plus le contrôle exclusif de l'éducation corporelle de la jeunesse française. Un mois plus tard, le 6 avril 1922, cette tendance se confirme avec la création, toujours au ministère de l'Instruction Publique et des beaux-arts, d'un *Comité consultatif*

¹ JODPC, séance du 25 novembre 1921, annexe n°3400, p. 226.

² JODPS, séance du 27 avril 1920, annexe n°188, p. 120.

³ Décret du 3 mars 1922, JO du 6 mars 1922, p. 2628.

*chargé d'étudier les questions d'éducation physique et sportive dans l'enseignement*¹. Dirigé par le sous secrétaire d'État de l'enseignement technique, G. Vidal, cette institution structure et gère l'EP et les sports dans un esprit d'ouverture². Immédiatement, son président demande à la commission médicale de dresser un rapport précis sur l'élaboration d'un programme complet concernant l'organisation de l'éducation physique scolaire. Ce rapport, confié au docteur P. Tissié, sera à l'origine de son ouvrage : *L'éducation physique rationnelle*.

L'influence hygiéniste dans les discours politiques est désormais établie. La contribution de P. Tissié en personne en atteste. Lors de sa réunion plénière du 14 décembre 1922, le comité consultatif approuve un projet de budget pour l'organisation précise et rationnelle de l'EP dans les divers ordres d'enseignement. Ce projet prévoit en particulier la création dans les facultés de médecine d'un enseignement de physiologie appliquée à l'éducation physique en vue de préparer les médecins à la tâche qui leur incombera ensuite dans ce domaine. L'objectif médical de l'éducation physique l'emporte sur les finalités militaires. Ce virage consacre définitivement l'évolution des mentalités parlementaires et entérine le caractère pluriel des finalités modernistes de l'EP. Il privilégie aussi le redressement qualitatif de la race française avant d'envisager sa préparation aux conflits armés. Un thème cher à P. Tissié devient le leitmotiv des projets politiques, la recherche d'une nouvelle identité nationale de l'éducation physique.

2. Le temps des premières décisions

Après 1918, la conception hygiéniste de l'EP accorde de plus en plus d'importance aux personnels chargés de la dispenser. Médecins, militaires, titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique (CAEG) degré élémentaire³ ou degré supérieur⁴, instituteurs, moniteurs, contractuels des sociétés d'EP et de PM sont autant de cadres susceptibles d'enseigner l'éducation physique. Cette diversité, si riche soit-elle, n'en demeure pas moins une source de malentendus. Une revendication se développe progressivement dans les débats politiques et professionnels ; l'identité sociale de l'éducation physique n'est possible que si les personnels enseignants obtiennent une légitimité digne de leur mission. G. Vidal le réaffirme officiellement le 7 juillet 1922 en proposant un programme

¹ Arrêté du 6 avril 1922, JO du 11 avril 1922, pp. 3894-3895.

² L'arrêté du 14 mars 1922 fixe à 90 le nombre des membres de ce comité. La proportion des militaires est atténuée au profit de personnalités de la société civile et médicale.

³ Le décret impérial du 3 février 1869 et l'arrêté du 25 novembre 1869 fixent officiellement les attributions du CAEG degré élémentaire. Entre 1918 et 1922, les candidats à ce diplôme doivent être âgés de plus de 18 ans.

⁴ Le décret du 30 décembre 1907 fixe les modalités d'attribution du CAEG degré supérieur et le rend obligatoire pour tous les professeurs de gymnastique des lycées et des collèges.

de réforme. Parmi les cinq points, figurent la formation et l'organisation d'un corps de professeurs d'EP, revendication réclamée par les hygiénistes, et à leur tête, P. Tissié, depuis la fin du siècle dernier. L'obtention d'un statut juridique clairement défini devient une condition essentielle de l'identité sociale et professionnelle des enseignants d'EP. Les hygiénistes revendiquent une uniformisation et une modernisation des formations initiales françaises, pour partie inspirées des exemples étrangers.

La formation des enseignants français d'EP et les exemples étrangers

Lorsque l'École de Joinville rouvre ses portes le 8 mai 1916, l'essentiel de sa tâche consiste à rééduquer les corps meurtris des Poilus blessés sur les champs de bataille. On lui attribue pour la circonstance le titre officiel de centre d'instruction physique et de combat à la baïonnette en remplacement de son titre officiel d'école normale de gymnastique et d'escrime. L'urgence de remettre sur pieds les soldats français¹ fédère toutes les bonnes volontés. P. Tissié et G. Hébert répondent à cet appel, le premier dans sa région natale du Sud-ouest, le second sur le front de Champagne. A la fin de la Grande guerre, l'armée poursuit cette mission thérapeutique de l'EP. Grâce à l'École de Joinville, elle se lance dans une campagne de sensibilisation et de formation des cadres d'autant plus que le MIP semble négliger cette formation :

« Les instituteurs officiers et sous-officiers ont, avant leur démobilisation, effectué un stage d'E.P. dans un certain nombre de centres, Joinville; Saint-Cyr, etc. La courte durée de ce stage - douze jours - doit bien plutôt le faire considérer comme une manifestation. Douze jours paraissent un peu insuffisants pour faire des éducateurs. (...) En effet, le pouvoir militaire a tenté l'effort méritoire de réveiller le pouvoir civil de sa douce somnolence. Les instituteurs qui appartiennent au M.I.P. vont pouvoir tout au moins "faire quelque chose" grâce à l'intervention du ministre de la guerre dont ils ne dépendent pas². »

En 1918, l'armée dispose de neuf Centres Régionaux d'Instruction Physique (CRIP)³ qui forment des instructeurs militaires (officiers et hommes de troupe), des moniteurs pour les services subdivisionnaires d'instruction physique et initient à la méthode d'EP (la future méthode française) les membres de l'enseignement public ou privé. Malgré ce dispositif, le bilan au niveau des pratiques scolaires est loin d'être satisfaisant. A l'école primaire par exemple, l'instituteur doit théoriquement dispenser les exercices physiques prévus aux

¹ On estime à 70 000 hommes le chiffre de soldats rééduqués puis renvoyés aux combats au cours de la seule année 1917, archives du SHAT, Ministère de la guerre, circulaire n°5000 du 8 juillet 1920, p.1.

² *Le Soldat de Demain*, avril 1919, p. 41.

³ On en dénombre sept en France ; à Antibes, Deauville, Dinard, Fontainebleau, Lyon, Montpellier et Royan et deux en Afrique du Nord, Alger et Tunis. En 1919, il faut ajouter celui de Metz et de Strasbourg.

programmes d'enseignement mais la plupart du temps son manque de qualification le pousse à les négliger. Bien souvent, il fait appel à des moniteurs des services subdivisionnaires d'instruction physique, habilités à intervenir dans les écoles primaires suite à une formation dispensée dans les CRIP. La circulaire du 22 mars 1920 en précise même les modalités de sélection ; « ces moniteurs doivent être choisis de préférence parmi les sous-officiers de carrière et les hommes de troupe de tout grade accomplissant la durée légale du service que leurs aptitudes physiques et pédagogiques ou leurs antécédents sportifs qualifient particulièrement pour remplir les fonctions d'instructeur et d'éducateur¹ ».

Il s'agit en quelque sorte d'une échappatoire car il est prévu officiellement, dans le cadre de la formation initiale des instituteurs, un temps spécialement consacré aux exercices physiques et à leur enseignement. Celui-ci varie de trois heures hebdomadaires pour les élèves de première et de deuxième années à quatre heures hebdomadaires pour les élèves de troisième année d'Ecole Normale. Malgré les horaires officiels, cet enseignement reste très souvent négligé. La seule préparation se rapportant à l'enseignement physique est bien souvent un cours rudimentaire de physiologie. L'armée comble donc, autant que faire se peut, l'absence de structures civiles de formation. La carence de l'Université est telle qu'il n'existe pas entre 1918 et 1923 de véritables priorités pour l'enseignement de l'EP dans les écoles normales, encore moins lorsqu'il s'agit de la formation des instituteurs ruraux. Dans les écoles normales citadines, l'armée tente de pallier le désintérêt du MIP en formant des anciens moniteurs militaires pour dispenser quelques cours théoriques hebdomadaires. Au sein des CRIP ou à l'Ecole Joinville, elle reconvertit en enseignants ses meilleurs sous officiers qui ont généralement su faire admirer leur vigueur, leur adresse, leur agilité physique, parfois même leur robusticité. A l'issue de cet enseignement, les stagiaires passent les épreuves du CAEG degré élémentaire ou degré supérieur pour enseigner l'EP conformément aux instructions officielles.

Le mérite des impétrants est d'autant plus grand que le parcours est semé d'embûches. L'absence de prise en charge par l'université de la préparation aux épreuves des CAEG, laisse la part belle à l'initiative privée. Une seule solution administrative s'offre donc aux admissibles du CAEG degré supérieur : la possibilité de s'inscrire et de suivre à leurs frais les leçons théoriques du Cours Supérieur d'EP de l'université de Paris². Ce dernier, d'une durée de cinq semaines, est encadré entre 1918 et 1922 par le Professeur Langlois dans les locaux du

¹ Archives du SHAT, Ministère de la guerre, circulaire n°861 du 22 mars 1920, p. 8.

² Créé en 1903 par C. Cazalet, Président de l'USGF, il est ensuite confié à G. Demeny jusqu'en 1917.

lycée Henri IV de Paris. Il faudra attendre 1923 pour que le cours supérieur d'EP soit officiellement pris en charge par le ministère de l'Instruction publique¹.

Excepté le Cours Supérieur, l'absence de l'université dans la formation des cadres en EP est symptomatique. L'armée tente de combler ce vide en réalisant un effort tout particulier en direction des instituteurs incorporés sous les drapeaux². Le décret du 13 juin 1923 met fin à cette période de doutes en officialisant les stages départementaux d'EP. D'une durée minimale de neuf jours, ils ont pour mission de perfectionner le personnel de l'enseignement primaire public³. A. Millerand insiste sur les enjeux scolaires d'une telle création. Pour lui, l'université doit dorénavant se préoccuper de la formation des instituteurs en leur dispensant des directives officielles, indispensables à une future unité doctrinale :

« L'éducation physique inscrite, en effet, dans les programmes des écoles élémentaires doit être donnée, au même titre que l'éducation intellectuelle, par les instituteurs et les institutrices. Dans ce but, il importe de bien préparer les maîtres à la tâche qui leur incombe, et les stages, ..., permettront d'atteindre ce but pour les maîtres et les maîtresses déjà en fonction, en complétant leur formation, souvent insuffisante, et en leur dispensant les directives indispensables à une unité de méthode et d'action⁴. »

L'opinion publique au lendemain de 1914-1918 reste partagée. Dans le meilleur des cas, les enseignants d'éducation physique sont assimilés aux instituteurs, ce qui n'est pas sans leur déplaire étant donné leur importance dans la politique de reconstruction de la Nation. Les instituteurs jouissent en outre d'un statut social très important et sont le plus souvent les témoins privilégiés des décisions politiques. Il est en effet assez courant de retrouver l'instituteur dans l'organigramme des mairies où il occupe généralement la fonction de secrétaire⁵.

Au début des années 1920, le statut social des professeurs d'éducation physique est donc loin d'être établi. Selon R. Meunier, les raisons sont nombreuses⁶. A l'heure où certains réclament une agrégation en éducation physique, l'opinion publique française éprouve

¹ Le décret du 13 juin 1923 en fixe les modalités administratives de fonctionnement. A Latarjet en devient le directeur en août 1923 et durant dix ans, ce cours est organisé au lycée Michelet de Vanves.

² Selon M. Boigey, entre 1918 et 1920, « 8 118 instituteurs sous les drapeaux ont accompli le stage prévu par la loi de 1905 et 5 337 membres de l'enseignement ont suivi des cours d'information à Joinville et dans les CRIP, 13 000 écoles ont été pourvues de moniteurs donnant la leçon d'EP, au moins une fois par semaine à 750 000 enfants ». Boigey M., *État de l'éducation physique en France*, Paris, C. Lavauzelle, 1922, pp. 5-6.

³ Il n'est pourtant pas rare de voir des cadres intervenir dans ces stages. L'article 12 de ce décret prévoit même des bases tarifaires de remboursement pour les conférenciers n'appartenant pas à l'université.

⁴ JO du 9 mai 1923, p. 4530.

⁵ Selon *la Ligue de l'enseignement*, 22,6 % d'instituteurs ont été tués entre 1914 et 1918, soit 8 119 morts pour 35 817 instituteurs laïques mobilisés, alors que le clergé n'en a perdu que 14,1%.

⁶ Meunier R., *Histoire d'une profession : du moniteur militaire au professeur de gymnastique*, in Actes du 7^{ème} congrès de l'HISPA, Paris, 1978, pp. 271-279.

beaucoup de difficultés pour distinguer la formation de l'École de Joinville et une formation civile, prise en charge par l'Université et soutenue fermement par les médecins, scientifiques et éducateurs. L'enjeu essentiel ne se résume pas uniquement à la mise en place rapide d'une formation structurée, hiérarchisée et civile des enseignants d'EP ; il dépasse le monde scolaire pour appréhender la société dans son ensemble. La modernisation de la formation des enseignants d'EP s'intègre dans une vaste politique d'hygiène publique. Les enjeux ne sont donc plus seulement disciplinaires, corporatistes. Ils acquièrent une dimension nationale et s'inscrivent dans le cadre d'une politique générale de reconstruction. Pour mettre un terme à leur situation de paria, les enseignants d'éducation physique tentent de relancer les débats d'avant guerre, multipliant les arguments de toutes sortes, dont celui de l'exemplarité étrangère, moteur d'une dynamique de changement.

En 1918, de plus en plus d'éducateurs rejettent les enseignements dispensés à l'École de Joinville et dans ses satellites, les CRIP. P. Tissié représente en quelque sorte la tête pensante de ce courant contestataire. Il est vrai qu'il n'en est pas à sa première tentative. Depuis 1897, il préconise une autre alternative, celle qui consiste à confier à des instituts régionaux, rattachés aux facultés de médecine, la formation des cadres en EP. Si, à la fin du siècle dernier, il était parvenu à convaincre le Doyen Couat de la faculté de Bordeaux, ses idées ne furent jamais mises en pratique. Au lendemain de la Grande guerre, le cours libre et public d'éducation physique qu'il défendait demeure encore à l'état de projet. Mais la période de reconstruction lui offre semble-t-il une nouvelle opportunité. Son abnégation et sa pugnacité se renforcent d'autant plus qu'il s'appuie sur les expériences menées en Suède, en Belgique, mais aussi au sein de l'École Normale de jeunes filles de Pau.

L'exemple de la Suède est le premier évoqué. Beaucoup plus ancien que les autres, il soulève l'embarras des autorités politiques. Dans ce pays, le professeur d'éducation physique semble disposer d'une meilleure formation ; il peut enseigner la gymnastique s'il est titulaire du diplôme d'instituteur. Le titre de professeur de gymnastique est obtenu après deux années d'études universitaires dispensées à l'Institut royal de gymnastique de Stockholm¹. Les professeurs de gymnastiques des lycées et des grandes écoles sont quant à eux tous des officiers ou d'anciens officiers, considérés à l'égal des professeurs d'université, ce qui est loin d'être le cas en France entre 1918 et 1923.

¹ Créé en 1813, cet institut participe de la diffusion de la doctrine suédiste dans le monde entier. Il accueille des stagiaires étrangers à des fins de propagande et devient la référence incontournable dans le monde entier.

Dès la fin de la guerre, P. Tissié propage le modèle de l'Institut Royal d'EP de Stockholm et envisage à plusieurs reprises de créer une Académie des sciences physiques qui siégerait au sein de l'Institut de France à côté des célèbres académies des sciences, des sciences politiques et morales, des Beaux-arts et de l'Académie française¹. Emporté par son optimisme, il souhaite contribuer à la régénération de la race française en créant un nouveau corps de fonctionnaires, chargés d'enseigner à l'école et dans les sociétés civiles une éducation physique qui combattrait les principaux fléaux sociaux, l'alcool, le tabac et la tuberculose.

Si la Suède demeure la référence exclusive en ce qui concerne une école supérieure d'éducation physique en France, un second modèle étranger est avancé par P. Tissié, modèle pouvant se révéler plus influent du fait de nombreuses similitudes avec la France. A plusieurs reprises les expériences de la Belgique sont exposées. P. Tissié ne semble pas d'ailleurs étranger à ce choix comme il l'avouera à la fin des années vingt :

« Appelé en Belgique, en 1905, par le colonel Lefébure, directeur de l'École militaire belge d'Etterbeck, pour y exposer les principes rationnels en gymnastique éducative, j'ai ainsi collaboré à l'œuvre de la renaissance physique belge². »

La proximité géographique et les nombreuses similitudes politiques et culturelles de ces deux pays militent pour une importation rapide des initiatives belges en France. En 1920 par exemple, P. Tissié développe longuement les cours d'éducation physique de l'université de Gand destinés aux instituteurs belges en rendant un vibrant hommage aux médecins Ledent et Dehoux³. Derrière cet éloge se cache en réalité l'admiration de P. Tissié pour l'esprit d'ouverture des Belges et de leurs représentants politiques. Tout au long des années vingt, l'exemple belge tient une place primordiale dans ses discours comme en atteste par exemple la publication dans *la revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale* du programme d'éducation physique d'A. Bollansée, inspecteur de l'éducation physique dans l'enseignement moyen et normal primaire belge⁴.

Mais rien n'y fait, la pénétration des consciences est différente de part et d'autre de la frontière. En France, la conception suédiste de l'éducation physique demeure minoritaire tandis que la Belgique l'adopte très rapidement et l'étend à l'ensemble de son territoire dès 1920. Cruelle désillusion pour P. Tissié qui lutte en France avec beaucoup de difficultés contre "l'à-peu-près" tandis que ce dernier est systématiquement combattu en Belgique :

¹ Tissié P., *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1921, p. 11.

² Tissié P., *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1929, pp. 111-116.

³ Tissié P., *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1920, pp. 195-196.

⁴ Ibid., pp. 135-141.

« Faire l'effort ! pénétrer les consciences ! Grand problème social de l'heure actuelle où les consciences; désorbitées, oscillent dans l'indiscipline, par la recherche du moindre effort et du plus grand plaisir avec une légèreté et une âpreté inquiétantes. Plus que jamais l'application du mouvement discipliné imposant l'effort utile et coordonné est nécessaire à la France¹. »

L'année suivante, lors de la conférence sur l'éducation physique et la race en Sorbonne, P. Tissié invite le docteur Gommaerts, président directeur de l'Institut supérieur d'éducation physique de Gand et le docteur Ledent pour diffuser les excellents résultats de l'organisation de l'éducation physique en Belgique. La *Petite Gironde* du 21 juin 1921 insiste quant à elle sur les enjeux de cette initiative qui consiste avant tout à rendre hommage à P. Tissié et à la diffusion de ses idées Belgique :

« Et c'est ainsi que le mouvement parti de notre sud-ouest a gagné toute la Belgique. Il serait bon que, revenant à son pays d'origine, il étendit maintenant ses bienfaisants effets à toute la France². »

La démarche de ce journal régional n'est donc pas neutre et sous-entend que P. Tissié n'est pas prophète en son pays. Fort du succès belge, P. Tissié poursuit sa croisade pour que les professeurs français d'éducation physique ne soient plus considérés comme les parias de l'enseignement. Pour lui, la modernisation de l'EP française passe inéluctablement par une réforme des personnels chargés de la dispenser. En 1922, il le rappelle une nouvelle fois dans son rapport au *Comité consultatif de l'EP*. La référence aux réalisations étrangères devient un argument explicite de persuasion :

« Un exemple nous est donné par la Belgique, il faut le suivre et demander à nos alliés et amis les moyens pratiques pour aboutir vite et bien dans cette réforme qu'ils ont assurée depuis 1908 par la fondation de l'institut supérieur d'EP, rattaché à la faculté de médecine de l'université de Gand.

Imitons la Suède et la Belgique. Ainsi, la France possédera rapidement un corps enseignant d'élite dont il est urgent de la doter. On peut en sept ans, sinon refaire la race, du moins l'engager dans la voie triomphale de son relèvement³. »

Plusieurs solutions pratiques s'offrent à ses yeux : soit le gouvernement français envoie des stagiaires dans les instituts suédois ou belges pour s'inspirer des organisations administratives et pédagogiques⁴; soit il invite des formateurs étrangers à venir dispenser leurs savoirs en France, solution jugée malgré tout trop coûteuse.

¹ Ibid., p. 141.

² Extraits de *La Petite Gironde, revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1921, p. 39.

³ Tissié P., 1922, *op. cit.*, pp. 137-141.

⁴ En 1922, le ministère de la guerre envoie des officiers français accomplir des stages en Suède et en Hollande.

Sur le plan institutionnel, P. Tissié propose la création de quatre organismes : Premièrement, calqué sur le modèle suédois de Stockholm et rattaché à la faculté de médecine de Paris, un Institut Supérieur d'EP concurrencerait directement l'École de Joinville. Deuxièmement, des Instituts Régionaux d'Éducation Physique (IREP), rattachés aux facultés de médecine des grandes villes de province, compléteraient ce dispositif. Cette idée permettrait de réaliser un des vœux les plus chers de P. Tissié : décentraliser sur le plan administratif et politique l'EP française. Contrairement à la fin du siècle dernier, P. Tissié dispose d'un atout supplémentaire offert par le décret du 31 juillet 1920 qui donne la possibilité à ces futurs instituts régionaux d'exister en tant qu'institut universitaire rattaché aux facultés de médecine¹. L'exemple de la création de l'Institut Lyonnais d'Éducation Physique illustre cette opportunité qui ne dépend en fin de compte que du bon vouloir des instances politiques².

Troisièmement, la création de centres régionaux pédagogiques dans huit à dix écoles normales d'institutrices et d'instituteurs de France permettrait de mieux contrôler la destinée de l'EP dans les écoles primaires. Enfin, quatrièmement, P. Tissié souhaite la création d'inspections générales, régionales, départementales et d'arrondissement chargées de surveiller médicalement l'enseignement de l'EP. Constituées essentiellement de médecins, elles auraient pour tâche de mettre en place un véritable contrôle scientifique et médical des enfants scolarisés.

Les expériences suédoises et belges le poussent aussi à réclamer la mise en place d'une véritable hiérarchisation des diplômes. Au CAEG degré élémentaire et supérieur, P. Tissié propose la création de quatre diplômes en s'alignant sur les autres formations universitaires : le premier coïnciderait avec le CAEG degré supérieur et se dénommerait Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Primaire de l'EP (CAEPEP). Il serait nécessaire à tout membre des deux sexes de l'enseignement primaire. Le second diplôme se dénommerait "Bachelier" et nécessiterait l'obtention au préalable du brevet supérieur de l'enseignement primaire ou du baccalauréat. Avec l'un de ces deux diplômes scolaires, le candidat pourrait intégrer les centres régionaux pédagogiques où, à l'issue de la première année d'étude, il passerait l'examen aboutissant au grade de bachelier. Au bout de la deuxième année d'étude, le candidat

¹ Saint-Martin J., « La création des Instituts Régionaux d'Éducation Physique et le modèle du médecin gymnaste en France à la fin des années 1920 », revue *STAPS*, à paraître en 2004.

² Lé-Germain E., L'Institut Lyonnais d'Éducation Physique, in Kruger A. & Trangbaeck E., *The history of physical education and sport from european perspectives*, CESH edition, Copenhague, 2000, pp. 137-149.

accéderait au statut de licencié en EP alors que la troisième et dernière année lui permettraient d'obtenir le grade de docteur en EP.

Ces propositions révolutionnent la formation des enseignants d'EP et induisent une élévation du niveau de culture générale des candidats aux fonctions de professeur d'EP. Soucieux de s'aligner sur le modèle universitaire français en vigueur à cette époque ou à défaut sur les réalisations étrangères, P. Tissié bouscule l'organisation jusqu'ici mise en place par l'armée. L'heure de gloire de cette dernière semble se terminer selon lui d'autant plus que l'École de Joinville est en proie à de terribles difficultés de fonctionnement¹. Il convient désormais de moderniser la formation des enseignants d'EP pour revendiquer une légitimité scientifique, universitaire et scolaire de leur discipline. En désignant l'université et en particulier sa filière médicale pour s'occuper rationnellement de l'EP en France, une page semble se tourner entre 1918 et 1923 à condition que les idées émises par P. Tissié soient entendues puis mises en application. Certaines virent le jour tandis que d'autres disparurent et rejoignirent le lot déjà bien garni des intentions. Il est vrai aussi que l'influence suédoise n'est plus la seule à interpeller le législateur français.

Aux innovations suédoises évoquées dans les discours français s'ajoute un second exemple entre 1918 et 1923, celui de l'École Supérieure d'EP (ESEP), inaugurée le 5 mai 1929 à Berlin. Véritable pierre angulaire de la réorganisation de la culture physique allemande, *Die Deutsche Hochschule für Leibesübungen* s'inscrit dans un projet politique de grande envergure, dont l'ultime objectif vise le redressement physique et moral du peuple allemand. Symbole de « l'eugénisme de l'animal humain² », l'ESEP de Berlin poursuit deux buts essentiels : l'étude scientifique de tous les sports et la formation d'un personnel hautement qualifié. Pour G. Verdal, « l'institut de Berlin ouvre de nombreux débouchés : professorat de sports dans les associations de culture physique, de natation; professorat civil de sports adjoint à la Reichswehr, professorat de sports dans l'industrie,..., postes de masseurs et de médecins sportifs, carrière d'architectes pour les constructions relatives à la gymnastique et aux sports, fonctions administratives en vue de l'application des lois sur la culture physique³ ».

Les cours sont dispensés à l'université et dans certains instituts d'anatomie, de chirurgie. Pour les enseignements pratiques, tout se passe au stadion, complexe sportif de grande ampleur situé aux portes de Berlin et ayant été construit pour les Jeux Olympiques de 1916. Les

¹ Simonet P. & Veray L. (s. la dir.), 2003, *op.cit.*

² Guignard A., *La revue de France* du 15 décembre 1922, pp. 865-871.

³ *L'éducation Physique* n°7 du 15 janvier 1923, p. 25.

enseignements ont une durée variable, s'étalant d'une quinzaine de jours pour les personnes désireuses d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques, à un semestre pour les étudiants, les professeurs des établissements scolaires, les dirigeants et cadres des sociétés sportifs ou les médecins, enfin à deux ans pour les futurs diplômés de cette institution.

D'après le témoignage de D. Strohl, chaque jour de la semaine est partagé en deux parties de deux ou trois heures chacune durant lesquelles l'étudiant suit des cours théoriques ou pratiques¹. L'apprentissage des techniques sportives occupe une grande place alors que deux heures hebdomadaires seulement sont consacrées à une gymnastique fonctionnelle de base. La partie théorique est quant à elle très soignée et très complète : il y est question de médecine, d'hygiène, de physique, de mathématiques des exercices du corps, de droit, de comptabilité, d'administration, d'architecture, de dessin, d'histoire de l'art, et même des exercices oratoires et des conférences sur la psychologie sportive. En hébertiste convaincu, D. Strohl ne peut s'empêcher de critiquer ce programme trop vaste et semble-t-il trop ambitieux car "truffé d'erreurs et d'inutilités". Il nuance quelque peu ses critiques car d'une façon générale, il constate que ce programme est effectivement réalisé.

Cette université d'État n'est cependant pas ouverte à tout le monde. Pour pouvoir suivre les divers enseignements, il faut satisfaire aux critères de sélection et pouvoir payer des frais de scolarité qui s'élèvent à 3 000 marks pour une année. Le prix fort est donc à payer pour avoir le privilège de suivre les enseignements de cette faculté des sciences du sport et de l'EP d'avant garde qui réalise « une conciliation parfaite de la théorie et de la pratique² ». L'enjeu central consiste à former des professeurs qualifiés tout en poursuivant des recherches scientifiques de grande qualité pour propager ensuite les bienfaits d'une culture physique de masse dans tous les milieux, universitaires, civiles, scolaires.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les références étrangères en matière de formation des cadres d'EP accentuent la nécessaire modernisation de l'EP française. Les partisans d'une réforme hygiéniste s'attardent plus particulièrement sur les réalisations médicales et vantent les expérimentations civiles suédoises et belges. Les Préparatistes, en proie à de sérieuses difficultés, vantent plutôt l'exemple de l'ESEP de Berlin. Dans les deux cas, l'exemple étranger structure une argumentation ciblée. Le modèle suédois renforce les intentions médicales de monopoliser la formation initiale des enseignants français d'EP tandis que l'exemple allemand milite pour la nécessaire modernisation de l'École de Joinville. Chaque discours tente d'apporter des solutions pratiques à la crise de l'éducation physique en

¹ *La revue hebdomadaire* n°23 du 7 juin 1921, pp. 63-75.

² Verdal G., 1923, op. cit., p. 25.

essayant d'importer des solutions déjà expérimentées avec succès hors des frontières françaises.

Les ambitieuses Instructions Officielles de 1923

Cinq ans après l'Armistice de Rethondes, même si elle n'est pas encore une priorité nationale, l'EP française fait l'objet de nombreux débats. En mai 1923, L. Bérard, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, propose un nouveau plan d'études pour l'école française qu'il souhaite davantage accueillante, inondée d'air et de soleil. Il entend rompre avec les établissements scolaires sombres d'autrefois et soulever l'enthousiasme des élèves en stimulant leurs conditions de travail. Travailler avec plus de plaisir résume sa devise car le plaisir est, selon lui, un moyen efficace pour stimuler l'activité. « L'école n'est pas plus une salle de jeu qu'elle n'est une prison. l'école est l'école: une réunion d'enfants qui travaillent de bon cœur à leur éducation commune, sous la direction de leur maître¹ ». Les finalités de ce projet dépassent le monde scolaire. Cette réforme doit contribuer à un redressement physique et moral de la nation française :

« Plus d'air, plus d'aisance, plus de liberté, plus de joie et partant plus de travail. Des efforts plus nombreux parce qu'ils seront plus volontairement consentis, des efforts mieux équilibrés et mieux coordonnés parce que chaque discipline occupera sa juste place; des efforts plus fructueux parce qu'ils seront mieux adaptés aux besoins présents de notre patrie; des enfants mieux instruits par un dosage plus exact des connaissances, ..., des caractères mieux formés par une éducation morale moins abstraite mais non moins haute : voilà ce que nous attendons de cette réforme de l'enseignement primaire. Puisse-t-elle donner au pays des travailleurs, des citoyens, des hommes qui, imbus de son idéal, contribuent à accroître sa prospérité et sa grandeur². »

La place réservée à l'éducation physique dans ce programme s'explique non seulement par les conséquences sanitaires de la Grande guerre, qui guident l'institutionnalisation d'une EP rationnelle et hygiéniste, mais aussi par une effervescence politique de tous les instants³. Si l'objectif central de l'EP demeure le développement des grandes fonctions respiratoire, circulatoire et articulaire, il s'agit aussi de rendre la jeunesse encore plus gaie, plus enjouée, pleine d'entrain, et animée d'une volonté à toute épreuve. Les qualités physiques et

¹ BAMIP du 1^{er} août 1923, p. 137.

² Idem.

³ L'année 1923 marque sur le plan des relations internationales un tournant important. Si jusqu'à cette date, la France consacrait l'essentiel de son temps à sa reconstruction et laissait le soin aux commissions alliées de contrôler l'Allemagne, R. Poincaré change d'opinion et mène une politique internationale de fermeté. Il s'oppose en cela aux initiatives de son prédécesseur A. Briand, partisan d'un rapprochement franco-allemand.

psychologiques sont au cœur du projet éducatif¹ ; on espère ainsi que « de cette modeste réforme résultera pour la race française un regain de vigueur et d'énergie² ».

Le projet de L. Bérard reprend d'une certaine manière les idées hygiénistes. Trois mois après le décret du 23 février 1923 sur l'hygiène dans les écoles, L. Bérard souhaite doter la France d'une école saine et forte en publiant les IO du 20 juin 1923. Celles-ci fixent l'horaire officiel d'EP des garçons et filles à une heure trois quart pour les cours préparatoires et à deux heures pour les autres cours. Elles déterminent aussi avec précision les contenus d'enseignement. La grande nouveauté par rapport aux IO de 1887 réside dans la suppression des exercices à caractère militaire et à l'introduction des méthodes actives dans l'enseignement³. Sur le plan didactique, la référence aux avant-projets de règlement général de 1919, première partie enfance, est explicite. Au célèbre apophtegme d'O. Gréard⁴, L. Bérard associe le discours de l'éducation nouvelle « qui fait intervenir tour à tour le maître et les élèves et qui entretient, pour ainsi dire entre eux et lui, un continuel échange d'idées sous des formes variées, souples et ingénieusement graduées ». En d'autres termes, ces IO préconisent une nouvelle méthode d'enseignement faisant « un appel incessant à l'attention, au jugement, à la spontanéité intellectuelle de l'élève, méthode véritablement intuitive, pratique et inductive, partant des faits sensibles pour aller aux idées et faisant un appel constant à l'effort de l'élève en l'associant au maître dans la recherche de la vérité, (...), méthode inspirée par la grande tradition des penseurs français qui se sont occupés de l'éducation, depuis Montaigne jusqu'à Rousseau⁵ ». J. Gotteland ne peut s'empêcher d'exprimer sa joie lors de la publication de ces IO. Dans son principal ouvrage, il leur accorde une attention toute particulière, instructions remarquables selon lui, car traitant l'éducation physique « avec un soin, une précision, une convenance qui laissent peu à désirer⁶ ». Cet hébertiste réaffirme à cette occasion les cinq principes pédagogiques incontournables d'une bonne éducation physique scolaire : son caractère hygiénique, son obligation scolaire, sa quotidienneté, l'équivalence de sa valeur vis-à-vis de l'éducation intellectuelle et son caractère éducatif. Ces instructions vont dans le sens de ce qu'il réclame depuis longtemps, « la nécessité de lier l'éducation physique au

¹ Il s'agit de fortifier les corps et d'affermir les tempéraments des enfants tout en accordant une attention particulière aux méthodes actives.

² BAMIP du 1^{er} août 1923, p. 136.

³ Arnaud P., 1990, *op. cit.* Les IO de 1923 abrogent l'arrêté du 27 juillet 1893 obligeant les élèves âgés de plus de dix ans à satisfaire aux exercices de tir à 10 mètres.

⁴ « L'objet de l'enseignement primaire n'est pas d'embrasser sur les diverses matières auxquelles il touche tout ce qu'il est possible de savoir, mais de bien apprendre dans chacune d'elles ce qui n'est pas permis d'ignorer. »

⁵ *Extraits de plan d'études et Programmes des écoles primaires*, Paris, Vuibert, 1930, p. 7.

⁶ Gotteland J., *L'éducation intégrale, physique, intellectuelle*, Paris, Nathan, 1928, p. 61.

développement des facultés intellectuelles et morales d'une part, au développement des qualités pratiques d'autre part¹ » grâce à des exercices d'éducation des sens, pratiqués si possible au cours d'excursions scolaires.

Si auparavant, on considérait l'élève comme une entité abstraite, un pur esprit, une machine à apprendre, on l'assimile à partir de 1923 à un adulte en miniature, fragile, délicat, qu'il faut éduquer et non plus seulement instruire pour en faire un véritable citoyen, capable de participer activement à la reconstruction de sa Nation. Les IO de 1923 offrent cette opportunité car elles permettent, selon J. Gotteland, de mettre fin aux errements du passé, aux erreurs pédagogiques vieilles de plusieurs siècles :

« Nous travaillons depuis des siècles dans nos écoles selon une conception radicalement fautive. Nous considérons qu'en principe, l'élève qui nous est confié, est un être vigoureux qui pousse tout seul et naturellement bien. Nous avons refusé de voir jusqu'ici que ce n'est point là la règle, mais l'exception². »

Alors que l'éclectisme joinvillais semble renforcé, les débats ne tranchent pas en faveur de telle ou telle doctrine. Publiées par le ministère de la guerre et acceptées par le MIP, ces IO introduisent la notion d'exercice à la place de celle de gymnastique, jugée pas assez précise pour définir les contenus d'enseignement de l'EP. Le plan de la leçon, réparti en mise en train, leçon proprement dite et retour au calme, renforce la rationalité de cet enseignement. Le dosage des exercices fait l'objet d'une attention permanente car il ne s'agit pas, en voulant lutter contre la sédentarité et l'excès intellectuel des études, de rajouter un surmenage physique. Bien au contraire, ce texte officiel privilégie l'accès de tous à une éducation physique réparatrice : « Toute gymnastique doit être utile en même temps qu'elle doit être éducative³ ». Personne ne peut désormais s'en dispenser, du moins théoriquement, sauf certificat médical stipulant une contre indication.

L'enseignement de l'éducation physique française, par le biais de ces nouvelles instructions du 20 juin 1923, semble donc posséder tous les éléments pour aller de l'avant et gagner ses lettres de noblesse dans la société et dans l'école en particulier. Ainsi, « toute leçon d'EP doit être donnée en plein air ou, si le temps est mauvais, dans un préau largement ouvert. Il est urgent de poursuivre partout l'établissement de terrains de jeux avec douches et piscines. En attendant cette importante amélioration de nos installations scolaires, il faut saisir toutes les occasions pour utiliser les espaces libres qui peuvent être mis à la disposition de l'école⁴ ».

¹ Ibid., p. 64.

² Ibid. p. 149.

³ BAMIP du 1^{er} août 1923, p. 135.

⁴ Ibid., p. 134.

A l'école primaire, le programme du cours supérieur renforce l'esprit hygiéniste de ce texte. Il s'agit « de faire l'éducation de la vue, de ouïe, des autres sens par des procédés que déjà recommandait Jean-Jacques, et que, de nos jours, le scoutisme a très heureusement renouvelés et perfectionnés¹ ». Cette référence explicite à un modèle d'éducation extra scolaire n'est pas neutre et confirme l'ouverture de l'école vers d'autres institutions éducatives, qu'elles soient françaises ou étrangères. Cette stratégie confirme le souci des responsables français de mieux s'informer et de ne retenir que les meilleures solutions, quelles que soit leur origine, pour permettre un redressement rapide de la Nation. La légitimité culturelle des moyens éducatifs employés renforce la crédibilité sociale et politique de cet enseignement. Alors que l'on célèbre le centenaire de la naissance de L. Pasteur, la dimension hygiéniste s'exprime aussi dans les textes officiels d'EP, accentuant encore un peu plus son caractère éclectique, non seulement dans ses contenus mais aussi dans ses finalités.

L'organisation de nombreux congrès scientifiques la même année confirme de plus l'influence grandissante des médecins dans les discours pédagogiques et politiques. Lors du congrès international de propagande d'hygiène sociale et d'éducation prophylactique sanitaire et morale, qui se tient du 23 au 27 mai 1923 à l'hôtel des Sociétés Savantes de Paris, le docteur Rochu-Méry estime que l'Union des sociétés d'EP et de PM, pourtant d'obédience militaire, tient compte de l'évolution sanitaire de la France. Selon lui, « se préoccuper de la jeune fille comme du jeune garçon, s'ingénier à leur inculquer, sous la forme théorique et pratique à la fois, le culte du bien et du beau en même temps que le souci de la santé, étendre les bienfaits d'une saine éducation physique et morale à tous les jeunes gens non seulement de la métropole mais aussi de nos colonies. Ce qu'un des congressistes synthétisait si heureusement en disant que notre Union avait dû réaliser, en théorie et en action, "Mens sana in corpore sano"² ».

Quatre mois plus tard, trois congrès nationaux d'éducation physique se déroulent à Bordeaux. Alors que le choix de cette ville n'est pas neutre, P. Tissié assiste à deux d'entre eux au titre de membre de la Commission médicale du *Comité consultatif d'EP* ; ces congrès étant pour lui des opportunités supplémentaires pour imposer ses idées au sujet d'une doctrine nationale d'éducation physique. Pour renouer avec la tradition, il accepte en mars 1923 la

¹ Ibid., p. 135.

² *Le Soldat de Demain* du 10 juillet 1923, pp. 198-199.

proposition du Doyen Sigalas d'assister au congrès national d'éducation physique organisé par la LFEP et la Société Médicale d'EP et de sports de Paris¹.

Du 24 au 26 septembre 1923, il dénonce le retard de l'EP française en évoquant les exemples étrangers. Sur le modèle belge, P. Tissié et le professeur Sigalas indiquent la voie dans laquelle la faculté de Bordeaux "veut entrer en éducation physique" ; celle de meilleurs centres de formation des personnels. Ce discours, très précis, milite pour la décentralisation de la formation des cadres, point auquel s'oppose H. Paté qui défend le centralisme parisien. Néanmoins, un argumentaire de choix est nouvellement exposé, celui des initiatives étrangères. En vue de cette réforme, le Professeur Sigalas propose officiellement qu'une mission soit envoyée en Suède et en Belgique, afin d'étudier l'organisation magistrale de l'éducation physique dans ces deux pays². Grâce à ce vœu, les hygiénistes voient leur pouvoir renforcé sur l'EP alors que la présence de médecins belges facilite les premiers contacts.

A peine terminé, ce congrès laisse la place au congrès national de Médecine organisé à Bordeaux du 27 au 29 septembre 1923. Une fois encore, P. Tissié réalise l'éloge de l'éducation physique suédiste dans la lutte contre la dégénérescence de la race et se réjouit de l'échec de C. Cazalet qui souhaitait exclure de l'enseignement physique toute méthode qui ne serait pas exclusivement française :

« Le Congrès médical d'EP, sans juger de la valeur respective des méthodes pratiquées à l'heure actuelle, émet le vœu, qu'en tout état de cause, les méthodes françaises, enseignées par des professeurs français, doivent avoir, en France, la préférence sur les méthodes étrangères apportées en France par des professeurs étrangers, étant donné que la plupart du temps, ces méthodes étrangères se présentent sous la forme d'entreprises commerciales, qui font concurrence à nos maîtres français, nuisent à leurs intérêts matériels, provoquent la réduction de leur recrutement et, par voie de conséquence, troublent la diffusion de l'éducation physique nationale³. »

Cette anecdote révèle une évolution des mentalités françaises. Au patriotisme du Président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, les partisans du courant suédiste optent pour la diffusion en France de l'expérience d'autrui, preuve s'il en est que l'influence étrangère dépend finalement plus de ses acteurs et de l'authenticité de leur discours.

Enfin, les deux congrès médicaux de Bordeaux poursuivent une autre finalité ; celle de compléter l'initiative des Préparatistes français, entreprise en terre bordelaise à la mi

¹ *Revue des Jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1923, p. 2.

² *Ibid.*, p. 96

³ *Le Gymnaste* du 1^{er} octobre 1923, in *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, octobre 1924, p. 105.

septembre 1923¹. Même si P. Tissié n'y assista pas étant donné les différends entre les deux courants de pensée, le XVI^e congrès national de l'Union confirme les enjeux hygiéniques de l'EP française. Si les grandes finalités de ces deux courants se rejoignent pour réaffirmer la nécessité de reconstruire des corps sains et forts, les moyens diffèrent. L'Union Chéron se base sur l'éclectisme joinvillais et ses structures de formation (Ecole de Joinville et CRIP) tandis que les suédistes privilégient les exercices principalement établis par le "Ling français", P. Tissié et transmis aux futurs médecins gymnastes.

Les trois congrès de Bordeaux illustrent à leur manière le transfert d'un monopole à l'autre. Par leur intermédiaire, médecins et militaires s'affrontent sur le thème commun de la régénération d'une France forte, virile et pourvue d'un idéal patriotique tandis que les solutions diffèrent au niveau des moyens à mettre en oeuvre. Batailles d'experts pour les uns, batailles d'opportunistes pour les autres, les destinées scolaires et sociales de l'éducation physique de la jeunesse française n'en demeurent pas moins l'enjeu principal. Deux projets s'opposent : les conservateurs et les Préparatistes en particulier considèrent que l'organisation militaire de l'EP peut être reconduite après 1918 - elle a semble-t-il fait ses preuves en participant activement à la victoire de la Grande guerre – alors que quelques parlementaires dénoncent ses lacunes. Chacun à leur tour tente de convaincre la classe politique du bien fondé de son discours. Alors que de virulentes polémiques éclatent, les deux camps poursuivent les mêmes fins, l'établissement d'une unité politique et doctrinale de l'EP, condition sine qua non d'une régénération rapide de la jeunesse française. Si les militaires défendent leur monopole historiquement établi, bien représenté par A. Chéron omniprésent dans les commissions influentes de la chambre des députés, H. Paté, Haut Commissaire de l'EP, prône dès 1921 le partage des responsabilités avec la mise en place d'une structure mixte de direction. Ce dernier obtient en partie gain de cause en avril 1922 avec la création du *Comité consultatif de l'EP*.

Dans les discours pédagogiques, contrairement à ce qui se passe dans les débats parlementaires, un nouvel argumentaire apparaît peu à peu. L'influence des pays étrangers participe du transfert de monopole des militaires aux médecins. Savamment orchestrée par P. Tissié, cette exemplarité privilégie les réalisations suédoises et belges. La modernisation de l'éducation physique française se réalise donc grâce à la perspicacité et à l'opportunisme du discours médical. A force d'utiliser les conséquences sanitaires de la Grande guerre et de s'appuyer sur des exemples pratiques développés à l'étranger, les médecins obtiennent le droit

¹ *Le Soldat de Demain* du 10 septembre 1923.

de régir l'éducation physique à l'école, non sans mal car militaires, pédagogues et éducateurs discutent les choix retenus.

Conclusion de la 1^{ère} partie

La difficile genèse d'une éducation physique nationale au lendemain de 1914-1918

S'il est communément admis que le monopole militaire de l'éducation physique de la jeunesse française se poursuit dans l'immédiat après-guerre - la victoire de l'armée française dans la première tuerie collective du XX^e siècle l'expliquant en partie - il n'en demeure pas moins que les bouleversements culturels, économiques, politiques et sanitaires le déstabilisent progressivement. En comptant un mort pour 26 habitants, la France est la nation d'Europe la plus touchée par la Première Guerre mondiale. Il est urgent de redresser le pays, de relancer son économie et de ne pas se contenter d'une victoire militaire quel qu'en soit le prix. Dès 1919, *Le Soldat de Demain* tire la sonnette d'alarme :

« Hâtons-nous, il faut, sans attendre, grouper tous les efforts; et les bonnes volontés ne manquent pas; il faut créer une direction unique, munie de sérieux pouvoirs officiels qui coordonnera et facilitera les efforts de tous pour refaire du peuple français un peuple sain et robuste; nos alliés nous ont donné l'exemple de ce que pouvait un peuple sportif.

Hâtons-nous de sortir de la profonde ornière où, faute de direction, se détestent en vain l'instruction physique civile, l'instruction physique militaire, les grandes fédérations. Notre belle race s'atrophie; la lutte pour la vie a amené un développement intensif de l'intellectualité aux dépens du corps; il est temps qu'une loi établisse un juste équilibre qui sauvera la race¹. »

Dans ces conditions, le mythe de la régénération de la race prend une nouvelle dimension. Le bilan peu favorable de l'EP française au lendemain de la Grande guerre, permet d'expliquer en quoi la France renoue avec la tradition d'une éducation physique éclectique même si les parlementaires français, trop occupés à la reconstruction nationale, privilégient sa dimension militaire.

Progressivement une autre représentation apparaît. Légitimée par les conséquences sanitaires de la Première Guerre mondiale, l'idée d'une éducation physique civile, c'est-à-dire prise en charge par d'autres acteurs institutionnels que l'armée, se répand dans les couloirs du palais Bourbon et du Sénat. Le temps des premières décisions, sous l'action des députés radicaux-socialistes, avec à leur tête H. Paté, se met progressivement en place. Las de voir la France tarder dans le choix d'une politique ambitieuse en matière de prévention et de redressement physique de sa population, ils cherchent « à faire hâter le vote des projets de loi concernant l'EP ». Parmi les arguments avancés, celui des réalisations étrangères occupe une place de plus en plus importante :

¹ *Le Soldat de Demain*, avril 1919, p. 177.

« Au moment où toutes les nations viennent d'accorder à la France les Jeux Olympiques de 1924, au moment où l'Allemagne organise puissamment l'éducation physique de sa jeunesse, au moment où toutes les nations comprennent l'importance de cette question, il n'est pas possible que la France soit la dernière à mettre en application les principes qu'elle a tant de fois formulés¹. »

Entre 1918 et 1923, l'armée perd progressivement le monopole politique et pédagogique de l'EP. L'École de Joinville, dont le prestige force le respect au-delà des frontières françaises, est en proie à de plus en plus de difficultés sur son propre territoire. Les médecins, et plus généralement les membres de la société civile, forts des expériences étrangères, tentent de faire basculer les choix politiques en leur faveur. Les premières solutions administratives envisagent des tutelles mixtes, puis la création du *Comité consultatif de l'EP* qui, composé de quatre vingt personnes, gère à partir de 1922 l'éducation physique nationale. Ce comité poursuit la tradition française en perpétuant la recherche d'une unité administrative. Au niveau des solutions pédagogiques, les nouvelles IO de 1923 ou les conclusions des congrès de Bordeaux de la même année renforcent le caractère civil de l'EP. Désormais éducation physique et préparation militaire doivent être distinguées.

Sous couvert des exemples étrangers, principalement suédois et belge, les acteurs de l'EP française essaient de la relancer pour former de solides percheros, capables de défendre leur Nation dans toutes les circonstances. Néanmoins, la référence aux solutions étrangères reste encore confidentielle. L'échéance des prochaines élections législatives de 1924 annonce cependant des perspectives de changement faisant suite aux timides avancées de 1923.

¹ JODPC, séance du 7 juillet 1921, annexe n°3044, p. 2126.

Deuxième partie

**La perception des modèles étrangers d'éducation physique
entre 1924 et 1933**

Introduction de la 2^{ème} partie
La perception des modèles étrangers d'éducation physique
entre 1924 et 1933

Si entre 1918 et 1923, la France voue l'essentiel de son temps et de son énergie à son redressement économique, politique et humain, l'année 1924 marque une rupture dans la perception française des modèles étrangers d'EP. Jadis confidentielle, l'exemplarité étrangère participe explicitement du processus de diffusion des cultures physiques en Europe. Le mythe de l'Eldorado poursuit son rôle dans les intentions des responsables politiques et pédagogiques. Comme l'évoquent S. Berstein et P. Milza, tout se passe comme s'il existe d'autres sources d'inspiration en parallèle au modèle fasciste¹. Entre 1924 et 1933, l'analyse des discours français montre une réelle volonté de comparer et d'établir un système de valeur. Pourtant, dans cette lutte d'influence entre les différents modèles étrangers, pouvons nous mettre en évidence des priorités diplomatiques ?

En nous référant aux travaux de D. Jodelet², il est possible de montrer que les représentations sociales fondent tout autant que les relations politiques internationales les discours pédagogiques et politiques de l'EP française. Outre l'identification des multiples allusions aux expérimentations étrangères, il s'agit ici de percevoir les véritables enjeux géopolitiques de la perception française de ces modèles.

Par exemple, la priorité accordée à la perception allemande de l'organisation administrative de l'EP ou bien l'exemple tchécoslovaque de la gymnastique sokole, méconnu et timidement exposé au cours des années vingt notamment dans le discours des hébertistes, se fonde sur une logique particulière de pensée. De la même manière, nous nous demanderons si l'établissement d'institutions internationales, politiques, gymniques ou sportives constitue un gage suffisant pour diffuser sur le territoire français tel ou tel modèle étranger. En interrogeant la politique de la Société Des Nations (SDN), celle de la Fédération Internationale d'EP (FIEP), et dans une moindre mesure celle du Comité International Olympique (CIO), il s'agira de répondre à la question suivante : un modèle d'EP supranationale véhiculé par une Organisation Non Gouvernementale (ONG) a-t-il plus de chance de convaincre les responsables politiques et pédagogiques français ? La perception d'un modèle étranger ne révèle-t-elle pas finalement un fantasme, celui qui consiste à penser que la solution à la crise de l'EP française se trouve toujours hors du territoire national ?

¹ Berstein S. & Milza P., *Histoire du XX^e siècle, 1900-1945, la fin du monde européen*, Paris, Hatier, tome 1, 1993, pp. 307-323.

² Jodelet D., *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1989.

Certains acteurs français voient-ils dans les modèles italien et allemand les prémices d'une éducation physique nationaliste ? D'autres, par contre, considèrent-ils une éducation physique supranationale comme garantie essentielle de paix et de stabilité en Europe ? Dans les deux cas de figure, les enjeux de la perception française dépassent le simple caractère scolaire de l'EP. L'influence des bouleversements géopolitiques, avec notamment l'avènement des régimes fascistes en Europe¹ ou les initiatives de la toute récente SDN², accentue la perception de leur système respectif d'EP.

¹ Nolte E., *Les mouvements fascistes, l'Europe de 1919 à 1945*, Paris, Calmann-Lévy, 1969.

² Bourgeois L., *L'œuvre de la SDN (1920-1923)*, Paris, 1923.

Les rivalités italienne et allemande

« Les enfants doivent être élevés dans notre foi religieuse, c'est entendu; mais nous avons besoin d'intégrer cette éducation, de donner à ces jeunes le sens de la virilité, de la puissance, de la conquête; nous devons surtout leur inspirer notre foi et les enflammer de nos espérances. »

B. Mussolini, *Scritti e discorsi*, vol. 7, Milan, 1934.

« Un jeune homme que le sport et la gymnastique ont rendu dur comme le fer subit moins que l'individu casanier, exclusivement repu de nourriture intellectuelle, le besoin de satisfactions sensuelles. Il n'a pas le droit de fainéanter pendant ces années de jeunesse, d'infester de sa présence les rues et les cinémas; il doit après sa journée de travail, cimenter son jeune corps et l'endurcir pour que la vie, un jour ou l'autre, ne le trouve pas trop amolli. »

A. Hitler, *Mein Kampf*, Nouvelles Éditions latines, 1924.

Entre 1924 et 1933, l'analyse des discours politiques et pédagogiques de l'EP française illustre une évolution plus générale de la perception des expérimentations allemande et italienne. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène particulier. Au niveau des institutions politiques, des choix budgétaires, des avantages sociaux, des loisirs culturels et sportifs, l'opinion française, bien relayée par la presse, compare sans cesse les intentions politiques et les décisions entreprises dans ces trois Nations européennes. Or comparer nécessite la mise en place de systèmes de valeurs qui fluctuent selon les opinions politiques et idéologiques. A partir de 1924, la France se donne la possibilité de se référer à autrui, à autre chose. Par nécessité ou par conviction, cette quête de référence anime la France et l'Europe tout entière. L'avenir de la Nation française dépend-t-il des déséquilibres des populations - pendant l'entre-deux-guerres, on dénombre trois Allemands pour deux Français ? Les taux d'accroissement, beaucoup plus importants dans les pays autoritaires¹, constituent-ils un argument suffisant pour diffuser en France les politiques conduites en matière d'EP et de sports ?

1. De l'autre côté des Alpes

Au lendemain de la Grande guerre, l'Italie panse ses plaies. Avec 750 000 tués et plus d'un million de blessés, soit 6,2% de sa population active, elle paye un lourd tribut au premier conflit mondial. Son économie doit être relancée de toute urgence malgré une main d'œuvre

¹ Arendt A., *Les origines du totalitarisme*, tome 1 *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972.

décimée sur les champs de bataille¹. Ses provinces du Nord-Est ont été ravagées par les opérations militaires et nécessitent de longs mois de travail avant de retrouver une production analogue à celle d'avant guerre. Sur le plan financier, la guerre a engendré un endettement supplémentaire que ne compensent pas les augmentations d'impôts. L'inflation s'installe alors que se développe une crise morale. Enfin, les Traités internationaux de paix ne tiennent pas leurs engagements. Wilson refuse l'Istrie et la Dalmatie à l'Italie, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est donc dans un climat de crise que l'Italie d'après-guerre tente de se redresser. Le thème de la "victoire mutilée", exploité par les nationalistes, se répand dans l'opinion publique comme une traînée de poudre. En 1919, une vague de grèves éclate pour atteindre son apogée au cours de l'été 1920. Les ouvriers constituent des soviets et assurent un peu partout la gestion de leurs entreprises. Dans les campagnes, les paysans se partagent les terres et se groupent en coopératives. Même si cette crise prolétarienne ne dure pas, elle prépare l'avènement du fascisme en Italie. Malgré l'échec des élections législatives de 1921², Mussolini se sert de cette tentative du prolétariat italien³ et utilise les faiblesses du régime démocratique pour accéder au pouvoir. En août 1922, les fascistes brisent tout d'abord par la force une grève générale de protestations organisée par les socialistes. Deux mois plus tard, Mussolini organise un congrès fasciste à Naples qui se ponctue par la Marche sur Rome à laquelle participent plus de 30 000 personnes. Victor Emmanuel III, soucieux d'éviter une effusion de sang, fait appel à Mussolini pour former le nouveau gouvernement qui rassure dans un premier temps avant d'obtenir les pleins pouvoirs en novembre 1922. Ce n'est que deux ans plus tard, le 3 janvier 1925, qu'il annonce le début de la dictature⁴. Le Duce concentre tous les pouvoirs. Il peut légiférer par décrets-lois sans aucun contrôle du parlement. Petit à petit, l'Italie fasciste achève sa transformation en pays totalitaire en embrigadant la population italienne grâce au sport et à l'éducation physique⁵. Comme l'indique S. Pivato pour le sport fasciste, pouvons-nous dire que l'éducation physique contribue à une image positive du fascisme italien entre les deux guerres mondiales⁶? Est-elle un bon instrument de propagande, de contrôle, de discipline et d'*homogénéisation idéologique* de la jeunesse italienne ?

¹ Berstein S. & Milza P., 1993, *op. cit.*, tome 1, p. 102.

² On dénombre 32 députés fascistes, 122 socialistes, 16 communistes, 107 "populaires" et 240 constitutionnels.

³ Berstein S. & Milza P., 1993, *op. cit.*, pp. 186-191.

⁴ Progressivement, le Sénat n'a plus aucun pouvoir tandis que la chambre des députés devient en 1928 une assemblée décisionnelle dont les membres sont nommés par le parti fasciste.

⁵ Chapron T., Sport et fascisme, l'Italie mussolinienne instigatrice d'une utilisation politique et utilitaire du sport, Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies en STAPS de l'Université de Caen, 1999.

⁶ Pivato S., « Sport et rapports internationaux : le cas du fascisme italien », in Arnaud P. & Wahl A., *Sport et relations internationales*, Metz, 1994, pp. 65-71.

Le rôle de l'ONB dans l'évolution de l'EP italienne

Selon M. Riou, « durant le ventennio fasciste (1922-1942), l'État assigne une finalité politique des plus explicites à l'éducation des jeunes par les sports et les exercices physiques¹ ». Ses conclusions rejoignent celles de S. Pivato en insistant sur le rôle joué par la propagande fasciste dans le développement d'une culture physique de masse et dans l'établissement d'une "Nouvelle Italie", par exemple en étant l'une des premières nations du vieux continent à constituer une unité administrative grâce à la création en 1926 de l'Opera Nazionale dell Balilla (ONB).

L'ONB, dont l'appellation officielle rend hommage au courage d'un jeune Génois lors du soulèvement insulaire italien face à l'empire autrichien en 1746², permet à l'éducation physique italienne d'occuper une place importante, sinon majeure, dans l'établissement d'une nation armée. Il marque une étape importante dans la fascisation du peuple italien dont on peut identifier plusieurs périodes. La fascisation du régime italien et de ses institutions politiques représente la première période de ce processus. A la fin de 1925, l'établissement des lois "fascistissimes"³, orchestré par l'ex nationaliste A. Rocco, annonce la "fascistizzazione"⁴ de l'État et de la culture italienne. Depuis la loi du 24 décembre 1925, Mussolini légifère par décrets-lois. Seul responsable devant le roi, cette loi supprime toute initiative parlementaire en donnant en quelque sorte les pleins pouvoirs au Duce. Un mois plus tard, le 31 janvier 1926, le pouvoir de la chambre des députés est encore réduit. Elle entérine dorénavant les lois promulguées par Mussolini sans pouvoir les amender ou procéder à de quelconques débats. L'institutionnalisation de l'ONB symbolise un véritable coup de force du Duce pour unifier le peuple italien. Lorsque l'ONB est officiellement créé le 3 avril 1926, il est immédiatement rattaché au ministère de l'intérieur dans le but de mieux contrôler la jeunesse italienne⁵. Conçu

¹ Riou M., « L'éducation sportive de la jeunesse dans l'Italie mussolinienne, Figures emblématiques et homogénéisation idéologique », in Arnaud P. & Terret T. (textes réunis par), *Sport, éducation et art, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, CTHS, 1996, p. 121.

² Le diminutif Balilla rend hommage à J.B. Perasso, qui, à l'âge de 14 ans, jeta des pierres aux soldats autrichiens en difficultés. Ce geste téméraire réveilla les énergies et engendra le retrait des Autrichiens de Gènes.

³ Berstein S. & Milza P., *Le fascisme italien, 1919-1945*, Paris, Seuil, 1980, pp. 141-143.

⁴ Ce terme désigne officiellement la fascisation de l'ensemble des institutions d'État.

⁵ La loi du 3 avril 1926 prévoit que dans les villes de moins de vingt mille habitants, toutes les sociétés, autres que les sociétés catholiques, ayant à leur programme l'orientation professionnelle et l'éducation physique, morale ou spirituelle de la jeunesse soient dissoutes. Teja A., « L'instruction à la guerre dans l'éducation physique et le sport en Italie pendant l'État fasciste: le combat comme idéologie », in Renson R., Aja Gonzales A., Andrieu G., Lämmer M. et Park R. (Eds.), *Actes du congrès de l'ISHPES, Madrid, INEF, 1993*.

sur le modèle de l'Opera Nazionale Dopolavoro (OND)¹, créé l'année précédente et qui a pour but de contrôler les loisirs des travailleurs en vue d'une amélioration de leurs possibilités intellectuelles et physiques², l'ONB a pour mission de réglementer la pratique de l'EP et des sports dans les écoles dès 1927. Il incarne la volonté du régime fasciste de standardiser les comportements et les idées en dépersonnalisant les Italiennes et les Italiens³. L'article 1 de son règlement technique insiste tout particulièrement sur cette double spécificité de faire des jeunes dignes de la nouvelle norme de vie italienne⁴.

La composition officielle du conseil de direction de l'ONB montre que cette institution est créée de toutes pièces pour servir le régime fasciste. Toutes les hautes personnalités, proches du pouvoir y siègent, qu'il s'agisse des représentants des ministères de l'intérieur, des finances, de la guerre, de la marine, de l'aéronautique, de l'éducation et de l'économie nationales, de la milice, du Parti National Fasciste, de l'OND et de quelques représentants des principales fédérations sportives italiennes. Rien d'étonnant à cela lorsque l'on sait que tous sont nommés par décret royal, sur proposition du chef du gouvernement. Le décret du 10 août 1927 permet de franchir une nouvelle étape dans la mise en place d'une unité administrative de l'éducation physique et morale de la jeunesse italienne en déléguant toutes les fonctions du conseil central de l'ONB au Président de l'œuvre. Désormais l'ONB est dirigé par une seule personne, seule responsable devant le Duce et le roi des choix retenus en matière de formation corporelle et morale. L'importance est telle que Mussolini choisit de présenter lui même la mission essentielle de l'ONB. Un an après sa création, il est officiellement chargé de regrouper les multiples organisations de jeunesse en une seule organisation dépendante du PNF. Mussolini nomme à la tête de l'ONB un de ses plus fidèles lieutenants, R. Ricci qui, dès le 9 janvier 1927, prend en charge cette institution aux fonctions d'assistance, d'éducation physique et morale des jeunes de 8 à 18 ans.

A partir de cette date, l'ONB devient une véritable organisation para militaire. R. Ricci calque son mode de fonctionnement sur le modèle des légions romaines. Ce choix est cependant caché à l'opinion publique internationale comme on peut le constater lors du congrès international pour la protection de l'enfance de Paris en 1933. A cette occasion, le Duce dépêche le professeur Valagussa pour qu'il présente "le rôle de l'Oeuvre Nationale Italienne Balilla" dans l'encadrement de la jeunesse italienne. Sa communication se contente d'établir un

¹ En 1927, D. Strohl, présente dans la revue de G. Hébert les résultats de l'OND dont il souhaite importer le modèle en France. *L'éducation physique* n°4, 1927, p. 248.

² Officiellement, l'OND finance, gère les terrains de sport, les piscines et les maisons de la culture.

³ Ollivier B., *Jeunesse fasciste*, Paris, Gallimard, 1934, p. 130.

⁴ Riou M., 1996, op. cit., p. 123.

bilan quantitatif des sept premières années d'existence de l'ONB et nous apprend que l'ONB a en charge pas moins de trois millions cinq cent mille enfants. Sa mission officielle consiste à « poursuivre à travers son organisation gymnico-sportive, l'élévation physique et morale de la jeunesse en lui donnant le sens de la discipline, du sentiment de la générosité, de l'altruisme et du courage¹ ». En d'autres termes, l'éducation dispensée dans cette institution « éduque l'esprit à regarder en face les difficultés qui se présentent dans la vie. Elle trempe l'âme de l'enfant tout en lui offrant l'assistance matérielle et morale, facteurs indispensables qui donnent à l'esprit de la jeunesse la sûreté et la foi² ».

L'œuvre de l'ONB dépasse donc le monde scolaire. Outre ses actions sanitaires dans les écoles, les asiles, les institutions d'enseignement où il dispense des cours d'hygiène et de culture physique, il dirige un enseignement moral et religieux. L'ONB orchestre en réalité une véritable campagne hygiéniste dans toute l'Italie sans mentionner les véritables finalités politiques. Le régime recherche coût que coût une adhésion massive de la société italienne aux idées du Duce et n'hésite pas à passer sous silence les véritables enjeux idéologiques pour aboutir à ses fins politiques³.

Depuis le décret royal du 15 mars 1923, l'éducation physique italienne est officiellement administrée par l'Organisme National pour l'Éducation Physique (Ente Nazionale per l'Éducazione Fisica (ENEF). L'ENEF dirige, conformément aux souhaits du réformateur du système éducatif italien Gentile, les destinées de l'éducation physique dans toutes les écoles italiennes, alors regroupées en deux catégories : il existe des écoles pour l'étude des humanités qui poursuivent un but principalement de formation et des écoles à caractères professionnels dont le but est avant tout l'acquisition de connaissances immédiatement utiles dans le monde du travail.

Quatre ans après sa création, le Duce n'est pourtant pas satisfait du bilan de l'ENEF et confie en novembre 1927 l'organisation de l'EP à l'ONB. La démarche retenue est simple. L'ONB intègre l'ENEF pour mieux la contrôler et prendre progressivement en main les destinées de l'éducation physique scolaire après avoir réglé les pratiques physiques et sportives extra scolaires. Le Duce souhaite mettre sur pieds une organisation nationale, symbolique, puissante, chargée d'imposer une éducation physique virile et morale à tous les jeunes italiennes et italiens, qu'il soient scolarisés ou non : « D'une part, le fascisme s'immisce ainsi dans l'éducation nationale, s'octroie un domaine éducatif qui était du ressort des instituteurs

¹ *Actes du congrès international pour la protection de l'enfance*, Paris, 1933, pp. 331-339.

² Ibid.

³ Tallibert C., « La réception en France des mouvements de jeunesse en Italie pendant la période fasciste », in Pociello C. et al., *A l'École de l'aventure*, Voiron, PUS, 2000, pp. 237-252.

des sociétés sportives (ces dernières mettant leurs locaux à disposition de l'ENEF) et souvent des maîtres d'école. D'autre part, en mettant l'ONB à la place de l'ENEF, qui est rapidement dissoute, le gouvernement remplace un organisme apolitique par un appareil qui appréhende le sport selon la conception totalitaire en vigueur sous le fascisme¹. »

Avant 1923, l'enseignement de la gymnastique subit les mêmes désagréments qu'en France. Elle est théoriquement obligatoire depuis 1859 et la loi du 26 décembre 1909 en fixe les modalités officielles encore en vigueur dans les années vingt. Lorsque Gentile décide, en 1923, de confier l'enseignement de l'éducation physique à l'ENEF, il supprime le contrôle du ministère de l'instruction et de l'économie publiques. Mais beaucoup de critiques provoquent cinq ans plus tard l'abolition de cette mesure.

Mussolini souhaite créer une structure administrative qui soit à la fois sous contrôle du PNF et sous tutelle du MIP. L'autonomie administrative de l'EP ne lui convient plus. Dès 1928, l'unité administrative prend une nouvelle dimension, à la suite des décrets royaux du 9 janvier et du 9 avril 1928 qui officialisent la dissolution et l'intégration à l'ONB de toutes les organisations de jeunesse italienne. Quelques mois plus tard (décret du 31 mai 1928), l'ONB se voit confier l'éducation de la jeunesse dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Pour G. Gentile, « l'éducation physique » ne s'ajoute pas à l'éducation de l'esprit : c'est aussi l'éducation de l'esprit. Elle est la partie fondamentale de cette éducation car le corps est le fondement de notre identité spirituelle² ». Il s'agit incontestablement d'un tournant historique dans la mesure où l'ONB devient progressivement un puissant outil de fascisation du système éducatif. Dès lors, il regroupe toutes les associations chargées de l'éducation physique et morale de la jeunesse dont les deux principales organisations, les Balillas et les Avant-Gardes qui encadrent respectivement les enfants de 8 à 14 ans et de 14 à 18 ans selon les principes établis par l'armée romaine. En cinq années, les effectifs de l'ONB triplent, passant de 1 million 236 204 à 3 millions 454 069 pour franchir le cap de 4 millions en 1934, ce qui représente à cette époque plus de la moitié des enfants italiens³.

L'EP, cheval de Troie de l'embrigadement transalpin

L'ONB poursuit un seul et unique but : l'exaltation du sentiment patriotique, établi sur le mythe de la Rome impériale. Par le biais de l'éducation physique, des sports, et plus

¹ Riou M., op. cit. 1996, p. 122.

² Gentile G., *La riforma dell'educazione : discorsi ai maestri di Trieste*, Laterza, Bari, 1920, p. 215.

³ D'après Piccoli D.S., *L'éducation fasciste de la jeunesse en Italie*, Roma, Societa Editrice di Novissima, 1936, p. 92 ; *l'Enciclopedia Italiana*, tome 14, 1949, p. 880 ; Ulzega M.P. & Teja A., *L'Addestramento Ginnico-militare nell'esercito italiano (1861-1945)*, Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, Roma, 1993.

principalement de l'athlétisme, du football, de l'équitation et de l'escrime - sports pratiqués assidûment par Mussolini en personne - l'ONB prend en charge l'EP de la jeunesse scolaire et extra scolaire. Même si le MIP se réserve encore le droit de fixer les programmes et les méthodes pédagogiques en vigueur à l'école, la fascisation de l'école est en marche : « Incapable de fasciser l'enseignement secondaire, le régime peut espérer utiliser le cheval de Troie de l'éducation physique pour y parvenir¹ ». Le rapport de force opposant le régime fasciste aux enseignants tourne rapidement à l'avantage du PNF. Le 12 septembre 1929, le ministère de l'instruction publique devient celui de l'éducation nationale. B. Giuliano remplace G. Belluzzo au poste de ministre de l'éducation nationale et se voit doté de deux sous-secrétariats d'État, dont l'un est confié au président de l'ONB, R. Ricci, fidèle lieutenant du Duce et ancien secrétaire général du PNF.

Le décret royal du 14 novembre 1929 entérine enfin le transfert de tutelle de l'ONB du ministère de l'intérieur à celui de l'éducation nationale. Après avoir été détachée de l'école par le gouvernement en 1923, l'EP retrouve le ministère de l'éducation nationale neuf ans plus tard. Forte de sa nouvelle et puissante organisation administrative, l'éducation physique entend jouer un rôle de tout premier plan comme le rappelle en 1931 B. Giuliano². Grâce à son conseil central, l'ONB fixe les orientations nationales qui sont à leur tour relayées localement par des comités communaux chargés de veiller au développement rationnel des exercices physiques³.

Mussolini sait aussi que la fascisation de l'école nécessite un endoctrinement de ses personnels. Connaissant bien les défauts et les avantages de l'institution scolaire – sa mère est institutrice- il s'intéresse progressivement aux personnels chargés de les encadrer, de les éduquer et de les endoctriner. L'attention toute particulière qu'il porte à l'éducation physique se concrétise en 1928 avec la création de l'Académie fasciste d'EP qu'il inaugure en personne le 5 février 1928⁴. B. Ollivier estime quant à elle que « l'Académie fasciste de Rome réalise l'idéal de l'enseignement totalitaire⁵ ». Elle représente une institution distincte des autres établissements universitaires et forme des enseignants d'éducation physique, chargés de propager à l'école l'idéal d'une éducation fasciste, équilibrée : « Dans la continuité de la politique du royaume d'Italie qui, après l'unité, avait cherché par la gymnastique à effacer

¹ Ostenc M., *L'éducation en Italie pendant le fascisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980, p. 253.

² Giuliano B., « L'Éducation Nationale et l'Oeuvre Nationale Balilla », in Tomaso S., *L'État Mussolinien, les réalisations du fascisme en Italie*, Paris, 1931, pp. 172-182.

³ Chapron T., *op.cit.*, 1999.

⁴ Cette inauguration se déroule à l'occasion du dixième anniversaire du régime fasciste.

⁵ Ollivier B., 1933, *op.cit.*, p. 214.

l'image d'un pays arriéré et mal nourri, le régime mussolinien forme les "fils du fascisme" dans les gymnases¹ ».

Au fil des années, le régime fasciste se glorifie d'avoir remis à l'honneur l'éducation physique et le sport. Pour les partisans du Duce, tout comme le sport, l'EP fait dorénavant partie intégrante de l'éducation fasciste et contribue au rayonnement du régime dans le monde entier² : « Le sport, et de façon plus générale, l'accent porté par le fascisme sur la culture physique sont des vecteurs privilégiés de diffusion d'une idéologie guerrière qui rythme la vie des italiens et prépare une militarisation croissante de la société³. »

Mais, la lecture des programmes d'enseignement et l'analyse des épreuves d'examens révèle un décalage entre les intentions officielles du PNF et la place véritablement occupée à l'école par l'éducation physique. La réalité scolaire trahit quelque peu les déclarations d'intentions. Au fil des mois, la fascisation de l'école s'engluie. Même si en février 1928, le régime dissout les organisations catholiques italiennes de jeunesse, conférant ainsi à l'ONB le monopole de la formation physique et morale de la jeunesse, l'école résiste aux assauts fascistes répétés. Même si les enseignants sont obligés de prêter serment de fidélité au régime fasciste après octobre 1931, et doivent porter l'uniforme fasciste pendant leur temps d'enseignement en novembre 1934, la fascisation de l'école reste de façade. L'idéologie fasciste demeure aux portes de l'école. Introduites artificiellement et d'une façon arbitraire, les idées fascistes ne franchissent pas le seuil des salles des classes. L'école est encore hostile à une éducation totalitaire et rejette dans son enseignement de tous les jours les choix idéologiques.

Face à cette résistance du monde scolaire, R. Ricci entame l'ultime étape du programme fasciste : la fascisation de l'ensemble de la jeunesse italienne. Les accords de Latran de février 1929, ratifiés officiellement le 7 juin de la même année malgré de nombreux problèmes en suspens, illustrent les difficultés croissantes du régime fasciste pour fasciser les jeunes italiennes et italiens. En Juillet 1931, l'Église publie *l'encyclique Non Abbiamo Bisogno* au cours de laquelle Pie XI dénonce la volonté du régime italien de monopoliser l'éducation de la jeunesse et de lui imposer une idéologie fondée sur une idolâtrie de l'État. Ces propos se semblent pourtant pas inquiéter le Duce. Rien ne peut arrêter la propagande fasciste et l'avancée de l'ONB dans l'embrigadement du peuple italien. Au début des années trente,

¹ Pivato S., *Les enjeux du sport*, Paris, Casterman, 1994, p. 105.

² Pour S. Pivato, « le sport devint la métaphore du nouveau rang de l'Italie au sein du contexte international et les records de l'Italie sportive ont assumé une valeur symbolique qui dépasse de beaucoup le fait sportif », Pivato S., 1994, *op. cit.*, p. 71.

³ Palla M., *Mussolini et l'Italie fasciste*, Paris, Casterman, 1993, p. 72.

l'hégémonie de l'ONB sur l'éducation de la jeunesse paraît inéluctable. Depuis décembre 1929, il dispose d'un crédit particulier annexé à celui de l'éducation nationale, ce qui lui autorise une grande liberté de manœuvre. Pourtant, son influence montre ses limites à l'école, notamment à partir de l'enseignement moyen jusqu'à l'université, où l'inefficacité de sa propagande est la plus importante. L'ONB doit rapidement se rendre à l'évidence et remédier à ces échecs. Ses responsables se tournent au début des années trente vers la jeunesse non scolarisée qui erre dans les rues des grandes villes pour recruter les futurs adhérents du Parti National Fasciste. L'ONB se consacre de plus en plus et exclusivement à ses fonctions de propagande du PNF¹.

L'une des premières enquêtes françaises sur l'éducation physique italienne, publiée dans *l'Illustration* du 18 mai 1929, se contente de décrire le rôle de l'ONB dans l'avènement du modèle éducatif fasciste. Aucun commentaire critique n'émane de ce bref entrefilet et seules deux photographies illustrent l'entraînement de jeunes Italiens sur des bateaux écoles. En revanche, deux ans plus tard, le même quotidien publie, sous la plume de G. Roux, une violente critique de l'ONB. Il est vrai que depuis 1929, bien des événements politiques se sont produits². Mécontent du traité de Versailles et du nouvel ordre géopolitique, le Duce revendique de nouveaux territoires en Afrique³. Le révisionnisme italien aboutit finalement à la crise éthiopienne de 1935. Au fil des tractations, Mussolini laisse entrevoir ses intentions territoriales. Depuis 1930, il est à la tête des États mécontents et relance la révision des traités de paix, seule issue à ses yeux pour éviter toute nouvelle guerre⁴.

Les conséquences d'un tel choix ne se font pas attendre et engendrent des effets contraires à ceux escomptés. À partir de 1931-1933, l'Italie réussit ainsi à susciter contre elle les méfiances de la France. L'ère de l'italianité appartient désormais à l'histoire⁵. La politique

¹ L'ONB est secondé le 8 octobre 1930 par les Faisceaux juvéniles de combat, dont la fonction principale consiste à encadrer la jeunesse entre 18 ans (âge officiel de la fin des Avant-gardistes) et 21 ans (âge minimal pour adhérer au PNF).

² Depuis 1926, B. Mussolini s'oriente ouvertement dans une politique révisionniste. Même s'il signe le plan Briand-Kellogg (1928) qui met *la guerre hors la loi*, l'impérialisme italien se tourne vers l'Afrique et la Yougoslavie.

³ Jusqu'en 1927-1930, il souhaite imposer une révision des frontières de certains États. Le relatif échec de cette politique du "donnant-donnant" le pousse à se tourner vers l'Allemagne et les pays vaincus de la Grande guerre.

⁴ Mussolini revendique l'égalité des droits entre nations. Pour S. Berstein et P. Milza, « cette politique à courte vue, faite de gestes spectaculaires et de retraites précipitées, traduit finalement l'adoption par le Duce des utopies nationalistes les plus aventureuses et les plus délirantes ». Berstein S. & Milza P., *op. cit.*, 1980, p. 321.

⁵ P. Milza rappelle le rôle de la presse française face à la propagande fasciste italienne. Avant le 6 février 1934, il existe en France une aspiration confuse mais profonde pour déstabiliser le régime démocratique. Cette volonté émane de milieux forts divers : anciens combattants révoltés, petits commerçants, artisans et agriculteurs modestes menacés par la concurrence du Grand capital, petits rentiers et fonctionnaires appauvris par l'effondrement monétaire ou la politique de déflation, ouvriers déçus par le syndicalisme traditionnel, composent ce que P. Milza appelle le fascisme français. L'ensemble étant bien orchestré par une presse française fascisante à

franco italienne de "bon voisinage" marque un temps d'arrêt. C'est donc dans ce contexte de crise internationale que G. Roux dresse un bilan des cinq premières années d'existence de l'ONB. Contrairement à l'enquête menée deux ans auparavant, on relève un profond sentiment d'inquiétude :

« Que fera l'Italie de toute cette force ? Voilà la grande question qui se pose, question importante pour l'avenir de la France, mais aussi de toute l'Europe, et presque, serais-je tenté d'écrire, de toute notre forme sociale de civilisation individuelle¹. »

La crainte française d'une militarisation croissante de l'éducation physique italienne est confirmée un an plus tard par de nombreux observateurs français. Parmi eux, M. Olivier, alors chroniqueur de la *France militaire*, réalise une étude approfondie et richement documentée où il dénonce explicitement le lien existant entre l'éducation physique et la puissance militaire de l'Italie. Les conclusions de son enquête sont assez significatives. Il associe tout simplement l'ONB à une « milice juvénile² » qui se développe parallèlement à l'armée italienne. Non content de dénoncer la véritable finalité de l'EP au sein de l'ONB, il poursuit son enquête durant quatre ans pour dénoncer la formation militaire et belliqueuse dispensée à l'ensemble de la jeunesse italienne qui apprend dès l'âge de six ans les managements des armes à feu, voire de la mitraillette³. M. Olivier rend ainsi compte régulièrement du danger italien et de la liaison officieuse entre une éducation physique politisée et une préparation militaire non déclarée officiellement. Selon lui, « il est très important de suivre avec quelle rapidité l'éducation militaire se développe dans le monde, d'Allemagne au Japon en passant par la Russie et l'Italie jusqu'aux États-Unis. La presse donne là dessus des renseignements périodiques mais assez décousus, et c'est seulement en y prêtant attention qu'on s'aperçoit que, progressivement, les nations s'apprêtent à mobiliser toute la jeunesse en temps de guerre⁴ ».

La mondialisation de la PM l'inquiète et renforce son pessimisme qui atteint son apogée en 1934 dans les colonnes de *la France militaire* :

« On ne peut, sans frémir, songer à la préparation militaire de la jeunesse qui se fait tout autour de nous. En arrivera-t-on à utiliser la jeunesse dans des effectifs de guerre ? Cela paraît absurde et cependant c'est tout à fait dans la lignée de ces guerres

la tête de laquelle *l'Action française* et le *Nouveau Siècle* se disputent le leadership entre 1925 et 1928. Milza P., *Le fascisme italien et la presse française 1920-1940*, Bruxelles, Ed. complexes, 1987.

¹ Roux G., *l'Illustration* du 13 juin 1931, p. 257.

² Olivier M., *La France militaire* du 22 avril 1932, p. 5.

³ Olivier M., *La France militaire* du 24 avril 1932, p. 1.

⁴ Olivier M., *La France Militaire* du 29 mars 1933, p. 1.

d'enfer prédites par Léon Séché, et dont la Grande guerre n'a peut-être été que la première¹. »

La presse spécialisée française est donc la première à dénoncer au début des années trente les véritables finalités du régime fasciste et le rôle de l'ONB qui enrégimente la jeunesse transalpine tout en cherchant à renchérir le modèle hitlérien². Avant 1936, l'Italie n'est pas encore une dictature ; elle fonctionne sur la base d'un double compromis entre un bloc dirigeant éminemment composite et les masses italiennes dont le fascisme s'est appliqué à réaliser l'intégration par des moyens divers³. Sport, éducation physique, répression, propagande, embrigadement de la jeunesse, sont les principaux moyens utilisés par l'ONB pour ancrer l'éducation fasciste dans l'imaginaire collectif.

En 1933, une seconde enquête française est mise en oeuvre par D. Strohl⁴. Pour la première fois depuis la fin de la Grande guerre, les conclusions d'un observateur français trouvent un écho favorable dans la presse spécialisée française. Le quotidien sportif, *L'Auto*, lui consacre sa une dans son édition du 30 août 1933. Ce témoignage réalise l'éloge de l'organisation administrative de l'ONB alors qu'aucune allusion n'est faite aux orientations idéologiques du régime politique dirigé depuis une décennie par le Duce. D. Strohl se réjouit même à plusieurs reprises de l'importance accordée à l'éducation physique dans ce pays. Aveuglement volontaire ou démarche fondée, D. Strohl ne souffle mot de la politisation de l'éducation physique. Dans son enquête de 1933, il rend hommage à « l'entraînement presque quotidien de la masse jeune s'orientant vers l'athlétisme généralisé, ..., à la volonté du nouveau régime de consolider les bases de son système politique, éthique et social en façonnant à son gré, au triple point de vue physique, viril et moral, sa jeunesse, sa relève de demain, cette jeunesse qu'il surveille avec une affection passionnée et qu'il magnifie⁵ ». Il semble en outre beaucoup plus attiré par « l'affranchissement presque total des méthodes nordiques, suédoise et autres, l'amour du plein air, la tendance aux exercices animés, vivants, et l'abandon des sociétés sportives à leur vie propre⁶ », plutôt que par les enjeux idéologiques et politiques. La perception du modèle italien poursuit un but évident, celui montrer que l'Italie réalise des choix pertinents pour établir une éducation physique utilitaire. Si, selon T. Terret et R. Vescovi , il

¹ Olivier M., *La France Militaire du 15 mai 1934*, p. 1.

² Milza P., in collectif, *Les années trente, de la crise à la guerre*, Paris, Seuil, 1990, pp. 30-41.

³ Nolte E., *Les mouvements fascistes, l'Europe de 1919 à 1945*, Paris, Calmann-Lévy, 1969.

⁴ *L'éducation physique* n°27 du 15 juillet 1933, pp. 178-187.

⁵ *Ibid.*, p. 187.

⁶ *Idem.*

existe « des didactiques identiques » de part et d'autre des Alpes en la matière, des divergences apparaissent toutefois quant à l'usage politique du sport¹.

En réalité, l'exemplarité du modèle italien se joue à plusieurs niveaux. Si l'organisation administrative italienne séduit les responsables politiques français avec le modèle de l'ONB, sur le plan des contenus d'enseignement proprement dits, la perception de l'EP italienne laisse entrevoir d'autres enjeux. L'analyse du discours de D. Strohl est très explicite. Cet observateur français recherche dans le modèle italien les éléments lui permettant de légitimer en France la conception de la méthode naturelle de G. Hébert à laquelle il adhère depuis la fin de la Première Guerre mondiale². Sa stratégie est simple et consiste à promouvoir en France le système hébertiste à partir de la légitimité obtenue par la MN hors des frontières nationales³.

En 1934, D. Strohl se satisfait de l'abandon de *l'intoxication suédiste*⁴ en Italie et se montre encore plus indulgent vis-à-vis des réalisations italiennes. Les rares critiques émises l'année précédente ont même disparu. Oubliée par exemple la recherche d'une unité de doctrine à laquelle il se proposait de répondre en vantant les mérites de la méthode naturelle de G. Hébert. Oubliée aussi la légère critique adressée en 1933 « au sujet du formalisme militariste exagéré, ne répondant pas [selon lui] aux désirs psychiques des adolescents et surtout des enfants de race latine ». Il est vrai que son enquête de 1933 connaît un important retentissement en Italie où pas moins de soixante journaux l'interprètent et en font l'écho ... à des fins de propagande politique. Cette étude occasionne un important échange épistolaire entre les responsables du régime mussolinien et le comité de rédaction de la revue *L'éducation physique*, dirigé par G. Hébert, en personne.

¹ Terret T. & Vescovi R., « L'éducation physique à l'école primaire dans l'entre-deux-guerres. Une comparaison des systèmes français et italiens », in European Committee for the history of sport in Europe, *The History of Physical Education and sport from european perspectives*, Copenhagen, 1999, pp. 269-283.

² D. Strohl découvre la méthode naturelle pendant la Première Guerre mondiale lorsque G. Hébert entraîne la 4^{ème} armée. Officier d'État major, il manifeste rapidement son intérêt pour les idées hébertistes. Fortuné, il fréquente la "haute société" et permet d'éviter plusieurs faillites à la revue *L'éducation physique*. Dès 1922, il intègre le comité de rédaction pour occuper le poste de rédacteur jusqu'en 1934. Durant ces douze années, cette revue devient plus éclectique. Après 1934, D. Strohl se retire du comité de rédaction. Il continue cependant à écrire et se rend une dernière fois en Italie durant l'hiver 1934-1935.

³ Entre 1922 et 1934, D. Strohl rend régulièrement compte de ses voyages à l'étranger et publie de nombreux articles sur les systèmes italien, cubain, allemand, marocain, autrichien et américain. Son but est double : il s'agit d'une part d'alerter l'opinion publique des éventuels dangers d'un réarmement physique en Europe et d'autre part de dénoncer l'immobilisme français qui freine l'évolution de l'EP scolaire et extra scolaire alors que les initiatives hébertistes sont reprises au-delà des frontières françaises. Lorsqu'il rencontre E. Ricci en 1933, secrétaire général de l'Opéra Nazionale dell Balilla et que celui-ci s'étonne du statut accordé à G. Hébert en France D. Strohl répond que « l'État français ignore Hébert qui n'a jamais fait de politique, ce qui ne l'empêche pas de poursuivre des réalisations considérables dans des oeuvres privées ».

⁴ Strohl D., *L'éducation physique* n°31 du 15 juillet 1934, pp. 180-185.

Finalement, la révélation des réalisations italiennes accroît la nécessité de s'inspirer de l'exemple italien pour remettre en ordre l'EP française. En s'attardant longuement sur l'œuvre de l'ONB, D. Strohl cherche à importer en France des solutions concrètes pour moderniser l'organisation administrative de l'EP française. Selon lui, les enjeux de cette milice juvénile, le degré de militarisation de l'éducation physique et l'endoctrinement idéologique de la jeunesse italienne ne semblent pas exagérés. Selon lui, « l'Italie ne professe pas à l'égard de la pré-éducation militaire comportant une sérieuse éducation physique, le souverain mépris de certaines autres nations et les événements, pour l'instant du moins, ne semblent pas lui donner tort¹ ».

Par l'intermédiaire de ce témoignage, le gouvernement français est averti. L'avis de D. Strohl alerte les services français de renseignements qui débute véritablement leurs investigations en 1936 lorsque l'Italie devient officiellement un État fasciste et surtout suite à la loi du 27 octobre 1937, lorsque la Jeunesse Italienne du Littorio (Gioventi Italiana del Littorio : GIL), placée directement sous la dépendance du PNF, absorbe l'ONB. M. Starace, secrétaire général du Parti National Fasciste, devient le commandant général de cette nouvelle institution et oblige les Italiennes et Italiens âgés de 6 à 21 ans à prêter le serment suivant : « Au nom de Dieu et de l'Italie, je jure d'exécuter les ordres du Duce, et de servir avec toutes mes forces, et si c'est nécessaire avec mon sang la cause de la Révolution fasciste² ».

A la fin des années 1930, devant l'ampleur des manifestations fascistes, l'Ambassade de France à Rome adresse au ministère français de la guerre un important courrier. La droite française semble de plus en plus sensible au réarmement physique et moral de la jeunesse italienne. Même si elle connaît la force de son homologue allemande, la préparation militaire de l'Italie inquiète progressivement les hommes politiques français. Le maréchal Pétain est l'un des premiers à dénoncer l'euphémisation d'une préparation militaire. Il réalise un tour d'Europe des initiatives en 1936 pour alerter l'opinion publique française et ses parlementaires sur cette question. Dans les colonnes de *la Revue de Paris*, il explique notamment ses craintes :

« Comme on le voit, la préparation militaire des jeunes Italiens, encore plus centralisée que celle des jeunes Allemands, fait converger vers l'armée italienne des classes entraînées physiquement, dégrossies militairement et moralement, prêtes à subir l'épreuve du service militaire³. »

Le fascisme italien n'éduque donc pas seulement physiquement cette jeunesse. En enseignant une éducation physique, virile et morale, il accroît son potentiel guerrier et prépare

¹ Ibid., p. 184.

² Archives du SHAT, Ambassade de France en Italie, note n°670 du 25 novembre 1937, p. 2.

³ Pétain Maréchal, *La revue de Paris* du 15 octobre 1936, p. 726.

une nation tout entière à la reconquête de territoires perdus à la suite de la Première Guerre mondiale¹. Ce réarmement physique ne saurait être complet sans un réarmement moral. Si les observateurs français s'intéressent principalement à l'organisation administrative retenue de l'autre côté des Alpes, ils discernent timidement les enjeux politiques du modèle italien. Après une perception confidentielle de ce dernier, la France prend progressivement conscience au cours des années trente des réels objectifs du Duce et de l'usage de l'EP et des sports par le PNF. Dès lors, les Préparatistes français s'emploient à dénoncer le danger transalpin qui dépasse la simple obligation scolaire d'une éducation physique à finalité militaire. Pour autant, l'opinion publique et ses élus politiques ne semblent pas s'inquiéter, préférant privilégier les expérimentations allemandes². Le relatif bon voisinage franco-italien jusqu'à la crise éthiopienne de 1935 et le rapprochement avec l'Allemagne ne soulèvent pas la curiosité française. Les initiatives du régime Mussolinien en matière d'EP passent en partie inaperçues. Ce sont les résultats sportifs et leur importance accordée par le Duce qui réveillent progressivement la conscience collective de la France, notamment les victoires successives de l'équipe nationale italienne de football en coupe du monde de 1934 et de 1938 ainsi que l'obtention du titre olympique aux Jeux olympiques de 1936. Essentiellement allusive dans les années 1920, l'influence de l'EP italienne occupe entre 1924 et 1933 une place secondaire face à celle de l'EP allemande.

2. Faut-il s'inspirer de l'Allemagne ?

La situation politique de l'Allemagne d'après-guerre est bien différente de celle de l'Italie. Nation vaincue et rendue responsable aux yeux de l'humanité de la Première Guerre mondiale (article 231 du Traité de Versailles³), la toute jeune république de Weimar⁴ est en proie à de sérieuses difficultés politiques et financières. Elle subit sa première grave crise en 1923 lorsque la France occupe la Ruhr suite aux refus allemands de ne plus rembourser les dettes de guerre fixées par les pays alliés et entérinées officiellement dans les traités de paix.

¹ Teja A., op. cit., 1993.

² Dans les représentations françaises, le couple Briand-Stresemann explique cet intérêt moindre pour l'Italie. Entre 1924 et 1929, période de détente sur le plan des relations internationales, les initiatives italiennes sont méconnues en France. A partir des années trente, avec l'apogée du régime Mussolinien entre 1930 et 1936, les Français prennent conscience des réelles finalités politiques du Duce et cherchent à s'informer sur les projets.

³ Le Traité de Versailles est officiellement signé dans la Galerie des Glaces du château de Versailles le 28 juin 1919. Il est complété par le Traité de Saint-Germain en septembre 1919 et le Traité du Trianon en juin 1920.

⁴ Elle naît officiellement en février 1919 lorsque se réunit pour la première fois l'assemblée constituante allemande à Weimar. Cette constitution résulte d'un compromis entre les tendances modérées et les tendances socialistes, entre la nature républicaine du nouveau régime et le maintien d'un exécutif fort, entre le particularisme des 17 Länder (au lieu de 25) et une tendance au renforcement de l'unité du pouvoir exécutif. Milza P., *De Versailles à Berlin, 1919-1945*, Paris, Masson, 3^{ème} Ed., 1976.

Outre le fait que les Alliés lui imposent de réduire son armée à 100 000 hommes et abolissent le service militaire, les pertes allemandes sont considérables. Au septième de son territoire perdu, soit environ 90 000 Km², les profondes pertes humaines subies représentent le dixième de sa population d'avant guerre, soit environ 8 millions de personnes. Avec 12% des Allemands âgés entre 15 et 50 ans morts aux combats (1 827 000 tués), pourcentage tout juste inférieur à celui de la France qui s'élève à 14 % de sa population active, l'Allemagne dénombre officiellement 5 millions de blessés et mutilés et présente un déficit de sa natalité deux fois supérieur à celui de la France, soit respectivement 3 millions contre 1,5 million¹.

Cette jeune démocratie doit reconstruire et remettre en marche son économie. Cinq années après la signature de l'Armistice de Rethondes, les observateurs étrangers, sous couvert des commissions de contrôle, identifient deux leviers du redressement allemand dans les discours et les pratiques d'EP car ils structurent l'exemplarité allemande entre 1924 et 1933.

Outre-Rhin, la reconstruction bat son plein

En 1923, l'Allemagne subit une profonde crise politique et financière². La monnaie ne circule plus, le troc s'installe, les entreprises refusent de vendre, la disette fait son apparition : c'est l'inflation la plus spectaculaire de l'histoire, aggravée par l'occupation de la Ruhr et de la Rhénanie. A cette crise, le putsch de Munich manqué par Hitler, déstabilise la reconstruction allemande. Grâce au plan Dawes (publié fin 1923 - début 1924), l'Allemagne, qui bénéficie de conditions financières moins contraignantes, évite la faillite et crée une nouvelle monnaie (le rentenreichsmark), immédiatement remplacé le 30 avril 1924 par le reichsmark officiellement rattaché à l'or et à ses devises. Ces deux décisions financières vont lui permettre de recouvrer une certaine stabilité même si les éléments de relance demeurent fragiles. Dans ces conditions, les initiatives du maréchal Hindenburg³ pour se rapprocher des autres nations européennes sont généralement bien perçues par les observateurs alliés. En outre, la signature du pacte de Locarno en 1925 par le ministre allemand des affaires étrangères, Stresemann, offre de nouvelles garanties quant aux frontières définitives de l'Allemagne, et permet d'entrevoir son entrée imminente à la Société Des Nations (SDN)⁴.

¹ Ibid., p. 12.

² En août 1923, le dollar, qui valait 4 marks en 1914, vaut fin novembre 4 200 milliards de marks.

³ A la mort d'Ebert en 1925, le maréchal Hindenburg a 78 ans lorsqu'il est élu à la présidence du Reich.

⁴ Celle-ci aura officiellement lieu l'année suivante, en septembre 1926, sur proposition de la France.

Chargé au sein des missions alliées de contrôler si l'Allemagne respecte l'article 177 du Traité de Versailles¹, le colonel Marchal² réalise une enquête confidentielle et très complète. Pendant plus de sept ans, cet observateur privilégié informe régulièrement le ministère de la guerre des choix entrepris outre-Rhin pour redresser moralement et physiquement la jeunesse. A plusieurs reprises, il juge « méthodique le développement entrepris après la guerre par l'Allemagne dans le domaine de la culture physique³ ». Selon lui, il s'agit d'une véritable *oeuvre nationale* qui renforce la situation géopolitique allemande et « le cumul des victoires sportives allemandes permet d'espérer que, dans tous les domaines, l'Allemagne parviendrait d'ici peu à atteindre non pas seulement le même niveau que les autres pays, mais à se ranger parmi les premiers. »

Conformément au vœu du Maréchal Hindenburg, émis le 27 mars 1928, « l'éducation physique est un devoir civique⁴ » et la Prusse semble le Länders moteur de cette politique. Depuis juillet 1926, le nouveau règlement concernant l'examen de maturité - l'équivalent du baccalauréat en Prusse - prévoit de rendre obligatoire l'épreuve d'EP et de la considérer aussi fondamentale que les épreuves écrites et orales⁵. En hébertiste convaincu, le colonel Marchal se réjouit de telles initiatives. Lors d'une conférence réalisée devant des étudiants français d'éducation physique, il laisse même entrevoir une réelle admiration pour les initiatives allemandes :

« Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, les Allemands ont poursuivi, avec méthode et opiniâtreté, le but compris et voulu par tous : le développement physique de la race. Ils ont appliqué à sa réalisation leur génie d'organisation et leur esprit de discipline; les efforts ont été centralisés, toutes les bonnes volontés ou initiatives privées ont été mises à profit et aiguillées dans le même sens.

C'est surtout au cours des années qui suivirent la guerre que le mouvement en faveur de l'éducation physique prit le plus d'ampleur. Des spécialistes allemands éminents ont bien voulu voir dans cette popularité du sport un phénomène biologique de régénération⁶. »

Quant à H. Paté, sous secrétaire d'État de l'éducation physique, son opinion est claire. Informé par le colonel Marchal en personne, il estime que la France doit *faire aussi bien, sinon*

¹ « Les établissements d'enseignement, les universités, les sociétés d'anciens militaires, les associations de tir, sportives ou de tourisme et, d'une manière générale, les associations de toute nature, quel que soit l'âge de leurs membres, ne devront s'occuper d'aucune question militaire. Il leur sera notamment interdit d'instruire ou d'exercer ou de laisser instruire ou exercer leurs adhérents dans le métier ou l'emploi d'armes de guerre. Ces sociétés, associations, établissements d'enseignement et universités ne devront avoir aucun lien avec le ministère de la guerre, ni avec aucune autre autorité militaire. »

² Il occupe le poste d'attaché à la commission militaire interalliée de contrôle et préside le district de Stettin.

³ Marchal colonel, *Comment on refait une race*, Paris, Tallandier, 1930, 4^{ème} Ed.

⁴ Ibid., p. 45.

⁵ Cette épreuve évalue « les capacités physiques du candidat, son agilité, sa force, ses aptitudes à la course de vitesse et à la course de fond, mais aussi son courage, son esprit de décision, sa force de volonté, sa présence d'esprit, sa personnalité » ; propos extraits de la revue allemande *Die Leibesübungen* du 20 septembre 1926 et publié dans la revue *L'éducation physique* n°45 de novembre 1926, p. 10.

⁶ Marchal colonel, in Latarjet A., 1930, *op. cit.*, p. 53.

mieux que l'Allemagne¹. Lors de la séance du 5 décembre 1929, il précise ses propos en évoquant même un sentiment de retard :

« Si je considère les pays voisins - notre collègue M. Ruccart avait raison de le dire - je reconnais que nous sommes en état d'infériorité. En Allemagne, où l'on comprend comme je voudrais qu'on le fit chez nous, que la puissance physique de l'individu commande le progrès qu'en dépit des programmes économiques l'on ne peut rien si la santé n'est pas à la base même de l'action de chaque citoyen, on dispose de terrains de jeux dont la superficie correspond à 3m² par habitant.

En France, nous n'avons que 90 cm² par habitant. Si un département comme la Gironde, qui est bien doté, a 2,97m² par habitant, il en est d'autres qui n'ont que 14 cm² ². »

Et l'auteur d'être rejoint la même année par R. Vuillaume explique que « le retard incontestable de notre pays sur les autres nations du monde tient essentiellement, et ceci n'est pas en France particulier à l'éducation physique scolaire, au fait que, si les principes sont excellents, les conditions d'application et de réalisations pratiques laissent beaucoup à désirer³ ». Quatre ans plus tard, E. Gesta rend lui aussi hommage à l'effort de redressement allemand⁴ tout en affirmant que « rien ne nous empêche de faire nous aussi, chez nous, ce qui a été fait ailleurs. Nous pouvons et nous devons sans tarder, mettre sur pied un système d'éducation physique nationale qui, en quelques années, ramènera la France au rang des autres nations⁵ ».

L'enquête du colonel Marchal confirme les rares dépêches militaires du début des années vingt qui analysaient le projet de loi de 1921 visant à rendre obligatoire l'éducation physique en Allemagne et montrant, toujours selon le Deuxième Bureau, que « le caractère des exercices de certaines sociétés sportives autorisent à croire qu'au lieu de viser à prévenir uniquement une déchéance physique de la race, l'Allemagne poursuit un but déterminé : l'entraînement militaire de la jeunesse⁶ ». En 1926, dans l'enseignement primaire allemand,

¹ Paté H., Préface de Marchal, 1930, *op. cit.*, p. 8.

² JODPC, séance du 5 décembre 1929, p. 3920.

³ Vuillaume R., 1929, *op.cit.*, p. 280.

⁴ Selon lui, « de tous les pays que nous avons été amenés à étudier, c'est peut-être l'Allemagne qui présente pour nous le plus d'intérêt ». Gesta E., *L'éducation physique à l'étranger*, Paris, éditions Véga, 1933, p. 76.

⁵ *Ibid.*, p. 92.

⁶ Les grandes lignes de ce projet allemand peuvent être regroupées en quatre points :

« 1. Tout citoyen allemand, quel que soit son sexe, a pour devoir d'entretenir sa santé et sa vigueur par la pratique des exercices corporels. L'État veille à l'accomplissement de ce devoir à partir de l'âge rendant obligatoire la fréquentation de l'école jusqu'à la majorité.

2. Pendant les années d'école, ce devoir est rempli à l'école; pendant les années qui suivent, dans les écoles de perfectionnement, dans les associations de gymnastique, ou dans les établissements de gymnastique de l'État.

3. Les autorités de l'État peuvent délivrer des exemptions temporaires ou permanentes d'exercices physiques, pour des raisons de santé ou de profession. Les femmes mariées sont dispensées des exercices obligatoires.

4. Le Reich favorisera l'accomplissement des devoirs physiques en organisant des séances de gymnastique, en promulguant une loi sur les terrains de jeux sportifs, en prenant à sa charge les primes

trois ou quatre heures hebdomadaires d'EP sont donc dispensées alors que dans l'enseignement secondaire, quatre heures sont généralement inscrites dans l'emploi du temps. Malgré les nombreux conflits armés, l'obligation scolaire de l'EP, n'a donc jamais été remise en cause depuis plus de soixante dix années¹. Comme en France, les conséquences sanitaires, économiques, politiques de la Grande guerre la renforcent même. Au demeurant, ses légitimités sociale et scolaire se renforcent en janvier 1927, lorsque C. Diem présente au Reichstag un projet de loi relatif à l'heure quotidienne d'éducation physique, *die Tagliche Turnstunde*.

Selon le colonel Marchal, la reconnaissance de l'EP allemande s'explique par la poursuite de trois finalités. Le but utilitaire, qui consiste à régénérer rapidement un peuple meurtri, justifie le développement de la force et de la résistance par l'exposition à la lumière, au soleil. Il s'agit de faire des hommes sains, rustiques, volontaires, ne rechignant pas aux efforts et prêts à n'importe quel sacrifice, bref de « parvenir à une complète harmonie de la personnalité dans l'union du corps, de l'esprit et de l'intelligence² ».

Le but moral, qui vise à inculquer les idéaux patriotiques, est sévèrement critiqué car « les associations d'éducation physique sont pour la plupart des écoles de patriotisme, poursuivant l'idéal de la grande Allemagne³ ». Enfin le but éducatif est clairement exprimé dans la citation du docteur C. Diem qui considère qu'une « éducation bien comprise doit contribuer au développement des forces morales, de la personnalité, de la souplesse de l'esprit. Etre un homme sportif, c'est être un caractère, avoir de la force vitale, des aspirations jamais assouvies, de l'empire sur soi-même. Le sport libère de tous les soucis de la vie professionnelle. Il en est la source de forces et de joies nouvelles, il incite aux actions hardies⁴ ».

La légitimité de l'EP scolaire existe aussi par l'intermédiaire des acteurs chargés de la dispenser. Le professeur d'éducation physique allemand devient au fil de l'entre-deux-guerres un exemple de réussite sociale comme le déclare H. Spranger, psychologue de la jeunesse en 1930 : « Le professeur d'éducation physique doit surtout être un éducateur et un exemple d'énergie, de courage et de dévouement ... Laisser passer l'époque la plus féconde de la jeunesse dans un simple travail d'assimilation sans joindre aux images idéatrices qui sont en

d'assurance contre les accidents et la responsabilité ». Archives du SHAT, 2^{ème} Bureau, *Bulletin de renseignements* n°20 du 17 mai 1921, p. 80.

¹ Depuis octobre 1842, l'enseignement de la gymnastique est obligatoire dans les écoles publiques prussiennes. En février 1844, la gymnastique est introduite officiellement dans toutes les écoles primaires allemandes. Le décret royal du 15 septembre 1847 institue la gymnastique comme matière d'enseignement à part entière.

² Marchal colonel, *op.cit.*, 1930, p. 106.

³ *Ibid.*, p. 52.

⁴ *Ibid.*, p. 57.

train de se former les nombreuses et fortes images des actes accomplis, c'est mutiler l'éducation et préparer la voie à l'entrée de la société de parleurs et d'écrivains utopistes incapables de conceptions saines et d'action vigoureuse¹ ».

Sur le plan administratif, la république de Weimar met très vite un terme aux initiatives privées belliqueuses et aux idéaux revanchards propagés par certaines sociétés d'EP et de PM. L'État allemand organise l'éducation physique et sportive de la jeunesse allemande et contrôle les valeurs qui s'y rattachent². Pour le colonel Marchal, « les gouvernements, (Reich et États), (...) ne ménagèrent ni leurs efforts, ni les encouragements en faveur d'un mouvement dans lequel ils voyaient un des facteurs principaux du relèvement national, et le moyen de développer l'activité corporelle des jeunes générations malgré la suppression du service militaire obligatoire³ ».

Dans son ouvrage, il décrit avec précision l'institution centrale allemande, le Deutscher Reichs Ausschuss für Leibesübungen (DRAL). Fondé en 1895 et reconduit à l'issue de 1914-1918, ce Comité du Reich pour l'EP poursuit plusieurs objectifs dont celui de faire respecter l'heure journalière de gymnastique dans tous les länder. En outre, il recrute les maîtres chargés de l'enseigner et initie une politique nationale de terrains de jeux, voire contribue à l'exemption d'impôts pour les sociétés de gymnastique et de sports. Enfin, le DRAL organise des fêtes quadriennales de gymnastique et de sports où s'affronte la jeunesse allemande. Cette sorte de jeux olympiques nationaux « contribue de la manière la plus efficace au réveil de la jeunesse. Leur but profond est de rendre agissantes ces forces qui, sans eux, ne sauraient être atteintes⁴ ». L'engagement éducatif du DRAL se retrouve aussi au niveau des examens éducatifs par la distribution de deux insignes. L'insigne de la jeunesse du Reich, sorte de brevet élémentaire de cinq épreuves utilitaires (courses, lancers, levers, sauts, natation) et l'insigne de gymnastique et de sport, incitent le peuple allemand à entraîner régulièrement son corps⁵.

Le DRAL a donc pour principale mission de propager sur l'ensemble du territoire allemand une culture physique de masse qui consiste à pratiquer régulièrement seul ou en groupe des activités physiques et sportives, entraînement pris en charge s'il le faut par les associations spécifiques soutenues financièrement par le Reich. En 1926, le DRAL réussit même à obtenir une

¹ Ibid., déclaration à Berlin le 23 juin 1930, cité p. 83.

² Mosse G.L., in Ehrenberg A., *Aimez-vous les stades ?*, 1980, Paris, Recherches n°43, pp. 59-74.

³ Marchal colonel, 1930, op.cit., p. 54.

⁴ Ibid., Rapport du DRAL de 1924-1925, p. 79.

⁵ L'insigne d'or est accordé à condition d'avoir réalisé les performances demandées pour l'obtention de l'insigne d'argent pendant huit années consécutives et au-delà de quarante ans.

réduction sur les transports en chemin de fer de 50% pour les groupements sportifs. Malgré sa perception favorable, le rapport établi en 1925 par Mahaison insiste sur les enjeux militaires ou semi-militaires de cet organisme. L'auteur entend en effet dénoncer « les idées qui [y] règnent et qui sont loin d'être des idées pacifistes¹ » :

« Grâce aux sports, il y a actuellement dans les milieux ouvriers de nombreux éléments alliés aux idées des partis racistes et nationalistes.

Unissons-nous donc dans l'amour de notre chère patrie qui a marché longtemps au premier rang de la civilisation et qui, à bref délai, se trouvera libérée des chaînes que la haine et la jalousie des Français lui ont rivées au cou.

Nos enfants, sinon nous-mêmes, assisteront au relèvement de l'Allemagne, qui certainement retrouvera un Bismarck au moment voulu afin de réaliser la prophétie de Gelhels : C'est le génie allemand qui guérira le monde². »

Du reste, C. Diem ne cache pas le but politique de cette institution, lorsqu'il déclare en 1930 que « le sport conduit selon le mode chevaleresque, un sport connaissant sa force mais aussi sa limite peut être un soutien de la culture moderne. La culture de notre temps est comme un tissu dont la chaîne est faite des formes nationales propres de civilisation, mais dont la trame rassemble ce que toutes les formes de civilisation ont en commun³ ». Poursuivant cette propagande, le DRAL, gagne à sa cause les sociétés gymniques et sportives, les organisations de jeunesse, les universités, les associations ouvrières. A ce but politique s'ajoutent des buts techniques : la revendication essentielle du DRAL consiste à obtenir du Reichstag - l'équivalent de l'assemblée nationale française - le vote d'une loi sur les terrains de sport qui obligerait chaque commune à consacrer au moins trois mètres carrés de terrain de sport par habitant. Le deuxième objectif réduit la disparité entre länders du point de vue de l'obligation scolaire de l'EP. Un minimum est là aussi fixé et réclamé auprès des instances politiques nationales et régionales, une heure quotidienne d'EP quel que soit le niveau d'enseignement.

A la fin des années vingt, pas moins de sept millions d'Allemands, sur un total de soixante, soit un peu plus d'un Allemand sur 10, participent régulièrement aux manifestations sportives organisées par le DRAL ou la ZFK⁴ pour les ouvriers. A cette époque, les observateurs français dénombrent cent deux Offices Communaux d'Éducation Physique

¹ Mahaison M., *Les exercices physiques en Allemagne*, 1925, Archives du SHAT, p. 11.

² Ibid., p. 16.

³ Diem C., *L'idée olympique, Discours et essais*, Cologne, C. Diem Institut, 1969, p. 35

⁴ Zentralkommission Für Sport und Körperpflege.

(OCEP) ¹, véritable relais entre le DRAL et les sociétés gymniques et sportives locales, en quelque sorte un Office Municipal des Sports (OMS) avant l'heure².

L'exemplarité du modèle administratif allemand est telle que certains, à l'image de P. Bénazet, osent une étude comparative où le mythe de l'Eldorado fédère les croyances. Selon le Haut commissaire de l'EP à la guerre, « le Reich consacre(ra)it au moins 35 millions de marks or à l'entretien et au développement de ses sociétés d'éducation physique et de préparation militaire³ ». Depuis 1927 les débats politiques, des éléments beaucoup plus précis sont avancés par le sénateur J. Eccard pour dénoncer *l'état dans l'état* ⁴ de la Reichswehr. Avançant des chiffres invérifiables, ce sénateur estime que l'Allemagne dépense quarante fois plus que la France à sa reconstruction physique et morale⁵. Son pessimisme se renforce à l'issue d'un rapide recensement des Allemands valides et exercés physiquement qu'il évalue à la fin des années vingt à quatre millions d'hommes prêts à devenir d'excellents soldats grâce à l'enseignement systématique d'une EP rationnelle.

Cette même démarche est reprise trois mois plus tard à l'Assemblée nationale pour réclamer une réaction urgente de la Nation française. Neuf ans après la signature du Traité de Versailles, qui interdit outre-Rhin toute filiation explicite entre l'EP et la PM, M. Missoffe avoue non seulement à demi mots que l'article 177 est systématiquement bafoué en Allemagne mais que la France réalise ce que le Traité de Versailles interdit aux Allemands d'entreprendre :

« Sans imiter en rien - comme on le dira peut-être du côté de l'extrême gauche - ce qui se fait en Allemagne, car il n'y a aucun rapport à établir entre nos associations et celles qui se sont formées là bas, il est nécessaire (...) de relier les soldats éprouvés d'hier aux soldats épargnés de demain.

Appuyez-vous sur les associations de ceux qui ayant fait la guerre, veulent en éviter le retour⁶. »

Sept ans après que H. Ducos ait exprimé la honte « de constater que nous sommes en retard en France, à ce point de vue, sur l'Allemagne⁷ », le député Rucklin annonce que le budget allemand dépasse les 165 millions alors que son homologue italien avoisine les 50

¹ Gesta E., 1933, *op.cit.*, p. 78.

² *L'Intransigeant* du 11 mai 1928.

³ JODPC, 2^{ème} séance du 13 décembre 1924, p. 1151.

⁴ JODPS, séance du 17 mars 1927, p. 253-258.

⁵ *Ibid.*, p. 255.

⁶ JODPC, 2^{ème} séance du 21 juin 1927, p. 1992.

⁷ JODPC, séance du 17 novembre 1924, p. 298.

millions¹. Faute de preuves, les croyances se multiplient et se propagent sans garanties. Ainsi est-il entendu que l'Allemagne consacrerait à l'EP un crédit annuel plus de « cinq fois supérieur à celui de l'EP française² ».

L'EP allemande ou la chronique d'une revanche annoncée

Outre l'unité administrative, les discours français font apparaître une seconde justification de l'exemplarité allemande. A partir de 1924, les observateurs français estiment que le second levier du redressement allemand est moral. Cinq ans après la fin de la Première Guerre mondiale, la population supporte de plus en plus difficilement les exigences financières et économiques imposées par les Alliés. Dans les mentalités, la France demeure toujours l'ennemi héréditaire. Un sentiment de revanche et se répand comme une traînée de poudre d'abord dans la Reichswehr puis dans toute l'opinion publique allemande³.

En Allemagne, « l'œuvre complexe et parfois ambiguë⁴ » du Traité de Versailles est analysée dans les journaux allemands d'une manière contradictoire. *L'Ulmer Tagblatt* du 14 février 1927, par exemple, envisage plusieurs solutions pour contrecarrer notamment l'article 177 du Traité qui interdit toute ingérence militaire dans l'éducation de la jeunesse allemande⁵. En proclamant la fin prochaine de ce traité, il devient urgent « d'inculquer dans les jeunes esprits allemands cette éducation prémilitaire pour éviter toute propagation d'idées pacifistes, hostiles à l'idée de revanche ». Selon ce quotidien, il s'agit de réaffirmer les valeurs traditionnelles allemandes telles que la force, l'énergie, le courage et la volonté. Seule une nation allemande forte, et par conséquent son armée, puissante, bien disciplinée, instruite et jouissant de hautes qualités morales peut permettre une reconstruction rapide. Son slogan en fin d'éditorial est assez explicite d'ailleurs: *Pro Patria, dum ludere videntum* - C'est pour la Patrie, paraîtrions-nous jouer - résume l'idéologie patriotique de ce journaliste qu'il souhaite transmettre à l'ensemble de l'Allemagne. Cette idée reprend en réalité celle du Général von Kuhl, émise en 1922, qui prescrit aux jeunes l'obligation de la gymnastique et des sports, tout en l'étendant au domaine extra scolaire. L'EP doit ainsi contribuer au redressement de la nation

¹ JODPC, 2^{ème} séance du 17 février 1931, p. 869.

² J. Gotteland, *L'éducation physique* n°35 du 15 novembre 1925, p. 8.

³ Smith A.L., *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol X, Octobre-novembre 1963, pp. 271-288. Selon l'auteur, la volonté des alliés de limiter les effectifs de l'armée allemande à 100 000 hommes, a permis la création d'une armée de métier en Allemagne malgré les commissions de contrôle.

⁴ Soutou G.H., in Valentin J.M., Bariéty J., Guth A., *La France et l'Allemagne entre les deux guerres mondiales*, Presses Universitaires de Nancy, 1987, pp. 9-20.

⁵ Archives du SHAT, Armée du Rhin, *Bulletin de renseignements* n°11 du 14 mars 1927, p. 48.

à condition de tenir une place à part entière dans le second levier de la reconstruction allemande : le levier moral d'un peuple meurtri.

Sans éveiller la méfiance des commissions alliées de contrôle, bon nombre de sociétés allemandes de tir de chasse et de sports ont déjà entrepris cette initiative orchestrée par l'armée de métier allemande, la Reichswehr¹. A la préparation physique proprement dite, ces sociétés inculquent aux jeunes allemands "l'esprit ancien combattant", l'esprit de revanche, si cher aux sociétés de corps francs, rétablies clandestinement en Allemagne en 1913 pour célébrer le centenaire de la victoire des Prussiens sur les armées napoléoniennes². Au Reichstag, ce désir de revanche est même officiellement proclamé depuis 1921 par les députés du "Deutsch national"³.

Pour reconstruire la patrie allemande, les conservateurs proposent de réarmer physiquement et moralement la jeunesse allemande, solutions en partie connues en France, notamment de G. Clemenceau⁴. Exalté par *l'esprit de Fichte*⁵, cher à la droite allemande ultra nationaliste, le règne de la jeunesse (*Die Jugendreich*) se met rapidement en marche autour de la *Deutsche Turnerschaft* qui souhaite transmettre les valeurs de l'effort, du travail et de la patrie. Jadis réunis lors de la fête du Hohen Meissner, ils se politisent dans les années vingt⁶. L'objectif du *Wandervogel*, qui souhaitait créer avant guerre un espace de liberté pour la jeunesse, est dépassé par celui du *Bündisch*, dont le principal acteur est Ernst Buske. En février 1926, un premier pas vers l'union des mouvements de jeunesse est franchi. Quelques 12 000 Bünd garçons font désormais partie du "Deutsche Freischar" alors que la HitlerJugend (HJ), fondée le 22 mai 1926, est officiellement reconnue deux mois plus tard lors du deuxième congrès de Nuremberg. Forte de l'appui du parti national socialiste allemand des travailleurs (NSDAP), celle-ci inculque l'esprit des *Wandervogel* et le culte de l'action. En l'espace de cinq

¹ Archives du SHAT, Armée du Rhin, *Bulletin de renseignements* n°20 du 17 mai 1921, pp. 81-82.

² 1813 représente une date clef pour l'Allemagne. Napoléon perdit en effet la bataille de Leipzig en octobre 1813 le contraignant à replier ses armées du territoire prussien, suite à un soulèvement national dirigé par le roi de Prusse en personne. Cette date marque le début de l'insurrection allemande et l'émergence d'une unité nationale retrouvée, aboutissant à son indépendance.

³ « Si 36 millions d'Anglais ne peuvent venir à bout de 4 millions d'Irlandais, 40 millions de Français n'auront pas davantage raison de 60 millions d'Allemands... Notre situation actuelle, si terrible qu'elle soit, n'est pas sans précédent. Le peuple allemand, au cours de son histoire, a vécu des heures semblables et s'est toujours relevé ». Archives du SHAT, Armée du Rhin, *Bulletin de renseignements* n°20 du 17 mai 1921, p. 84.

⁴ Mantoux P., *Les délibérations du conseil des Quatre*, Paris, Tome 1, 1955, p. 70.

⁵ Fichte, né en 1762 préconisait un relèvement de l'état d'esprit de la jeunesse prussienne qui ne devait pas, selon lui, trop rire et s'amuser mais faire preuve au contraire de sérieux et de morale. A la suite de la défaite allemande d'Iéna, il appela le peuple allemand au sentiment national et patriotique. Il structura le redressement moral et physique de la Prusse face aux armées napoléoniennes pour aboutir à la victoire de Leipzig d'octobre 1813.

⁶ Höffkes K., *Wandervogel, la jeunesse allemande contre l'esprit bourgeois (1896-1933)*, Pardès, 1985.

ans, le 30 octobre 1931, la HitlerJugend réalise l'unité de la jeunesse allemande le jour de la nomination de Baldur Von Schirach au poste de chef de la jeunesse du Reich.

Néanmoins, derrière l'idéologie extrémiste, se cachent des procédés autoritaires qui récupèrent le sport pour mieux embrigader une jeunesse désœuvrée. Selon E. Günther Gründel, « les sports remplacent en Allemagne l'éducation physique qui était assurée autrefois par le service militaire. Ils ont pu conquérir si complètement la jeunesse parce qu'en dehors du plaisir qu'ils procurent à ceux qui les pratiquent, ils répondent au profond désir qu'éprouve l'homme de cette époque de troubles et de confusion, de retrouver son équilibre intérieur qui ne peut être assuré que par un développement harmonieux de toutes ses facultés physiques et intellectuelles¹ ». En d'autres termes, les mouvements de jeunesse éloignent les jeunes allemandes et allemands des banquets, leur préférant les fêtes sportives. Contrairement en France où la *dansomanie* s'empare des jeunes, le sportif allemand incarne l'homme nouveau.

Même si les Préparatistes français sont les premiers à dénoncer explicitement l'usage politique et militaire de l'EP et des sports en Allemagne, ils ne trouvent pas pour autant une parade autre que celle de faire « mieux que nos ennemis d'aujourd'hui et de toujours² ». Selon A. Milhaud, il semble très difficile de s'opposer à ce désir de revanche :

« Cependant personne ne l'empêchera (l'Allemand) d'organiser des sociétés de gymnastique, de chasse, de sports, de tir, sous la haute direction de tous les officiers licenciés. De l'impétueux boy-scout au pesant Landsturmiens, on pourra toujours enrégimenter la masse germanique³. »

Même lorsque *Le Miroir des sports* évoque avoir été « frappé par l'ardeur et l'enthousiasme avec lesquels la jeunesse d'outre-Rhin s'entraîne à la pratique des sports par devoir patriotique⁴ », les responsables politiques ne semblent pas s'affoler et vouent une confiance aveugle aux commissions de contrôle militaire.

Il faut attendre le mitan des années vingt pour entrevoir les premières réactions françaises au réarmement moral de l'Allemagne et au « rêve allemand de l'opulence disparue⁵ ». R. Jourdan évoque à ce sujet le rôle central de l'EP dans l'élaboration de l'homme nouveau. Conçu dans la lignée du chevalier d'autrefois, véritable homme de son peuple et

¹ Günther Gründel E., *La mission de la jeune génération*, Paris, Plon, 1933, p. 90.

² « J'avoue que je connais aucun moyen, car s'il est impossible d'empêcher les Boches d'enrégimenter 500 000 recrues par an, nul pouvoir au monde ne peut les empêcher d'en faire 500 000 athlètes, autrement redoutables que les automates du pas de parade ». A. Surier, in *Le Soldat de Demain* d'avril 1919, p. 178.

³ *Le Soldat de demain*, avril 1919, p. 178.

⁴ *Le Miroir des sports* du 16 juin 1921, *Le sport, "ersatz" du service militaire en Allemagne*, p. 383.

⁵ Jourdan R., *L'éducation Physique* n°10 du 15 avril 1923, p. 20.

héritier de l'âme intégrale, cet idéal, né dans la tranchée et sur les terrains de sport, fédère le nouvel honneur allemand. La même année, le témoignage du commandant Ardenne, est encore plus explicite :

« Sur les bords de la Wupper, ..., j'ai suivi pendant plusieurs mois et avec une réelle angoisse pour l'avenir de la France l'organisation de l'éducation physique chez les écoliers allemands et les jeunes gens de cette province de Westphalie. Les instituteurs, les curés et surtout les pasteurs dressaient la jeunesse avec une foi ardente et un enthousiasme revanchard nettement caractérisés¹. »

Mais rien n'y fait. Cinq ans plus tard, aucune réaction française n'est formulée aux déclarations publiques du maréchal Hindenburg alors qu'il insiste sur la nécessité de cette croisade gymnique et sportive, fédérée depuis maintenant dix ans :

« Le Traité de Versailles empêche les Allemands d'être exercés au maniement des armes; nous en faisons des athlètes. (...) Pour protester contre le Traité de Versailles, l'Allemagne est la première nation qui ait organisé l'assurance obligatoire contre les maladies et qui ait fait de l'éducation physique une affaire nationale d'État. (...) Cette éducation physique nationale est développée en Allemagne dans des proportions inconnues jusqu'à présent dans l'histoire de l'humanité². »

Tous ces témoignages concordent. L'EP et les sports permettent à la jeunesse allemande de devenir « fidèle, unie, forte et dure³ ». La même année *L'Intransigeant* publie l'enquête de D. Strohl. Dans son édition du 23 avril 1928, consacré à l'éducation morale de la jeunesse allemande par les sports, l'auteur évoque cette école de patriotisme, ayant su remettre au goût du jour la vieille devise de la Deutsche Turnerschaft : *Ne pas s'arrêter et ne pas rouiller* :

« A une époque où la détresse de la patrie pèse sur tous les coeurs, la gymnastique est un moyen d'élévation de notre pauvre peuple. Elle contribuera à renforcer la confiance, à nous tirer de l'esclavage, à conduire notre patrie vers sa véritable grandeur⁴. »

Dix ans après l'armistice, l'Allemagne paraît donc avoir trouvé l'énergie et l'idéologie nécessaires pour détourner les multiples contraintes des traités de paix. En préconisant une culture physique nationale et régulière du peuple allemand, la puissance de l'Allemagne est de nouveau opérationnelle. En moins d'une décennie, les sports ont non seulement permis d'endiguer la dégénérescence physique de l'Allemagne mais ont contribué à sa régénérescence morale. En quelque sorte, « c'est le vieux truc de Jahn qui recommence », comme le dénoncent depuis 1919 les

¹ *L'éducation Physique* n°13 du 15 juillet 1923, p. 5.

² *L'Intransigeant* du 20 mai 1928, p. 4.

³ Mahaison M., 1925, op. cit., p. 2.

⁴ *L'Intransigeant* du 23 avril 1928, p. 4.

Préparatistes français¹. Malgré les nombreux témoignages, la réaction française tarde à venir. D'une part, les renseignements fournis demeurent confidentiels et restent la propriété des services de renseignements et du Deuxième Bureau qui dépendent du ministère de la guerre. D'autre part, le réarmement sportif de l'Allemagne est méconnu en France pendant les années vingt où les rencontres sportives franco-allemandes sont interdites². Néanmoins la perception française s'affine avec l'intérêt progressif de la presse spécialisée pour les expérimentations allemandes. En particulier, la revue hébertiste *L'éducation physique* qui tente à sa manière d'alerter l'opinion publique aux véritables enjeux géopolitiques encourus.

Entre 1923 et 1934, les discours français mettent donc en évidence une perception croissante des expérimentations italiennes et allemandes, grâce essentiellement aux militaires français qui veulent s'inspirer de ces modèles étrangers au nom de la défense nationale. Néanmoins, le produit de cette perception dépend des rivalités internationales et des représentations sociales des modèles étrangers. L'amertume d'A. Surier en dit long sur le poids des mentalités dans la diffusion sur le territoire national des idées émises au-delà de ses frontières : « En Allemagne, par des moyens qui nous choquent parce que le plus souvent nous regardons l'idéal par-dessus la tête de la réalité, on paraît être plus centré dans cette voie draconienne [l'amélioration de la race] mais vitale³. »

Au nom d'une meilleure efficacité, les modèles italien et allemand séduisent de plus en plus d'observateurs français qui souhaitent importer prioritairement les solutions administratives entreprises à l'étranger :

« Organisation et volonté, appui des pouvoirs publics et patriotisme, tels sont les leviers qui ont permis après les bouleversements de 1918-1919 de remonter le courant de la désagrégation menaçante et d'organiser un mouvement qui, par son ampleur, sa force et sa méthode, mettra bientôt au point de vue de l'éducation physique, l'Allemagne au premier plan des nations continentales⁴. »

Au nom de la nation, de son prestige sur les échiquiers politique, économique et financier, les moyens à mettre en oeuvre diffèrent selon les témoignages des Préparatistes et des journalistes. D'abord insensibles aux modèles étrangers, les parlementaires prennent conscience de l'intérêt suscité au-delà des frontières françaises par l'EP et les sports dans la reconstruction d'une nation.

¹ *Le Soldat de Demain*, avril 1919, p. 178.

² La première rencontre franco-allemande de football date du 15 mars 1931. Barraud M. & Colzy A., in Arnaud P. & Wahl A. (textes réunis par), *Sport et relations internationales*, 1994, pp. 113-131

³ *La France militaire* du 15 septembre 1933, p. 1.

⁴ Jourdan R., *L'éducation physique*, 1923, op. cit., p. 20.

Les références idéologiques se greffent ensuite et divisent l'opinion publique et ses élus. L'embrigadement des jeunesses italienne et allemande constitue néanmoins un obstacle important de la diffusion en France des solutions éprouvées dans ces deux pays. Au nom des principes démocratiques et républicains, toute solution étrangère n'est pas bonne à prendre. Si pour certains observateurs français, les modèles de l'ONB et du DRAL paraissent recevables pour solutionner la crise administrative de l'EP française, d'autres modèles étrangers existent néanmoins entre les deux guerres mondiales.

Deux contre-propositions démocratiques

« C'est de la santé et de la valeur physique que dépend avant tout l'activité d'un peuple.

Un long passé, une délicate civilisation ne garantissent pas l'avenir, on pourrait même dire au contraire, car un passé est toujours chose lourde à porter et un pays devrait peut-être veiller sur sa force physique d'autant plus jalousement qu'il est plus ancien et plus affiné. »

M. Tyrš, co-fondateur des Sokols.

« Le sport en France sera intellectuel ou il ne sera pas. Il se fera le compagnon fidèle et discret de la réflexion, de l'idéal, de l'imagination - il sera le rempart silencieux et bien surveillé, derrière lequel l'individu réalisera son ascension cérébrale... Il remplira cet office respectable, ou bien alors il versera dans une banalité triviale dont ce que nous savons des Jeux du Cirque, aux soirs de Rome et de Byzance, peut nous donner quelque instructif aperçu. »

P. de Coubertin, *Une campagne de trente cinq ans*, 1923.

Alors que les Préparatistes français perçoivent prioritairement les réalisations italienne et allemande, d'autres modèles étrangers d'EP font progressivement leur apparition dans les discours des acteurs français entre 1924 et 1933. Marqués de l'idéologie démocratique, les modèles tchécoslovaque et anglo-saxon semblent concurrencés les modèles précédemment exposés. Si, une fois encore, leur perception met en évidence le mythe de l'Eldorado qui consiste à rechercher "ailleurs" des solutions théoriques et pratiques à la crise de l'EP française, le modèle tchèque, et à un degré moindre celui des pays anglo-saxons, confirme la volonté des auteurs français de légitimer en France leurs idées à partir du succès obtenu hors du territoire national.

1. L'éducation physique tchécoslovaque

En 1918, l'idée d'un État commun fondé sur les vestiges de l'Empire austro-hongrois prend progressivement forme dans les représentations des peuples slovaques et tchèques. A peine la guerre terminée, T. G. Masaryck réfléchit aux solutions démocratiques à mettre en oeuvre pour permettre une reconnaissance internationale de ce nouvel État. Alors que l'Europe centrale demeure un carrefour géopolitique de première importance, la France est l'une des premières Nations à encourager cette initiative pour maintenir la paix. Progressivement une bonne entente s'établit entre les deux pays. Il est vrai qu'ils possèdent des intérêts communs dont celui de remettre rapidement sur pieds leur peuple marqué par

quatre années de conflit armé. Dans le cadre de ces relations internationales, les échanges dans le domaine de l'EP et des sports sont relancés d'une manière significative. Si la Tchécoslovaquie s'inspire des idéaux républicains de la révolution française de 1789, la France cherche à son tour à importer les solutions trouvées par cette jeune démocratie.

Les Sokols et l'identité slave

Au lendemain de la guerre de 1914-1918, les conditions politiques tchécoslovaques restent précaires après l'éclatement de l'Empire austro-hongrois. La toute jeune république tchécoslovaque, créée officiellement le 28 octobre 1918, compte environ 13 millions d'habitants. Avec une majorité slave (10 millions) et une minorité allemande (3 millions), la cohabitation ne se réalise pas sans heurts car au niveau des mœurs et des coutumes, des difficultés persistent. Membre de la Petite-Entente¹, la Tchécoslovaquie tente de renforcer sa situation géopolitique. Située au cœur de l'Europe et placée à mi-chemin entre les deux futures dictatures de l'entre-deux-guerres, l'Allemagne et l'Italie, elle multiplie les alliances, par exemple avec la France en 1924 puis avec l'Union soviétique² en 1935, pour assurer sa sécurité nationale, conformément à la devise *Qui tient la Bohème tient l'Europe*³. Si les traités de St-Germain en Laye (10 septembre 1919) et de Trianon (4 juin 1920) en fixent d'une façon arbitraire les frontières, il n'en reste pas moins que cette paix demeure fragile. Sur le plan de la politique intérieure, le nouvel État se dote d'institutions démocratiques. Le 29 février 1920 est adoptée une constitution calquée sur le modèle français de 1875 qui institue une chambre des députés élue au suffrage universel. Toutefois, si les Tchèques et les Slovaques représentent 65% de l'ensemble de la population, plusieurs minorités luttent pour être représentées au sein de cette assemblée nationale⁴. L'unité nationale ne semble pas gagnée pour autant car les valeurs culturelles, religieuses et économiques des Tchèques, qui ont su résister aux influences germaniques et qui fournissent l'essentiel des intellectuels et de la bourgeoisie, s'opposent à celles des paysans slovaques.

¹ La Petite-Entente qui regroupe la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie, est destinée à protéger ces trois États du révisionnisme hongrois.

² Le traité d'alliance signé avec l'URSS le 16 mai 1935 promet l'assistance militaire de l'URSS si la France accorde d'abord la sienne.

³ Bariéty J. & Poidevin R., *Les relations franco-allemandes, 1815-1975*, Paris, A. Colin, 1977, p. 305.

⁴ Lors des premières élections législatives, le 18 avril 1920, pas moins de 23 partis sont représentés.

Autodidacte, T. G. Masaryk devient le premier Président de la république de 1918 à 1935¹. En privilégiant la santé physique et morale de la nation tchèque, qui lui semble primordiale dans la régénération de la race slave, il permet de faire découvrir au monde entier la place centrale accordée à l'éducation physique du peuple tchèque.

Fortement influencée par la philosophie hellénique, les théories positivistes d'A. Comte et la philosophie d'H. Spencer, il considère l'EP comme le moyen privilégié pour construire d'ardents patriotes. Selon P. Bures², cet *all round sportsman*, impose le respect d'un chef d'État soucieux de lutter contre la décadence morale et physique de son peuple. Cette volonté politique se retrouve dans le Mémoire de mars 1919. Outre la référence explicite à l'histoire nationale, ce texte réaffirme la place essentielle d'une pratique physique obligatoire, dispensée depuis l'école maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur, mais aussi en dehors du système éducatif tchèque jusqu'à l'âge de 20 ans pour les femmes et 24 ans pour les hommes. L'enjeu principal consiste à remettre au goût du jour les idéaux de la plus ancienne société de gymnastique slave, les Sokols, créée par M. Tyrš en 1862.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'EP est de nouveau déclarée obligatoire pour les jeunes filles non scolarisées jusqu'à l'âge de 20 ans et pour les jeunes gens jusqu'à 24 ans³. Des cartes de vérification sont même prévues pour contrôler cette pratique quotidienne. Certains avantages sont instaurés pour les hommes présentant des capacités physiques spéciales pour leur permettre de réaliser leur service militaire dans les meilleures conditions. L'État tchécoslovaque, soucieux de s'engager dans une politique de régénération physique et morale de sa population, confie ainsi le soin à la plus puissante association de culture physique, l'association des Sokols⁴, de reconstruire un peuple fort pour être en paix. Il s'agit ainsi de permettre à la jeunesse tchécoslovaque de « développer librement et sans préjugés sa conscience et son jugement en train de se réveiller et de se former une opinion sur le monde en général⁵ ».

¹ Il fut remplacé par E. Benès, alors ministre des affaires étrangères et très influent au sein de la SDN et dans les milieux parlementaires.

² Bures P., *Les sports et l'éducation physique en Tchécoslovaquie*, Prague, Orbis, 1926.

³ Grâce à la loi du 13 mars 1920, un conseil spécial de l'EP, rattaché au ministère de la santé publique et de l'éducation physique, est créé.

⁴ Saint-Martin J., « Un exemple d'éducation physique démocratique : les Sokols », in Arnaud P. & Terret T. (s. la dir.), *Éducation et politiques sportives, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Ed. du CTHS, tome 3, 1995, pp. 109-128.

⁵ Point 4 du Mémoire de 1919.

Créés en 1862 par M. Tyrš, les Sokols possèdent une riche histoire¹. En choisissant le faucon comme principal symbole, les Sokols établissent un lien direct avec des événements historiques ayant marqué la destinée du peuple slave en Europe². Les vieilles légendes et chansons slaves comparaient en effet l'homme jeune et vaillant à ce rapace respecté pour sa force légendaire. Courageux et infatigable, le gymnaste sokol demeure un exemple pour les jeunes car il ne faiblit point et participe à tout instant à la postérité de sa patrie comme le déclare M. Tyrš : « être libre, c'est reconnaître la loi de la société et s'y soumettre de plein gré. Là où il n'y a point de loi, il n'y a pas de liberté durable et assurée. Apprenons chaque jour à nous soumettre aux lois nécessaires, à subordonner notre personnalité à l'intérêt collectif, à combattre notre vanité comme un vice honteux : la discipline que nous nous imposons ainsi ennoblit notre cœur, forme notre caractère et nous rend apte à l'abnégation et au sacrifice lorsque le bien commun l'exige³ ». Véritable soldat de la liberté et de l'indépendance, le gymnaste sokol poursuit un triple but : sa santé physique et morale, sa force et la beauté du peuple slave⁴. Tout Sokol doit se préparer à « l'avènement d'un univers, ..., où les nations civilisées, considérées comme unités, égales en droit, et travaillant ensemble à la réalisation de l'Idéal commun de l'Humanité universelle, entretiendraient des relations fraternelles⁵ ». Cette conception idéaliste, humaniste, pleine de générosité et de désintéressement prend tout son sens dans la devise sokole *Ni Gloire, ni profit*. La recherche d'un perfectionnement physique s'associe au développement harmonieux des forces morales, du devoir civique et du sentiment national : « Tiens-toi dans la vérité, aime ta patrie, refuse l'esclavage, sers l'humanité et la nation », tel peut être résumé le patriotique refrain sokol qui rend hommage non pas à l'individu mais au groupe auquel il appartient. Grâce à une discipline intransigeante et à un dévouement exemplaire à la cause commune, les Sokols se transmettent de génération en génération une culture républicaine et patriotique.

Le Sokol est donc avant tout un gymnaste citoyen, responsable, sachant développer ses capacités physiques et forger son esprit aux idéaux démocratiques. Véritable école de civisme, l'association des Sokols se définit avant tout comme une société de frères (égalité)⁶, où chacun se tutoie pour annihiler les différences et lutte contre les divisions sociales, politiques,

1 Le nombre d'adhérents passe de 800 environ en 1862 à 683 341 membres en 1934. Les Sokols restent entre les deux guerres mondiales l'association gymnique et sportive la plus importante de Tchécoslovaquie.

2 Entre 1918 et 1939, outre leur présence en Europe centrale, on retrouve des Sokols en France et aux États-Unis.

3 Bures P., *op. cit.*, p. 80.

4 *Sokol Ceskoslovensky*, Prague, 1932, p. 22.

5 Genst H. de, *L'histoire de l'éducation physique*, Bruxelles, A. De Boeck, 1949, tome 2, p. 138.

6 La fraternité sokole est à la fois égalité et amour du prochain et doit se manifester en actes.

culturelles et religieuses du pays¹. Tout le monde se fonde dans l'harmonie d'un effort et d'un idéal communs, de droits et de devoirs égaux. A l'image de la Maison Tyrš², inaugurée le 24 mai 1925 à Prague, le gymnase sokol représente le lieu privilégié de rencontres et de fraternité slave. Il est à la fois le cœur et le cerveau de l'association des Sokols. Chacun participe à son édification et à son entretien, « chacun met la main à la pâte, (...), pour construire, dans un site bien choisi, une admirable bâtisse, neuve, claire, coquette, pourvue du confort moderne, temple de l'amour de la Patrie et de l'éducation nationale³ », digne du gymnase des cités antiques. La discipline, le dévouement sont donc des vertus essentielles dans la formation du futur citoyen slave. Défendre sa patrie en recherchant un développement harmonieux de ses possibilités physiques, intellectuelles et morales reste l'objectif premier de cette association démocratique. Entre les deux guerres mondiales, chaque membre s'identifie aux idéaux élaborés au siècle dernier par M. Tyrš et prouve son adhésion par le port d'un uniforme identifiable : une chemise rouge et un bonnet surmonté d'une plume de faucon. Cet uniforme permet de donner toute leur signification aux fêtes sokoles appelées aussi slets.

Le slet symbolise à la fois une fête nationale et internationale du peuple slave. La première fête a lieu le 18 juin 1882 à Prague en l'honneur du vingtième anniversaire de la fondation de l'association des Sokols de Prague. Cette manifestation réunit 1600 personnes, dont 760 gymnastes appartenant à 76 sections : « ce fut pour l'idée des Sokols un grand succès dont la meilleure part revint à M. Tyrš, objet de l'admiration et de la reconnaissance de tous les participants⁴ ». Le tableau suivant permet de mettre en évidence la périodicité des slets et leur extraordinaire démographisation entre les deux guerres mondiales⁵.

Tableau récapitulatif des slets tchécoslovaques

Slet	1882	1891	1895	1901	1907	1912	1920	1926	1932
Effectifs	760	5832	7533	11000	12555	17702	54000	60163	146000

¹ Les Sokols s'efforcent en effet de maintenir l'unité et la solidarité de toutes les classes sociales.

² Demarbre G., *Il faut réorganiser l'éducation physique, l'exemple de la Tchécoslovaquie*, Tourcoing, imp. Georges, 1934, p. 30.

³ *L'éducation physique*, n°9, nouvelle série, 15 janvier 1929, p. 76.

⁴ cité par *Sokol Ceskoslovensky, op. cit.*, p. 11.

⁵ Les premiers slets ne concernent que les jeunes hommes. Puis, à partir de 1901, les femmes participent de plus en plus aux célébrations de l'idéal sokol. Notons en outre la multiplication par trois du nombre de participants au lendemain de la Première Guerre mondiale. Enfin, les compte-rendus officiels notent la participation timide des gymnastes français et la faible représentation d'élus politiques français dans les années 1920.

Un slet dure généralement plusieurs jours pendant lesquels des milliers de spectateurs assistent aux démonstrations gymniques mais aussi à des scènes allégoriques afin d'entretenir leur imaginaire social. Des délégations étrangères sont même invitées pour prendre à témoin l'opinion publique internationale de ce moment de propagande patriotique. Quelques délégations françaises participent à ces fêtes commémoratives. En 1932, le sous secrétaire d'Etat de l'éducation physique est représenté par le professeur Latarjet de l'université de Lyon et le colonel Marchal. En outre des délégations des villes de Paris, Marseille et Lille accompagnent MM. Cazalet, Sansboeuf et Wachmar qui entretiennent depuis longtemps des relations particulièrement cordiales avec les Sokols. La plupart du temps, la représentation française au slet est relayée par la presse, ce qui permet d'informer l'opinion publique hexagonale de l'intérêt de ces fêtes nationales et internationales. *Le Populaire* est l'un des journaux les plus assidus. Chaque fois, il vante ces manifestations gymniques et leur utilisation idéologique comme en témoigne P. Marie en 1938 : « Le Xe slet des Sokols sera donc une grande fête de beauté et d'originalité ; mais ce ne sera là que son moindre attrait. Le Xe slet des sokols sera la fête de l'ordre, une manifestation du courage patriotique et l'affirmation d'un peuple qui a su tout seul, envers et contre tous, sortir de la servitude en se voulant moralement et physiquement propre et fort¹ » .

Pour renforcer l'identité slave en Tchécoslovaquie et accroître l'alliance franco-tchécoslovaque entre les deux guerres mondiales, deux slets particulièrement importants se déroulent en 1932 et 1938. La 9^{ème} Fête fédérale, organisée en 1932 en l'honneur du centenaire de la naissance de M. Tyrš, mettant en scène "Le Rêve de Tyrš", fait référence à son vœu le plus cher de constituer une humanité saine et morale associée à une démocratie pure et générale. Ce slet met en évidence l'influence de l'Antiquité. M. Tyrš assimile en effet le slet à la renaissance des Jeux Olympiques antiques au cours de laquelle sont célébrées les vertus éducatives et pédagogiques de la gymnastique. La scène de 1932 rend notamment hommage à la dimension esthétique et artistique de l'Hellade tout en cherchant de nouvelles possibilités dramatiques. Pour la première fois, elle introduit des chœurs et s'efforce de réunir toutes les autres composantes de l'art dramatique : le mouvement, la mimique et la voix de plusieurs milliers d'exécutants, l'expression musicale et la danse. Le chant occupe enfin une place prépondérante car il participe à l'édification d'un imaginaire commun².

¹ *Le Populaire* du 9 juin 1938.

² « Avec la force du lion, avec le vol du faucon,
Nous allons de l'avant,
Et à notre chère patrie en offrande,
Nous apportons nos forces... ».

Six ans plus tard, en 1938, le thème central choisi pour la 10^{ème} fête des Sokols est *Édifier et Défendre*. En pleine crise des Sudètes, en pleine menace de l'identité slave, ce slet a pour principale mission de ressouder le peuple slave. Plusieurs milliers de Sokols prennent part à cette manifestation antifasciste. Pour P. Seurin, « la tradition révolutionnaire de l'éducation physique tchécoslovaque tout entière se manifesta même à l'époque où la république était en danger¹ ». Ce dixième slet demeure exemplaire car il représente la fermeté des Sokols pour défendre leur république contre les agressions extérieures. Le slet de 1938 symbolise ainsi une manifestation politique de l'identité slave qui s'oppose à la pensée pangermaniste de plus en plus répandue en Europe centrale². Au cours des “années tristes”, la situation géopolitique de la Tchécoslovaquie devient en effet très précaire. Entourée de dictatures au Nord et au Sud, menacée directement par les idéaux de la révolution communiste de 1917, la Bohême et la Slovaquie restent vulnérables à toute forme de propagande politique. En outre, de multiples querelles opposent la minorité allemande à la majorité tchèque. Soutenue par le Reich, les Allemands des Sudètes déclenchent une crise politique majeure qui aboutit aux Accords de Munich du 29 septembre 1938³. Par l'intermédiaire du slet de 1938, les Sokols prennent officiellement position contre les revendications politiques des Allemands des Sudètes et de leur principal parti politique, le SDP, Parti allemand des Sudètes, emmené par un ancien gymnaste, K. Henlein⁴.

L'arrivée légale au pouvoir puis la consolidation du 3^{ème} Reich en Allemagne dès 1933 vont avoir des incidences déterminantes dans la vie politique tchécoslovaque. A travers le slet de 1938, un message politique fort est adressée aux partisans de la politique pangermaniste. La nomination d'E. Benès à la présidence du pays, succédant à T. G. Masaryk démissionnaire, ne résout en rien la crise politique. Les ambitions pangermanistes ne s'estompent pas. Bien au contraire, et les affrontements, de plus en plus violents, aboutissent en 1938 à la contestation pure et simple de l'existence de l'État tchécoslovaque⁵. L'annexion de l'Autriche à l'Allemagne (Anschluss, mars 1938) décuple enfin les revendications du chef du SPD alors que le gouvernement de Prague cherche à reprendre la situation en main en prononçant l'État de siège⁶. Ayant déjà interdit certaines organisations pro-allemandes en 1932, le gouvernement

1 Seurin P., *L'éducation physique dans le monde*, Bordeaux, Bière, 1961, p. 382.

2 Korinman M., *Deutschland über alles, le pangermanisme 1890-1945*, Paris, Fayard, 1999.

3 Duroselle J.B., *Politique étrangère de la France, La décadence 1932-1939*, Paris, Seuil, 1979.

4 Konrad Henlein est né le 6 mai 1898. Personnage clef de la crise des Sudètes, sa fulgurante ascension au sein du mouvement séparatiste allemand reste une exception.

5 Lors du congrès du SDP en avril 1938, les Sudètes dénoncent le système tchécoslovaque d'alliances et exigent l'extension du Reich vers l'Est de l'Europe.

6 Le 12 septembre 1938, Hitler affirme son intention de rattacher le territoire des Sudètes au Reich pangermanique en invoquant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

tchécoslovaque instaure des mesures coercitives¹. Après une ultime entrevue entre Hitler et Chamberlain à Godesberg le 22 septembre 1938, où Hitler rejette la proposition de Chamberlain de non agression avec la Tchécoslovaquie, les accords de Munich sont signés les 29 et 30 septembre 1938 imposant à la Tchécoslovaquie la cession du territoire des Sudètes au Reich². Alors que les partisans de K. Henlein obtiennent gain de cause, le slet sokol de 1938 réaffirme officiellement le droit à l'indépendance politique, culturelle et religieuse de la nation slave. Ce slet permet enfin de dresser un premier bilan d'une toute récente loi tchécoslovaque qui depuis le 1^{er} juillet 1937 institue une Education pour la Défense de l'Etat (EDE). Cette loi prévoit une triple préparation physique et morale du peuple slave. En premier lieu, elle instaure un enseignement obligatoire d'EP à l'école, fidèle au concept d'une éducation républicaine à l'instar du modèle français de la fin du XIX^e siècle. Alternant une préparation morale et physique, l'EDE s'adresse à tous les jeunes gens et jeunes filles scolarisés. Prise en charge par les sociétés agréées dont l'association des Sokols, cette éducation physique obligatoire se poursuit en dehors de l'école jusqu'à l'âge de trente ans pour les jeunes gens et vingt et un ans pour les jeunes filles (Sokolettes) en vue de transmettre un devoir de santé grâce à une pratique régulière d'exercices physiques en plein air. Enfin, l'EDE envisage une préparation militaire des jeunes tchécoslovaques à partir de 17 ans dispensée par des instructeurs sokols. Outre les exigences physiques, chaque Tchécoslovaque entre 17 et 30 ans est sensibilisé à un enseignement théorique :

« Pour connaître la nation tchécoslovaque, il faut connaître les Sokols. Cette association reflète en effet l'âme même du peuple tchécoslovaque, avec ses qualités propres, ses sentiments, ses pensées et ses aspirations que les siècles ont fait naître en lui.(...) Elle a pu atteindre ce but (indépendance de la nation) grâce à des méthodes ingénieuses qui ont fait des Tchécoslovaques, dans une large mesure, une race saine et forte capable d'assumer la lourde tâche qui incombe à une nation libre. L'esprit démocratique des Sokols a pénétré la nation tout entière; il a présidé à l'éducation de toutes les classes sociales. Par là, l'association des Sokols est devenue un des plus importants éléments de la vie nationale; animée d'un sens profond de la beauté physique et morale, elle est pour la nation une puissante source de santé, d'énergie et de développement³. »

Qu'il s'agisse de gymnastiques traditionnelles, construite, rythmique, de sports ou de scoutisme, l'éducation physique tchèque occupe donc une place de choix dans la vie de cette toute jeune Nation. L'EP sokole poursuit un double but; d'une part acquérir des qualités

1 Le ministère de l'intérieur dissout en date du 22 février 1932 la société sportive du parti national socialiste allemand dénommée Volkssport dont les membres travaillaient contre l'Etat tchécoslovaque. Archives du MAE, Légation de Prague, note de service n°1989 du 22 mars 1932.

2 Winock M., in collectif, *Les années trente, de la crise à la guerre*, Seuil, 1990, pp. 115-133. Noguères N., *Munich ou la drôle de paix*, Paris, R. Laffont, 1963.

³ Supplément à *la Gazette de Prague*, Juin-Juillet 1926, p. 1.

morales, telles que la domination de soi, le courage, le sens et l'amour du travail bien fait, la persévérance et la régularité dans l'effort ; d'autre part, remplir certaines obligations morales étroitement liées aux exercices physiques et dont le gymnastique sokole peut assurer la pleine réalisation. Ce sont par exemple la modération, la sobriété, la modestie, le désintéressement, la discipline de soi-même, la ponctualité, la solidité, la précision, l'humeur égale et gaie, l'amour du prochain¹. L'EP sokole contribue de ce fait à la réalisation de finalités sociales et patriotiques marquées du sceau de la liberté et de l'indépendance. Ce choix leur permet de se faire reconnaître dans toute l'Europe centrale et même au-delà², grâce notamment aux exploits sportifs de leurs gymnastes. Remportant la plupart des concours internationaux de gymnastique, les Sokols affirment progressivement leur identité culturelle et politique sur l'échiquier géopolitique et sportif mondial.

La perception française de l'EP tchèque

Progressivement, la Tchécoslovaquie abandonne les vieux programmes issus en partie de la lecture des oeuvres allemandes. Elle ne peut rester à l'écart des courants modernes. Entre les deux guerres mondiales, les professeurs Ed. Simon et Em. Roubal élaborent de nouveaux programmes scolaires d'EP où l'athlétisme léger, les jeux, la gymnastique correctrice de maintien, et surtout la gymnastique sportive occupent une place centrale.

Comment la France interprète-t-elle l'évolution de l'EP sokole ? Perçoit-elle sa modernisation ? A vrai dire, la perception française de l'EP tchécoslovaque est bien faible. Seule la revue dirigée par G. Hébert relate son évolution et tente d'expliquer ses nouveaux fondements. Les conclusions établies par la revue *L'éducation physique* ont de quoi surprendre.

Cette revue dirigée par G. Hébert³, publie de nombreux articles sur l'EP en Europe centrale. Grâce au correspondant tchèque de la revue hébertiste, F. Horak⁴, et plus généralement grâce à l'amitié franco-tchécoslovaque, cette perception est rendue possible mais néanmoins confidentielle. Pourtant G. Hébert souhaite accroître la diffusion de l'EP sokole sur le territoire national. Grâce à un autre intermédiaire, en la personne d'A. Ocenasek, il va structurer cette influence avec machiavélisme.

¹ Sokol Ceskoslovensky, *op. cit.*, pp. 22-23.

² En 1914, les Sokols français s'engagèrent dans la Légion étrangère sous la bannière des Sokols.

³ Delaplace J.M., Georges Hébert, la méthode naturelle et l'école (1905-1957), Thèse 3^{ème} cycle STAPS, Université de Lyon 1, 2000.

⁴ Lors d'une lettre adressée à G. Hébert le 5 février 1937, il laisse sous-entendre son admiration et son respect pour G. Hébert, Archives privées de M. R. Hébert, document non référencé.

A. Ocenasek, qui suit avec beaucoup d'attention depuis le congrès international d'éducation physique de Paris la doctrine hébertiste¹, occupe la fonction de conseiller au ministère tchèque de la santé publique et de l'éducation physique. Ayant déjà traduit les oeuvres de M. Boigey, A. Ocenasek tente d'importer les idées de G. Hébert en Europe centrale et s'efforce d'intéresser les Sokols aux idées hébertistes alors que certains de ses concitoyens lancent contre lui une rude censure. Malgré les nombreuses difficultés, A. Ocenasek élargit progressivement l'influence de la méthode naturelle dans les destinées de l'éducation physique sokole. Selon G. Demarbre, « le système d'Hébert fut [même] très vite adopté en Bohême, plus vite qu'en France, où il fallut combattre les partisans de la méthode suédoise et des sports à outrance, sans compter l'incompréhension de la masse populaire² ».

L'intérêt français, essentiellement hébertiste, pour l'éducation physique sokole révèle ainsi des enjeux inattendus. G. Hébert, grâce à des témoignages de collaborateurs étrangers, tente non seulement de faire découvrir l'EP enseignée au cœur des Balkans mais cherche avant tout à démontrer l'influence de ses idées dans ce pays étranger. La démarche n'est donc pas dépourvue d'intérêts personnels. A travers la perception du modèle sokol, G. Hébert tente de convaincre ses concitoyens des bienfaits de sa Méthode Naturelle (MN).

En réalité, A. Ocenasek représente la clef de voûte de ce processus. Ayant jadis été sensibilisé aux idéaux de M. Tyrs, il remarque de multiples similitudes entre cette conception et celle de G. Hébert, bien que ces deux hommes ne se soient jamais rencontrés³. Selon F. Horak, ces deux conceptions ont bel et bien des dimensions similaires car « on rencontre chez l'un et chez l'autre trois idées essentielles : ils insistent sur la cohérence étroite du côté physique et du côté moral; ils exigent une éducation physique complète qui exclut la spécialisation dans un seul genre d'exercices physiques; ils mettent au premier rang les buts sociaux, en subordonnant les intérêts individuels à ceux de la collectivité⁴ ». Et l'auteur de conclure que, sans aucun doute, « le premier véritable disciple et continuateur de Tyrs est, justement, Augustin Ocenasek, le premier partisan d'Hébert en Tchécoslovaquie⁵ ».

Dans chaque article écrit par cet inspecteur tchécoslovaque d'EP, la thèse de l'influence hébertiste tente d'être démontrée. L'existence d'une *identité de fond*, favorable à

¹ Saint-Martin J., « L'œuvre de G. Hébert et son influence à l'étranger : Nul n'est prophète en son pays », revue *Spirales* n°9, Lyon, CRIS, 1995, pp. 39-55.

² Demarbre G., *op. cit.*, p. 76.

³ M. Tyrs meurt en 1884, avant que G. Hébert ne développe sa théorie.

⁴ *L'éducation physique* n°11 de janvier 1929, pp. 184-187.

⁵ *L'éducation physique* n°19 du 15 juillet 1931, p. 183.

l'impact de la méthode naturelle en Tchécoslovaquie, est même confirmée en 1926 dans les journaux tchécoslovaques :

« Le système Hébert fut très tôt adopté en Bohême; on s'y attacha dès le début, peut-être plus encore qu'en France même. (...) Ainsi, de plus en plus, l'hébertisme s'introduisait dans les exercices des Sokols et cela surtout du fait que ce système permet à la gymnastique de jouer beaucoup mieux que par le passé son rôle hygiénique¹. »

La prudence est toutefois de mise car l'influence dont F. Horak rend compte tient beaucoup plus du récit allusif que d'une véritable démonstration. Sa fonction de correspondant régulier de la revue de G. Hébert en Europe centrale trahit quelque peu son objectivité. Ses témoignages ne sont donc pas neutres. Quoi qu'il en soit avec A. Ocenasek, il participe du processus d'acculturation dans le champ de l'éducation physique. En 1920 puis en 1937, A. Ocenasek traduit deux ouvrages clefs de l'œuvre hébertiste, le *Guide pratique d'éducation physique* puis *Le Sport contre l'éducation physique*. Dès 1926 il importe en Tchécoslovaquie les concours d'athlètes complets, diffusion confirmée en 1929 par F. Horak qui évoque la mise en oeuvre d'un parcours d'athlétisme général en Tchécoslovaquie². Cinq ans plus tard, un professeur français d'éducation physique, en stage à la Maison Tyrs de Prague, siège social de l'œuvre Sokole, G. Demarbre, insiste sur l'impact de la MN dans l'organisation pédagogique de l'éducation physique tchèque. Il consacre même un chapitre de son ouvrage à la méthode naturelle en Tchécoslovaquie et au rôle d'A. Ocenasek dans cette influence³.

Enfin, A. Ocenasek contribue à l'établissement d'une éducation physique des sokolettes. Entre les deux guerres mondiales, sa fidélité aux principes hébertistes de la force et de la beauté féminines se retrouve dans la culture physique et morale qu'il établit pour les jeunes filles de son pays⁴. Il crée même une méthode d'exercices rythmiques qui trouve son apogée lors des Slets sokols et qu'il enseigne au sein de sa propre école, située à Zizkov, véritable copie des Palestres hébertistes de Deauville et de La Londe des Maures.

A travers l'exposé dans la revue hébertiste des initiatives tchèques, et notamment à travers l'analyse du programme tchèque d'EP, il est donc possible d'entrevoir des enjeux jusqu'ici silencieux. En prenant pour référence les initiatives sokoles, la revue de G. Hébert cherche à imposer en France sa propre doctrine. L'exemple étranger sert donc d'argument de

¹ *La Gazette de Prague*, 1926, pp. 49-52.

² Horak F., *L'éducation physique* n°12 d'octobre 1929, p. 250.

³ Demarbre G., *op. cit.*, 1934, pp. 75-77.

⁴ Saint-Martin J., « La méthode naturelle et les sokolettes au lendemain de la première guerre mondiale », in Arnaud P. & Terret T. (s. la dir.), *Histoire du sport féminin*, Paris, L'Harmattan, 1996, tome 2, pp.133-146.

persuasion pour nationaliser en France une doctrine privée d'EP. Il s'agit donc ici pour les acteurs de cette perception de renverser le sens généralement admis de l'exemplarité étrangère afin de montrer qu'il existe aussi des solutions performantes élaborées sur le territoire national. En d'autres termes, il s'agit de convaincre les responsables politiques français que si les solutions aux problèmes français peuvent être trouvées à l'étranger (mythe de l'Eldorado), il n'en demeure pas moins que les solutions tchécoslovaques puisent leur origine en France. Quoi qu'il en soit, si l'influence hébertiste existe aux yeux de ces observateurs français en Tchécoslovaquie entre les deux guerres mondiales, l'impartialité du jugement peut être mise en doute. L'influence hébertiste dans les Balkans vise à rendre hommage à l'esprit d'ouverture et de curiosité des responsables tchèques. Les témoignages de sympathie et de reconnaissance au *grand maître* français se multiplient dans la presse et dans les textes officiels, comme en témoignera F. Horak bien après la fin de la Seconde Guerre mondiale :

« Chez nous, votre nom est entouré de respect et de sympathie, et votre oeuvre, vos idées, vos efforts sont l'objet d'études scientifiques, de conférences, d'épreuves d'université. Je tiens à l'honneur d'y avoir contribué quelque peu, dans la conviction intime de servir par là mon pays...¹. »

Notons cependant que G. Hébert a le triomphe modeste. Durant l'entre-deux-guerres, il refuse à plusieurs reprises les invitations officielles pour assister aux fêtes nationales et internationales sokoles².

Si G. Hébert connaît un réel succès en Tchécoslovaquie, on ne peut pas dire que les doctrines tchécoslovaques d'EP soient connues, voire reconnues en France entre les deux guerres mondiales. L'analyse des discours politiques et pédagogiques montre la pauvreté d'une influence émanant de l'Europe centrale. Du moins jusqu'aux années trente, où la perception française des idées de M. Tyrs reste cantonnée essentiellement à la région lyonnaise. Cette perception est due à un homme, le Professeur A. Latarjet et s'explique par les nombreux voyages réalisés en Tchécoslovaquie pour assister aux slets.

La perception française du modèle tchèque demeure limitée à la ville de Lyon, par le biais d'organisations de fêtes de la jeunesse organisées dans le stade de Gerland à partir de l'exemple des slets. Au cours des années vingt, le maire E. Herriot cherche en effet à mettre

¹ *L'éducation physique* n°8, 1948, p. 131.

² Plusieurs témoignages attestent de l'influence hébertiste en Bohême. A. Lafarge, venu en 1938 assister au 10^{ème} slet, rend compte de ce succès. in *L'éducation physique* n°48 du 15 octobre 1938, p. 236.

sur pieds une politique gymnique et sportive dans la seconde ville de France¹. Bénéficiant d'infrastructures en nombre et en qualité suffisante, il confie cette tâche au Professeur Latarjet, mondialement connu². A partir de 1926, A. Latarjet et la municipalité lyonnaise organisent les fêtes de la jeunesse, véritable instrument de propagande pour le développement de la culture physique. Jusqu'en 1939, elles se succèdent, dépassant chaque année les prévisions. On dénombre jusqu'à 10 000 participants. Le succès est tel que le gouvernement du Front populaire s'intéresse progressivement à ces initiatives. Léo Lagrange, sous secrétaire d'État aux loisirs, assiste en effet à la douzième fête de 1937 et semble disposé à étendre cette manifestation à l'ensemble du territoire français :

« Je voudrais, ..., qu'à travers la France, on connut mieux des spectacles comme celui auquel j'assistais, il y a quelques mois à Lyon, où 15 000 jeunes filles et jeunes gens étaient réunis par leurs maîtres sur le terrain du stade et dont les évolutions marquaient tout ce qu'ils avaient retiré de la formation physique qu'ils avaient reçue³. »

Si certains hommes politiques paraissent séduits tout comme le furent leurs homologues tchèques en 1882 lors du premier Slet, il reste cependant à convaincre la majorité des hommes politiques pour espérer une réelle mise en oeuvre sur l'ensemble du territoire français. Cette démarche aboutira à un échec. A. Latarjet semble l'avoir compris bien avant tout le monde. Dès le début, il choisit un autre moyen de propagande. Ayant en charge à cette époque le cours supérieur d'éducation physique, organisé à Paris depuis 1923 dans les locaux du lycée de Vanves, il essaie de sensibiliser ses stagiaires aux initiatives tchèques. En 1927 par exemple, il débute la session de ce cours par un film sur le slet de 1926 et demande à E. Herriot de venir justifier de la nécessité de mettre en oeuvre une politique de redressement de la race française à partir du modèle tchécoslovaque. Il s'agit de préparer une jeunesse physiquement et moralement grâce à une EP quotidienne. Dans les colonnes de *L'Excelsior*, il explique à plusieurs reprises l'urgence de créer une politique de la jeunesse en France pour redresser le capital santé de chaque citoyen, jeune ou moins jeune à des fins de sauvegarde de la "race française"⁴.

Jusqu'au Front populaire, les hommes politiques demeurent insensibles aux initiatives tchécoslovaques en matière d'éducation physique de la jeunesse même si M. Morinaud, Sous secrétaire d'État de d'EP, souhaite en 1931 donner « à la France des générations fortes,

¹ Lé-Germain E., La politique sportive de la ville de Lyon au temps d'Edouard Herriot (1905-1957), Thèse de 3^{ème} cycle en STAPS, Université de Lyon 1, 2001.

² Arnaud P., « Le Professeur A. Latarjet (1877-1947) », *Bulletin Binet Simon* n°589, VI, 1982, pp. 262-286.

³ JODPC, séance du 3 décembre 1937, p. 2673.

⁴ Latarjet A., *L'Excelsior* du 17 avril 1935.

entraînées à la fatigue, dures à la souffrance, résistantes à la maladie, saines de corps et d'esprit, comme disaient nos anciens, disciplinées, éprises d'esprit et de solidarité, dévouées à la patrie, pratiquant ces belles devises des admirables Sokols : Liberté, Égalité, Fraternité, ni profit, ni gloire, endurcissez-vous ¹».

Ce pays reste en quelque sorte "boudé" des préoccupations des parlementaires, faute semble-t-il de renseignements suffisants. Le premier document parlementaire présentant l'éducation physique tchécoslovaque d'une manière rigoureuse demeure le rapport de M. Martin rédigé en 1936 au nom de la commission de l'enseignement et des beaux-arts². Une première analyse comparative est entreprise. Le modèle tchécoslovaque devient réellement explicite sous l'action de G. Barthélemy³. D'après son rapport de 1938, toutes les écoles tchécoslovaques proposent deux heures d'EP par semaine. De plus, un ou deux après-midi hebdomadaires sont réservés aux jeux et une journée par mois à une excursion conformément aux programmes scolaires de 1933. Sa conclusion mérite une attention particulière car elle dénonce les dangers encourus par la Tchécoslovaquie alors qu'ils demeurent ignorés par la France :

« Ainsi, vous voyez que la Tchécoslovaquie, quoique petite par le nombre des kilomètres carrés, est grande par l'organisation de l'éducation physique. Il est certain que toutes ces mains qui saisissent aujourd'hui le trapèze et les haltères, sont prêtes à saisir les fusils et les grenades en cas d'attaque sur leur pays⁴. »

En faisant directement allusion à la crise des Sudètes et à ses enjeux géopolitiques, G. Barthélemy relie la question de l'éducation physique aux identités nationales. Il est vrai que les accords de Munich viennent juste d'être signés... Derrière ces propos se cache une réelle amertume, celle qui consiste à voir la France accumuler les erreurs alors qu'une démocratie trois fois plus petite, en prise avec les mêmes difficultés, réussit à se redresser et être reconnue et respectée. Selon lui, « ce qu'il faut, c'est que ce soit la grande masse des citoyens qui goûte aux joies de l'effort physique et en récolte les bienfaits. La race ne sera sauvée qu'à ce prix.(...) N'attendons pas davantage pour imiter ces pays, ils ne nous ont déjà que trop distancés⁵ ».

¹ *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1931, p. 74.

² JODPC, séance du 30 juillet 1936, annexe n°903, pp. 1550-1553.

³ Cf. infra chap. 7.

⁴ JODPC, séance du 8 décembre 1938, annexe n°4438, p. 129.

⁵ Barthélemy G., *Bulletin Municipal de Puteaux* du 15 novembre 1938, p. 25.

Le député de la Seine rejoint finalement les propos de G. Demarbre qui dénonce au milieu des années trente le retard de la France, issu, selon lui, de l'attentisme politique et de l'incapacité des parlementaires à se mettre d'accord :

« Ainsi tandis qu'en Bohême, l'on étudie avec ardeur la moindre suggestion, vint-elle de l'étranger, que l'on adopte ou rejette si elle correspond ou non aux idées de Tyrs; chez nous, nous nous détournons de nos idées les plus fécondes, comme pour laisser systématiquement à autrui le soin d'en tirer parti¹. »

En France, l'intégration officielle de l'éducation physique au ministère de la santé publique le 9 février 1934, sans atteindre l'efficacité du modèle tchécoslovaque, illustre d'une certaine manière la timide influence du modèle tchécoslovaque. Cette initiative française, à l'image de sa grande sœur tchèque, tente de mettre fin aux conséquences de la crise sociale et sanitaire de la France. L'expérience qui ne dure que quelques mois n'engendre pas de résultats exceptionnels. Les rares convaincus de la première heure, ne désarment pourtant pas car il devient urgent d'obtenir en ces années de crise l'union nationale de la force, de la beauté et du bien. Une EP raisonnée, librement consentie et quotidiennement mise en œuvre sur le modèle sokol demeure de moins en moins un vœu pieux.

2. L'exemplarité anglo-saxonne

Si au début des années vingt, une grande partie de l'opinion publique française assimile encore le sport à un amusement conformément à son sens étymologique², il devient progressivement une affaire d'Etat et une préoccupation sociale de première importance. J. Giraudoux regrette pour sa part que « les Français lui accordent les heures perdues, alors que les Anglais, le plus vif du temps³ ». En ces années vingt et trente, le sport « s'impose sur le territoire national en se fixant dans des villes plus modestes. Parti de Paris et des grandes villes, il gagne peu à peu les petites cités un peu à la manière du chemin de fer⁴ ». Symbole d'une modernité, le sport est cependant mal identifié en France comme objet d'enseignement. De nombreux obstacles demeurent. Victime de conditions matérielles particulièrement défavorables⁵, il est encore en jachère sur le territoire français au lendemain de la Grande guerre. Seuls les Français, « plutôt jeunes, urbains, masculins et issus des classes aisées » le

¹ Demarbre G., *op. cit.*, p. 76.

² Selon M. Prevost, « le sport est un exercice méthodique et hygiénique du corps humain en vue d'accroître sa force, son adresse et sa beauté et de développer l'énergie de la volonté tout en délassant l'esprit », in *Les Sports*, 1922, p. 875.

³ Giraudoux J., *Notes et maximes, le sport*, Paris, Hachette, 1928, p. 23.

⁴ Dumons B., Pollet G. & Berjat M., *Naissance du sport moderne*, Lyon, La Manufacture, 1987, p.26.

⁵ A cette époque, la France est sous dotée en équipements sportifs. Les chiffres les plus fous circulent en la matière et alimentent des croyances parfois excessives. Concernant les piscines par exemple, on en dénombre 30 en France, soit environ trente fois moins qu'en Angleterre et quarante fois moins qu'en Allemagne. *Ibid.*

jugent indispensable¹ alors qu'il devient, partout en Europe², un des quatre phénomènes de masse permettant « de s'évader de la grisaille quotidienne » et de façonner une « civilisation nouvelle »³.

En France, malgré les clivages politiques et sociaux⁴, quelques professionnels de l'enseignement vont essayer de le transformer en un moyen d'éducation fiable et juste au même titre que les autres disciplines scolaires pour contribuer au redressement national et à la paix dans le monde.

*Mens fervida in corpore lacertoso*⁵

A vrai dire, cette volonté de rendre le sport éducatif pour le bien de la nation française est une idée déjà ancienne et maintes fois proposée dans les discours politiques et pédagogiques. Déjà au siècle dernier, Pierre de Coubertin invitait le gouvernement français à lier l'éducation des jeunes au patriotisme français⁶ alors qu'en pleine guerre mondiale il évoquait les liens fondamentaux entre le sport et la nécessité d'être fort pour être en paix⁷. En 1922, à l'occasion du cinquantenaire du Havre Athletic Club, Pierre de Coubertin réaffirme la nécessité de « rebronzer la France par les sports » :

« Le sport n'est pas naturel à l'homme. C'est une plante délicate que des soins constants et une volonté à la fois vigilante et prudente peuvent seuls entretenir et fortifier. Je vous supplie de ne pas vous fier sur ce point à de trompeuses apparences. La girouette de la mode s'est tournée vers nous, elle peut s'en détourner demain.

Il faut créer le besoin sportif individuel, assez robuste, assez profond pour dominer le tempérament jusqu'au bout de la vie. Cela ne se fera que par un apprentissage et une pratiques simultanés des différentes catégories de sports⁸. »

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, les bouleversements géopolitiques, les aléas du préceptorat mondial, les intransigeances américaines et le relatif obscurantisme français le persuadent de soigner en urgence la « civilisation malade »⁹. Pour éviter de

¹ Clément J.P., Defrance J. & Pociello C., *Sport et pouvoirs au XX^e siècle, enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles*, Grenoble, PUG, 1994, p. 70.

² Riordan J., Krüger A. & Terret T., *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004.

³ Bédarida F., in Parias L.H., *Histoire du peuple français, Cent ans d'esprit républicain (1875-1963)*, tome 5, Paris, Nouvelle Librairie de France, p. 366.

⁴ Thibault J., *Sports et éducation physique, 1870-1970*, Paris, Vrin, 1972. Defrance J., « L'autonomisation du champ sportif, 1890-1970 », *Sociologie et sociétés*, n°1, 1995, pp. 15-31.

⁵ Adage coubertinien signifiant un esprit ardent dans un corps musclé.

⁶ Auger F., in Saint-Martin J., 2003, *op.cit.*, pp. 63-84.

⁷ Coubertin P. de, *La Revue hebdomadaire* du 12 mai 1917.

⁸ *Le Miroir des sports* du 18 septembre 1922.

⁹ Eyquem M.T., *Pierre de Coubertin, l'épopée olympique*, Paris, Calmann-Lévy, 1966, p. 57.

probables crises, P. de Coubertin réclame une fois encore une Europe conquérante¹ où l'enseignement de l'EP et des sports serait reconnu comme essentiel. A ce sujet, son jugement est sans appel :

« Aujourd'hui, la sportivité nationale se voit partout encouragée ; l'Allemagne de son côté y apporte un soin et un zèle spéciaux comme s'il y avait là pour elle une pierre d'attente de la revanche dont elle caresse l'espoir. Pendant ce temps, on dirait parfois que la France est en recul. Qu'y fait-on ? Du bruit, beaucoup de bruit, mais une besogne insuffisante. (...) On dirait que le sport français ressemble à certaines plantes dont les racines courent à fleur de sol sans y pénétrer et s'y ancrer solidement. Au lieu de se lier davantage avec l'esprit, il se fait de plus en plus le camarade de cette "fétardise" vulgaire qui sévit certes un peu partout, qu'on durait pourtant devoir faire chez nous plus de ravages qu'ailleurs². »

Le "grand remède" doit, selon lui, germer dans la conscience de chacun des Français : « Il faudrait qu'on éprouvât enfin une juste honte de se fabriquer, comme l'on fait, une silhouette sportives avec les muscles d'autrui. (...) A force de parler sport et de se tenir "au courant" des moindres détails qui s'y rattachent, ils donnent aux voisins – et finissent par se donner à eux-mêmes – l'impression qu'ils ont le sport dans le sang et ne peuvent s'en passer³ ». Et l'auteur de conclure : « Autour d'eux se confectionnent des méthodes compliquées, des systèmes pédants qui ne valent en théorie ni plus ni moins que beaucoup d'autres, mais dont la pratique rend le sport prétentieux, exigeant, exclusif. Au lieu de servir alors de charpente à la vie virile, il en devient la façade⁴ ». Au lendemain de la Grande guerre, P. de Coubertin, toujours inspiré des principes pédagogiques retenus outre-Manche, remet au goût du jour l'ambition de la perfection corporelle, le goût de la force et de l'adresse « dont il faudrait arriver à déposer le germe dans ces natures issues de générations fermées »⁵. L'exemplarité du modèle anglais, déjà défendue lors de son rapport au MIP de 1915, est toujours d'actualité dix ans plus tard :

« L'exemple de l'Angleterre a montré que si de magnifiques armées peuvent parfois être improvisées, c'est à la condition que les volontaires en soient recrutés au sein d'une jeunesse vigoureusement sportive. (...) Aussi bien l'intervention de l'initiative privée s'impose-t-elle ici pour des raisons plus péremptoires que celles de l'économie. Il n'est pas exagéré de dire que, depuis de longues années, c'est à l'initiative privée qu'ont été dus la plupart des progrès réalisés, en matière d'exercices physiques, et cela dans tous les pays du monde⁶. »

¹ Coubertin P. de, *Où va l'Europe*, Paris, G. Crès et Cie, 1923.

² Coubertin, P. de, *La Revue de Paris*, 1^{er} juin 1923, pp. 692-693.

³ Idem.

⁴ Idem.

⁵ Coubertin P. de, *Amélioration et développement de l'éducation physique*, 1915, p. 17.

⁶ Ibid., pp. 10-11.

Rendant une nouvelle fois hommage à l'initiative privée¹, il situe le sport dans un système plus large. Il préconise en effet un éclectisme de techniques corporelles qui ne se limite pas à celles de la méthode suédoise². L'enjeu éducatif principal consiste à réhabiliter le concept de débrouillardise qu'il avait si longuement présenté le 30 juin 1907 en Sorbonne³. Dans l'intérêt suprême d'un Etat moderne, le sport confronte l'individu au risque et à l'excès. Il s'agit de faire un esprit ardent dans un corps musclé. En développant la décision, la gestion des activités par leurs propres acteurs, le sport fait partie intégrante de la transformation morphologique et intellectuelle, de la maturité intellectuelle des « jeunes adultes mâles »⁴. Selon lui, les sports individuels permettent le développement de la personnalité, les sports de combat, celui de l'intelligence tactique tandis que les sports collectifs demeurent un puissant moyen de socialisation. Bref, le sport est une morale en action et non plus seulement une éducation corporelle. Tout sport exige en outre une gymnastique déterminée qui adapte le corps aux mouvements nécessaires et crée l'accoutumance musculaire désirable avant de devenir une science car le sportif expérimenté possède son sujet et acquiert des connaissances grandissantes. Enfin le sport peut devenir un art selon le degré de perfection auquel parvient le pratiquant. La pratique d'un sport comporte ainsi trois phases, une phase propédeutique durant laquelle le futur sportif sculpte son corps et ses muscles; puis une phase durant laquelle le psychisme tient une place immense dans l'élaboration d'une expérience personnelle. Enfin la troisième phase est réservée aux plus experts. Plus qu'un simple apprentissage de techniques, la formation du citoyen par le sport demande du tempérament et de l'hérédité⁵.

Le sport devient ainsi « le culte volontaire et habituel de l'exercice musculaire intensif incité par le désir de progrès et ne craignant pas d'aller jusqu'au risque ». Pour P. de Coubertin, « le sport n'est pas naturel à l'homme car il est en contradiction formelle avec la loi du moindre effort, le caractère sportif est susceptible de se superposer à tout exercice musculaire comme aussi de lui faire défaut et le sport faisant appel à la contrainte sur soi-

¹ La dissolution de l'USFSA prononcée lors de son congrès fédéral de 1919, lui permet de réitérer sa demande car cet éclatement qui débute en 1920, à l'initiative de la fédération française de football accroît la méfiance des hommes politiques pour les excès du sport moderne.

² En 1905, lors du congrès international d'EP de Mons, il proposait déjà l'alliance des sportifs et des partisans de la gymnastique allemande pour s'opposer à la "suédomanie" de cette époque.

³ Senay A. & Herbert R., *Monsieur de Coubertin*, Paris, SES, 1956, pp. 88-89.

⁴ Coubertin P. de, *Pédagogie sportive*, Paris, Vrin, 1922.

⁵ *Ibid.*, pp. 69-70.

même, au sang froid, à l'observation, relève de la psychologie. (...) Il est donc un agent moral et social¹ ».

Fidèle à la devise anglaise du "Struggle for life", P. de Coubertin cherche toujours à « faire pénétrer le sport dans le lycée français en défonçant la porte, ou mieux, en la faisant défoncer de l'intérieur par les potaches²». Il s'agit en effet de constituer des athlètes des temps modernes par des pratiques sportives adaptées, dosées avec précision selon les âges et les caractéristiques morphologiques, psychiques et affectives des futurs citoyens. Son oeuvre pédagogique se heurte pourtant aux mentalités françaises. P. Tissié considère l'Olympisme comme un poison social car il indisciplinait les peuples³. Malgré tout, P. de Coubertin sensibilise les lycéens français et participe de l'institutionnalisation en 1923 des Comités Sportifs d'Académie, puis de l'Office du Sport Universitaire (OSU) et, enfin, de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (OSSU)⁴.

Par l'intermédiaire des circulaires du 13 février et du 2 mai 1923, le ministre de l'Instruction publique, L. Bérard, tente « d'accommoder la pratique des sports avec les exigences légitimes de l'enseignement⁵ ». Les recteurs d'académie sont désormais responsables de doivent organiser les championnats sportifs scolaires tout en encourageant les chefs d'établissement à constituer des associations scolaires de sport. Enfin, la circulaire du 14 décembre 1923 fixe à 15 ans l'âge minimum pour participer aux compétitions sportives scolaires. Même si elle établit officiellement trois catégories (minimes de 12 à 15 ans, juniors de 15 à 18 ans et seniors au delà de 18 ans), elle proscrit toute compétition sportive à l'école primaire. Ce n'est qu'à partir de 18 ans que les jeunes gens sont autorisés à participer à certains championnats⁶.

Finalement, la pratique compétitive du sport reste très limitée à l'école en ces années vingt. Théoriquement structurée, elle demeure presque impossible à l'école primaire. Le sport n'est donc pas intégré au système éducatif français. La prudence est toujours de rigueur, le sport représente encore les valeurs de la classe bourgeoise⁷, sa démocratisation par le biais de

¹ *Ibid.*, pp. 7-8.

² Archives CIO, Coubertin P. de, *Olympie*, conférence réalisée le 6 mars 1929 à la mairie du 16^{ème} arrondissement de Paris, p. 8.

³ Tissié P., *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1927, pp. 120-126.

⁴ Arnaud P., «Les deux voies d'intégration du sport dans l'institution scolaire», in Arnaud P. & Terret T., *Éducation et politiques sportives, XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Ed. du CTHS, 1995, pp. 12-39.

⁵ BAMIP du 1^{er} mars 1923, p. 263 et BAMIP du 15 mai 1923, pp. 538-541.

⁶ La circulaire du 14 décembre en arrête officiellement la liste.

⁷ Arnaud P., *Les athlètes de la république*, Toulouse, Privat, 1987, pp. 283-299.

son obligation scolaire n'est toujours pas effective. Malgré des déclarations d'intentions, le sport campe aux portes de l'institution scolaire. Enfin pour ce qui est du sport féminin, aucun témoignage ne défend sa cause. L'influence du modèle anglo-saxon dans l'éducation des jeunes filles reste muette à ce sujet. La perception ambiguë du modèle anglo-saxon se retrouve timidement dans la doctrine officielle d'EP à travers l'éclectisme joinvillais :

« L'éducation physique commence dès le foyer, poursuivie à l'école et s'épanouissant dans les sports, doit beaucoup aider à la renaissance de la race française, présentement anémiée par une formidable saignée. En détournant la jeunesse du cabaret et en l'exerçant au grand air, les compétitions sportives représentent peut-être le moyen le plus efficace que nous ayons contre l'alcoolisme et la tuberculose¹. »

Si dans les intentions, on remarque une timide percée du sport, dans les actes, il demeure bel et bien rejeté de l'école pour des raisons non seulement hygiéniques mais aussi morales. Les idées de P. de Coubertin se heurtent à des réticences de plus en plus argumentées. Entre 1924 et 1933, le sport scolaire est combattu par les responsables politiques et pédagogiques français. Le souhait de P. de Coubertin de 1888, selon lequel « il faut absolument tailler dans l'éducation française une place au sport² », demeure un vœu pieu. Les discours médicaux freinent l'influence du modèle anglo-saxon. Les pouvoirs publics ont peur d'un nouveau surmenage, celui issu d'une pratique sportive, qui viendrait s'ajouter aux efforts intellectuels déjà si importants. En outre, les dangers moraux du sport (amateurisme marron, scandales financiers, tricheries et leurs conséquences sur les résultats scolaires des élèves) ne manquent pas d'alimenter ces discours. Le sport fait peur, il inquiète les proviseurs, les principaux de collèges et les maîtres d'internats³.

Malgré la publication du tome 2 du *Règlement Général d'EP*, la prudence est encore de mise. Seule l'éducation physique supérieure, véritable couronnement des EP élémentaire (de 4 à 13 ans) et secondaire (13 à 18 ans), envisage l'enseignement des sports à l'école. Si les sports collectifs sont considérés comme le couronnement de l'EP, il reste un écueil à éviter : la somme d'énergie susceptible d'être dépensée au cours d'une séance de sport. Cette dépense ne peut être supportée sans danger par un organisme mal préparé, n'ayant pas encore amassé un capital santé suffisant⁴.

¹ *Projet de Règlement général d'éducation physique*, 1^{ère} partie, Paris, C. Lavauzelle, 1922, p. 20.

² P. de Coubertin, *L'éducation en Angleterre*, Paris, Hachette, 1888, p. 321.

³ Saint-Martin J., « La force nationale par le sport. Analyse géopolitique de l'éducation physique française entre les deux guerres mondiales (1918-1939) », in Gori G. & Terret T. (textes réunis par), *Sport et éducation*, Actes du congrès de l'ISHPES, Urbino, Academia Verlag, à paraître en 2004.

⁴ Pour le docteur E. Mercier, le sport représente un décomposeur de race et serait la cause de la dégénérescence nationale, *Le Miroir des sports* du 10 mai 1923.

La méfiance à l'égard du sport va quelque peu s'atténuer dans les années vingt. Cinq ans après les Jeux interalliés qui permirent aux responsables politiques français de découvrir les principaux enjeux du sport moderne¹, la France organise non sans difficultés les jeux de Paris². A cette fin, l'Ecole de Joinville prépare les champions sportifs en améliorant leur entraînement. Environ cent sportifs d'élite, vingt militaires champions et quatre-vingt militaires en préparation³ s'entraînent dans cette institution et découvrent de nouveaux procédés d'entraînement⁴. L'immédiat après-guerre est donc le théâtre d'une prise de conscience de l'intérêt national du sport. Ce dernier, bien réglementé et inspiré des techniques d'entraînement, essentiellement expérimentées outre-atlantique, permet de faire reculer les croyances et représentations négatives à son égard en tentant de mettre fin au « je m'en fichisme des techniciens français (qui) fait frôler la catastrophe⁵ ». Toutefois, le bilan des cent vingt six épreuves des jeux de Paris et des seize épreuves de la semaine internationale de sports d'hiver de Chamonix de 1924 place la France respectivement aux deuxième et sixième places des cent quarante deux épreuves de la 8^{ème} Olympiade de Paris⁶. Ce calcul obtenu à partir du nombre de place et de points obtenus de la première à la sixième place, permet aux équipes françaises d'occuper une situation inespérée et participe de la diffusion du sport en France même si le pamphlet hébertiste s'insurge des déviances physiques et morales constatées lors des épreuves olympiques. Malgré l'opinion défavorable de G. Hébert, le sport devient un phénomène social en France au mitan des années vingt. Les responsables du système éducatif semblent néanmoins faire preuve de scepticisme, préférant entendre les critiques hébertistes et résister encore un temps aux sirènes du sport moderne. De toutes parts, on dénonce la fausse conception du sport : « Ses méfaits physiques, moraux et sociaux sont admis par une opinion publique mal informée et, pour ainsi dire, consacrés inconsciemment par les autorités dirigeantes⁷ ». Si le sport n'obtient pas encore droit de cité

¹ Terret, T., *Les jeux interalliés de 1919. Sport, guerre et relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2003.

² Arnaud P., in *Relations internationales*, n°111, 2002, pp. 347-363.

³ Note du 21 août 1925 signée du commandant de l'Ecole de Joinville, citée par Simonet P., *L'INSEP, de la gymnastique joinvillaise aux sports contemporains*, Paris, G. Klopp, 1998, p. 72.

⁴ Roger A., *L'entraînement en athlétisme en France (1919-1973) : une histoire de théoriciens ?*, Thèse de 3^{ème} cycle en STAPS, Université de Lyon 1, 2003.

⁵ Lewden P., cité par Roger A., op.cit., p. 27.

⁶ Comité olympique français, *Les jeux de la VIII^e olympiade*, rapport officiel, Paris, s. date, p. 616 et p. 661.

⁷ Hébert G., *Le sport contre l'éducation physique*, Paris, Vuibert, 1925, p. 4.

dans la leçon d'EP, la création de la demi-journée de plein air en France le 13 mars 1925, laisse augurer l'espoir des sportifs d'intégrer rapidement la citadelle scolaire¹.

La contribution de M. Bellin du Coteau au *Traité d'éducation physique* de 1930 fait définitivement basculer les représentations françaises vis-à-vis du sport en parvenant à convaincre le MIP de la légitimité sociale et scolaire d'une conception éducative du sport. Cet ancien champion de France de 400m, médecin et pionnier dans le monde de l'entraînement athlétique, se livre à un plaidoyer de l'intégration scolaire du sport en éducation physique. Les finalités hygiénistes et culturelles parviennent en ce début des années trente à renverser les rapport de force en faveur des modernistes tandis que les traditionalistes et les Préparatistes ne peuvent nier l'évidence, c'est-à-dire la contribution du sport à la santé d'une nation résolument tournée vers le progrès. Au nom de la science, la méthode sportive de M. Bellin du Coteau rassure les plus fervents détracteurs du sport. Si le sport dévié n'a pas sa place à l'école, le modèle anglo-saxon du sport "éducatif" commence à séduire et connaît un franc succès dans la presse spécialisée. Dans *L'Auto*, R. Perrier multiplie les éloges et présente à plusieurs reprises les réalisations des collèges britanniques. Sa position est claire, le mythe de l'Eldorado et du progrès structurent sa perception. Les titres des unes du plus grand quotidien sportif français en témoignent². A partir du 28 mars 1937, R. Perrier invite les potaches français à rêver. Au moment où la France cherche des solutions pour développer l'EP et le sport, l'envoyé spécial de *L'Auto* ne manque pas de citer en exemple l'organisation mise en place dans le système éducatif britannique. Fidèle à ses principes de liberté, « cette machine à fabriquer du sport et des sportifs ne manque pas d'atouts appréciables³ ». En prenant l'exemple du collège d'Eton, où « en cinq années d'études, on apprend à comprendre et à aimer le sport », le journaliste français expose des solutions concrètes à la crise identitaire de l'EP française⁴.

Du CIO au BIPS

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les bouleversements culturels s'ajoutent aux bouleversements politiques. L'Institution olympique n'échappe pas à cette

¹ Saint-Martin J., « L'idée de nature dans l'éducation physique française de l'entre-deux-guerres (1925-1937) », in Delaplace J.M. & Villaret S. (textes réunis par), *Sport et Nature*, Actes du congrès de l'ISHPES, Montpellier, Academia Verlag, à paraître en 2004.

² Seidler E., *Le sport et la presse*, Paris, A. Colin, 1964.

³ *L'Auto* du 28 mars 1937, p. 1.

⁴ *L'Auto* du 31 mars 1937, p. 1.

évolution, la démission de Pierre de Coubertin de la présidence du CIO en 1925 symbolisant à la fois la fin d'un mythe et les méprises d'un pacifisme mondial.

Trois décennies après le célèbre congrès en Sorbonne de 1894 ayant permis de rétablir les jeux olympiques de l'ère moderne, et le premier congrès olympique de pédagogie du Havre de 1897, le temps des illusions est désormais bien fini. Pierre de Coubertin semble en être convaincu personnellement¹. Une décennie après avoir publié *psychologie et Physiologie sportives*, qui regroupait trente trois articles publiés dans la *revue olympique* entre 1906 et avril 1912, il prône un retour raisonné à la nature et à une ascèse quotidienne pour conserver et consolider le capital santé de chacun.

Jusqu'en 1925, il se sert du CIO pour répandre des valeurs universelles de l'Olympisme et récompenser les nations les plus fidèles au mythe olympique en décernant chaque année la Coupe olympique. Entre 1924 et 1934, de puissantes institutions sont primées dont la YMCA en 1929, la Deutsche Hochschule für Leibesübungen en 1932 et l'Opera Nazionale Dopolavoro en 1934. Grâce à cette coupe, le CIO réglemente l'essor des pratiques gymniques et sportives et joue le rôle d'une Société Des Nations du sport².

Mais, à partir de 1925, date de la démission de Pierre de Coubertin de la présidence du CIO, son successeur, le Comte Henri de Baillet-Latour, se consacre presque exclusivement à la mise en spectacle des jeux olympiques et à la disparition du sport pur³.

Le congrès de Prague marque un tournant historique dans l'engagement du CIO et de son Président au sujet d'une EP supranationale. P. de Coubertin ne participe qu'aux débats du congrès pédagogique afin d'éviter les règlements de compte du congrès technique⁴. C'est du reste non sans mal qu'il réussit à maintenir l'ordre du jour. Soixante deux délégués, représentant vingt et une nations, participent aux débats et discutent des questions chères du rhéteur de l'Olympisme moderne⁵. Malgré la richesse des thèmes abordés, les conclusions de

¹ Coubertin P. de, *Mémoires olympiques*, 1931, p. 44.

² Auger F., Une histoire politique du mouvement olympique : l'exemple de l'entre-deux-guerres, thèse de 3^{ème} cycle en histoire du monde contemporain, Paris X, 1998.

³ Carpentier F., *Le Comité International Olympique en crises, la présidence de Henri de Baillet-Latour (1925-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2004.

⁴ L'ordre du jour du congrès technique se révèle très polémique. Des questions essentielles y sont débattues comme celle de l'amateurisme dans les compétitions olympiques ou bien encore du serment olympique et des programmes des futurs jeux olympiques de 1928.

⁵ L'excès dans les exhibitions sportives, les combats de boxe, les restrictions pendant l'adolescence, la participation féminine aux sports violents, le rétablissement éventuel du gymnase antique municipal, le développement du franc jeu et de l'esprit chevaleresque, la collaboration des universités, la cure de sport et la lutte contre les faux sportifs sont autant de sujets susceptibles d'engager des polémiques car ces questions touchent un public très vaste allant du simple citoyen, aux moralistes, hygiénistes et féministes.

ce congrès sont passées sous silence, le congrès technique lui soufflant la primeur dans les comptes-rendus de la presse écrite. Le discours d'ouverture de P. de Coubertin débute par une violente diatribe. Dénonçant les enjeux économiques et financiers du sport, il souhaite en effet mettre en garde son successeur et les membres de l'institution olympique s'ils ne stoppent pas rapidement les initiatives de certaines fédérations internationales¹. Selon lui, « rien ne sert de nier l'évidence. On triche et on ment beaucoup. C'est la répercussion dans le domaine sportif d'une morale qui s'abaisse. Les sports se sont développés au sein d'une société que la passion de l'argent menace de pourrir jusqu'à la moelle² ». L'accusation grave surprend même l'auditoire. Au cours des débats, le congrès pédagogique adopte neuf résolutions. Pour limiter les excès des exhibitions sportives, le congrès pédagogique « recommande aux fédérations internationales de suivre à nouveau rigoureusement le véritable objectif du sport, à savoir l'éducation physique et morale, de même que le développement rationnel du corps³ ». Le but reste simple, limiter le poids de plus en plus important des logiques commerciales par un contrôle drastique du professionnalisme dans le sport. De la même manière, le congrès souhaite un meilleur contrôle des compétitions de sports de combat, des pratiques sportives pendant l'adolescence, de l'hygiène sportive en général en préconisant des temps de repos adaptés aux âges et à la santé des pratiquants. Bref, les résolutions adaptées vont toutes dans le même sens. Elles prêchent plus de prudence et de sécurité et limitent l'influence des véritables "faux sportifs".

P. de Coubertin consacre désormais tout son temps à l'avènement d'une « pédagogie productrice de clarté mentale et de calme critique⁴ » grâce à une pratique sportive raisonnée. Malgré ces résolutions, il reste lucide en évoquant « l'éloquence de ce congrès sans ossature qui ne laisse pas grand chose derrière elle⁵ ». La pérennité des jeux étant assurée même s'il subsiste des dangers, il crée en 1928 une nouvelle institution internationale, le Bureau International de Pédagogie Sportive (BIPS) pour entreprendre sa *symphonie inachevée*⁶. L'avènement du communisme en Russie et la volonté révisionniste des pays autoritaires le poussent à « forger une race de jeunes officiers, hardis et téméraires⁷ ». Selon Y. P.

¹ Henri de Baillet-Latour devient officiellement Président du CIO au 1^{er} septembre 1925.

² Discours d'ouverture du congrès de Prague, in Müller N. & Schantz O., 1986, op. cit., tome 2, p. 407.

³ Müller N., 1994, op. cit., p. 138.

⁴ Discours d'ouverture du congrès de Prague, cité par Müller N. & Schantz O., 1986, op. cit., tome 2, p. 409.

⁵ Coubertin P. de, 1931, op. cit., p. 203.

⁶ Cholley P., *P. de Coubertin, la seconde croisade*, Lausanne, CIO, 1996.

⁷ Weber E., *Bulletin du CIO* n°55, avril 1972, p. 164.

Boulogne, il s'agit de la vingt cinquième initiative officielle de P. de Coubertin en faveur de l'éducation¹. A soixante cinq ans, l'évolution du sport dans le monde le pousse à accepter cette nouvelle mission. Le maire de Lausanne reprend un à un les arguments de P. de Coubertin pour convaincre les hommes politiques locaux de financer ce projet². A vrai dire, P. de Coubertin, fort de son expérience, ne souhaite plus connaître les mêmes difficultés financières.

Le 17 avril 1928, le BIPS se réunit pour la première fois et engage son combat contre les abus contemporains du sport³. Il s'agit d'une part de protéger les enfants et les écoliers des *organisations sportives prématurées* qui recrutent leurs adhérents de plus en plus tôt au mépris des règles élémentaires de sécurité⁴. D'autre part, il convient de protéger les adolescents pour recouvrer une valeur morale et sociale du sport dans la société contemporaine. Le BIPS souhaite ainsi mettre un terme aux conséquences tragiques de ce processus de *bluff* qui, par d'incessants concours, engendrent une fatigue chronique. Cette logique "sécuritaire" devient explicite au moment de condamner les ravages de la « mentalité olympique sur la foule de ceux qui n'y peuvent aucunement aspirer et pourtant s'en inspirent⁵ ». Il vaudrait mieux substituer au record du monde, les initiatives allemandes et transatlantiques en faveur d'un sport pour tous. Enfin, le BIPS souhaite relancer les résolutions du premier congrès de psychologie sportive de Lausanne de 1913.

L'initiative majeure du BIPS consiste à réaliser une enquête en 1928 auprès des ministères de l'éducation nationale des différents pays pour recueillir des informations sur les systèmes officiels d'éducation sportive du monde entier. Mais, bien des aléas freinent cette première initiative. Le thème de l'enquête surprend la plupart des ministres invités à répondre. La référence à la psychologie reste mal comprise dans bon nombre de cas. Cet échec va considérablement réduire l'activité du BIPS qui devient, à partir de décembre 1929, l'institution permettant à P. de Coubertin de dénoncer les déviances du sport moderne. Grâce à la publication des *Mémoires olympiques* et de la *Charte de la réforme sportive*, véritable manifeste mondial du BIPS, Pierre de Coubertin rend public son testament pédagogique.

¹ Boulogne Y.P., *La vie et l'œuvre pédagogique de Pierre de Coubertin (1863-1937)*, Ottawa, Leméac, 1975, p. 376.

² Gilliéron C., *Les relations de Lausanne et du mouvement olympique à l'époque de P. de Coubertin, 1894-1939*, Lausanne, CIO, 1993, p. 126.

³ Pour C. Gilliéron, « si le sport théâtre et l'industrie sportive ne sont pas réformés, il peut s'en suivre des conséquences graves quant au développement de la jeunesse ». *Idem.*

⁴ *Bulletin du BIPS* n°1, 1928, p. 1.

⁵ *Ibid.*, p. 2.

Suite aux désillusions de la première enquête du BIPS, P. de Coubertin dénonce en 1930 les méfaits du sport et tente une ultime initiative pour éviter qu'il ne sombre dans la gabegie. En rédigeant la Charte de la réforme sportive, il essaie une nouvelle fois de convaincre de la légitimité d'une éducation sportive supranationale. Il s'inquiète en effet de voir le sport servir de plus en plus fréquemment à des fins pour lesquelles il n'est point fait et être mêlé à des entreprises qui risquent non seulement de stériliser son action pédagogique mais de déconsidérer ceux qui se réclament de sa valeur morale. En ce début des années trente, le sport est partout. Employé comme agent politique, il groupe et alimente des industries variées et de plus en plus puissantes. Les sociétés industrialisées ne peuvent l'ignorer, ni même se passer de lui. Force est alors de le surveiller, de le contrôler, de chercher à l'amender si besoin est. Les régimes autoritaires l'ont très vite compris et orchestrent leur propagande idéologique grâce au sport. Cette Charte essaie représente en définitive une « sorte de bouée solidement ancrée, point de départ et point de ralliement à la fois pour les institutions sportives et ceux qui s'en occupent - ou simplement s'en préoccupent¹ ». P. de Coubertin en appelle au bon sens tout en juxtaposant des solutions rétrogrades et modernistes. Tous les domaines scientifiques, politiques, idéologiques, culturels, etc., sont abordés dans un joyeux désordre comme s'il s'agissait d'une ultime plainte. Il demande de nouveau la suppression de tous les jeux mondiaux faisant double emploi avec les jeux olympiques, la création d'associations sportives scolaires seules institutions permettant aux collégiens de participer à des compétitions sportives. Il relance la nécessité de créer un Baccalauréat musculaire ou l'introduction de chroniques de politique étrangère dans l'analyse des compétitions sportives internationales. Mais comme il le reconnaît lui-même, le plus important consiste bien à expliquer les vertus du sport vrai. Selon lui, « il faut endurer les écorchures physiques et morales sans s'en plaindre et surtout sans s'en vanter. Le bluff est inutile en sport parce que les résultats s'inscrivent en chiffres ou en faits; ils ne permettent de mentir ni aux autres, ni à soi même. L'entraînement vient à bout sinon de tout, du moins de beaucoup. L'entraînement, c'est une résolution quotidienne, une grimpe pas à pas, coupée d'arrêts et de reculs, mais appuyée sur une canne solide qu'on appelle la volonté² ». Surveiller pour mieux guérir aurait pu être le titre de l'ultime adage de P. de Coubertin. En 1937, peu avant sa mort, il relance le BIPS en confiant sa direction au

¹ *Bulletin du BIPS*, 1930, p. 2.

² Coubertin P. de, « L'utilisation pédagogique de l'activité sportive », conférence faite à l'université de Lausanne, 1932, p. 5.

docteur Messerli qui, jusqu'en 1950, tentera de mettre en pratique le mythe olympique au sein de l'Institut Olympique de Lausanne.

A l'issue de ce quatrième chapitre, force est de constater la perception limitée des modèles démocratiques en France entre 1924 et 1933. L'absence de références explicites dans les débats parlementaires des deux chambres françaises souligne ce silence. Ignorés la plupart du temps, les enjeux éducatifs de ces modèles étrangers sont rarement compris. Seuls les débats professionnels font référence au mouvement sokol ou à la philosophie coubertinienne, au nom des principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité même si nous l'avons vu cette perception peut s'appuyer sur des croyances idéologiques. En temps de paix, les modèles démocratiques ne semblent pas soulever l'enthousiasme des gouvernements français. Si G. Hébert et P. de Coubertin sont les deux acteurs les plus charismatiques de cette exemplarité, encore confidentielle au début des années trente, l'arrivée au pouvoir des partis fascistes et nazis accélèrent la prise de conscience de ces modèles alternatifs. Tous deux veulent non seulement démontrer leurs probables bienfaits dans le redressement physique et moral de la nation française mais souhaitent aussi légitimer leur conception utilitaire et démocratique de l'EP dans leur patrie grâce au succès obtenu à l'étranger. Néanmoins, la constitution du second cartel des gauches de l'entre-deux-guerres bouleverse-t-elle les forces en présence et engendre-t-elle une plus grande curiosité à leur égard ? L'importance accordée aux sports va-t-elle croître dans l'avènement d'une *diplomatie de plein air*¹ ?

¹ Herriot E., JODPC, 2^{ème} séance du 5 décembre 1929, pp. 3929.

Vers une solution supranationale

« Il est nécessaire de provoquer et de discipliner les activités scientifiques internationales à l'égard de l'éducation physique.

L'expansion mondiale de jour en jour plus intense impose une entente internationale au sujet du principe même de cette expansion, c'est à dire de la puissance physique toujours indispensable à l'accomplissement et à la durée de tout acte. Une entente internationale en éducation physique peut seule permettre de faire bénéficier l'humanité des bienfaits de la science du mouvement physique par la coopération des groupements nationaux constituant des individualités autonomes agissantes. »

Avant-propos du programme de l'Institution Internationale d'Éducation Physique, 1911, p. 1.

Tributaire d'une part des initiatives privées et d'autre part des relations internationales, essentiellement politiques, les acteurs français de l'EP disposent de moyens insuffisants au début des années trente pour diffuser dans son intégralité un modèle étranger. Pour résoudre ces difficultés, les partisans d'un modèle hygiéniste supranational innovent en sollicitant publiquement l'aide de certaines institutions internationales, politiques et professionnelles. Leur but consiste à fédérer l'influence de leur modèle dans le monde entier et en particulier en France grâce à une meilleure propagande. Ce cinquième chapitre présente les principales initiatives internationales des médecins en matière d'EP. A partir des conséquences démographiques, politiques, sanitaires de la Grande guerre, ils fondent leurs discours sur la légitimité d'une éducation physique supranationale, rationnelle, médicale pour la régénération des peuples européens, gage de paix. L'adhésion de la Société Des Nations (SDN) et à un degré moindre de la Fédération Internationale d'Éducation Physique (FIEP) sont-elles pour autant des éléments suffisants pour importer cette EP rationnelle sur le territoire français ?

1. La Société Des Nations et l'EP paneuropéenne

Le 8 janvier 1918, alors que la guerre n'est pas encore terminée, le Président américain Wilson propose de créer une Société Des Nations pour faire prévaloir les règles du droit international en cas de conflit entre États membres et réaffirmer des principes pacifistes d'un désarmement raisonné. Quelques mois plus tard, ce *mythe généreux* est inséré dans les Traités de paix d'après guerre¹. Deux grands principes démocratiques fondent la légitimité politique internationale de la SDN, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'égalité entre les États membres. Ses missions principales sont « d'entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur, l'observation rigoureuse des prescriptions du

¹ Berstein S. & Milza P., *Histoire du XX^e siècle, 1900-1945, la fin du "monde européen"*, Paris, Hatier, tome 1, 1993, p. 97. Installée à Genève, la SDN regroupe une assemblée générale des États membres, un conseil composé de cinq délégués permanents (France, Royaume-Uni, Italie, États-Unis et Japon), des organismes spécialisés et une Cour internationale de justice. Pour mener à bien ses travaux, la SDN dispose d'une multitude de commissions de réflexion, chargées de proposer une politique de paix entre les nations du monde entier.

droit international reconnu désormais comme règle de conduite effective des gouvernements et le respect de toutes les obligations des traités dans les rapports mutuels des peuples organisés¹.»

Dès 1919, la France adhère, malgré l'instabilité géopolitique², à la SDN car les idéaux de Liberté, d'Égalité et de Fraternité de cette institution se rapprochent de ceux de la Révolution française. Par contre, l'Angleterre et les pays vaincus de la Grande guerre ne lui témoignent pas un grand enthousiasme même si en 1924, l'Allemagne, encore sous le joug des réparations de guerre, demande son intégration. Elle l'obtient finalement le 10 septembre 1926, sur proposition de la France³. Cette entente internationale perdure jusqu'en 1928 avant de subir de profonds revers au début des années trente avec la montée des nationalismes en Europe.

En 1932, lorsque s'ouvre à Genève la conférence du Désarmement, la crise entre les deux nations prend une nouvelle dimension. Pour A. Hitler, « l'ennemi mortel, l'ennemi impitoyable du peuple allemand est et reste la France. Peu importe qui a gouverné ou gouvernera la France, ..., le but final de leur politique étrangère sera toujours de s'emparer de la frontière du Rhin et de consolider la position de la France sur ce fleuve en faisant tous leurs efforts pour que l'Allemagne reste désunie et morcelée⁴ ». Alors que tout un système complexe d'alliances se met en place, sur l'initiative d'A. Tardieu et d'E. Herriot, les questions d'EP, de sports et de préparation militaire deviennent pour la première fois des sujets de conversations et d'angoisses. Par le biais de la politique internationale, l'éducation physique entre par la grande porte dans les débats géopolitiques. La SDN doit progressivement et ouvertement prendre position sur la validité des multiples modèles européens d'EP. L'urgence est à son apogée lorsque s'opère le 21 octobre 1935 le retrait officiel de la délégation allemande de la SDN⁵. Cet acte confirme les prévisions les plus pessimistes et corrobore l'hypothèse de la Tchécoslovaquie qui dénonce depuis 1918 les intentions pangermanistes de l'EP allemande. Trois ans plus tard, la crise des Sudètes, qui débouche le 29 septembre 1938 sur les Accords de Munich, confirme l'existence d'une crise politique internationale et l'évolution irrémédiable d'un processus belliqueux en Europe entre 1918 et 1939⁶. Jadis occultés, les plans de

¹ Bourgeois L., 1923, *op. cit.*

² Duroselle J.B., *Politique étrangère de la France-La décadence 1932-1939*, Paris, Seuil, 1979.

³ Poidevin R. & Bariéty J., *Les relations franco-allemandes, 1815-1975*, Paris, A. Colin, 1977, p. 269.

⁴ Hitler A., *Mein Kampf*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1924., p. 616.

⁵ L'Italie, quant à elle, se retirera de la SDN le 11 décembre 1937.

⁶ J. Bariéty et R. Poidevin parlent de *La marche à la guerre*, *op. cit.*, pp. 294-310.

redressement des systèmes totalitaires éclatent au grand jour, laissant entrevoir une place particulièrement surprenante de l'éducation physique et des sports¹.

Face à cette évolution, les responsables de la SDN s'encadrent des plus éminents experts en matière d'EP pour inscrire les enjeux de celle-ci dans la perspective d'une paix internationale. Il s'agit d'instituer rapidement une structure internationale d'échanges scientifiques qui aborderait les questions d'EP et de sports par l'intermédiaire des questions d'hygiène.

E. Piasecki et le Comité d'hygiène de la SDN

En septembre 1923, la SDN adopte de nouveaux statuts et répartit les missions entre un Conseil consultatif, un Comité d'hygiène et une Section d'hygiène². Malgré l'absence d'une commission d'études chargée spécifiquement des questions d'éducation physique, les premières recherches débutent en 1923-1924³. Par le biais des questions d'hygiène publique, l'assemblée de la SDN pose la question du rôle de l'EP dans la lutte contre la dégénérescence de la race humaine. S'intéressant d'abord à la thématique hygiéniste, le Comité d'hygiène de la SDN envisage progressivement le rôle d'une éducation physique rationnelle dans la régénération des peuples. Le rapport des travaux de la première session du 11 au 21 février 1924, rédigé par MM. Bernard (Français et président), Madsen (Suédois) et Chodzko (Polonais), accepte la proposition de la Tchécoslovaquie de mener une enquête en Europe, au Japon et en Amérique sur les études universitaires en matière d'hygiène dispensées aux étudiants en médecine et aux médecins techniciens⁴. Le message apparaît assez explicite. Le Comité d'hygiène de la SDN ne souhaite en aucune manière devenir une commission de contrôle mais se propose de tenir le rôle d'une commission d'échanges scientifiques.

Le 6 avril 1925, le ministre tchèque des affaires étrangères, E. Benès, informe ses homologues étrangers que le ministère de l'hygiène publique de son pays entretient des relations privilégiées avec l'Organisation d'hygiène de la SDN. L'objectif de cette initiative est double : la Tchécoslovaquie souhaite d'une part l'arbitrage de la SDN dans les questions d'hygiène publique et pose d'autre part la question de sa légitimité géopolitique. En établissant une relation directe entre son ministère de la santé et de l'éducation physique et l'une des plus

¹ Cf. supra chapitre 3 et infra chapitre 6.

² Le bureau de l'office international d'hygiène joue le rôle de conseil consultatif tandis que le comité d'hygiène facilite les études du conseil consultatif. La section d'hygiène du secrétariat de la SDN est, quant à elle, l'organe exécutif de cette organisation.

³ La question de l'EP est posée explicitement pour la première fois devant l'assemblée par le Paraguay en 1924.

⁴ Archives du MAE, Document n° C. 63.1924.III, op. cit.

influentes commissions de la SDN, la Tchécoslovaquie tente de se faire reconnaître comme un État à part entière. La proposition tchécoslovaque permet toutefois au Comité d'hygiène de la SDN de franchir la première étape de son processus de reconnaissance internationale. La seconde étape consiste à financer des voyages d'études sous couvert d'échanges scientifiques et culturels. L'objectif consiste à mieux comprendre la place réservée dans la culture des différentes nations aux questions d'hygiène publique et scolaire. En 1926, le docteur Tsurumi propose une étude comparative des programmes d'hygiène scolaire des écoles primaires et maternelles des divers pays. Cette enquête étudie notamment les programmes d'hygiène scolaire, l'influence des écoles de plein air, des colonies de vacances et envisage pour la première fois d'analyser la contribution de l'éducation physique dans le capital santé des différentes nations¹. Cette initiative débouche en 1926 sur la résolution suivante :

« L'assemblée, considérant l'importance de l'éducation physique comme moyen de prévenir les maladies et considérant l'intérêt que portent de nombreux pays à cette question, prie le conseil d'inviter le Comité d'hygiène à examiner l'opportunité d'inclure dans le programme de ses travaux l'étude internationale de l'éducation physique, y compris l'hygiène scolaire, et à examiner quels sont les problèmes particuliers qui peuvent nécessiter une étude comparative et une coordination de recherches et d'enquêtes nationales². »

Par l'intermédiaire des questions d'hygiène scolaire, l'EP devient donc progressivement un objet d'étude à part entière du Comité d'hygiène de la SDN. L'année 1926 marque le premier pas dans la prise de conscience et la mise en place d'une structure internationale chargée d'étudier les systèmes d'EP retenus dans le monde entier. La Tchécoslovaquie fait office de nation avant-gardiste. Dans une lettre du 11 novembre 1926, le directeur médical du Comité d'hygiène de la SDN demande au ministre tchèque de la santé publique et de l'éducation physique quels seraient « les problèmes particuliers qui, du point de vue international, pourraient nécessiter une étude comparative et une coordination de recherches et d'enquêtes nationales³ ». Quelques échanges épistolaires plus tard, la SDN finance une enquête ayant pour seul objet d'étude la place et l'évolution de l'EP en Europe.

Pour diriger cette enquête, le docteur E. Piasecki de l'université de Poznan rallie la majorité des suffrages même si cette candidature déplaît aux responsables tchécoslovaques qui lui préfèrent l'un des leurs. Directeur de l'Institut Supérieur d'éducation physique, le docteur E. Piasecki accepte cette mission qu'il considère comme une opportunité géopolitique pour

¹ Archives de la SDN, Document n° CH. 511, Pièce n° C. 585.1926.III, p. 4.

² Archives de la SDN, Rapport de la 7^{ème} session du Comité d'hygiène, 1926.

³ Archives de la SDN, Lettre du 11 novembre 1926, p. 2.

diffuser la conception suédiste de l'EP partout en Europe¹. Cette nomination révèle des enjeux beaucoup plus politiques que scientifiques. En nommant un émissaire polonais, la SDN espère conforter son rôle d'arbitre international et choisit la voie de la sagesse. En ayant retenu la candidature d'un Allemand par exemple, elle aurait été confrontée à de vives polémiques qui auraient pu mettre en péril la mission en elle-même. Quoi qu'il en soit, l'objectif principal demeure la rédaction d'un rapport sur « les diverses méthodes scientifiques nationales d'éducation physique et les centres et instituts civils et militaires d'éducation physique en divers pays² ». E. Piasecki débute son tour d'Europe le 20 septembre 1927 ; la visite *paneuropéenne*³ s'organise selon l'itinéraire suivant:

« Poznan (20 IX), Varsovie (Vilna, Dunebourg)-Riga-Tallinn-Helsingfors (25 IX), Stockholm (1^{er} X), Oslo (5 X)-Göteborg, Lund-Copenhague (12 X), Warnemunde, Hambourg, Amsterdam (17 X), Utrecht, Bruxelles (21 X), Gand-Ostende, Londres (26 X), Calais, Paris (1^{er} XI), Genève (8 XI), Milan-Florence-Rome-Farnesina (16 XI), Bologne (Venise), Munich (25 XI), Vienne (28 XI), Prague (2 XII), Berlin (6 XII) et Poznan (10 XII)⁴. »

Ce tour d'Europe, du Nord au Sud, est une première dans l'histoire de l'éducation physique européenne. Quatorze pays, si l'on tient compte de la Pologne, sont successivement étudiés : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. Au total vingt quatre centres de formation en EP sont visités à travers toute l'Europe de l'entre-deux-guerres. En réalité, leur choix n'est pas anodin. En France, le docteur E. Piasecki envisage de se rendre dans trois lieux de formation : l'IREP de Paris, l'ESEP de Joinville le Pont et les réalisations paloises menées depuis plusieurs années par le docteur P. Tissié. Si la visite des deux premiers centres ne saurait soulever aucune contestation, on peut s'interroger cependant sur le choix du troisième site retenu. E. Piasecki le justifie sans grande difficulté à ses yeux. Depuis 1920, il est en effet le correspondant officiel de la *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale en Pologne*, revue dirigée par P. Tissié, un des plus fervents défenseurs de l'EP suédiste comme en témoigne son surnom de "Ling français". Le choix de Pau n'est donc pas neutre. S'il renforce la volonté des suédistes de diriger les destinées d'une éducation physique supranationale, il n'offusque pas semble-t-il le Directeur médical de la SDN, le docteur Rajchman.

¹ Saint-Martin J., « La Société Des Nations et l'éducation physique en Europe entre les deux guerres mondiales », revue *Stadion*, International Journal of the History of Sport, XXIII, 1997, pp. 137-155.

² Archives de la SDN, Lettre du 20 septembre 1927 du docteur L. Rajchman au docteur E. Piasecki, p. 1.

³ P. Tissié, *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1929, p. 104.

⁴ Archives de la SDN, Lettre reçue le 24 septembre 1927 au secrétariat de la section d'hygiène de la SDN, p. 2.

Dès la première page de son rapport, E. Piasecki réaffirme son désir « d'étudier les efforts les plus sérieux, entrepris en Europe pour améliorer l'éducation physique, conçue comme une branche de la science¹ ». L'enjeu est donc clair et consiste à rendre compte de l'influence en Europe d'une conception scientifique supranationale de l'EP. La démarche adoptée vise à recueillir, dans un premier temps, les initiatives des différents États choisis, et de réaliser ensuite une synthèse rigoureuse. Nulle part enfin, il ne s'agit d'unifier les multiples expérimentations observées :

« Disons franchement qu'il ne doit pas être question d'un nivellement, ni d'une standardisation internationale d'aucune sorte. Il faut laisser libre jeu aux initiatives nationales ou locales, qui ont toujours été des stimulants du progrès. Il faut aussi respecter une partie des particularités nationales ou régionales, car elles répondent souvent à de vraies différences, anthropologiques ou psychologiques, entre les élèves des divers pays². »

Non content de recenser les multiples expérimentations, l'émissaire de la SDN oeuvre pour une meilleure connaissance et reconnaissance de cette institution politique dans le monde scientifique européen. En définitive, cette enquête renferme un but avoué, celui qui consiste à dresser un état des lieux de l'éducation physique en Europe à la fin des années vingt, et un objectif de plus en plus avouable, la reconnaissance d'une Institution politique internationale chargée de structurer une EP scientifique supranationale. E. Piasecki regrette de plus l'absence d'échanges internationaux et l'ignorance généralisée des réalisations étrangères³. Son étude ambitionne dans la mesure du possible de combler cette lacune en divulguant des expériences scientifiques menées en Europe entre les deux guerres mondiales :

« Il nous manque souvent, les moyens nécessaires pour une juste appréciation des méthodes. La jeune science de l'éducation physique se trouve dans des conditions précaires. Une grande partie des maîtres enseignant les exercices physiques dans la majorité des pays n'a pas encore fait d'études assez approfondies pour leur permettre un coup d'œil critique, extrêmement difficile en ces temps de fermentation et de bouleversement général⁴. »

La seconde partie du rapport souligne l'hétérogénéité des centres scientifiques de formation. A ses yeux, seule l'université peut contribuer à une meilleure formation des enseignants d'EP des établissements secondaires et supérieurs car « l'éducation physique [y] est en général reconnue comme science appliquée⁵ ». Enfin, toute formation scientifiquement

¹ Archives de la SDN, Document CH. 781 du 8 avril 1929, p. 1.

² Ibid., p. 44.

³ Idem.

⁴ Ibid., p. 44.

⁵ Ibid., p. 37.

fondée leur permet de ne plus être considérés comme les parias des enseignements européens secondaires. Si quelques exceptions échappent à cette règle, bon nombre d'enseignants d'EP souffrent de ce statut en Europe entre les deux guerres mondiales¹.

Au terme de son enquête, E. Piasecki formule trois vœux. Selon lui, il faut créer une entente internationale indispensable pour réguler les échanges entre les savants des différents pays. D'autre part, il faut accroître la mobilité des professeurs et des étudiants. Enfin, au même titre que les échanges de films de cinéma, les échanges de travaux, d'idées, d'inventions, d'étudiants en EP doivent être poursuivis, car ils sont appelés à remplacer, en grande partie, les voyages coûteux et « pédagogiquement nuisibles² ». L'échange est donc le maître mot de ses conclusions. A une certaine condition cependant; l'échange doit déboucher sur une conception scientifique de l'éducation physique, garant d'une orthodoxie établie depuis plusieurs décennies et revendiquée déjà par P. H. Ling.

Dans ce rapport d'une cinquantaine de pages, la France obtient tout juste droit de cité. Deux pages seulement sont consacrées à ses centres scientifiques d'éducation physique sous la forme d'un rappel historique des structures successivement mises en place. A en croire l'auteur, la France ne figure pas dans les nations européennes les plus avancées en matière d'éducation physique scientifique.

Arrivant d'Angleterre, E. Piasecki séjourne en France lors de la première semaine du mois de novembre 1927. Le programme de visite prévoit de se rendre à l'École de Joinville le Pont dans la région parisienne, à l'Institut Régional d'EP de Lacroix et à l'École normale d'institutrices de Pau. La présence de l'émissaire de la SDN en terre paloise prend un caractère particulier car elle est interprétée comme un hommage du Comité d'hygiène de la SDN à P. Tissié au moment où celui-ci semble éprouver quelques difficultés pour faire comprendre sa conception dans son pays d'origine. En cette année de création des premiers IREP français³, pour lesquels se bat depuis plus de trente ans le médecin palois et dont bon nombre de pays étrangers ont repris les idées, la présence de l'émissaire de la SDN en terre béarnaise fait figure de symbole. Non seulement, E. Piasecki visite l'École normale de Pau, au même titre que l'École Supérieure d'EP de Joinville beaucoup plus prestigieuse, mais cette visite s'apparente à un camouflet lorsque E. Piasecki décide de séjourner plus longtemps à Pau qu'à Paris. Il serait illusoire d'y voir la victoire de la décentralisation, idée chère à P. Tissié, sur le centralisme

¹ C'est notamment le cas en France, cf. infra chap. 6.

² Archives de la SDN, Document CH. 781 du 8 avril 1929, op. cit., pp. 44-45.

³ Saint-Martin J., « La création des Instituts Régionaux d'Education Physique et le modèle du médecin gymnaste en France à la fin des années 1920 », revue *STAPS*, 2004.

parisien, mais il n'empêche que l'impact de cette visite en France s'en trouve modifié, ne serait ce que par la couverture médiatique. Si, dans la presse nationale et spécialisée, il ne subsiste aucune trace écrite du séjour parisien d'E. Piasecki, l'accueil béarnais est longuement commenté dans la presse du Sud-ouest. En fin de compte, cette visite permet à P. Tissié de légitimer sa conception dans sa propre patrie. En rendant officiellement visite aux réalisations paloises, l'émissaire de la SDN accorde une crédibilité scientifique incontestable aux travaux du "Ling français" à une époque où il livre d'âpres débats avec les Préparatistes français, davantage inspirés par les modèles allemands.

Même si P. Tissié exploite cette visite officielle pour obtenir une reconnaissance nationale et internationale, ses comptes-rendus publiés dans la *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale* restent néanmoins discrets, il ne tire pas profit de cet éloge et préfère insister sur les enjeux internationaux d'une éducation physique raisonnée :

« Puisse la SDN nous aider à supprimer l'état chaotique européen dans lequel se trouve l'éducation physique, en faisant de cette éducation une science biologique de vie sociale et raciale; et de paix; et non plus un procédé de compétitions combatives, athlétiques, militaires et guerrières, de ruine, de désastre et de mort ¹. »

Seule, à ses yeux, une EP scientifique peut sauver les jeunesses du monde en proie à de terribles tentations. Deux ans plus tard, il prend de nouveau position alors que le rapport Piasecki vient d'être remis au Directeur médical de la SDN. Pour P. Tissié, cette institution doit effectivement prendre en charge les destinées internationales d'une EP scientifique, quitte à jouer parfois le rôle arbitre :

« Nous vivons d'à peu près et d'équivoque en éducation physique d'où les erreurs, et les faits si contradictoires par défaut de définition des termes, et de technique, et ignorance du mouvement dont la science a été faussée jusqu'à ce jour par le mouvement lui-même si protéiforme dans ses multiples manifestations, accrochant l'œil illusionné par un jeu de miroir². »

Il s'agit d'y voir plus clair. Le problème doit être résolu, « puisse la SDN nous ouvrir les portes de la lumière, en plein soleil de vie qu'est l'éducation physique³ ». L'enquête d'E. Piasecki et sa visite à Pau ne sont donc pas dépourvues de sous-entendus. Non content de rendre hommage à P. Tissié, l'émissaire de la SDN, séduit par les réalisations paloises, décide de s'en faire le porte parole auprès des institutions internationales. Aux enjeux internationaux - l'élaboration d'une éducation physique supranationale revendiquée par une approche scientifique - s'ajoutent des enjeux nationaux, la légitimité du discours de P. Tissié. En France,

¹ Tissié P., *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1927, p. 109.

² *Revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1929, p. 53.

³ Idem.

le désintérêt des scientifiques parisiens et des responsables politiques nationaux pour la visite d'E. Piasecki renforce le caractère identitaire de cette initiative internationale.

Une faible représentation française

A la suite du voyage d'E. Piasecki, l'engagement de la SDN franchit une seconde étape dans l'élaboration d'une EP supranationale. Reprenant l'idée déjà émise en 1927, le comité d'hygiène de la SDN veut constituer un groupe d'experts d'EP. Cette création intervient lors de la 16^{ème} session du Comité d'hygiène, siégeant à Genève du 29 septembre au 7 octobre 1930. Pour des raisons personnelles, le docteur E. Piasecki refuse de le présider et laisse cette fonction au Pr. D. Ottolenghi, Professeur d'hygiène à l'université royale de Bologne. Cette nomination est due d'une part à la rédaction d'un rapport sur l'EP italienne à la fin des années vingt et d'autre part à un intérêt géopolitique incontestable. La SDN, soucieuse d'accroître son rayonnement en Europe, souhaite en effet convaincre les responsables politiques italiens du bien fondé de ses institutions. Selon le rapporteur italien, l'ONB, « qui préside à l'EP de toute la jeunesse, sera certainement heureuse de connaître le résultat des études entreprises par la section d'hygiène¹ ». Une nouvelle fois, cette nomination est le fruit de multiples tractations et les compétences scientifiques laissent la primeur aux enjeux politiques.

Mais la constitution de ce groupe d'experts ne se fait pas sans heurts car D. Ottolenghi ne sait pas s'il doit faire exclusivement appel aux membres du Comité d'hygiène de la SDN ou solliciter des scientifiques n'ayant jamais travaillé pour cette institution supranationale :

« J'approuve entièrement votre proposition d'appeler, parmi les premiers, M. Piasecki (Pologne) et M. Lindhard (Danemark); j'ajoute que j'allais vous faire moi même cette proposition.

Quant aux autres, c'est bien difficile de faire un choix, qui naturellement est d'opportunité. Je pense toutefois qu'il serait utile de consulter dès le début M. Knoll (Allemagne), qui est directeur de l'Institut d'éducation physique de Hambourg, M. Löwy (suisse), qui fait beaucoup de physiologie appliquée, et M. Viola (Italie) pour les raisons que vous connaissez déjà. Si je me rappelle bien, cette commission est en quelque sorte le fruit de la proposition tchécoslovaque à l'Assemblée, qui visait les effets hygiéniques de l'éducation physique.

C'est pourtant de ce point de vue qu'il faut surtout se placer aussi pour la réunion des experts. Il est évident que pour cette même raison il serait du plus haut intérêt de consulter immédiatement M. Benedict (Boston) et d'autres encore; mais je le répète pour des raisons d'opportunité, que vous appuierez de votre autorité². »

Sur le plan géopolitique, l'absence de scientifiques anglais, français et tchécoslovaques pose la question de la représentativité et de la légitimité européennes de ce groupe d'experts.

¹ Archives du MAE, Société Des Nations, rapport n° C. 254. M. 79 1928. III, p. 36.

² Archives de la SDN, Lettre du Pr. D. Ottolenghi au Directeur médical Rajchman du 28 octobre 1930, p. 2.

En outre, en restreignant son chiffre à neuf membres, ce groupe accumule une contrainte supplémentaire. Le mode de recrutement se fonde essentiellement sur le principe de la cooptation et repose sur des critères géostratégiques. Malgré les tentatives du docteur Merklen, directeur de l'IREP de Nancy¹, aucun scientifique français ne compose ce groupe d'experts, même si on note la présence indirecte du Pr. L. Bernard, membre du Comité d'hygiène mais peu au fait des questions d'éducation physique.

Du 22 au 24 janvier 1931, le groupe d'experts se réunit pour la première fois à Copenhague. Sont finalement présents les docteurs Madsen (Danemark), Président du Comité d'hygiène de la SDN, Ottolenghi (Italie), Président du Groupe d'experts, Piasecki (Pologne), Schnell (Allemagne), Liljestrand (Suède), Dunig (Autriche), Lindhard (Danemark), Löwy (Suisse) et Knoll (Allemagne). Les candidatures françaises n'ont donc pas abouti. Durant ces trois jours, ses membres, essentiellement suédistes, mettent en place un programme de recherche pour élaborer une fiche d'évaluation physique. Un second point retient l'attention : il s'agit de mettre sur pieds un protocole scientifique et critique des exercices typiques des différentes méthodes d'EP. Alors que les projets apparaissent nombreux et variés, le groupe d'experts établit des priorités et formule deux principaux vœux : d'une part, « la constitution d'un centre international de l'éducation physique » aurait pour fonction de recueillir des publications se référant à l'EP et de traduire certains travaux, peu accessibles car écrits dans leur langue d'origine. D'autre part, une « collaboration avec l'Institut du cinématographe éducatif » qui travaille également sous les auspices de la SDN est envisagée pour des études en commun, en vue de rendre accessible aux différents pays la connaissance exacte des méthodes les plus importantes d'EP². Ces deux principaux points répondent en partie aux objectifs initiaux du Comité d'hygiène de la SDN et illustrent la mainmise de la conception suédiste sur une EP supranationale.

En France, les initiatives de la SDN sont essentiellement perçues par P. Tissié qui tente dès 1929 d'informer les présidents des commissions de l'enseignement, de l'hygiène, de l'armée et des finances de la chambre des députés français. En ayant reçu E. Piasecki à Pau deux ans auparavant, P. Tissié se sert de cet allié de choix dans sa quête de légitimité nationale³. L'argument d'une éducation physique supranationale l'intéresse tout particulièrement car,

¹ Archives de la SDN, Lettre du Dr Merklen du 19 juillet 1930.

² Ibid., pp. 8-9.

³ En 1925, P. Tissié reçoit pour la première fois à Pau une mission pédagogique du ministère français de l'Instruction publique, venue pour se documenter sur les réalisations entreprises dans le Sud-ouest de la France. P. Tissié nuance pour la première fois de sa carrière son sentiment de ne pas être prophète en son pays, *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1925, p. 1.

fondée sur les mêmes principes que sa doctrine, cette initiative lui permet de justifier en France sa conception suédiste expérimentée depuis plus de trente ans dans le département des Basses Pyrénées. Directement intéressé, il réclame cette collaboration internationale avec insistance. Dans une lettre adressée au Directeur médical de la SDN, il écrit que « la Société Des Nations peut jouer un rôle important en éducation physique considérée comme branche principale de l'hygiène publique pour le relèvement de la race¹ ». Son opinion est cependant isolée en France. Il est en effet le seul scientifique influent français à défendre aussi ouvertement l'initiative de la SDN Régulièrement, il rend compte de l'évolution des travaux du Comité d'hygiène, et en spectateur averti, n'hésite pas à les commenter². Son investissement est donc très intéressé. En établissant une correspondance régulière avec le Directeur médical de la SDN, P. Tissié confirme son intégration dans le réseau suédiste. Il reçoit même à ce titre une lettre courtoise du docteur Rajchman³.

A la fin des années vingt, son engagement prend une nouvelle dimension. Dans une lettre adressée au Directeur médical de la SDN, il propose l'organisation d'un congrès international d'éducation physique qui se tiendrait en terre paloise. Bien entendu, la section d'hygiène de la SDN serait cordialement invitée :

La société médicale de Pau, désirant donner une sanction au rapport de M. le professeur Piasecki, enquêteur de la SDN, et entrer dans la voie des réalisations pratiques a émis, à l'unanimité, le vœu qu'un Congrès international de l'éducation physique soit tenu, à Pau, en septembre 1930.(...)

J'ai l'honneur de vous demander, monsieur le Directeur, s'il nous est permis de compter sur le bienveillant concours de la section d'hygiène de la SDN⁴. »

Le but de ce congrès vise à établir un corps de doctrines en EP en France et dans le monde entier, idée chère au médecin palois qui combat depuis des décennies l'erreur en éducation physique et plus particulièrement « les confusions dans l'application et dans les idées⁵ ». Opposant acharné de l'éclectisme, il rédige en quelque sorte son testament dans lequel il réclame la fin du « désordre général en Europe, où chaque nation agit et réagit d'après ses tendances, ses goûts, ses habitudes et ses traditions; et où la science du mouvement est faussée par le mouvement lui-même, si protéiforme dans ses manifestations extérieures, d'après l'hérédité, la race, le climat, le sexe, l'âge, la structure anatomique de chaque unité, etc.⁶ ». Ce

¹ Archives de la SDN, Lettre du 10 janvier 1928, p. 1.

² Tissié P., *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1929, p. 104.

³ Archives de la SDN, Lettre du docteur Rajchman au docteur Tissié du 1^{er} novembre 1927, p. 1.

⁴ Ibid., Lettre datée du 29 août 1929, p. 1.

⁵ Tissié P., *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1929, p. 34.

⁶ Idem.

congrès représente en définitive son ultime baroud d'honneur de voir la ville de Pau consacrée comme *La Mecque* moderne de l'EP en Europe :

« Pau, constitue un des meilleurs milieux pour l'ouverture de telles assises internationales par sa situation géographique pyrénéenne, avec le voisinage du pays basque, centre racial des exercices physiques, avec son climat, avec ses sports et son tourisme; et avec sa Société médicale qui a toujours pris position en faveur d'une meilleure application de l'hygiène physique scolaire et post-scolaire par une connaissance plus approfondie chez les éducateurs de la jeunesse des principes d'éducation physique : en gymnastique, analytique de formation et en gymnastique d'application, avec les jeux et les sports. (...) Pau est physiologiquement un laboratoire de plein air annexé par la nature à l'Institut d'éducation physique de la faculté de médecine de Bordeaux, avec son milieu bien spécial à nul autre pareil et qu'aucune des dix autres villes de France à Instituts, pas même Paris, ne possède.(...)

Ville internationale, Pau est toute désignée pour être le siège d'un Congrès International d'éducation physique, au moment où par sa transformation urbaine, une vie nouvelle et plus intense va circuler dans ses artères avec l'appel d'éléments étrangers¹. »

Malgré une rhétorique talentueuse et le soutien personnel du Directeur médical de la SDN, ce congrès n'a pas lieu, faute de crédits suffisants, preuve s'il en est des difficultés éprouvées par les partisans de cette EP supranationale pour convaincre les autorités françaises de la pertinence de leur discours. Il est vrai que la citadelle suédiste résiste tant bien que mal à l'essor des sports en Europe. Le Comité d'hygiène de la SDN ne peut en effet demeurer indifférent à l'avancée du phénomène sportif dans les sociétés industrialisées de l'entre-deux-guerres. L'année même de la mort de P. Tissié, la SDN amorçe en 1935 son virage idéologique et crée une commission de physiologistes chargée d'établir *les bases scientifiques d'une éducation physique rationnelle, adoptée aux différents âges*. Le modèle suédiste originel appartient désormais au passé. L'obsolescence culturelle de cette gymnastique traditionnelle achève tout espoir d'une diffusion massive de cette doctrine en France et en Europe. Si jusqu'au milieu des années trente, SDN et suédomanie font bon ménage, la perception en France du modèle suédiste, malgré la pugnacité de P. Tissié, reste timide. Trop marquées par les représentations sociales, les initiatives du Comité d'hygiène de la SDN demeurent confidentielles. L'opinion publique française et ses élus politiques n'en perçoivent pas les enjeux, à moins que l'intransigeance du "Ling français" ait été fatale à l'importation en France de cette EP supranationale.

¹ Ibid., pp. 35-36.

2. La FIEP et l'influence du modèle suédiste

Parmi les nombreuses initiatives de l'entre-deux-guerres pour établir une EP supranationale, celle de la Fédération Internationale d'Éducation Physique (FIEP) révèle des enjeux scientifiques et pédagogiques de première importance alors que la perception du modèle suédiste est diversement appréciée dans l'hexagone

L'Institution Internationale de l'Éducation Physique

Depuis le congrès international d'éducation physique d'Odense de juillet 1911, les partisans de la gymnastique suédoise entreprennent de regrouper les différentes initiatives nationales en une fédération internationale de gymnastique. La création de l'Institution Internationale de l'Éducation Physique (IIEP) vise à « discipliner les activités scientifiques internationales à l'égard de l'éducation physique¹ » à partir d'une doctrine scientifique ayant déjà fait ses preuves, le modèle suédois élaboré au siècle dernier par P. H. Ling. Le préambule des statuts de l'IIEP demeure explicite à ce sujet : seule, « une entente internationale peut permettre de faire bénéficier l'humanité des bienfaits de la science du mouvement physique par la coopération des groupements nationaux² ». Cette institution poursuit deux buts principaux : « faire progresser la science de l'éducation physique et ses applications pratiques en centralisant les résultats des études et des expériences faites dans le monde entier et en indiquant le rôle à suivre en vue de nouvelles recherches³ et faire pénétrer dans l'esprit des peuples le principe que l'éducation physique doit coopérer avec l'éducation intellectuelle et l'éducation morale pour augmenter l'énergie individuelle, nationale et mondiale⁴ ». Aux finalités scientifiques, l'IIEP ajoute des finalités idéologiques comme l'illustre la composition du premier bureau de cette Organisation Non Gouvernementale (ONG)⁵. Cette institution présente un programme très complet d'EP⁶.

¹ Archives de la FFEPGV, statuts de l'Institution Internationale de l'EP.

² Ibid., p. 1.

³ Ibid., article 2 des statuts, p. 4.

⁴ Idem.

⁵ Lors de sa première assemblée générale, cinq personnalités de l'EP mondiale sont élues pour constituer pendant quatre ans le premier bureau de l'IIEP : le major N. Sellen (Suède), Directeur de l'Institut Central de Gymnastique de Stockholm, est élu Président, le docteur P. Tissié (France), Président fondateur de la Ligue Française d'Éducation Physique, et l'Inspecteur K. A. Knudsen (Danemark), Inspecteur de la gymnastique, sont élus vice-présidents. Le docteur Meijers (Hollande) est nommé trésorier, alors qu'H. de Genst (Belgique), Président de la Ligue Nationale Belge d'Éducation Physique, est nommé secrétaire général.

⁶ Ce programme est composé de « mouvements disciplinés d'après une gymnastique basée sur les principes scientifiques dont le suédois P. H. Ling a été le principal initiateur, de mouvements libres comprenant les jeux, les sports, les caravanes, le scouting..., et de mouvements appliqués à l'esthétique, à la préparation au service militaire, à la culture physique militaire et professionnelle ». Archives FFEPGV, statuts IIEP, p. 4.

Trois ans avant la Première Guerre mondiale, il s'agit de lutter contre les fléaux sociaux qui touchent toute l'Europe. A la tête de cette initiative, P. Tissié, soucieux de clôturer le congrès d'Odense autrement que par des sempiternels vœux théoriques, qualifie cette naissance de « véritable acte décisif¹ » dans la quête de reconnaissance de la doctrine suédiste dans le monde entier. Dès 1911, les Belges proposent aux responsables de l'IIEP de bénéficier des infrastructures de la Ligue Nationale Belge d'Éducation Physique (LNBEP). Il importe en effet à MM. Lefébure et Gommaerts de fédérer un mouvement international ayant « pour objet d'étude l'éducation physique et l'organisation de l'action collective par le maintien et l'affirmation des principes de la méthode de gymnastique suédoise de Ling, la seule reconnue jusqu'à ce jour comme la plus rationnelle² ».

Alors que la guerre de 1914-1918 stoppe momentanément le développement de cette institution, l'IIEP redéfinit non sans difficultés ses fonctions dès 1919 pour confirmer ses objectifs hygiénistes. Ses responsables guettent toute opportunité conjoncturelle susceptible d'accélérer la reconnaissance internationale de leur institution. Le Comité International Olympique (CIO) lui en donne l'occasion lors de son congrès de Lausanne en juin 1921. V. Balck, le "père du sport suédois", qui avait déjà oeuvré pour l'introduction de démonstrations de gymnastique suédoise aux Jeux olympiques de Londres (1908), de Stockholm (1912) et d'Anvers (1920), réussit à convaincre le CIO d'admettre la présence de deux fédérations internationales de gymnastique aux Jeux olympiques de Paris (1924) : la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG), présidée par N. Cupérus (Belgique), cohabiterait ainsi avec une Fédération Internationale de Gymnastique Éducative dont les statuts, non officiellement établis, pourraient être ceux de l'IIEP. Le colonel V. Balck reçoit rapidement le soutien d'Elström (Suède) et de Clarence von Rosen (Suède), tous deux membres du CIO et favorables à l'intégration de l'IIEP dans le mouvement olympique.

Le CIO accepte la proposition des Suédois en fixant comme ultimatum la réunion du CIO qui se doit se tenir à l'occasion des Jeux olympiques de 1924 de Paris³. Tolérée jusqu'à cette date, la gymnastique suédiste représente, par le biais de ces démonstrations, la tradition de pratiques éducatives, hygiénistes et réparatrices qui contraste avec les principes de la gymnastique sportive issue du Turnen allemand. Si la première veut demeurer dans les prochaines olympiades, l'IIEP doit redéfinir ses statuts.

¹ Tissié P., *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1911, p. 133.

² Ibid., p. 134.

³ En 1920, seuls trois pays participent aux concours de gymnastique suédoise par équipes des jeux d'Anvers : la Suède dirigée par le Pr. Ugglå, le Danemark par le Pr. N. Bukh et la Belgique par le Pr. Darrien.

Lors du congrès de Bruxelles des 11 et 12 juillet 1923, l'élaboration des statuts de la future fédération internationale et l'examen attentif des conditions de participation aux Jeux Olympiques de 1924, constituent les principaux points de l'ordre du jour. Onze pays, dont dix européens, répondent favorablement à l'invitation des Belges. Plusieurs personnalités étrangères participent à l'assemblée générale dont Miss Drumond (Angleterre), déléguée de "The Ling Association", M. Lefébure (Belgique), Président de la FBGE¹, M. Cabezas (Chili), Directeur de l'Institut supérieur d'EP, M. Chaligné (France), secrétaire général de L'Union des Sociétés d'EP² et M. Tissié (France), Président de la Ligue Française d'EP, absent mais représenté par M. Lefébure (Belgique), M. Chrissafys (Grèce), délégué du Gouvernement, M. Van Blijenburgh (Hollande), Commandant de l'École militaire de gymnastique et des sports, M. Badulescu (Roumanie), Directeur général de l'Office national d'EP, M. Nerman (Suède), Président de la FNGS et M. Sullivan (Suisse).

Si le maintien de la fédération suédiste internationale au sein du CIO est unanime, pas moins de cinq séances sont nécessaires pour adopter les statuts de la nouvelle Fédération Internationale de Gymnastique Éducative (FIGE) ; les enjeux identitaires monopolisent toutes les attentions. L'intitulé du premier article confirme la suprématie de la tradition sur l'innovation :

« Il est fondé une Fédération Internationale de Gymnastique Éducative réunissant les fédérations, ligues ou unions de différentes nationalités qui basent le développement physique de la jeunesse sur la gymnastique éducative dérivant des principes scientifiques dont P. H. Ling a été le principal initiateur³. »

Etant donné l'urgence, les objectifs de la toute nouvelle FIGE s'inscrivent dans la continuité de ceux de la défunte IIEP :

« 1. Établir une coopération internationale entre les associations similaires appartenant aux différentes nations, par des assemblées périodiques de leurs différentes délégations, afin de régler l'organisation générale et l'activité de la fédération internationale et d'assurer la défense des intérêts communs aux institutions fédérées.

2. Agir auprès des Pouvoirs publics, de l'Université, des établissements d'enseignement et de l'opinion publique au moyen de congrès, conférences, publications, afin de généraliser la réforme de l'éducation physique de la jeunesse sur des bases scientifiques.

3. Contribuer à l'étude et à la diffusion de la gymnastique éducative, principalement par l'organisation périodique de démonstrations et, éventuellement, par l'organisation ou par la participation à des concours internationaux de gymnastique

¹ La Belgique est fortement représentée. Parmi les nombreuses personnalités, la présence du Professeur J. Devos, de l'Inspecteur d'État H. de Genst, et des docteurs Govaerts et Goammerts est remarquable.

² Il représente A. Chéron, retenu en France.

³ Ibid., «Extraits des statuts et règlements de la FIGE», Bruxelles, 1923, p. 6.

éducative, concours auxquels peuvent néanmoins assister des équipes à titre de simple démonstration. La FIGE favorise la diffusion des jeux et des sports éducatifs.

4. Échanger des documents officiels et des travaux publiés par chacune des associations fédérées¹. »

Faute de temps, la prudence l'emporte sur l'innovation, les délégués des onze pays préférant mettre rapidement un terme à des querelles parfois intestines pour privilégier la création de cette fédération. De la même manière, l'élection du comité exécutif international de la FIGE illustre le compromis obtenu au fil des débats et la puissance des nations d'Europe du Nord dans le choix des orientations politiques et idéologiques².

Cette particularité crée rapidement un différend au sein du CIO entre la FIGE et la FIG³ car cette dernière juge la référence trop explicite à P. H. Ling et inadaptée au giron olympique. En mentionnant clairement son "suédisme"⁴, la FIGE se heurte à l'ostracisme idéologique de la FIG et de son Président N. Cupérus. La justification d'E. Nerman en 1923 ne semble pas suffire:

« Il est notoire que les membres enthousiastes de cette fédération (la FIG) sont très intolérants pour les autres formes d'éducation physique; par conséquent ils ne font pas place à la gymnastique pratiquée selon d'autres principes que les leurs.

Voilà pourquoi, on a trouvé important de faire représenter à la même occasion une fédération sans des vues étroites et bornées et pour laquelle le but des exercices corporels est le principal, non pas les moyens⁵. »

Bien au contraire, cette prise de position place la FIGE dans une situation délicate. La guerre des systèmes semble relancée dans toute l'Europe. En juillet 1924, lorsque C. Cazalet (France) remplace N. Cupérus à la présidence de la FIG, le différend s'amplifie. Pour régler ce désaccord, un médiateur est finalement nommé en la personne d'A. Chéron, député français. Ce dernier n'est pas, lui aussi, satisfait des statuts de la FIGE et met en cause très rapidement la référence explicite à P. H. Ling. La FIGE le charge néanmoins de préparer une démonstration de cent gymnastes suédois lors de l'inauguration solennelle des jeux de Paris⁶. Un mois plus tard, c'est au tour de M. Lefébure de tenter de mettre un terme à ce malentendu⁷ en servant

¹ Ibid., pp. 6-7.

² Le premier bureau de la FIGE est ainsi constitué : Président : M. le Commandant Lefébure (Belgique) ; Vice-présidents : MM. E. Nerman (Suède) et A. Chéron (France), Secrétaire général : M. H. de Genst (Belgique), Secrétaire de la présidence : M. Noterman, Commandant de l'Institut Militaire d'EP (Belgique), Trésorier : M. Van Blijenburgh (Hollande).

³ Le Colonel Lefébure, en date du 14 septembre 1923, adresse un courrier à P. de Coubertin pour l'informer officiellement de la constitution de la FIGE et lui présenter les statuts et fonctions de la toute nouvelle FIGE.

⁴ Nous empruntons ce terme à P. Tissié.

⁵ Archives de la FFEPGV, Extraits des statuts et règlements de la FIGE, p. 5.

⁶ Archives de la FFEPGV, Dossier FIEP, Lettres de Lefébure à A. Chéron des 12, 14 et 30 septembre 1923.

⁷ Archives de la FFEPGV, Lettre du 10 novembre 1923.

d'intermédiaire entre E. Nerman, Président de la FIGE, représentant la tendance "dure", traditionnelle, suédiste et A. Chéron, Président de l'Union des Sociétés d'EP et de préparation au service militaire, Vice-Président de la FIGE, soutenu, selon M. Lefébure, par l'École de Joinville¹.

Au bout de trois mois de conciliation, aucune solution raisonnable n'est trouvée. L'adhésion officielle de la toute récente FIGE au sein du CIO est refusée tandis qu'A. Chéron fait désormais l'objet d'attaques personnelles². Le CIO et le comité exécutif de l'Olympiade de 1924 se renvoient la responsabilité de cet échec. Le comité exécutif prétexte qu'il n'est pas de sa compétence d'interdire à telle ou telle fédération internationale de participer aux Jeux olympiques. Le CIO se contente de l'argument suivant : Seule une nouvelle session du CIO peut entériner des changements de statuts de l'une de ses fédérations affiliées. Il faut donc attendre le congrès olympique de Prague de 1925 pour retrouver le giron olympique.

La réunion de juillet 1924 de Paris marque un tournant dans l'histoire de la FIEP. Elle officialise le changement d'influence et le nouveau rapport géopolitique entre les nations d'Europe du Nord et celles du Sud. Suite au différend FIG-FIGE, la Belgique cède la place à la Suède. Ce changement a pour conséquence la constitution en 1930 d'une nouvelle Fédération Internationale : la Fédération Internationale de Gymnastique Ling (FIGL).

Sur le territoire français, les chances d'influence du modèle suédiste paraissent bien minces. La FIGE ayant remercié son vice président, A. Chéron, voit sa marge de manœuvre se réduire d'une façon significative. Elle repose désormais sur les initiatives des seuls membres suédistes, à la tête desquels oeuvre depuis plusieurs années P. Tissié. En remerciant A. Chéron, la fédération suédiste internationale perd toute chance d'accroître son influence, et celle de son modèle, sur les destinées de l'EP française. Pire même, elle relance les querelles entre les acteurs principaux et compromet la légitimité de ce modèle sur le sol français. L'isolement de P. Tissié et de quelques médecins français réduit cette influence dans les discours officiels alors que la perception française de ce modèle étranger éprouve moins de difficulté dans les discours privés.

De la FIGE à la FIGL

Si la transformation de la FIGE en FIGL avait été évoquée lors de sa réunion de Paris du 22 juillet 1924, par le futur président de la FIGE, le professeur suédois E. Nerman, il faut

¹ Archives de la FFEPGV, Lettre du 10 décembre 1923, adressée à E. Nerman, p. 2.

² Archives de la FFEPGV, Lettre du 4 février 1924, p. 2.

attendre 1930 pour la voir entérinée dans la pratique¹. La tendance traditionnelle devient majoritaire dans le comité exécutif de la FIGE et décide la scission avec le mouvement olympique. Même si la FIGE siège encore aux sessions du CIO de Prague de 1925 et de Lisbonne de 1926, ses responsables décident de modifier ses statuts lors du congrès de Stockholm de 1930.

Le congrès de Stockholm² est symbolique à plusieurs titres. En ayant lieu en Suède, il officialise la reprise en main de la fédération internationale par les Suédois. En se tenant dans la patrie de P.H. Ling, il privilégie les partisans de la tradition suédiste. En effet, la dimension supranationale du modèle d'EP qu'ils vantent subit un net coup d'arrêt si l'on observe attentivement la composition du nouveau comité exécutif de la FIGL. Trois Suédois occupent les trois postes clefs de cette institution : le colonel E. Nerman (Suède) est élu Président, le Commandant Von Rosen (Suède) occupe la fonction de Vice-présidents alors qu'A. Berg Von Linde (Suède)³ est nommé secrétaire général de la FIGL. De plus, la création d'une revue internationale⁴ en février 1931 invite les unions, institutions officielles, associations et personnalités qui basent l'EP de la jeunesse sur les principes suédiste « à coopérer à l'œuvre de la fédération⁵ ».

L'allusion explicite à l'article 3 des statuts de l'IIIEP et à l'article 1 des statuts de la FIGE renforce la tendance traditionaliste. Dans le même temps, le siège de la fédération est transféré à Kristianstad, en Suède⁶. Les nouveaux statuts réaffirment quant à eux la nécessité de « réunir et d'établir une coopération internationale entre les organisations nationales de gymnastique ou d'éducation par les exercices corporels, les institutions pour la formation des professeurs de gymnastique, les associations de professeurs de gymnastique et d'autres sortes d'éducation physique, et autres unions et personnes privées, dans la mesure où ces organisations s'occupent de la gymnastique basée sur les principes de P. H. Ling ou manifestent de l'intérêt pour celui-

¹ Lors de la réunion de Paris, deux nouveaux Vice-présidents sont nommés pour renforcer l'idéologie suédiste, le capitaine Van Blijenburgh (Hollande) et le docteur P. Tissié de Pau. Le secrétariat général est assuré par H. de Genst (Belgique), alors qu'apparaissent deux nouvelles personnalités : le commandant Winroth (Suède) au poste de Secrétaire de la Présidence et le capitaine S. Grøner (Norvège) au poste de Trésorier.

² Ce congrès complète la grande fête annuelle de la fédération suédoise de gymnastique du 6 au 9 juin 1930 qui regroupe 11 000 gymnastes, 18 pays étrangers et 30 000 spectateurs.

³ A. Berg Von Linde succède à H. de Genst au secrétariat de la FIGE en 1927. Les représentants de la FIGL au CIO sont J. G. Thulin et H. de Genst.

⁴ Axel Berg Von Linde en est le rédacteur en chef jusqu'en 1934 puis J. G. Thulin le remplace.

⁵ *Bulletin de la FIGL*, n°1, 1931, p. 3.

⁶ La mainmise de la Suède est illustrée par l'emploi de la couronne suédoise dans les bilans annuels financiers de la FIGL et par la première place accordée à la langue suédoise dans le bulletin.

ci¹ ». Il s'agit ni plus ni moins d'obtenir une « compréhension plus étendue de l'importance de la gymnastique Ling pour l'éducation et la vie sociale en général, et de favoriser un développement opportun de cette gymnastique²».

En 1935, lors du septième congrès international de l'EP, organisé à Bruxelles pendant l'Exposition universelle, le comité fédéral se reconstitue³. L'absence remarquée de représentants français en son sein illustre le peu d'influence de cette doctrine sur le territoire national. Depuis la mort de P. Tissié la même année, peu de candidats français militent pour ce modèle d'une EP supranationale. Le docteur Fournié, qui succède à P. Tissié, à la tête de la LFEP, préfère s'investir dans une oeuvre nationale et laisse l'initiative aux médecins suédois. L'influence des idées suédistes subit ainsi en France au milieu des années trente un nouveau revers. Progressivement, le modèle suédois disparaît des discours politiques, les liens privilégiés avec une politique eugéniste perdent de leur importance.

Au niveau international, l'arrivée à la Présidence de la FIGL du Major Thulin ouvre au contraire une ère de prospérité. Accédant à cette fonction avec un projet ambitieux, il souhaite promouvoir la gymnastique suédiste selon des principes pédagogiques modernes. Au sein de la FIGL, il met en place plusieurs structures internationales d'échanges. La FIGL se lance dans une véritable formation scientifique de ses cadres en organisant des cours internationaux. Le premier a lieu en Suède, à Lund du 10 juillet au 13 août 1931 et regroupe quatre vingt sept stagiaires de dix sept nations⁴. Pendant trois semaines, la FIGL forme de nouveaux ambassadeurs chargés de répandre la conception néosuédiste dans leurs pays respectifs. L'année suivante, elle inaugure les "camps internationaux de gymnastique d'élite"⁵. L'objectif est simple : il s'agit de mettre fin à toute querelle de méthode scandinave de gymnastique hygiéniste et de propager les idées scientifiques de P. H. Ling et de ses plus proches disciples (E. Björkstén, E. Falk, J. G. Thulin...) non seulement en Europe du Nord mais aussi et surtout dans le monde entier. Trois ans plus tard, les progrès sont considérables. L'assemblée générale de la FIGL regroupe cinquante personnalités, soit le quart des congressistes venus de dix sept

¹ Archives de la FFEPGV, Statuts de la FIGL, 1931, p. 1.

² Idem.

³ Le Major Thulin (Suède) est élu Président, H. de Genst (Belgique) et le Commandant Von Rosen (Suède) Vice-présidents, A. Berg Von Linde (Suède), secrétaire général.

⁴ *Bulletin de la FIGL*, n°1, février 1932, p. 5.

⁵ Le premier a lieu du 14 au 21 août 1932 à Malmahed (Suède) tandis que le second est reconduit l'année suivante toujours à Malmahed du 13 au 20 août 1933. Il regroupe alors 11 pays : Angleterre, Allemagne, Danemark, Écosse, États Unis, Finlande, Irak, Islande, Norvège, Suède et Tchécoslovaquie), soit 225 personnes mais aucune présence française, *Bulletin de la FIGL*, n°1, décembre 1934, pp. 29-33.

nations assister au septième congrès international de l'éducation physique de Bruxelles. Le témoignage de C. Brandt en dit long sur l'état d'esprit de ce congrès :

« Le congrès a laissé un souvenir inoubliable parmi tous. Cordialité et compréhension ont caractérisé tous ses travaux; anciennes relations ont été renforcées, des nouvelles créées sous le signe d'une gymnastique rationnelle, bienfaitrice à la portée de tous¹. »

La fin des années trente, malgré les contextes géopolitiques difficiles, marque l'apogée de la FIGL. Désormais autonome, elle présente un bilan financier équilibré, bien alimenté par les adhésions des différents pays, dont le nombre ne cesse de croître. Le Bulletin, édité en trois langues, permet une mondialisation des idées suédistes tandis que les stages internationaux forment des enseignants de toute nationalité de plus en plus nombreux. L'apogée de ce modèle d'une EP supranationale se déroule lors de la fête internationale commémorant le centenaire de la mort de P. H. Ling. Cette fête, qui doit avoir lieu à Stockholm en juillet 1939, demeure le point d'orgue de l'œuvre de la FIEP entre les deux guerres mondiales. La Lingiade² symbolise en effet la première "Fête mondiale de la gymnastique suédoise". Orchestrée en trois temps forts, un concours mondial de gymnastique du 21 au 23 juillet 1939, suivi d'un congrès universel d'éducation physique du 24 au 28 juillet et d'un camp international de gymnastique, la Lingiade a pour but « d'honorer le souvenir de P. H. Ling et de donner au monde une opinion aussi variée que possible de l'état de la gymnastique suédoise à l'aide d'exhibitions et de démonstrations générales et techniques, se basant plus sur la qualité que sur la quantité³ ».

Parmi les pays participants, l'Allemagne est fortement représentée. La conférence d'Heinrich Medau attire le plus grand nombre de personnes tandis que la présence de Tschammer und Osten et de C. Diem suscite l'intérêt des congressistes. Venus présenter les orientations pédagogiques de l'EP nazie, ils reconnaissent « le redressement gigantesque de leur pays dans le domaine de la gymnastique et des sports⁴ ». Les Français assistent à ce rassemblement international. Représentée par le docteur Fournié, président de la LFEP, le docteur Lafarge de Marseille et le capitaine Brandt de Nice, la délégation française brille par sa discrétion.

Malgré son impact limité sur le territoire français, cette première Lingiade représente un immense succès et marque une étape essentielle dans l'évolution du modèle suédiste dans les discours politiques et pédagogiques du monde entier. Cette fête mondiale de la gymnastique suédiste, rendue possible grâce à des moyens de propagande de grande ampleur, démontre la

¹ Brandt C., *Bulletin de la FIGL*, n°2, septembre 1935, p. 21. Les dix sept pays représentés sont : l'Argentine, l'Allemagne, l'Écosse, la Belgique, le Chili, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Hollande, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Suède, la Suisse et la Turquie.

² A l'Olympiade s'oppose la Lingiade, en hommage au créateur suédois même si la fréquence d'organisation n'a rien de bien défini. Il faudra en effet attendre 1949 pour assister à la deuxième Lingiade.

³ *Bulletin de la FIGL*, n°1, mars 1938, p. 26.

⁴ *Ibid.*, p. 16.

puissante d'une fédération internationale autonome, la FIGL qui milite pour la supranationalité d'une gymnastique hygiéniste.

Tout au long de ce cinquième chapitre planait l'ombre d'une éducation physique supranationale défendue par les hygiénistes de tous les pays entre les deux guerres mondiales. Les initiatives de la SDN et de la FIEP illustrent l'intérêt grandissant des institutions et de leurs acteurs pour l'établissement d'une EP plus rationnelle sur le plan national et international. L'analyse des discours permet de constater le poids incontestable des enjeux politiques, sanitaires et médicaux dans les destinées de ce modèle étranger d'EP. En ce qui concerne sa perception en France, force est de constater le rôle déterminant des représentations sociales qui découragèrent très souvent les plus entreprenants. Les modèles issus de l'étranger, ou légitimés hors de nos frontières, subissent en effet le joug de nombreuses critiques. Le mythe de l'Eldorado déchaîne les passions et engage chacun à prendre position, les uns en faveur d'un modèle supranational synonyme de paix, les autres en faveur d'un modèle nationaliste, synonyme de réflexe identitaire. Faute de renseignements suffisants, les imaginaires s'emparent des discours. Seuls les initiés prennent le temps de réfléchir et de justifier leur position, tantôt favorable, tantôt défavorable à tel ou tel modèle. Comme l'évoque E. Piasecki lors de son séjour en France, l'ignorance de l'opinion publique française au sujet des méthodes d'EP appliquées à l'étranger est en partie responsable de ce réflexe identitaire¹. De la même manière, la déférence française vis-à-vis du groupe européen d'experts en EP illustre le poids des mentalités françaises. Même si ces initiatives répondent aux attentes de rares initiés, en l'occurrence ici P. Tissié, elles ne permettent pas d'entrevoir une issue satisfaisante à la crise de l'EP française.

¹ Il le dénonce notamment lors de sa visite à Pau en 1927.

Conclusion de la 2^{ème} partie

Limites et ambiguïté de la perception française des modèles étrangers d'EP

Au gré des témoignages, la perception française des modèles étrangers d'EP s'affine et se diversifie entre 1924 et 1933. Aux traditionnelles influences suédoise, allemande et anglo-saxonne, établies depuis le siècle dernier, s'ajoutent de nouvelles sources d'inspiration. Pendant cette décennie, l'EP française n'échappe pas à la tendance générale de se laisser séduire par les propagandes étrangères. Le mythe de l'Eldorado, le mythe identitaire et le mythe du progrès structurent les imaginaires et fondent les discours, parfois sur des croyances. L'organisation et la volonté des pouvoirs publics étrangers attirent progressivement l'attention des Français en quête de solutions concrètes à leurs difficultés quotidiennes.

La perception française varie cependant selon l'origine des discours. On remarque en effet des allusions beaucoup plus nombreuses dans les discours pédagogiques, alors que les débats parlementaires des années vingt et du début des années trente évoquent sporadiquement des expérimentations étrangères en matière d'EP. Si H. Ducos est le premier parlementaire français à faire directement allusion aux modèles étrangers en 1924, il demeure à cette époque une exception car l'immense majorité des hommes politiques ignore l'organisation de l'éducation physique à l'étranger. Par contre, dans les discours professionnels, la perception française s'intensifie au fil des mois et des années, à tel point que de nombreux modèles étrangers s'affrontent dans les débats de l'entre-deux-guerres.

Aux modèles italien et allemand perçus en France essentiellement par les Préparatistes, les modernistes et les traditionalistes proposent l'alternative des modèles démocratiques. Alors que les premiers légitiment l'exemplarité des modèles paramilitaires en en dénonçant les enjeux géopolitiques, les médecins sont beaucoup plus attentifs aux modèles scientifiques établissant des liens privilégiés entre l'EP et la santé nationale. La perception du modèle suédiste reste encore confidentielle et structure un puissant patriotisme français. Les modernistes, quant à eux, sont partagés entre une conception traditionnelle d'une EP éclectique et l'attrait que suscitent les sports auprès de la jeunesse. Quant à la perception du modèle anglo-saxon, malgré la pugnacité de P. de Coubertin et de quelques pédagogues, les discours politiques tardent encore plus à l'appréhender. L'Angleterre demeure bel et bien la grande absente des préoccupations françaises. Les représentations sociales du sport soulèvent encore trop de polémiques.

En définitive, si les acteurs de l'EP française observent parfois très attentivement les réalisations entreprises au-delà des frontières nationales, la prise de conscience des hommes politiques demeure rare, voire anecdotique ; ce qui engendre quelquefois de l'amertume comme en témoigne le colonel Marchal :

« Actuellement la plupart des nations étrangères nous montrent l'exemple. Partout le développement de la culture physique de la jeunesse a une très grande extension, non pas en imagination, en discours ou sur le papier mais pratiquement, les pouvoirs publics ayant sur les oeuvres qui s'en occupent un contrôle sérieux et suivi¹. »

¹ Marchal colonel, 1930, *op. cit.*, p. 13.

Troisième partie

**L'EP française et l'apogée des influences étrangères
(1934-1939)**

Introduction de la 3^{ème} partie
L'EP française et l'apogée des influences étrangères
(1934-1939)

A partir de 1934, les mythes de l'Eldorado, du progrès et de l'identité inondent les discours politiques et pédagogiques français. Tout semble fonctionner comme si les réalisations entreprises au-delà des frontières françaises constituent des arguments privilégiés dans les logiques de persuasion de chacun des acteurs. En se généralisant dans les représentations, les différents mythes de l'Eldorado génèrent systématiquement la même illusion qui sous-entend que les modèles étrangers sont les seules solutions efficaces à la crise identitaire de l'EP française. Les résultats obtenus hors de France sont semble-t-il avancés comme des garanties de réussite et de bon sens, au point de se demander si ce discours mystificateur ne révèle pas ses propres limites. Dans ces conditions, l'exemplarité étrangère relate une acculturation qui débouche dans le meilleur des cas sur une importation complète d'un modèle étranger d'EP. En cela, cette histoire s'inscrit dans une histoire sociale et culturelle de l'Europe de l'entre-deux-guerres.

Le chapitre 6 présente plusieurs exemples d'influence dans les discours politiques et pédagogiques français. Il identifie deux enjeux très présents dans les débats des années trente : les enjeux politiques de la centralisation administrative de l'EP française et les enjeux pédagogiques de la modernisation de l'EP dans le système éducatif français en pleine mutation culturelle. Si entre 1918 et 1923, on dénombre dans les discours politiques deux textes parlementaires faisant explicitement allusion aux exemples étrangers, les années trente et plus particulièrement le Front populaire avec vingt un textes sur trente deux relatifs à l'EP, soit les deux tiers, marquent l'apogée de l'exemplarité des modèles étrangers d'éducation physique. Le chapitre 7 en explique les raisons et met en évidence l'usage des références étrangères comme arguments ultimes de persuasion. L'étude du Front populaire met ainsi en évidence ce processus à la fois conscient et inconscient, à la fois voulu et fortuit par les acteurs mêmes de ces exemplarités.

L'EP française à l'heure des choix

« Nous devons d'autant plus nous hâter de réaliser cette oeuvre que nous avons été devancés, à ce point de vue, par la plupart des peuples civilisés. Mais, à condition d'agir vite, nous n'aurons pas à nous repentir de notre retard, parce qu'il nous aura permis tout au moins de mettre à profit l'expérience d'autrui. »

JODPC, séance du 27 août 1924, annexe n°513, p. 1777.

Alors qu'en 1924, H. Ducos incarne l'exception qui confirme la règle, dix ans plus tard, l'espoir de voir l'éducation physique occuper une place centrale dans le système éducatif français semble avoir très nettement progressé. Parmi les éléments de persuasion, la connaissance des réalisations étrangères prend de plus en plus d'importance. Si en 1924, la France semble en retard sur les autres grandes nations européennes, l'évolution de la place de l'EP dans le redressement national apparaît plus significative à l'instar de ce qui se passe à l'étranger. La solution qui consiste à mettre à profit l'expérience d'autrui, solution déjà admise par les acteurs de l'EP depuis plusieurs décennies, semble enfin trouver audience auprès des hommes politiques français.

1. L'éducation physique et l'avènement du 3^{ème} Reich

L'arrivée légale au pouvoir des Nationaux-socialistes emmenés par A. Hitler, officiellement appelé à occuper le poste de chancelier du Reich le 30 janvier 1933, est avant tout la victoire personnelle d'un homme qui, dix ans auparavant, avait été emprisonné à la suite de la tentative du Putsch de Munich¹. Avant 1930, le NSDAP² est un petit parti, il devient en moins de deux ans le premier parti allemand. Cette ascension fulgurante est due en partie à l'essor de la HitlerJugend (HJ), qui, depuis sa création en juillet 1926, se consacre presque exclusivement à la formation des futurs cadres du parti national socialiste. En ce qui concerne l'EP de la jeunesse, l'arrivée au pouvoir d'A. Hitler officialise et l'accélère les deux leviers du redressement allemand entrepris depuis 1919. En 1933, l'Allemagne hitlérienne rend donc publique les orientations retenues outre-Rhin depuis quatorze ans. La politique d'A. Hitler s'inscrit dans la continuité des initiatives de la république de Weimar.

¹ En avril 1932, il avait été battu lors des élections présidentielles avec 36,8 % contre 53 % pour le maréchal Hindenburg. Un an plus tard, le parti d'A. Hitler gagne à une écrasante majorité les élections législatives.

² Burgelin H., in collectif *Les années trente : De la crise à la guerre*, Paris, Seuil, 1990, pp. 13-29.

La politique Nationale-socialiste et la création du Reichssportführer

En reprenant l'idée émise par le général Groener, qui consistait à regrouper les jeunes chômeurs en une grande association sportive soumise au travail obligatoire, A. Hitler renforce l'unité administrative des institutions chargées de la gestion de l'EP et des sports dès son arrivée au pouvoir¹. Immédiatement, il nomme le 29 avril 1933 le général Tschammer und Osten, au poste de Reichssportführer². Cette décision n'enchanté pas l'Attaché militaire de l'Ambassade de France si l'on juge la correspondance qu'il adresse au ministère français de la guerre :

« Tous ces noms inquiètent la presse libérale, car elle estime qu'ils sont tous portés par des adhérents au parti national-socialiste et qu'une organisation créée sous leur égide ne pourrait qu'être qu'une nouvelle armée de forme hitlérienne³. »

Cette fonction de Commissaire du Reich pour les sports accroît les enjeux politiques de l'éducation physique. Par l'intermédiaire de cette institution, elle devient un moyen officiel supplémentaire pour contrôler et perfectionner moralement et physiquement la jeunesse allemande. Rattaché au ministère de l'intérieur, dans la continuité de son prédécesseur, le DRAL, le Reichssportführer a pour but essentiel de nationaliser le sport allemand et de stopper toute initiative privée et commerciale afin d'établir l'unité et la force des couches sociales allemandes. Véritable tour de contrôle du régime nazi, il transforme les enseignants d'EP en ciment de l'État autoritaire. L'organisation administrative de celle-ci se radicalise progressivement afin de respecter de mieux en mieux les principes d'unité, de centralisation et du Führerprinzip⁴. La politisation de l'éducation physique allemande, comme l'avait entreprise auparavant l'Italie mussolinienne, s'accroît en 1933. Hans Tschammer und Osten est nommé à ce poste dans le but de relancer le sport allemand en vue des Jeux Olympiques de 1936 de Berlin⁵. Organisateur perspicace, doté de grandes qualités diplomatiques, il réussit à convaincre les gouvernements de ne pas boycotter les Jeux Olympiques de Berlin. Mais son oeuvre majeure demeure l'établissement d'une unité administrative de l'EP et des sports. En privilégiant « une éducation physique, virile et morale de tout le peuple allemand afin de le

¹ L'armée, toujours sous le joug des traités de paix, seconde A. Hitler dans ses revendications et accueille avec optimisme le retrait de l'Allemagne de la SDN le 19 octobre 1933. Deux ans plus tard, elle se réjouira du rétablissement du service militaire en Allemagne en 1935.

² Inconnu du grand public, Tschammer und Osten est membre du parti nazi et spécialiste des questions du sport dans l'armée. Sa candidature s'explique parce qu'il est un proche conseiller de Groener. D'après les mémoires de Baldur Von Schirach, il est nommé par un « étrange malentendu » ; le télégramme qui annonçait la nomination à ce poste « avait été dressé par erreur ». Von Schirach B., *J'ai cru en Hitler*, Paris, Plon, 1968, pp. 171-172.

³ Archives du SHAT, Ambassade de France à Berlin, Note n°813 du 30 mai 1932, p. 1.

⁴ Burrin P., *L'Histoire*, n°118, janvier 1989, pp. 20-26.

⁵ Brohm J.M., *Jeux olympiques à Berlin, 1936 : La mémoire du siècle*, Bruxelles, Ed. Complexes, 1983.

rendre fort et apte à se défendre¹ », il renforce le contrôle du régime hitlérien sur le peuple allemand². Sous son autorité, tous les services, toutes les directions, toutes les fédérations, dont les bureaux étaient autrefois éparpillés, sont réunis et assujettis à la devise Nationale-socialiste conformément à l'article 21 du programme du NSDAP :

« L'État doit se préoccuper d'améliorer la santé publique par la protection de la mère et de l'enfant, l'interdiction du travail de l'enfant, l'introduction des moyens propres à développer les aptitudes physiques par l'obligation légale de pratiquer le sport et la gymnastique et par un puissant soutien à toutes les associations s'occupant de l'EP de la jeunesse³. »

Neuf mois après sa création, un premier bilan de l'action du Reichssportführer est dressé par un journaliste français. R. Perrier réalise une enquête outre-Rhin et publie les résultats de ses observations dans les colonnes de *L'Auto* entre le 1^{er} et le 12 décembre 1933. Cette étude s'adresse tout particulièrement à A. Chéron, nouveau Secrétaire d'État aux sports du gouvernement français, qu'il met en garde à plusieurs reprises, au sujet du *souffle de grandeur nationaliste* qui vivifie le peuple allemand grâce à la pratique des sports :

« Si nous persistons dans la nonchalance qui est la nôtre, si nous fermons aveuglement les yeux devant nos faiblesses, nos déficiences, nos petites lâchetés... alors - et seulement alors - nous aurons le devoir de nous tourner vers l'Allemagne hitlérienne, d'admirer ce qui s'y passe sous le règne de Tschammer und Osten, ..., et de regretter l'absence chez nous d'un véritable chef.

Qu'on y prenne garde, nous n'allons pas vers le chaos, nous nous y précipitons. Dire que le sport français manque d'unité, de directives, de sérieux, c'est constater l'évidence⁴. »

Dans ce témoignage, la comparaison se montre désavantageuse pour la France, sentiment confirmé par les enquêtes d'E. Loisel et de G. Barthélemy⁵ quelques années plus tard. Bien au contraire, R. Perrier, en se rendant de nouveau en Allemagne en 1938 pour interroger Tschammer und Osten, souhaite définitivement importer en France le modèle du Reichssportführer⁶. Selon ce journaliste, le succès de cette organisation administrative ne peut s'expliquer à lui seul et provient en grande partie « de l'idéal allemand qui se fonde sur

¹ Neff J., *Le national socialisme et l'éducation sportive*, thèse de 3^{ème} cycle en science de l'éducation, Paris VII, 1974, p. 145.

² Y compris pour les ouvriers lorsque le 27 novembre 1933, R. Ley, ministre du travail, crée la Kraft Durch Freude (la force par la joie) pour contrôler leurs congés en organisant des manifestations culturelles et sportives.

³ Neff J., in Andrieu G., *L'éducation physique et le sport en France de 1913 à 1936 et les influences étrangères*, Centre de recherches en STAPS, Paris X, 1989, p. 150.

⁴ *L'Auto* du 12 décembre 1933, p. 1.

⁵ Cf. infra chap. 7

⁶ *L'Auto* du 9 novembre 1938, p. 1.

l'existence éternelle et divine du peuple allemand¹ ». Ainsi, en Allemagne hitlérienne, les exercices physiques sont, comme toutes les autres créations du nouveau Reich, directement influencées par la conception Nationale-socialiste :

« Nous estimons que seul pourra durer le peuple qui, à côté de ses qualités spirituelles et morales, dispose d'un maximum de force physique de santé et de vitalité². »

Le régime hitlérien réalise l'éloge de la force par le sport. Il s'agit d'une véritable *aristocratie du biceps*³. Dans les discours politiques, la perception des réalisations nazies demeure cependant confidentielle, malgré les enquêtes journalistiques et les renseignements officiels. La chambre des députés et le Sénat ne sont pas le théâtre de débats significatifs jusqu'au Front populaire, car les parlementaires français ne perçoivent pas encore explicitement les intentions pangermanistes des Nationaux-socialistes.

Les bienfaits de l'unité⁴ administrative allemande sont complétés par la volonté politique de construire une unité morale du peuple allemand grâce à l'EP et au sport. Le 3^{ème} Reich poursuit l'œuvre de la république de Weimar tout en la conformant aux volontés du dictateur légal⁵, A. Hitler, et de son parti politique⁶ ». Le discours prononcé lors du premier congrès de la jeunesse du Reich de Postdam en 1932 sert en effet de doctrine officielle au NSDAP qui « veut éduquer le jeune allemand, le rendre fier et courageux et lui enseigner, tant qu'il en est encore temps, à ne pas baisser sa jeune tête, quand d'autres veulent injustement la bouger⁷ ». L'article 21 de ce programme est très explicite : « L'État doit se préoccuper d'améliorer la santé publique par la protection de l'enfant. L'interdiction du travail de l'enfant, l'introduction de moyens propres à développer les aptitudes physiques par l'obligation légale de pratiquer le sport le gymnastique, et par un puissant soutien à toutes les associations s'occupant de l'éducation physique et sportive de la jeunesse ». Pour A. Hitler, le but naturel « ne peut être que de conserver saine et pure la substance corporelle et morale qu'il a reçue de Dieu⁸ ».

¹ Ibid., p. 3.

² Ibid., p. 3.

³ Idem.

⁴ *L'Auto* des 3 et 11 novembre 1938 ne tarissent pas d'éloge sur le principe d'unité qui « a fait la grandeur du sport allemand, La France sera-t-elle capable d'acquiescer cette unité ? », p. 1.

⁵ Nous empruntons ce diminutif à Berstein S., in collectif, *l'Allemagne de Hitler 1933-1945*, 1991, p. 34.

⁶ Selon W. Reich, le succès du régime nazi ne provient pas de la personnalité d'A. Hitler mais réside « dans ce que les masses ont fait de lui, Reich W., *La psychologie de masse du fascisme*, Paris, Payot, 1933, 1^{ère} Ed., p. 57

⁷ Bernd O., in collectif, *Le Nazisme et les jeunes*, Nancy, PUN, 1985, p. 31.

⁸ Propos tenus par A. Hitler le 16 septembre 1935, cité par Neff J., 1974, op. cit.

L'EP constitue le moyen privilégié pour diffuser cet idéal car elle est à la fois éducation du corps et de la personnalité tout entière. Selon les responsables nazis, une EP bien comprise ne se borne pas à tremper le corps mais à façonner l'âme et le caractère des Allemands. La gymnastique et les sports n'engendrent pas seulement un bien-être personnel; ils sont partie intégrante de la vie collective et un facteur fondamental de l'éducation Nationale-socialiste¹. De plus, l'école, véritable instrument de propagande gouvernementale, est mise au service d'Hitler « en enseignant la lutte héroïque du peuple allemand contre l'univers ennemi, en insistant sur la dégradation de l'Allemagne par le Diktat de Versailles [et] en marquant le réveil de la nation allemande à partir de la résistance de la Ruhr² ». Cette éducation élitiste, ayant pour but de créer un homme nouveau est officiellement perçue en France en 1935 :

« Pour que notre peuple ne disparaisse pas sous les symptômes de la dégénérescence de notre temps, nous devons bâtir un homme nouveau. Nous avons entrepris d'éduquer ce peuple d'une façon nouvelle, de lui donner une éducation qui débute avec la jeunesse pour ne jamais finir. Dans l'avenir, le jeune homme passera d'une école à une autre. Cela commencera pas l'enfant pour finir avec le vieux combattant du mouvement³. »

Une décennie après *Mein Kampf*, la France découvre la place centrale de l'EP dans le système nazi d'embrigadement de la jeunesse. Dans son ouvrage écrit au mitan des années vingt, A. Hitler explique la nécessité d'éliminer « les germes de la décadence physique » humaine. Il préconise par exemple la « destruction des êtres dégénérés ou l'établissement d'un élevage orienté ». Selon lui, « un esprit sain n'habite en général à demeure qu'un corps sain. Rendre les corps robustes n'est donc pas, dans un État raciste, l'affaire des individus, ce n'est pas non plus une question qui regarde en premier lieu les parents, ..., c'est une nécessité de la conservation du peuple que représente et protège l'État⁴ ». En arrivant légalement au pouvoir, il met en pratique ses idées : l'EP Nationale-socialiste est placée sous contrôle de l'État et participe à l'élaboration d'une jeunesse unique. Selon A. Hitler, « le futur jeune allemand doit être mince et élancé, agile comme un lévrier, résistant comme le cuir et dur comme l'acier de Krupp. Nous devons en faire un homme nouveau afin d'éviter qu'il ne sombre dans la dégénérescence générale⁵ ». Chaque jour, l'éducation physique lutte explicitement contre la

¹ H. Burgelin, in collectif, 1991, *op. cit.*, pp. 123-136.

² Allard P., *L'Excelsior* du 14 avril 1936, p. 1.

³ Duport J., *revue Éducateurs, Éducation pour la guerre ou pour la paix*, 1935, p. 12.

⁴ Hitler A., 1924, *op. cit.*, p. 407.

⁵ Discours de la jeunesse prononcé par A. Hitler le 14 septembre 1935, analysé par Koops T., in collectif *Le nazisme et les jeunes*, *op.cit.*, 1985, p. 75.

dégénérescence de la race aryenne et participe de la volonté pangermaniste de conquérir de nouveaux territoires où le peuple allemand, enfin réuni, pourra de nouveau régner sur le monde¹. A. Hitler consacre même l'entête de la page 252 de son ouvrage au célèbre apophtegme : *Un esprit sain dans un corps sain*, dans laquelle il affirme « qu' un jeune homme que le sport et la gymnastique ont rendu dur comme le fer subit moins que l'individu casanier, exclusivement repu de nourriture intellectuelle, le besoin de satisfactions sensuel² ». Selon lui, l'homme nouveau « n'a pas le droit de fainéanter pendant ces années de jeunesse, d'infester de sa présence les rues et les cinémas; il doit après sa journée de travail, cimenter son jeune corps et l'endurcir pour que la vie, un jour ou l'autre, ne le trouve pas trop amolli³ ». L'État raciste « n'a précisément pas pour rôle de faire l'éducation d'une colonie d'esthètes pacifistes et d'hommes physiquement dégénérés, ..., mais bien des hommes doués d'une énergie virile et hautaine, et des femmes capables de mettre au monde de vrais hommes. Ainsi le sport n'est pas destiné seulement à rendre l'individu fort, adroit et hardi, mais il doit aussi l'endurcir et lui apprendre à supporter épreuves et revers⁴ ». L'individu n'est rien, l'État est tout, A. Hitler dispose du corps et de l'âme de chacun :

« L'éducation physique n'est pas chose individuelle. Le mouvement national socialiste requiert tout Allemand de le servir. Ton corps appartient à ton pays car c'est à ce dernier que tu dois d'exister. Tu es responsable de ton corps vis-à-vis de ton pays. Remplis les obligations que te dicte ce livre et tu rempliras un devoir vis-à-vis de ton peuple allemand⁵. »

Le corps des jeunes allemandes et allemands appartient à l'État raciste et chaque membre des HJ doit le développer du mieux possible dans l'intérêt suprême de la nation, conformément au principe du Volkstum. Le principe *Tu n'es rien, ton peuple est tout* ne laisse plus aucune place à l'âme individuelle. Seule l'âme collective importe. L'homme nouveau n'a donc plus d'individualité. Il n'a de valeur que dans le cadre de la communauté. Il se met entièrement au service de son peuple et de son Führer, en se soumettant sans condition à la volonté du parti national socialiste. Ses qualités primordiales doivent être la force physique et la solidité de son caractère qu'il développe au sein de l'école ou dans les mouvements de jeunesse⁶. H. Berr résume le mieux la dépendance idéologique de cette jeunesse embrigadée

¹ Hitler A., 1924, *op. cit.*

² Ibid., p. 252.

³ Idem.

⁴ Ibid., p. 409.

⁵ Archives du SHAT, Ambassade de France à Berlin, note n°177 du Général Renondeau concernant *l'organisation de l'éducation physique en Allemagne*, 1936, p. 9.

⁶ Maschmann M., *Ma jeunesse au service du nazisme*, Paris, Plon, 1964.

qui croit que la France est toujours « attachée aux vieilleries morales¹ ». Par contre, l'Allemagne est perçue comme une nation jeune *revenue à l'instinct* et déclarant la guerre à l'intelligence. L'omniprésent *Heil Hitler* et la politique de méfiance, voire de dénonciation sociale et familiale accentue cette *germanisation* de l'éducation². La Famille, l'État et la Jeunesse d'État³ représentent les trois moments forts de cet élevage humain, basé prioritairement sur la force et le culte de la revanche. A l'école, l'ordonnance du 24 mars 1935 réaffirme que l'écolier allemand doit être jugé non seulement d'après ses qualités intellectuelles mais aussi d'après ses qualités corporelles et son caractère. Cette ordonnance signée par le ministre de l'éducation du Reich, B. Rust, souhaite en effet combattre « les excès d'un libéralisme périmé qui attachait trop d'importance aux qualités purement intellectuelles et négligeait les forces du corps et de la race ». Avec en moyenne dix heures d'activités physiques et sportives, contre cinq dans le meilleur des cas en France, l'écolier allemand lutte contre l'amollissement corporel⁴. Selon A. Hitler, « consacrer, comme on le fait actuellement, deux courtes heures du programme hebdomadaire des écoles secondaires à la gymnastique et, par-dessus le marché, rendre la présence des élèves facultative, c'est commettre une lourde erreur, même au point de vue de la formation purement intellectuelle. Il ne devrait pas se passer un jour où le jeune homme ne se livre, au moins une heure matin et soir, à des exercices physiques, dans tous les genres de sport et de gymnastique⁵ ».

Au niveau des contenus d'enseignement, les exercices proposés dans le programme d'EP des écoles communales et secondaires, poursuivent cette finalité utilitaire, voire militaire. Ils développent les grandes fonctions de l'organisme que sont la respiration, la circulation et les articulations. La performance demeure le maître mot des apprentissages ; un minimum est ainsi fixé pour les différents niveaux de classe. Il s'agit d'apprendre dans un premier temps les bases d'une motricité minimale pour ensuite l'exploiter au cours des jeux ou des concours pré-sportifs.

Le programme d'EP des écoles secondaires repose sur la même logique. Découpé en trois phases, il fixe des exigences précises sur le degré d'assouplissement et les performances à atteindre. La troisième phase de ce programme est toujours consacrée aux jeux, moment

¹ Berr H., *Le mal de la jeunesse allemande*, Paris, A. Michel, 1946.

² Mann E., *Dix millions d'enfants nazis*, Paris, Tallandier, 1988.

³ La loi du 1^{er} décembre 1936 promulgue la dissolution des derniers mouvements de jeunesse non nazis. L'enseignement physique et moral de la jeunesse à l'intérieur du Reich est rassemblé dans la HJ dont les effectifs représentent 31 % de la population de 10 à 18 ans en 1933 et 94 % en 1940 soit un total de 8 600 000 membres sur une tranche d'âge de 9 150 000 enfants. (chiffres extraits de Neff J., 1974, op. cit.)

⁴ Allard P., *L'Excelsior* du 25 mars 1935, p. 6.

⁵ Hitler A., 1924, *op. cit.*, p. 408.

propice à la formation des caractères conformément aux finalités politiques poursuivies par le NSDAP¹ : entre 6 et 10 ans, l'essentiel de l'éducation physique est dominé par la pratique de jeux et d'une gymnastique naturelle qui constituent une EP de base. Entre 10 et 14 ans, les exigences augmentent car on essaie d'apprendre au jeune allemand à éprouver et à dominer ses forces. Après 14 ans, il aspire à la performance, au record et à la victoire. C'est la période propice à l'enseignement des sports collectifs et des sports de combat, période durant laquelle l'endoctrinement est le plus intensif aussi. L'éducation sportive Nationale-socialiste est donc savamment graduée. Entre 12 et 18 ans, un jeune hitlérien passe au total vingt deux tests sportifs obligatoires. Depuis la création des différents niveaux du Brevet National de sport le 14 juin 1933, tout jeune allemand doit faire la preuve de sa bonne condition physique. En obtenant ce brevet, il prouve qu'il réalise son devoir envers la nation, le Führer et son peuple. L'insigne de bronze sanctionne l'aptitude physique des jeunes filles et jeunes gens tandis que l'insigne d'argent et d'or sanctionnent la constance de l'entraînement, le maintien des facultés corporelles et la persistance des qualités motrices tout au long de la vie des individus.

Ce projet politique et sanitaire a donc pour but de développer « l'esprit combatif et de donner au corps la souplesse et la trempe de l'acier² ». Malgré les contraintes des traités de paix, Hitler établit une éducation physique qui compense l'interdiction du service militaire ; l'armée devenant ainsi l'*école ultime* de la formation physique et morale de la jeunesse nazie³.

Les réactions françaises au Wehrsport⁴

Le danger allemand devient de plus en plus explicite lorsque A. Hitler rétablit le service militaire en 1935 puis l'étend à deux années le 24 août 1936. La presse française dénonce de plus en plus ouvertement les orientations militaires de l'EP allemande. A l'aube du Front populaire, A. Surier estime que *ce peuple bout comme un volcan⁵* depuis que A. Hitler a su galvaniser ses forces. Il confirme une nouvelle fois les propos tenus depuis longue date dans les colonnes de *La France militaire* :

« Les Allemands sont forts physiquement. Leur amour des sports, de la marche en particulier, le plaisir avec lequel ils recherchent tout ce qui peut ressembler à un exercice

¹ Selon les âges, les écoliers allemands s'initient à l'orientation lors de randonnées d'une demi-journée ou de plusieurs journées.

² Hitler A., *Mein Kampf*, 1924, p.408.

³ Ibid., pp. 412-414.

⁴ Selon l'expression du Maréchal Pétain prononcée à la chambre des députés lors de la session de la commission de l'armée du 6 juin 1934. Le Wehrsport, appelé aussi Geländesport, désigne n'importe quelle pratique sportive ayant pour but la préparation militaire de la jeunesse.

⁵ *Le Soldat de demain* du 22 novembre 1935.

militaire, leur engouement pour les organisations hitlériennes et pour l'entraînement qui y est donné, font qu'à l'heure actuelle l'Allemagne possède, outre son armée de métier, une jeunesse solide, rompue à la fatigue corporelle, et déjà bien entraînée à la vie du soldat en campagne. (...)

A une race robuste, au moral élevé, animée par l'amour de la patrie, et ne craignant pas l'effort, nous risquons de n'avoir à opposer qu'une jeunesse moins forte par le corps et par le cœur¹. »

Les conclusions du 2^{ème} Bureau, confirmées par les dépêches d'A.F. Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, et les témoignages publiés dans la presse, laissent présager le pire. L'Allemagne fait progressivement figure d'un vaste champ retranché, d'un immense arsenal, « fonctionnant à la faveur d'un régime martial, à l'abri d'une législation draconienne, avec, de temps à autre, de mystérieuses exécutions² ». Parmi les témoignages dénonçant le danger allemand, celui du maréchal Pétain de janvier 1935, réclame le rétablissement du service militaire français de deux ans face aux intentions pangermanistes³. Etant donné les enjeux géostratégiques, l'EP obtient droit de cité dans les discours politiques. Une fois encore, l'argument des initiatives allemandes est avancé pour justifier une telle réaction. Aux idées de L. Jahn, les Préparatistes français opposent celles du général Chanzy. L'éducation physique devient partie prenante de la vie des nations suite aux expérimentations des pays autoritaires. Désormais, il s'agit de faire mieux que le Wehrsport allemand car il ne faut pas que l'espérance de l'adversaire provienne des faiblesses françaises. Pour le maréchal Pétain et le général Weygand, l'Allemagne méprise les politiques de désarmement, seule une France forte peut désormais maintenir la paix en Europe : « C'est pour la France une inéluctable nécessité, ..., une France faible, la guerre ne serait plus qu'une question de date. Pour éviter la guerre, une seule solution : être fort⁴. »

Au cours des années trente, suite aux mesures prises en Allemagne, les vieilles rancœurs françaises rejaillissent. Les hommes politiques de droite réclament l'abrogation de la loi du 31 mars 1928 qui distingue l'EP de la PM. En dénonçant l'exemple de la Reichswehr, ils condamnent outre-Rhin l'encadrement des sports de combat et des sociétés de gymnastique par les anciens officiers de la Reichswehr. A. Chéron invite quant à lui le ministre de la guerre « à stimuler dans le pays les efforts de l'éducation physique sans pour autant qu'il faille songer à une organisation

¹ *La France militaire* du 15 septembre 1933, p. 1.

² Herriot E., *Jadis, d'une guerre à l'autre 1914-1936*, Tome 2, Paris, Flammarion, 1952, p. 506.

³ Selon le Maréchal Pétain, le réarmement allemand est un fait accompli en 1935.

⁴ *Revue des deux mondes*, 1935, p. XX.

paramilitaire de la jeunesse française¹ ». Six jours plus tard, il propose à la commission de l'armée d'étudier les conditions dans lesquelles pourraient être organisés l'éducation et l'entraînement physiques de la jeunesse : « Alors que l'Italie, l'Allemagne, la Russie et même l'Angleterre ont mis au point différents systèmes de préparation militaire, la France en est restée à une préparation facultative qui n'atteint guère que 25 000 jeunes gens² ». Mais l'opinion publique est partagée. P. Marie, journaliste au *Populaire*, fait part de son indignation avant de s'en prendre personnellement à A. Chéron : « Non, mon Général pas ça », s'exclame-t-il : « Il apparaît qu'une fois de plus, on veut mélanger deux activités qui n'ont et ne doivent avoir aucun rapport. Que quelques politiciens à la "Adolphe Chéron" - pour justifier la vie de pseudo-organisations et les subventions qu'elles sollicitent - tentent de créer, de perpétuer, ce malentendu, cette confusion, cela n'est pas pour nous étonner³ ».

Quel que soit le témoignage, les intentions allemandes sont connues. En 1936, année du Jungvolk⁴ en Allemagne, A. F. Poncet confirme à son tour les enjeux géostratégiques de la politique pangermaniste :

« Il convient de rappeler que le règlement donné au Jungvolk ne fait que compléter le règlement déjà mis en service dans la Hitlerjugend. La formation du Pimpf n'est en effet que le début de cette éducation sportive et politique qui, prenant le jeune allemand dès l'âge de 10 ans, l'incorpore successivement dans les sections du Jungvolk, des jeunesses hitlériennes, de l'Arbeitsdienst et de la Wehrmacht, afin que, parvenu à l'âge de l'homme, il soit pénétré des principes NS, rompu à toutes les manœuvres en ordre serré et à tous les exercices sur le terrain, imbu du sens de la discipline et de l'esprit de sacrifice, et qu'il fournisse à son pays un soldat d'élite et un défenseur résistant, aguerri et fanatique⁵. »

L'Allemagne socialiste n'a donc pas perdu le goût du militarisme prussien. Bien au contraire, elle le rétablit officiellement grâce au sport. G. Hébert l'avait du reste compris, lui qui essaie depuis 1923 de convaincre l'opinion publique française des réels objectifs du sport allemand, déclarant que « notre conception sportive est fautive. Chez l'Allemand, l'exercice n'est qu'un moyen pour devenir un homme; chez nous, le sport est devenu une fin par le fait même de l'abus des championnats et des réunions spectaculaires⁶ ». Grâce au principe de la

¹ Archives de la chambre des députés, P.V. de la commission de l'armée, séance du 21 mars 1935, pp. 57-58.

² Ibid., séance du 27 mars 1935, p. 4.

³ *Le Populaire* du 20 avril 1936, p. 3.

⁴ Le Jungvolk est le groupement des éclaireurs nazis âgés de 10 à 14 ans. Le décret du 1^{er} avril 1936 institue une nouvelle réforme de ce groupement qui devient officiellement l'antichambre des Jeunesses hitlériennes. Des camps modèles se constituent à proximité des villes, des défilés se déroulent dans les rues le dimanche, des conférences ont lieu dans les écoles, des quêtes sont mêmes réalisées parmi la population au profit du *petit peuple hitlérien*.

⁵ A. Nat, Dossier F 17 13954, note n°616 du 9 avril 1936, p. 5.

⁶ Hébert G., *L'éducation physique* du 15 juillet 1923, p. 4.

nation armée par une arme d'un genre nouveau, le sport, la force allemande renaît de ses cendres. L'État et le parti nazi ordonnent aux vingt deux millions d'Allemands de fouler régulièrement le stade. Selon E. Loisel, tous travaillent avec enthousiasme à refaire une race :

« Ne prenons ni à la légère, ni au tragique le plan grandiose destiné à remettre l'Allemagne à la place que sa défaite militaire lui a fait perdre. L'éducation physique est une des pièces maîtresses de ce plan. L'esprit totalitaire et unitaire l'anime comme il anime toute la vie allemande d'aujourd'hui. Cet esprit n'est pas le nôtre, et je ne pense pas qu'il le devienne jamais. Ce n'est pas une raison pour hausser les épaules et passer. Ce n'est pas une raison non plus pour baisser le dos et attendre¹. »

A partir du 24 août 1936 lorsque le service militaire allemand est étendu à deux années, plus de 4 millions d'hommes sont directement mobilisables dans les associations sportives et gymniques. L'existence du Wehrsport est connue de toutes les démocraties européennes. A. Hitler ne cherche plus à le masquer. Bien au contraire, un an après les Jeux Olympiques de Berlin, il inaugure, le 9 septembre 1937, les premiers jeux nationaux socialistes dans le nouveau stade de Nuremberg. Les épreuves sportives se déroulent en uniforme et confirment les propos tenus par A. F. Poncet au lendemain des Jeux de Berlin. Le sport est bel et bien la pierre angulaire de la propagande Nationale-socialiste :

« Sur les arènes de la capitale du Reich, le sport est apparu comme la méthode la plus simple et la plus sûre pour exercer une influence décisive sur la formation physique et morale de la jeunesse, pour aguerrir les corps, tremper les caractères, inculquer aux jeunes gens le goût de l'effort et le sens de la discipline, en faire les meilleurs garants de la prospérité et de la sécurité nationales, et les relier les uns aux autres et tous ensemble à leur patrie, par une religion commune.

Le sport s'est révélé également comme un puissant moyen d'attraction et d'action sur les masses, comme un facteur très important de l'éducation populaire². »

Si effectivement le régime nazi a pour but de régénérer rapidement un peuple meurtri et oppressé en employant tous les moyens possibles, dont le sport en particulier, on peut s'interroger sur les méthodes employées. Le mythe de l'homme nouveau cache un modèle d'endoctrinement sans précédent. Le retour en force d'un vocabulaire militaire et d'une pédagogie instructrice, roborative, ne peut masquer la séduction du régime nazi pour la notion de chef. Seule la philosophie de l'ordre compte, quels que soient les principes pédagogiques employés. En amplifiant les valeurs du sport, le régime nazi officialise le dressage corporel d'une jeunesse allemande désœuvrée, misérable et en quête d'un nouvel idéal³. Selon A.F. Poncet, l'éducateur national-socialiste prépare l'adolescent à la guerre, non pas comme une

¹ *L'Auto* du 19 novembre 1937, p. 3.

² Archives du SHAT, Note n°1301 du 19 août 1936 de A.F. Poncet au MAE, p. 18.

³ Noth E., *La tragédie de la jeunesse allemande*, Paris, Grasset, 1934.

cruelle nécessité, mais comme à un acte auguste par lequel doivent normalement s'affirmer la vitalité et le génie propre de la race nordique. Il s'agit ni plus ni moins de « cultiver dans la jeunesse les instincts guerriers, de la familiariser avec les conditions et les exigences du combat moderne, de la mettre en mesure d'en affronter sans défaillance les fatigues et les horreurs, de la convaincre que le soldat n'est pas seulement le défenseur du foyer, mais l'agent de la mission providentielle qui incomberait à la race germanique¹ ». L'énergie morale, la force, l'endurance, l'art d'utiliser tous les moyens naturels et artificiels pour attaquer ou défendre, qualités indispensables du combattant moderne, sont recherchées en priorité au même titre que l'esprit offensif².

Le mythe de la race germanique est donc orienté vers des fins très concrètes. Il s'agit de persuader la jeunesse que la guerre est un phénomène normal et nécessaire pour la survie de la nation NS. La guerre représente le moyen privilégié pour conquérir de nouveaux territoires. La mission des éducateurs Nationaux-socialistes consiste donc à convaincre les jeunes gens qu'ils sont des agents d'une mission divine, en quelque sorte surnaturelle, la mission impartie par la providence à la race germanique. Pour A.F. Poncet, « le soldat du Reich, n'est donc pas seulement le défenseur du sol national; il est, plus encore, l'apôtre d'un nouvel évangile, le pionnier d'un ordre nouveau apporté au monde par le National-socialisme³ ». L'homme nouveau est donc courageux, discipliné, subordonné à ses chefs, autant de valeurs exposées dans *Mein Kampf*: « Ainsi le sport n'est pas destiné seulement à rendre l'individu fort, adroit et hardi, mais il doit aussi l'endurcir et lui apprendre à supporter épreuves et revers⁴ ». Le programme du docteur Stellrecht vise donc à concrétiser le vœu d'A. Hitler exprimé douze ans auparavant :

« Qu'on donne à la nation allemande six millions de corps parfaitement entraînés au point de vue sportif, brûlants d'un amour fanatique pour la patrie et élevés dans un esprit offensif le plus intense, un État national en saura faire, en cas de besoin, une armée en moins de deux ans, si toutefois il y a des cadres⁵. »

Le corps de l'homme nouveau ne lui appartient plus, il appartient à l'État National-socialiste. En formant l'individu pour la communauté, elle est destinée à lui survivre. La formation de chef et le désir de revanche représentent les bases fondamentales de l'idéologie

¹ Archives du MAE, série Allemagne, note n°1518 du 14 octobre 1936, pp. 1-2.

² « L'esprit offensif, écrit-il, c'est l'esprit de la race nordique. La volonté offensive coule dans les veines de l'homme du Nord avec son sang. Elle ne s'apaise que lorsque les colonnes se mettent en marche vers des horizons inconnus. » Ibid., p. 2.

³ Idem.

⁴ Hitler A., 1924, *op. cit.*, p. 409.

⁵ Ibid., p. 542.

Nationale-socialiste : « la destruction de l'ennemi mortel, l'ennemi impitoyable, la France¹ ». Il ne doit y avoir en Allemagne qu'une seule jeunesse, une jeunesse d'État, animée d'une même ardeur et d'un même idéal. Seuls importent la vigueur physique, l'équilibre moral, la fermeté, la dureté du caractère, le goût de l'héroïsme, l'audace, le sens de la discipline et le dévouement à l'idéal National-socialiste. L'objectif de l'endoctrinement de cette jeunesse consiste donc à élaborer d'abord de bons nazis puis de bons soldats. L'État raciste ne demande pas à sa jeunesse de réfléchir mais d'exécuter des ordres. Progressivement l'esprit militaire se confond avec l'esprit civique. Les fêtes de Nuremberg, auxquelles refuse d'assister A.F. Poncet, deviennent les hauts lieux de la mystique pangermaniste. Devant des milliers d'endoctrinés, A. Hitler ne manque pas de rappeler la supériorité de la race germanique. Nuremberg symbolise une *espèce de délire sacré*².

En France, la perception de l'endoctrinement hitlérien n'est pas perçue jusqu'en 1936 malgré les nombreuses mises en garde des Attachés militaires des Ambassades étrangères qui assistent chaque année aux manifestations de masse du régime nazi. En 1937, le général Renondeau, Attaché militaire de l'Ambassade de France à Berlin, témoigne à ce sujet en s'attardant sur les enjeux de cet endoctrinement. Selon lui, « le gouvernement hitlérien ne prépare pas une génération d'intellectuels, mais une génération de jeunes gens ne reconnaissant que l'idéal National-socialiste, aveuglément dévoués au Führer, au caractère énergique, au corps athlétique³ ».

Néanmoins, faute de solutions, les dictatures exercent en France une fascination croissante :

« Il est facile de railler les dithyrambes sur la pureté de la race aryenne, sur la volonté d'expurger de son sang tous les éléments hétérogènes. C'est plus aisé de railler que d'imiter. (...) Nous avons grand besoin d'imiter, et au besoin de copier sans fausse honte, certaines méthodes de régénération pratiquées outre-Rhin. Tout n'est pas précisément mauvais dans les théories hitlériennes⁴. »

Ce à quoi les forces politiques de gauche s'opposent, L. Lagrange en tête, ne voulant pas "apprendre à la jeunesse à marcher au pas cadencé", mais simplement créer par et pour elle la joie et la santé⁵. Les projets conservateurs ne baissent pourtant pas les bras. En 1937, le général Weygand publie un opuscule au titre évocateur, *Comment élever nos fils*, où l'éducation physique et l'instruction prémilitaire occupent une place centrale. L'auteur conclue

¹ Burrin P., *Histoire*, janvier 1989, p. 48

² Poncet A.F., *Souvenirs d'une Ambassade à Berlin*, Paris, Flammarion, 1946, p. 268.

³ Archives du SHAT, Ambassade de Berlin, note n°245 du 18 avril 1936, p. 3.

⁴ *Le Soldat de Demain* du 22 novembre 1935.

⁵ JODPC, séance du 12 décembre 1937, p. 3607. Cf. infra chap. 7.

qu'il « n'est pas question, pour y arriver, de copier l'étranger, d'imposer des contraintes ou des idolâtries, dont un esprit français ne saurait s'accommoder. Mais il convient de ne pas oublier que l'absence de discipline mène à l'anarchie, qui est le plus court chemin vers la privation de la liberté!¹. »

2. L'identité professionnelle des enseignants d'EP

Une légitimité scolaire fragile

Depuis 1925, même si le principe de l'obligation scolaire de l'éducation physique est réaffirmé, les emplois du temps consacrent peu de place à cet enseignement². Malgré l'action d'E. Herriot au ministère de l'instruction publique³, l'identité scolaire de l'EP demeure un vœu pieux. Au cours des années trente, la modernisation de ses discours apparaît d'autant plus nécessaire que le taux de scolarisation en école primaire croît régulièrement au fil des années.

Évolution du taux de scolarisation en école primaire 1935-1938

Année	population française totale (en millions)	enfants scolarisés dans les écoles primaires (en millions)	Enfants scolarisés / population totale (en %)
1935	41,9	5,23	12,48
1936	41,9	5,26	12,55
1937	42	5,33	12,69
1938	42	5,44	12,95

Alors que les effectifs de l'école primaire se stabilisent aux alentours de 13% de la population totale, l'EP reste « une construction pédagogique, une théorie construite et isosexuée de l'exercice, indépendamment de toute application massive⁴. Ses horaires atteignent rarement les deux heures réglementaires⁵ ». Dans l'enseignement secondaire, l'arrêté du 19 janvier 1925 adjoint à ces deux heures un après-midi de plein air, généralement accordé le jeudi, pendant lequel les élèves s'exercent aux jeux, à la gymnastique d'application ou aux

¹ Weygand Général, *Comment élever nos fils*, Paris, Flammarion, 1937, p. 46.

² L'arrêté du 19 janvier 1925 rend obligatoires 2 heures d'EP dans l'enseignement secondaire.

³ Il occupe le portefeuille du MIP du 23 juillet 1926 au 11 novembre 1928.

⁴ Arnaud P., *Bulletin Binet Simon* n°614, 1988, p. 4.

⁵ Parfois, ces deux heures sont réparties en trois fois vingt minutes les lundi, mardi et vendredi, et deux fois trente minutes les mercredi et samedi.

sports¹. L'utilité sociale de la leçon d'EP et celle de la demi journée de plein air se justifient en outre au moment où l'alcoolisme, les maladies vénériennes et la tuberculose tuent deux fois plus de Français que d'Anglais.

Au cours des années trente, les enseignants français d'EP, déjà peu nombreux à enseigner dans les établissements primaires et secondaires, souffrent d'un manque de reconnaissance sociale. Issus d'horizons divers, leur diversité professionnelle contraste avec les autres corps de la fonction publique. Durant l'entre-deux-guerres, de nombreux anciens combattants sollicitent des équivalences pour devenir en France professeur d'EP, soit parce qu'ils possèdent des qualités physiques qui leur permettent de devenir des éducateurs sportifs au sein des nombreuses sociétés extra scolaires, soit parce qu'ils ont suivi quelques stages de formation à l'École de Joinville². En 1931, R. Fournié réclame en vain la création du concours de l'agrégation d'EP³ alors que P. Garnier souhaite l'institutionnalisation d'une licence d'EP en citant l'exemple roumain où les licenciés en EP possèdent « les mêmes droits, avantages, traitements que leurs collègues de l'enseignement secondaire. Selon lui, « seule l'université française s'obstine à traiter en parias ses professeurs d'éducation physique, qui n'en sont pas plus fiers pour cela⁴ ». Neuf ans après que P. Nadal ait réclamé une formation des éducateurs qui aboutisse à « des ingénieurs en éducation physique ⁵», les enseignants français d'EP sont dans le meilleur des cas assimilés à des personnels de second niveau, comme en témoigne le rapport du recteur de Poitiers de 1930 :

« Certes, des progrès ont été réalisés et les maîtres d'aujourd'hui ont dans l'ensemble, une attitude et une conduite correctes. Dans l'ensemble encore, ils comprennent mieux leurs obligations professionnelles et s'essaient à donner honnêtement ce qu'ils appellent, non sans quelque prétention, la "leçon". Est-ce à dire qu'ils soient pleinement à la hauteur de leur tâche ? Il serait audacieux de le penser. Les professeurs de gymnastique (accordons leur ce titre) manquent par trop encore de culture générale et particulièrement de même qu'ils ignorent encore trop la pédagogie, c'est à dire l'art d'adapter la théorie aux réalités. On souhaiterait les voir disposer d'un savoir général bien assuré, de connaissances physiologiques et médicales précises, de directives pédagogiques éprouvées, de manière à ce qu'ils puissent surveiller, diriger, corriger l'effort de leurs élèves, rafraîchir leur attention, dériver fructueusement leur activité.

¹ Cette demi-journée de plein air s'inscrit dans la seconde campagne des hygiénistes dont l'apogée se situe en le 18 juin 1929 avec la publication du rapport Lesage.

² En Allemagne, le même phénomène se produit. Certains officiers en retraite demandent à devenir professeurs d'EP dans les établissements scolaires. Archives du SHAT, 2^{ème} Bureau, *Bulletin de renseignements* n°14 du 2 avril 1928, p. 54.

³ *Le Sport Universitaire* n°18 du 1^{er} novembre 1931, p. 1.

⁴ *L'éducateur physique* n°5 de novembre 1930, pp. 24-25.

⁵ *Journal de médecine de Bordeaux*, n°3 du 10 février 1921, p. 71.

Ainsi le maître d'éducation physique ne pourrait plus être considéré comme un frère mineur. Gagnant en estime et en dignité, il serait - ce qu'il aurait dû toujours être - le collaborateur indispensable et immédiat du professeur, celui qui a la charge de dresser la machine humaine dont l'activité, la santé ou les déficiences ont des répercussions si directes sur la vie et l'activité de l'âme¹. »

En France, le professeur de gymnastique est donc mal considéré. Il fait rarement partie des conseils de classe². La crise de l'identité professionnelle est telle que *L'Éducateur physique* décourage les futurs candidats au professorat d'EP :

« Nous engageons les jeunes instituteurs qui préparent le degré supérieur ou qui sont déjà diplômés, à bien réfléchir avant de s'engager dans la carrière de l'éducation physique.

Ne pas oublier que le métier est fatigant, qu'il est mal rétribué; que la retraite est acquise à 60 ans au lieu de 55 (le professeur de gymnastique est sédentaire !!!)

Actuellement, les annuités valables pour la retraite sont de 380 fr. pour un instituteur adjoint; 450 fr. pour un directeur d'école et 375 fr. seulement pour un professeur d'éducation physique de l'enseignement secondaire.

Combien d'entre nous, pour n'avoir pas réfléchi à cela, le regrettent amèrement!!!³ »

A la grande colère de cette revue professionnelle, les pouvoirs publics ne paraissent pas disposés à légiférer sur cette question. Sur le plan salarial, un enseignant français d'EP perçoit entre 11 et 22 000 francs par an alors que son homologue suisse gagne entre 36 et 42 000 francs⁴. Pour résoudre cette crise, les comparaisons avec les pays étrangers se systématisent et engendrent parfois un sentiment d'humiliation :

« Nous avons suivi avec intérêt d'abord, puis avec un peu d'humiliation, l'effort créateur de l'URSS, de l'Allemagne, de l'Italie. Or, dans ces trois grands pays, les professeurs d'éducation physique jouissent des mêmes traitements que les autres professeurs de l'université.

Pendant le même temps, qu'a-t-on fait en France, où les éducateurs physiques sont traités en parias ?

Rien !...

C'est de cette inertie, de cette incompréhension, et pour tout dire, de cette impuissance, que meurent les gouvernements et quelquefois les régimes⁵. »

En créant en 1933 le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'EP (CAPEP)⁶, les autorités politiques françaises semblent enfin décidées à reconnaître publiquement le métier

¹ A. Nat., Dossier F. 17 13930, Rapport du recteur de l'Académie de Poitiers transmis au ministère de l'instruction publique le 18 novembre 1930, pp. 9-10.

² *L'éducation physique* n°16 du 15 octobre 1930, p. 249.

³ *L'Éducateur physique* n°7 de mai 1931, p. 25.

⁴ *L'Éducateur physique* n°12 d'août 1932, p. 27.

⁵ Plasson R., *L'Éducateur physique* n°25 de novembre 1935, p. 5.

⁶ En 1933, le CAPEP remplace le CAEP créé le 12 août 1931. Les épreuves sont au nombre de trois réparties en une interrogation écrite sur une ou plusieurs questions issues d'un programme officiel (anatomie, physiologie,

de professeur d'EP. Dans le rapport du MEN du 31 juillet 1933, A. de Monzie fait explicitement allusion aux initiatives étrangères. Il explique notamment que, si, « dans quelques pays d'Europe, l'EP semble plus avancée qu'en France, c'est précisément parce que la formation des professeurs chargés de cette discipline y est plus complète et qu'en particulier, les maîtres ayant étudié, comme connaissances de base, les diverses sciences auxquelles se rattache l'éducation physique, peuvent être non seulement des exécutants et des démonstrateurs d'exercices physiques, mais de véritables éducateurs capables; ..., de diriger, avec l'autorité nécessaire, l'éducation physique et de faire l'éducation non seulement des muscles mais encore de la volonté et du caractère des élèves qui leur sont confiés¹. Même s'il subsiste quelques lacunes², ce nouveau diplôme accentue les exigences intellectuelles des candidats en leur demandant de posséder le brevet supérieur ou le baccalauréat. Auparavant, la possession du brevet élémentaire, du brevet de l'enseignement supérieur (section générale), du diplôme d'études secondaires ou de tout autre diplôme d'État d'un niveau plus élevé (brevet supérieur, baccalauréat...) suffisait. Désormais, les épreuves du CAPEP exigent un niveau scolaire beaucoup plus élevé. Pour satisfaire aux épreuves orales et techniques du second tour, les candidats doivent dissenter lors de deux compositions écrites de quatre heures³.

Toujours en 1933, le nouveau SSEP, le docteur P. Marcombes, se préoccupe du statut juridique des professeurs d'EP en souhaitant distinguer les professeurs d'état des professeurs libres d'éducation physique. L'État doit, selon lui, réglementer la profession s'il veut mettre en oeuvre sa politique éducative et convaincre du bien fondé de l'obligation scolaire de l'EP. La commission de l'enseignement et des beaux arts de la chambre des députés se soucie la première de cette situation. Lors de sa séance du 25 janvier 1933, elle conclut que « nul ne peut prendre le titre de professeur d'éducation physique et donner cet enseignement s'il n'est pas en possession d'un certificat probatoire délivré par l'État ou sous son contrôle⁴ ». Elle confirme enfin le décret du 11 février 1932⁵ qui fixe les états de services hebdomadaires des enseignants féminins et masculins à 16 heures en lycée et 24 heures en collège.

La réforme officialisée par le décret du 31 juillet 1933 (CAPEP) réglemente donc d'une façon plus stricte les conditions d'accès aux emplois publics de professeur d'EP dans les

pédagogie), un examen pratique individuel comportant six épreuves athlétiques et gymniques et une épreuve pédagogique consistant à animer une leçon pour un groupe d'élèves déterminé.

¹ JO du 12 août 1933, p. 8743.

² P. Tissier se réjouit de cet alignement, *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1933, p. 66.

³ *Ibid.*, p. 69.

⁴ Archives de la commission de l'enseignement et des beaux-arts de la chambre des députés.

⁵ JO du 14 février 1932, pp. 1667-1669.

établissements de second degré : « Inspirée par l'intérêt supérieur de l'enseignement, elle a pour effet d'empêcher la nomination d'un certain nombre de candidats¹ » qui ne répondent plus aux exigences professionnelles. Malgré ces nouvelles exigences, « l'anarchie de l'EP scolaire² » perdure dans les pratiques quotidiennes. Les projets de loi réglementant la profession sont bloqués au Sénat, la situation s'enlise dans des imbroglios juridiques et administratifs et les salaires restent très faibles. M. Oger, journaliste à *L'Auto*, évoque à ce sujet « la grande amertume et la peine des professeurs d'éducation physique³ », dont le traitement est inférieur à celui d'un ouvrier ou d'un professeur de dessin. H. Ducos avoue même ces « traitements de famine⁴ ». Peu à peu, la situation se gâte, l'ensemble de la communauté scolaire s'insurge de la situation dramatique de ces professeurs. Le congrès des proviseurs de 1935 réclame quant à lui « une situation décente des professeurs d'EP en rapport avec les titres exigés et le travail fourni⁵ ».

A l'étranger, la situation semble moins dramatique. En 1930, l'enseignant allemand d'EP « doit être un excellent praticien et un exemple d'énergie, de courage, de dévouement. Son action sur la formation de la personnalité juvénile est irremplaçable⁶ ». Selon le docteur Engler, « le professeur avec option sportive [incarne] le type idéal de l'enseignant national socialiste. Outre de solides connaissances scientifiques, littéraires et philosophiques, il doit être un excellent pédagogue et un chef avisé de la jeunesse. En dehors de l'école, il a également un rôle éminent à assurer dans les associations sportives civiles et dans les organisations du parti. Partout où il se dévoue, il doit être un vivant exemple de l'idéal national socialiste⁷ ». Lorsque A. Hitler arrive au pouvoir, l'enseignant d'EP devient une pièce maîtresse pour contrôler la jeunesse allemande. Le parti nazi met en place des structures institutionnelles pour former ces enseignants d'un autre type. Ces derniers n'apprennent pas seulement les différentes techniques corporelles et sportives mais sont initiés à une éducation physique, virile et morale. Les professeurs d'EP deviennent progressivement les principaux fonctionnaires de l'État nazi, chargés à la fois de l'enseignement scolaire, de l'enseignement prémilitaire et militaire des jeunes. De plus, ils occupent des responsabilités importantes,

¹ A. Nat., Dossier F/17/13926, «Rapports du Conseil Supérieur, Procès Verbaux des séances», 1937.

² Marie P., *Le Populaire* du 13 janvier 1936.

³ *L'Auto* du 1^{er} novembre 1934.

⁴ JODPC, 2^{ème} séance du 11 décembre 1936, p. 3523.

⁵ Paucot R., *L'Éducateur physique* n°29 de novembre 1936, p. 17.

⁶ Neff J., *L'enseignant d'éducation physique allemand du second degré (1900-1937)*, note d'étude et de recherche, École normale supérieure d'E.P.S., 1974, p. 12.

⁷ *Ibid.*, p. 25.

sinon majeures, au sein des mouvements de jeunesse et dans le système éducatif. Le 11 juillet 1933 par exemple, un décret est publié commandant aux professeurs d'étudier sans attendre l'idéologie Nationale-socialiste et de se familiariser avec l'ouvrage de référence, *Mein Kampf*. Trois mois plus tard, tout enseignant de l'école publique doit devenir membre d'une organisation de lutte nazie et satisfaire à des tests physiques paramilitaires s'il veut préserver son emploi. L'enseignant d'EP se voit ainsi accorder une place privilégiée dans la politique de l'homme nouveau. Le régime nazi en fait le maître idéal et lui accorde de nombreux privilèges. Il n'est pas rare de le voir occuper le poste de professeur principal alors que son homologue français est tout juste toléré dans l'institution scolaire. Mais cette popularité dans les régimes autoritaires présente des contraintes. Sur le plan idéologique, il doit être un enseignant docile, obéissant, embrigadé et discipliné¹ pour espérer inculquer à la jeunesse allemande les valeurs Nationales-socialistes. Dans les pays autoritaires, l'enseignant d'EP devient « un préfet de l'État² », garant de la force et de la cohésion nationale³.

Outre-Rhin, la loi du 26 janvier 1937 consacre la subordination juridique et idéologique de l'enseignant d'EP. Il doit non seulement prêter serment de fidélité au régime politique et à son chef suprême mais sa protection sociale lui est assurée s'il jure fidélité jusqu'à sa mort au Führer.

La formation des enseignants et les influences étrangères

Si l'on en croit la rhétorique de l'époque, une des causes du retard de l'EP française vis-à-vis de ses homologues étrangères, tient à la qualité de la formation de ses enseignants⁴. Il semble vain d'imposer une obligation scolaire de l'éducation physique s'il n'existe pas une réelle formation universitaire des enseignants. Pour le docteur Chailley-Bert en 1931⁵ et le Pr. A. Latarjet, la légitimité de l'éducation physique « sera universitaire ou ne sera pas⁶ ».

Entre les deux guerres mondiales, la diversité des centres de formation en France est progressivement remise en cause, à partir notamment des analyses comparatives menées sur les formations universitaires mises en place dans toute l'Europe. La « carence de

¹ Allard P., *L'Excelsior* du 13 avril 1936, p. 3.

² Perrier R., *L'Auto* du 9 novembre 1938, p. 3.

³ En Italie, il doit par exemple prêter serment, conformément au décret loi d'octobre 1931: « Je jure d'être fidèle au roi et à son successeur, au régime fasciste, d'observer loyalement le statut et les autres lois de l'État, d'exercer mon métier d'enseignant et de remplir tous mes devoirs académiques avec le but de former des citoyens efficaces, probes, dévoués à la Patrie et au régime fasciste». Milza P. & Berstein S., *Le fascisme italien, 1919-1945*, Paris, Seuil, 1980, pp. 207-208.

⁴ *Les archives du droit médical et de l'hygiène* du 1^{er} juillet 1932 l'affirment explicitement, pp. 16-17.

⁵ Le docteur Chailley-Bert réalise une véritable diatribe des formations accélérées en éducation physique. Les stages courts sont ses principales cibles. *Le Bulletin médical* du 29 août 1931, p. 603.

⁶ Latarjet A., *revue des vivants*, n°9, septembre 1935, pp. 1351.

l'université¹ » existe en France à cette époque et freine la reconnaissance des professeurs français d'EP alors que leurs homologues étrangers paraissent jouir d'un meilleur statut. Dans quelle mesure les références aux expériences étrangères permettent d'une part d'améliorer la formation initiale des enseignants français d'EP et d'autre part accélèrent l'intégration scolaire de ces personnels ?

Cinq ans après la création des IREP qui tentaient de combler le retard sur les pays étrangers sans pour autant faire l'unanimité dans les discours professionnels, l'analyse comparative menée au mitan des années trente se révèle encore désavantageuse pour la France². Selon P. Nadal, « c'est l'Édit de Nantes de l'éducation physique³ ». Dans la lutte d'influence que chacun se livre, l'exemple des réalisations étrangères devient un argument supplémentaire de persuasion. Au modèle des IREP défendu par les médecins, les Préparatistes proposent depuis 1920 la transformation de l'École de Joinville en un centre national d'EP. Selon eux, « l'héritage de sa renommée est un précieux patrimoine moral, dont il importe que l'Institut national s'assure la possession⁴ ». En 1922, M. Boigey demande que cette transformation s'inspire des réalisations suédoises :

« La loi prévoit la transformation de l'école de Joinville en une école supérieure d'éducation physique destinée à former des maîtres et des instructeurs d'éducation physique des deux sexes. Cette école, à l'image de l'Institut de Stockholm, deviendrait donc mixte et comprendrait à la fois un personnel militaire et civil⁵. »

Alors que l'École de Joinville a accueilli 140 missions étrangères durant les années vingt, son prestige international apparaît menacé⁶. Outre les problèmes récurrents d'insalubrité, elle subit de violentes critiques de la part de certains universitaires et politiques⁷. Pour P. Tissié, cette « école militaire a tout simplement retarder l'évolution de l'EP en jetant sur elle un certain discrédit et en faussant les idées⁸ ». En ces années trente, la doyenne des institutions de formation en EP ne semble plus être la "*clef de voûte*⁹ de la légitimité professionnelle et universitaire des professionnels français de l'EP et des sports. *La Dépêche* du 22 mars 1936 renforce ce sentiment d'amertume en évoquant ce « visiteur

¹ Ibid., p. 1338.

² A peine nés, les IREP font l'objet de sévères remises en cause. Cf. Saint-Martin J., revue *STAPS*, 2004.

³ *Revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale* de juillet-août-septembre 1930, p. 81.

⁴ JODPC, séance du 12 février 1920, annexe n°316, op. cit., p. 296.

⁵ Boigey M., 1922, op.cit., p. 8.

⁶ *Sport et santé*, n°25, mars 1931, p. 26.

⁷ Pour H. Ducos, l'École de Joinville a eu sa part et doit laisser la place aux médecins et à l'université.

⁸ Tissié P., 1922, op.cit., pp. 194-195.

⁹ *L'Auto* du 11 décembre 1929, p. 7.

allemand qui laisse dédaigneusement tomber de ses lèvres, ce mot : "Dommage !", après sa visite. ou ce russe, chef d'une délégation qui dit, un autre jour, au médecin-chef de l'école : "Ah !, si nous avions vos hommes, quelles installations nous leur donnerions !" ».

D'abord isolé, l'argument des influences étrangères devient de plus en plus présent. Au cours des années trente, les allusions aux initiatives allemandes et italiennes deviennent explicites. Relayées par la presse, elles renseignent l'opinion publique sur les difficultés françaises. En 1930, le colonel Marchal, consacre un chapitre particulier à l'École Supérieure allemande d'EP qui « forme, dans le sens complet du mot, une libre communauté de tous ceux qui cherchent à édifier l'éducation physique sur des bases scientifiques² ». Trois ans plus tard, c'est au tour de D. Strohl de se livrer à l'éloge de l'Académie fasciste italienne, manière somme toute particulière d'accroître les difficultés d'existence de l'École de Joinville³ et d'insister sur l'intérêt du régime fasciste pour la formation des professeurs d'EP⁴. La même année, P. Nadal invite à son tour les responsables français à s'inspirer de l'exemple italien :

« Un exemple à imiter et à surpasser : l'Académie italienne d'éducation physique. C'est à dessein que je prends l'Italie comme exemple car c'est elle qui paraît avoir de l'éducation physique supérieure la conception la plus étudiée, la plus grandiosement conçue et qui cherche des réalisations d'une envergure exceptionnelle⁵. »

L'exemple allemand n'est pas en reste. En 1933, R. Perrier ne cesse de tenir des propos admiratifs sur l'École Normale Supérieure d'Éducation Physique de Grünwald. Cette école n'est autre que l'ancienne Académie d'éducation physique, inaugurée en 1920. L'évolution de son statut traduit une nouvelle fois l'intérêt des responsables du NSDAP pour l'EP et les sports. Cette transformation est l'une des premières menées par Tschammer und Osten qui souhaite contrôler d'abord la formation des personnels sportifs puis l'embrigadement de la jeunesse par leur intermédiaire. Avant d'admirer la parfaite organisation de cette Institution, et de « rendre hommage à l'intelligence des responsables allemands qui surent trouver les moyens nécessaires à l'établissement d'une véritable université de l'EP », R. Perrier ne mâche pas ses mots au sujet du retard français :

« Et quand je parle de comparaison, il s'agit avant seulement du titre de l'Institution croyez-moi... parce que entre la Deutsche Hochschule et l'École du

¹ *La Dépêche* du 22 mars 1936.

² Marchal colonel, 1930, *op. cit.*, p. 120.

³ *L'éducation physique* du 15 juillet 1933, pp. 178-187.

⁴ A l'issue de deux années d'enseignement, le stagiaire italien obtient la licence de professeur d'EP. S'il poursuit ses études pendant deux années supplémentaires, il est déclaré Docteur ès sciences appliquées à l'EP.

⁵ Nadal P., *Ce que devrait être un Enseignement Supérieur d'éducation physique*, Cahors, 1933, p. 4.

docteur Chailley Bert (nouvellement créée sous le vocable ENEP), c'est le jour et la nuit¹. »

Lui aussi s'attarde sur l'importance des enseignants d'EP dans le régime nazi. Depuis avril 1936, l'ENSEP de Grünwald a été transformée en une Académie internationale d'EP. Fortement influencé par cette initiative, il interpelle J. Zay, alors ministre de l'éducation nationale, au sujet de l'effort financier de l'Allemagne et sur l'absence de stagiaires français dans cette institution de plus en plus sportive². En présentant les innovations allemandes en matière de formation des cadres sportifs, ce journaliste entend proposer des solutions pragmatiques aux difficultés françaises. Les trois principaux stages encadrés par l'Académie internationale d'EP pourraient, selon lui, contribuer à résoudre les maux sportifs français. Ainsi, pour mieux contrôler l'essor du sport, R. Perrier préconise de reprendre mot à mot les initiatives allemandes, notamment le stage mineur, d'une durée de quinze jours, qui contribue outre-Rhin à mieux informer les moniteurs de sociétés sportives sur l'évolution du sport. Il propose de s'inspirer de la formation continue mise en place en Allemagne, sous la forme d'un stage intermédiaire d'un an, pour les moniteurs d'EP et de sport. Enfin, le stage majeur permet aux meilleurs d'entre eux d'obtenir le diplôme de l'Université pour l'EP. Les examens représentent la valeur d'un doctorat en France, leur obtention permet d'être nommé directeur d'une école supérieure.

A partir de 1933, la connaissance de plus en plus affinée des réalisations étrangères pousse les hommes politiques français à envisager la modernisation de leurs centres de formation même si la question n'est pas simple. La construction d'une école supérieure d'éducation physique sur le camp de St-Maur semble enfin acceptée. Quatorze ans après le souhait d'A. Chéron, on semble avoir bien avancé. L'autorisation de construction est imminente à la suite de la délibération du conseil municipal de Paris du 13 juillet 1934. Toutefois, il faut encore attendre deux ans de plus et la loi des finances du 30 mars 1936 pour enfin espérer sa construction. Cette loi envisage officiellement l'ouverture d'un crédit de 6 millions de francs au ministère de la santé publique et de l'éducation physique. Après quinze ans de difficiles tractations, cette décision met fin aux querelles des partisans de deux projets d'inégale ambition : aux modernistes le souhait d'une construction d'un institut "mixte", aux conservateurs, la nécessité de rénover l'ancienne et prestigieuse école militaire de gymnastique et d'escrime de Joinville le Pont. Si la France se contente dans les années vingt de faire du provisoire, les pays étrangers ne refusent aucun sacrifice pour établir une véritable

¹ *L'Auto* du 5 décembre 1933, p. 1.

² *L'Auto* du 6 novembre 1938, pp. 1-3.

formation des professeurs d'EP. M. Oger ne peut s'empêcher de confronter les choix politiques des pays étrangers et les erreurs des gouvernements français depuis plus de dix ans:

« Faire du provisoire ? On ne fait que ça depuis dix ans. A l'étranger, on a vu plus loin et plus grand, ce qui explique pourquoi la France, qui n'a pas encore d'Institut National d'Éducation Physique, voit tous les grands pays qui l'entourent réaliser - comble de l'ironie ! - ses propres projets d'Institut National que la Roumanie, l'Allemagne, la Russie et l'Italie sont venus lui demander¹. »

Il est donc temps de réagir car « les spécialistes d'Allemagne, de Suède ou de Finlande, diplômés au bout de trois ans d'études, doivent sourire devant la pauvreté des moyens dont nous disposons pour former des profs² ». La création de l'ENEP³, ce *Joinville civil*⁴, est lourde de conséquences. Si les pouvoirs publics répondent aux attentes de certains universitaires et démontrent aux observateurs étrangers les progrès réalisés en France dans le domaine de la formation en EP, de violents débats opposent l'armée et les acteurs civils de l'EP française. Certains parlementaires réclament la reconstruction de l'École de Joinville tandis que d'autres militent pour une fusion de l'école militaire (École de Joinville) et de l'Ecole Normale d'EP (ENEP). En 1935, un projet de loi visant à reconstruire l'École de Joinville (ESEP depuis 1925) est voté à condition que cette dernière soit gérée par le ministère de la santé et de l'éducation physique⁵. Pour des raisons budgétaires, l'intransigeance des militaires cède. La reconstruction de Joinville ne devient possible que si cette école accepte de devenir civile. A la rentrée de 1936, l'ENEP, nouvellement dirigée par E. Loisel⁶, s'installe à titre provisoire à la Cité Universitaire. Cette situation ne peut durer car elle menace directement ses missions. Pendant trois ans, alors qu'elle vient tout juste d'être créée, l'ENEP est en crise. Faute d'installations spécifiques, les premières promotions d'enseignants étudient dans des conditions très difficiles. Le contraste vis-à-vis des institutions étrangères est flagrant. Ses plus fervent supporters estiment désormais urgent « de doter la France de l'école qui manque, que de nombreux pays, soucieux de la santé physique de leur jeunesse, ont déjà construite⁷ ». Pour sauver la jeunesse de France de la dégénérescence physique, *L'Humanité* propose de

¹ *L'Auto* du 28 décembre 1930, p. 1.

² Marchal colonel, 1930, *op. cit.*, p. 13.

³ JO Décret du 23 juin 1933, pp. 6576-6577. Le cours de perfectionnement annexé à l'IREP de Paris est officiellement transformé en École Normale d'Éducation Physique.

⁴ *Les archives du droit médical et de l'hygiène*, janvier 1934, p. 12.

⁵ JODPC, séance du 1^{er} avril 1935, annexe n°5216, pp. 787-788. Deux tranches de travaux sont prévues pour un montant de 26 millions de francs mais aucun plan rigoureux de financement n'est prévu.

⁶ Agrégé d'allemand, il occupe précédemment la fonction d'inspecteur d'académie de l'Ille et Vilaine. Il est nommé Directeur de l'ENEP en 1936, en remplacement de P. Chailley-Bert.

⁷ JODPC, séance du 8 décembre 1938, annexe n° 4438, p. 39.

créer une « grande école normale d'éducation physique, comme en Allemagne et en Italie¹ ». L'allusion aux pays autoritaires est une fois encore employée pour convaincre. E. Loisel dépense son énergie pour rénover le *Temple de l'éducation physique* française. Il est en partie entendu de G. Barthélemy² qui répercute sur les bancs de l'assemblée nationale la situation tragique de cette institution. Suite à son voyage en Allemagne en 1938, G. Barthélemy se fait encore plus vindicatif car désormais le temps presse pour « faire comprendre aux étrangers que la culture physique en France n'est pas une préparation militaire déguisée³ ». Il rejoint ici les idées de J. Schmidt qui dénonce depuis quatre ans la propagande anti-française des pays anglo-saxons insinuant que l'EP en France n'est qu'une PM déguisée⁴. Même si à cette époque, la référence étrangère admise de tous en matière de formation des cadres en EP, demeure l'exemple suédois avec l'Institut royal de Stockholm, ou bien à un degré moindre les initiatives belges, quelques professionnels et hommes politiques introduisent en France d'autres modèles étrangers d'EP. La France se voit ainsi prisonnière de ses propres paradoxes. Ou bien elle maintient une certaine tradition militaire et cette démarche s'illustre au travers des projets d'un Institut national, d'un Centre national ou d'une École Nationale d'EP, ou bien elle s'inspire des réalisations étrangères en vantant les mérites d'une École Normale ou d'une École Normale Supérieure d'éducation physique⁵. Malgré ces contradictions, R. Perrier estime « heureux que nous en ayons une⁶ ».

Entre 1934 et 1936, la France est contrainte de réaliser des choix en matière d'EP de sa jeunesse. Dans le domaine administratif, pédagogique et professionnel, la question de la légitimité scolaire et sociale de l'EP française se pose d'une façon cruciale suite à la perception de plus en plus fine de ses homologues européennes. Traversent ainsi les débats les questions de sa légitimité administrative et de sa légitimité scolaire avec la difficile question de l'obligation effective de l'EP et de la formation des personnels chargés de la dispenser. Enfin, légitimité professionnelle où l'enseignant d'EP reste assimilé à un paria de l'école. Face à cette crise, la France doit réagir, les responsables politiques et pédagogiques assument leurs

¹ *L'Humanité* du 21 octobre 1935.

² JODPC, séance du 7 juillet 1937, annexe n°2850., p. 1481.

³ Barthélemy G., *BMO* du 15 décembre 1936, p 8.

⁴ JODPC, 1^{ère} séance du 8 décembre 1932, annexe n°1013, p. 443.

⁵ Nous n'avons pas retrouvé de projets reprenant explicitement les réalisations fascistes. Nulle part, nous n'avons vu employer le terme d'Académie de l'EP. Seul P. Tissié revendique en vain en 1921 la création à l'institut de France d'une Académie des Sciences physiques, sur la modèle des Académies des Sciences, des Sciences politiques et morales ou des Beaux-arts, *revue des jeux scolaires et d'hygiène sociale*, 1921, p. 11.

⁶ *L'Auto*, 1933, op. cit., p. 1.

responsabilités et entreprennent une modernisation de l'EP. De nombreuses réflexions s'engagent. Parmi les nombreux arguments avancés, les références étrangères apparaissent explicitement dans les débats. Jadis timides, elles sont à l'aube du Front populaire de plus en plus présentes. Les hommes politiques et les journalistes multiplient les témoignages favorables aux réalisations entreprises au-delà du territoire national. Un sentiment de retard est même exprimé dans les discours sur la formation des enseignants français d'EP. Malgré ces bonnes volontés, les perceptions demeurent encore confidentielles et les débats politiques ne proposent pas de véritables solutions. Enfin, la presse et l'opinion publique ne comprennent pas toujours les enjeux de pouvoir et s'insurgent de ne pas voir les gouvernements français importer des solutions pourtant identifiées dans les pays voisins. Les modèles ne manquent pas mais leur influence se cantonne aux discours. Rares sont en effet les mesures prises et appliquées sur le terrain. Il reste encore beaucoup de progrès à accomplir...

A l'aube de la Seconde Guerre mondiale

« Lorsqu'on étudie historiquement la manière dont se sont formés et développés les systèmes d'éducation, on s'aperçoit qu'ils dépendent de la religion, de l'organisation politique, du degré de développement des sciences, de l'état de l'industrie... Si on les détache de toutes les causes historiques, ils deviennent incompréhensibles. »

E. Durkheim, *Éducation et Sociologie*, 1934.

Entre les deux guerres mondiales, le Front populaire représente la période la plus riche de la contribution des modèles étrangers à la modernisation de l'éducation physique française. Les débats, documents parlementaires et la presse écrite de cette époque confirment ce processus timidement initié auparavant. Selon P. Marie, chroniqueur du *Populaire*, la "révolution" de l'EP en cette fin des années trente est rendue possible grâce aux maints exemples étrangers qui guident l'innovation française « dans un domaine où l'appel à l'imagination et à l'esprit inventif jouera un rôle de premier plan¹ ».

1. Le Front populaire et la régénération de la race française

L'utilité sociale de l'EP et la politique du Front populaire

La naissance du Front populaire marque le début d'une réaction de la société française face aux périls politiques², symbolisés notamment par les événements du 6 février 1934. La crise gouvernementale trouve sa source dans la pression de la rue, et dans l'influence grandissante d'un parti communiste français en plein essor³. Un seul point rassemble l'opinion publique et ses représentants politiques : vaincre l'avancée du fascisme aux frontières de la France et dans les mouvements d'opinion d'extrême droite. La gauche française s'érige alors en défenseur de la démocratie et son influence croît. Non contente d'organiser 83 % des manifestations publiques, elle prend en main la lutte contre les ligues d'extrême droite et réussit à calmer l'agitation populaire en 1935. La rue étant redevenue calme, la violence politique enfin combattue, les multiples forces politiques de gauche se regroupent progressivement⁴. Lors des élections législatives de 1936, le programme du rassemblement populaire *Pain -*

¹ JODPC, séance du 1^{er} août 1936, annexe n°960, p. 1593.

² Borne D. & Dubief H., in collectif, *la crise des années 30, 1929-1938*, Paris, Seuil, 1989, p. 117-137.

³ En 1935, ses effectifs s'élèvent à près de 85 000 membres.

⁴ Kergoat J., *La France du Front populaire*, Paris, Ed. de la découverte, 1986.

Liberté - Paix permet une victoire étonnante de la gauche au deuxième tour¹. Ces dernières marquent un tournant dans le paysage politique français en plaçant les questions sociales au cœur des préoccupations. L'évolution des mentalités trouve en partie son apogée dans la politique du Front populaire, emmenée par L. Blum. Un esprit nouveau souffle sur la France et il y a fort à penser que la victoire du Front populaire, indépendamment de la discipline républicaine du second tour des élections législatives, s'explique par le programme politique retenu. Les intentions du rassemblement populaire, dont l'axe majeur consiste à rassurer les classes moyennes, développent deux grandes catégories de revendications, politiques d'une part avec le désarmement en Europe, la dissolution des mouvements d'extrême droite, l'indépendance de la presse et de la radio, la défense de la paix par le biais de la SDN et de la liberté collective et individuelle; économiques d'autre part avec notamment la défense des "petits face aux gros", la réduction de la semaine de travail sans réduction de salaire, la revalorisation des produits de la terre et la relance de la production. P. Milza évoque cette « mystique du Front populaire qui fait apparaître celui-ci comme l'aube d'une ère de libération de l'homme, affranchi de l'esclavage de la machine, retrouvant toute sa place et sa dignité, pouvant développer tout à la fois son corps et son esprit dans une société nouvelle baignée de socialisme humaniste et de générosité² ».

En toute logique, le Président de la république fait appel à L. Blum pour former son premier gouvernement composé de 21 ministres et 14 sous secrétaires d'état dont trois femmes. L. Blum innove non seulement dans les attributions des portefeuilles ministériels mais dans les orientations politiques retenues. Il place le social au cœur de son projet politique, initiative qui lui vaut certes la victoire mais qui déclenche un tollé d'hostilités à son égard quelques mois à peine après son arrivée au pouvoir. Lors de la séance de 6 juin 1936 de l'assemblée nationale, il présente son ambitieux programme et annonce une cadence élevée de projets de loi sur lesquels les nouveaux députés doivent statuer sans tarder. Les bouleversements sont importants. Il s'agit notamment d'instaurer la semaine de quarante heures, de garantir à chacun des congés payés et d'entreprendre un plan de grands travaux d'outillage économique et d'équipements sanitaire, scientifique, sportif et touristique³. L. Blum veut agir vite pour redonner espoir même si de nombreuses difficultés l'attendent. Toute une série de réformes sociales sont ainsi entreprises dans les cent premiers jours de son gouvernement. Les grandes lois votées pour combattre le

¹ Parmi les vainqueurs, le Parti communiste français double son score de 1932; les socialistes avec 1 950 000 suffrages permettent à la SFIO de devenir le premier parti de France. Les radicaux perdent quant à eux 400 000 voix et se classent tout juste derrière les communistes (1 400 000 voix contre 1 500 000).

² Milza P., 1993, op. cit., p. 278.

³ JODPC, séance du 6 juin 1936, p. 1316.

chômage accordent aux salariés quinze jours de congés payés (loi du 11 juin 1936) et quarante heures de travail hebdomadaire (Loi du 13 juin 1936¹). Les accords de Matignon, signés en juin 1936, qui entérinent une hausse des salaires de 7 à 15% et reconnaissent le droit syndical dans l'entreprise, sont vivement combattus par le patronat.

Face à ces initiatives, l'opposition se structure, critique de plus en plus ouvertement le coût des projets gouvernementaux² et provoque la pause en février 1937. Une véritable rupture de la société française s'établit peu à peu entre un camp euphorique, celui des ouvriers qui éprouvent pour la première fois le sentiment qu'un gouvernement les écoute et répond à ses attentes, et un camp de plus en plus influent qui dénonce les erreurs de cette politique de *soviétisation*. La droite française critique sans cesse les réformes sociales. La violence verbale de ses représentants politiques croît au fil des initiatives gouvernementales et atteint son apogée lors de la création du sous secrétariat aux sports et aux loisirs, confié à L. Lagrange, et qualifié à cette occasion de *ministre de la paresse*, ou de la *fainéantise*.

A cela s'ajoutent les difficultés de politique étrangère. La guerre d'Espagne divise l'unité du Front populaire et isole chaque jour davantage le gouvernement de L. Blum. Un an après son avènement, le premier gouvernement Blum démissionne le 21 juin 1937. Mis en échec d'une façon notoire au Sénat, au sujet de la crise financière, L. Blum est remplacé à la Présidence du Conseil par le radical C. Chautemps. Les grandes réformes sociales résistent même si elles sont de plus en plus menacées.

L'embellie de l'été 1936³ marque néanmoins le début d'une ère de modernité politique. Les loisirs ouvriers, organisés par les jeunesses socialistes dès 1932, par l'intermédiaire notamment des Faucons rouges⁴, prennent une dimension nationale sous le Front populaire grâce au dévouement de L. Lagrange, J. Zay et P. Dezarnaulds. Il est vrai qu'il existe déjà de nombreuses initiatives à l'étranger en la matière. Les exemples allemand de la Kraft Durch Freude et de l'OND italien font figure de référence. Pourtant la part des loisirs, des sports et de l'EP dans la culture physique des Français augmente⁵. Au niveau politique, la fusion des deux Sous Secrétariats d'État de l'Éducation Physique et des sports-loisirs en juin 1937 confirme

¹ Cette loi abroge celle du 23 avril 1919 relative à la journée de 8 heures de travail ou 48 heures hebdomadaires.

² Sirinelli J.F., *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 3 tomes, 1992. La campagne orchestrée dans *L'Écho de Paris* par H. de Kérellis et dans *Gringoire* provoque le suicide du ministre de l'intérieur français, R. Salengro, alors que les Ligues d'extrême-droite, dissoutes lors des premiers jours du Front populaire (18 juin 1936), se reconstituent et se radicalisent à l'image de *La Cagoule*.

³ B. Poirot-Delpech, dans son roman *L'été 36*, relate cet état d'esprit. Paris, Gallimard, 1984.

⁴ Guignard-Perrin L., *Les Faucons rouges 1932-1950*, Thèse de 3^{ème} cycle en histoire contemporaine, Paris X Nanterre, 1982.

⁵ Ory P., *La politique culturelle du Front populaire français (1935-1938)*, Thèse pour le Doctorat d'État (Histoire), université Paris X, Nanterre, 1986.

cette évolution. Même si l'EP réintègre le MEN, la tutelle momentanée du ministère de la santé prouve l'avancée des préoccupations hygiénistes et sociales dans le monde des représentations politiques.

Cependant, les bouleversements géopolitiques en Europe imposent de nouvelles priorités. A cette époque, L. Blum, persuadé de l'imminence d'un nouveau conflit armé, réitère sa confiance à L. Lagrange en lui octroyant le portefeuille de l'unique sous secrétariat de l'éducation physique, des sports et des loisirs. Les enjeux sont cependant bien différents car désormais il faut réamorcer la pompe de l'économie et préparer un conflit armé de plus en plus probable. Cette perspective l'oblige à remettre en cause les lois sociales de 1936. C'est, semble-t-il le prix à payer pour défendre la liberté, la patrie, la paix de la Nation française.

Au fil des années trente, de multiples témoignages se recourent pour signifier que les pays étrangers sont en avance sur la France du point de vue de l'EP de la jeunesse. Même si rien ne le prouve explicitement, les Français en sont persuadés et cherchent au-delà des frontières nationales des éléments de réponse à leurs difficultés quotidiennes. Pour J. Garchéry, « il semble que la France se réveille et qu'elle soit décidée à combler son long retard, dans un magnifique effort de redressement ¹ ». Dès Juin 1936, les différents groupes parlementaires présentent des projets de loi pour moderniser l'EP française. C'est tout d'abord le groupe radical-socialiste qui dépose le 9 juin 1936 une « proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à développer la pratique des sports par l'organisation rationnelle de l'EP ». Dans l'avant-propos, l'argumentaire des pays étrangers est déjà présent. En prenant l'exemple de la Finlande, de la Suède, des États-Unis, de l'Allemagne, du Japon, de l'Italie, voire de la Belgique, de la Russie et de l'Espagne, les députés radicaux-socialistes dénoncent le « retard considérable de notre pays dans le développement des sports et de l'EP ² ». Deux jours plus tard, les communistes réclament une « politique efficace de protection de la jeunesse en vue d'assurer la défense et l'amélioration de la race par des mesures permettant à nos jeunes gens et jeunes filles un plein épanouissement physique, condition du développement moral, condition fondamentale d'une France libre, forte et heureuse³ ». Leur revendication principale porte sur l'obtention d'un crédit destiné à faciliter la pratique des sports par l'aménagement de terrains comme le réclament depuis le début des années trente les responsables de la FSGT. Un mois plus tard, les socialistes déposent une proposition de résolution animée des mêmes

¹ JODPC, séance du 14 décembre 1936, p. 3588.

² JODPC, séance du 9 juin 1936, annexe n°198, p. 829.

³ JODPC, séance du 11 juin 1936, annexe n°245, p. 868.

préoccupations sanitaires. Ils demandent l'établissement d'une « culture physique rationnelle, sous la surveillance des médecins spécialisés et sous la direction de professeurs préparés par une école à moderniser¹ ». L'avenir de la race française passe, selon eux, par le contrôle de plus en plus strict des pratiques sportives. Seule une éducation équilibrée, alternant une éducation intellectuelle et physique, semble être en mesure de préparer efficacement, tout en la protégeant, la jeunesse française. L'exemple américain est ici avancé comme solution pratique.

Ce foisonnement de textes parlementaires, réclamant l'établissement rapide d'une administration chargée de développer une culture physique de masse, consacre l'apogée en France d'une mystique de la santé populaire par une pratique physique régulière. L'enjeu principal consiste bien à développer le sport et l'EP de la nation en mettant sur pieds une politique de santé physique et morale de la jeunesse de France et où l'on note une opposition idéologique très nette entre le projet enthousiaste des partis de gauche et les sarcasmes de la droite². Pour les socialistes, « il est temps que les pouvoirs publics s'intéressent à la question autrement que par du verbalisme³ ». La généralisation de la culture physique doit contribuer au progrès de l'humanité et rendre les hommes plus vigoureux, tant par les exercices que par les habitudes d'hygiène : « la race sera améliorée et les mœurs elles-mêmes subiront une influence bienfaisante⁴ ». L. Courraud pousse plus loin ce raisonnement en envisageant de *nationaliser* l'EP et en évoquant ouvertement l'influence des pays autoritaires dans les stratégies politiques du Front populaire⁵. Le modèle tchécoslovaque fait pour la première fois son apparitions dans les discours politiques français grâce à une série d'articles parus dans *L'humanité* et dans *Le sport*, à l'initiative de la FSGT. En fin de compte, quel que soit le référent employé, l'argument des pays étrangers est partout présent. Il se justifie quel que soit le projet politique car « la régénération physique de la race française est un problème à la fois national et humain⁶ ». A l'instar de L. Lagrange, le Front populaire, malgré un budget insuffisant, finance la construction d'installations sportives de proximité qui permettent à l'ouvrier, au cadre d'entreprise, à l'étudiant d'accroître leur capital santé grâce à une pratique physique régulière⁷. Dans son ouvrage, P. Marie, journaliste et spécialiste des questions de sport et d'éducation au quotidien *Le Populaire*, se livre à un plaidoyer de l'EP quotidienne, « pierre fondamentale de

¹ JODPC, séance du 9 juillet 1936, annexe n° 617, p. 1253.

² Routhier J., *L'Écho de Paris* du 26 septembre 1935, p. 4.

³ JODPC, séance du 9 juillet 1936, op. cit., p. 1254.

⁴ Idem.

⁵ *Sport et Santé*, n°89, juillet 1936, p. 9.

⁶ Idem.

⁷ *Le Populaire* du 15 juin 1936.

l'œuvre d'équilibre que chacun de nous doit tenter pour arriver à tirer de cette merveilleuse machine qu'est le corps humain, le meilleur parti possible et, pour beaucoup, d'y trouver des ressources insoupçonnées¹ ».

En privilégiant l'EP du plus grand nombre et en rejetant le sport spectacle, L. Lagrange fait preuve d'un courage politique sans précédent, allant même jusqu'à refuser l'organisation de la coupe du monde de football en France en 1938 et préférant consacrer les subsides de l'État à la construction de stades de proximité. Fidèle à une politique populaire et à la sauvegarde du *capital humain*, il estime mener une politique de prévention sociale en donnant la priorité aux enjeux sanitaires. J. Garchéry, rapporteur du budget de la santé publique, s'en réjouit tout en insistant sur la grande oeuvre à accomplir « pour assurer l'avenir de la race et la sauvegarde du capital humain, le plus précieux de tous² ». L'enjeu consiste bien à mettre sur pieds une *politique d'expansion sportive* comme l'explique L. Lagrange :

« Nous voulons pratiquer une politique d'expansion sportive. Comprenez bien que notre devoir est d'amener la masse au stade, beaucoup plus pour y pratiquer le sport que pour l'intéresser à un spectacle. Que l'on ne prétende pas avoir fait triompher la cause du sport parce que l'on a réussi à attirer 40 000 personnes dans un stade. Que l'on ne vienne pas me demander des crédits pour des stades à tribunes³ ».

Son souci est moins de créer des champions « et de conduire sur le stade vingt deux acteurs devant 40 000 ou 100 000 spectateurs que d'incliner la jeunesse de notre pays à aller régulièrement sur le stade, sur le terrain de jeux, à la piscine⁴ ».

La création du BSP, le 10 mars 1937, s'inscrit dans cette politique de prévention sanitaire. Le célèbre apophtegme *un stade vaut mieux qu'un hôpital*, très présent au-delà des frontières françaises, notamment en Allemagne, est repris par les responsables politiques du Front populaire. Cette conception réalise l'unanimité politique. Le stade et le terrain de sport deviennent les rivaux « du sanatorium ou de l'hospice⁵ ». Pour P. Marie, le BSP consacre officiellement le débrouillage musculaire de l'enfant, de la jeune fille et de l'adolescent. Il contribue à la régénération de la race en « stimulant l'élan nécessaire vers l'air et le retour aux sources de santé »⁶. En reprenant la maxime de Caton l'Ancien qui finissait ses discours par "delenga cathargo" (il faut détruire Carthage), il insiste sur les enjeux sanitaires du BSP. Ce

¹ Marie P., *Pour la santé du sédentaire*, Paris, Librairie Populaire, 1931.

² JODPC, séance du 14 décembre 1936, p. 3588.

³ *L'Intransigeant* du 20 août 1936.

⁴ JODPC, séance du 14 décembre 1936, p. 3608.

⁵ Création du conseil supérieur des sports en date du 15 juillet 1936, JO du 23 juillet 1936, p. 7714.

⁶ *Le Populaire* du 2 novembre 1936.

dernier permet d'une part de lutter contre la tuberculose qui tue deux fois plus de Français que d'Anglais à cette époque, et d'autre part « de stimuler l'élan nécessaire vers l'air et le retour aux sources¹ ». Cette création dépasse le champ de l'EP scolaire car ce diplôme s'inscrit dans une politique de sauvegarde de la race française en combattant la sédentarité :

« Sans prétendre apporter un remède complet à un mal multiple, nous croyons donner à la jeunesse française par le brevet sportif populaire un moyen de conquérir et d'entretenir sans efforts excessifs ou prématurés sa santé et sa vigueur. (...) »

En créant le brevet sportif populaire, c'est à un effort national de rénovation physique que nous entendons convier tous ceux qui ont la charge de la jeunesse française et le souci de l'avenir de la race² ».

Selon P. Ory, « cette initiative d'ampleur nationale du Front populaire en matière d'EP³ » poursuit l'œuvre entreprise par le brevet de la FSGT inspiré du brevet soviétique créé en 1913, le *Prêt au Travail et à la Défense* (PTD)⁴. Mais si l'on consulte les discours de la FGSPF, certaines similitudes apparaissent avec le brevet de cette fédération. Enfin, selon L. Courraud, le BSP rappelle le concours de l'athlète complet d'avant-guerre de G. Hébert⁵, véritable « épreuve de débrouillage ». En définitive, le BSP participe d'une politique sociale de grande ampleur :

« La pratique des sports en France est malheureusement dominée par l'organisation de compétitions sévères auxquelles participent un petit nombre d'athlètes soigneusement préparés, dont les démonstrations présentent surtout un agrément pour ceux qui y assistent, et qui s'intéressent aux performances d'autrui. (...) »

Sans méconnaître le grand intérêt des manifestations sportives réservées à une élite, nous estimons indispensable d'amener la masse des françaises et des français à prendre souci de leur santé et de leur développement physique en préparant, puis en subissant des épreuves dont les conditions, pour éloignées qu'elles soient des records, sont suffisantes pour témoigner d'un bon état physique⁶ ».

Il s'agit donc d'un brevet d'hygiène publique dont l'objectif prioritaire demeure la lutte contre « l'augmentation des heures de loisirs inemployées ou mal employées⁷ ». Ce brevet garantit « une préparation physique générale, (...) une épreuve d'initiation sportive (...) et

¹ Ibid.

² Décret du 10 mars 1937, JO du 13 mars 1937, p. 3057.

³ Ory P., in Andrieu G., *Le Brevet Sportif Populaire et la politique du Front populaire en faveur des sports et des loisirs*, Paris X, Nanterre, 1987, p. 26.

⁴ Selon H. de Genst, « cet insigne veut rehausser le niveau culturel des masses et les préparer aux exigences du travail, de la vie du citoyen et de la défense de la Patrie », in Genst H. de, *op.cit.*, 1949, p. 246.

⁵ *Sport et Santé* n°94 de décembre 1936, p. 9.

⁶ JO du 13 mars 1937, p. 3057.

⁷ *Le Populaire* du 18 octobre 1937.

constitue une épreuve d'encouragement à l'effort physique raisonnable¹ ». A travers cinq épreuves², le BSP contribue à la démocratisation du sport en France et en particulier à l'école par l'intermédiaire de l'enseignement de l'EP. En effet, si les épreuves « sont relativement faciles, elles nécessitent cependant pour être subies avec succès une préparation sérieuse³ ».

J. Routhier va plus loin en estimant que le BSP symbolise la même importance accordée à l'EP en France qu'en Allemagne⁴. S'il est difficile de rendre compte d'une réelle influence, la perception du Brevet National de Sport allemand (BNS) est manifeste depuis le 14 juin 1933, date de sa création. Outre-Rhin, il existe en effet plusieurs insignes qui ponctuent à échéances régulières les efforts du peuple allemand⁵. Toutefois, si l'on rapproche les exigences du BSP à celles de l'insigne d'instruction de la HitlerJugend, on s'aperçoit de la facilité des barèmes du diplôme français. En outre, les finalités demeurent bien distinctes. D'un côté, le gouvernement du Front populaire souhaite encadrer les loisirs ouvriers par une pratique physique régulière et contrôlée; de l'autre côté du Rhin, les finalités belliqueuses l'emportent sur les finalités hygiénistes. Le BNS et l'insigne d'instruction physique de la HJ s'inscrivent dans un projet politique de grande envergure, conformément aux objectifs politiques Nationaux-socialistes. A aucun moment, L. Lagrange envisage un lien éventuel entre le BSP et les brevets de préparation militaire. Ses finalités sont principalement hygiénistes :

« Transformer physiquement la jeunesse d'un grand pays, lui donner à la fois le goût de la vie en plein air et le sens de la joie, tout cela constitue une oeuvre longue aux aspects multiples, aux incidences insoupçonnées : le Brevet Sportif Populaire est un élément de cette oeuvre nécessaire⁶ ».

Le projet politique du Front populaire est donc bien distinct de ceux des régimes autoritaires même si de nombreuses similitudes existent entre le BSP et les autres brevets européens. Il représente pour chaque individu volontaire un « brevet généralisé des aptitudes physiques⁷, un contrôle de la valeur physique minimale¹ ». Il est à l'origine d'un effort national

¹ Barthélemy G., *BMO* de Puteaux du 15 novembre 1936, p. 1.

² Pour les hommes, il s'agit de courir 100 m en 15 secondes, 1 000 mètres en 4 minutes, sauter 1 mètre 20 en hauteur, lancer le poids à 6 mètres et grimper 3 mètres sans les jambes. Les femmes réalisent, quant à elles, quatre épreuves : une course de 60 mètres en 10 secondes, un saut en hauteur de 1 mètre, un lancer de poids de 5 mètres et un grimper de 3 mètres avec les bras et les jambes.

³ Préface de L. Lagrange, *Brevet Sportif Populaire*, 1938, p. 5.

⁴ *L'Écho de Paris* du 26 septembre 1935.

⁵ Pour gagner l'insigne en argent, il faut obtenir soit l'insigne de bronze pendant huit années consécutives, soit réaliser, dans l'espace d'une année et à partir de 32 ans, le minima établi pour chacune des cinq épreuves. Pour obtenir l'insigne d'or, il faut avoir satisfait aux performances de l'insigne d'argent pendant huit années consécutives ou réaliser les performances retenues à l'âge de 40 ans. Nul sportif allemand ne peut donc décrocher l'insigne d'or du BNS avant seize années de pratique régulière et d'entraînement ininterrompu.

⁶ Raude E. & Prouteau M., *Le message de Léo Lagrange*, Paris, Ed. La compagnie du livre, 1950, p. 135.

⁷ *Le Populaire* du 15 mars 1937.

de rénovation physique. La question de son obligation reste en suspend en 1937 alors que son homologue allemand fait l'objet d'une systématisation. P. Marie demeure convaincu de l'utilité sociale de ce brevet qui permettrait, selon lui, de faire reculer la tuberculose en France, dont on dit qu'elle tue une personne en France toutes les quinze minutes².

Finalement ce Brevet d'hygiène « à caractère athlétique et utilitaire³ », même s'il est une véritable réussite sur le plan social, notamment en 1937⁴, n'atteint pas la proportion de son homologue allemand et ses six millions de titulaires en 1938⁵.

P. Dezarnaulds et la régénération en actes de la population française

Suite à l'enquête réalisée en 1935 par L. Barnier⁶, le Front populaire propose d'adapter les programmes et de maintenir au minimum les deux heures officielles d'EP en les répartissant d'une façon plus intelligente dans la semaine puis en adaptant les programmes aux exigences d'une éducation raisonnée. Dans certains cas, il prévoit trois heures d'EP. Enfin l'ultime étape préconise l'heure quotidienne d'EP, déjà présente en Allemagne à cette époque⁷. La même année, le Bureau International des Fédérations des personnels de l'enseignement secondaire mène une seconde enquête. A la question : *Croyez-vous que l'éducation physique soit partie intégrante de la fonction éducative de l'enseignement secondaire ?*, la grande majorité des réponses conclue par l'affirmative. Incontestablement, les mentalités françaises ont évolué vis-à-vis de la légitimité scolaire de cet enseignement. Selon *L'Éducateur physique*, les responsables politiques doivent aller plus loin s'ils veulent que l'EP « contribue à réaliser cet affinement, cette distinction, cet équilibre, cette maîtrise de soi, cette retenue consciente, cette habitude d'examen, de critique libre qui fait de l'homme éduqué, un être vraiment supérieur⁸ ».

Afin de convaincre, l'argument des exemplarités étrangères est une nouvelle fois avancé. Dans le projet de loi de T. Valensi, les députés français sont même avertis que « dans tous les pays d'Europe et même de l'univers, les gouvernements apparaissent particulièrement soucieux d'améliorer l'éducation physique en raison de tous les avantages sociaux et nationaux

¹ *Le Populaire* du 31 mai 1937.

² *L'Almanach de 1937*, édité par *L'Humanité* cite, en page 248, les conclusions du Pr. Léon Bernard.

³ JODPC, 2^{ème} session extraordinaire de la séance du 12 novembre 1936, annexe n°1290, p. 520.

⁴ G. Barthélemy annonce le chiffre de 300 000 titulaires du BSP en 1937, dont 75 000 militaires, in JODPC, séance du 7 juillet 1937, annexe n°2850, p. 1484.

⁵ Perrier R., *L'Auto* du 9 novembre 1938.

⁶ A. Nat., Dossier F. 44 37, p. 2.

⁷ En 1936, le Congrès de l'Amicale des Provisseurs et Directrices de Lycées formule ce vœu en le complétant d'une après-midi de jeux sportifs par semaine, *L'éducateur physique* n°29 de novembre 1936, p. 16.

⁸ Lafarge A., *L'éducateur physique* n°24 de juillet 1935, p. 8.

qui résultent de cette amélioration¹ ». Des mesures urgentes doivent être prises en France. Un autre député, A. Lacourt relance le gouvernement quinze jours plus tard en déposant une proposition de résolution invitant le gouvernement à faire respecter l'obligation scolaire d'une EP médicalement contrôlée². Face à ces multiples relances, le Front populaire ne peut rester insensible. P. Dezaraulds avoue reprendre l'œuvre inachevée de E. Herriot³ et entend mettre en oeuvre rapidement une véritable politique de santé et d'hygiène publiques. Dès son avènement, le Front populaire reconnaît les IO de 1923 tout en regrettant leurs difficultés d'application. La tâche du gouvernement est immense et le temps presse. Les problèmes sociaux, les bouleversements géopolitiques accélèrent son intention de régénérer la race française. La modernisation de l'EP s'inscrit d'une part dans la politique du MEN, J. Zay, et sa volonté de réformer le système éducatif français. Elle est présente d'autre part dans celle du ministre de la santé publique, H. Sellier, qui préconise une éducation en plein air. Grâce aux convictions de leurs deux sous-secrétaires d'État, P. Dezaraulds à l'éducation physique et L. Lagrange aux sports et aux loisirs, l'EP devient omniprésente dans les projets gouvernementaux.

En 1936, le ministre de l'éducation nationale, J. Zay, engage une importante réforme scolaire, en l'allongeant la scolarité obligatoire à 14 ans pour les deux sexes (Loi du 9 août 1936). Par cette mesure, le Front populaire entend non seulement lutter contre le chômage, - beaucoup d'enfants de moins de quatorze ans prennent la place d'ouvriers chômeurs et se font exploiter eu égard aux conventions internationales de travail⁴- mais souhaite aussi moderniser l'ensemble du système éducatif français en lui accordant les moyens suffisants. J. Zay, dans son projet de loi du 5 mars 1937, instaure notamment l'obtention obligatoire du Certificat d'Études Primaires élémentaire pour poursuivre sa scolarité dans l'enseignement du second degré. En 1936, la gratuité de l'enseignement, qui progressait d'une classe chaque année, est enfin réalisée⁵. Le ministre de l'éducation nationale n'en oublie pas pour autant l'EP. Il s'inscrit dans la pensée hygiéniste du gouvernement en admettant officiellement son rôle central dans la

¹ JODPC, séance du 28 novembre 1935, annexe n°5640, pp. 25-26.

² JODPC, séance du 5 décembre 1935, annexe n°5769, p. 130.

³ P. Dezaraulds avoue que sa proposition de loi du 29 juin 1937 s'inspire largement des travaux d'E. Herriot, in JODPC, annexe n°2689, pp. 887-888.

⁴ Cette mesure vise à assainir les pratiques et lutter contre les excès de certains employeurs.

⁵ La loi des finances du 16 avril 1930 l'avait instituée dans les classes de 6^{ème} de tous les établissements secondaires, celle du 31 mars 1931 dans les classes de 5^{ème}, celle du 31 mars 1932 dans toutes les classes de 4^{ème} et enfin celle du 31 mai 1933 dans toutes les classes de 3^{ème}.

lutte contre le surmenage scolaire, à condition qu'elle soit raisonnée et enseignée par des maîtres compétents. Il répond en cela aux nombreuses attentes des professionnels.

A l'école primaire, la circulaire du 6 août 1937 institue trois heures (une demi-journée) de plein air et trois heures (une demi-journée) de loisirs dirigés, alors que l'arrêté du 22 mai 1937 étend cette demi-journée d'éducation physique en plein air aux classes des lycées, collèges et écoles primaires supérieures. Seize ans après l'Allemagne¹, l'ensemble du système éducatif français dispose dans son emploi du temps d'une demi-journée de plein air en plus des deux heures officielles d'EP. Les horaires d'EP sont donc officiellement étendus de 2 à 5 heures. L'année 1936 et le début de 1937 laissent le souvenir d'une activité débordante². L'exemple des pays étrangers devient progressivement un argument de poids dans les discours. Le gouvernement du Front populaire justifie souvent sa démarche car « il est temps que nous songions à nous mettre à ce point de vue capital au niveau des autres nations et à instituer chez nous, en les animant de souffle démocratique, tant d'œuvres remarquables que nous admirons dans des pays étrangers³ ». L'enjeu éducatif principal consiste donc à réaliser dans les emplois du temps l'obligation scolaire de l'EP⁴ à l'instar de ce qui se passe dans les autres pays européens. E. Périn, député de la Nièvre, en est persuadé lorsqu'il dépose en avril 1937, une proposition de résolution invitant le gouvernement à établir un plan d'EP nationale. Selon lui, « les Jeux Olympiques de Berlin nous ont démontré, d'une façon irréfutable, la décadence du sport en France; et en contre partie, l'essor prodigieux de certains pays. Le manque d'unité et d'organisation étant à la base de cet état de choses, nous proposons la création de l'éducation physique nationale obligatoire dès l'âge de la scolarité jusqu'après le service militaire⁵ ».

Finalement, les deux arrêtés du 23 mars et du 11 juillet 1938 maintiennent l'horaire hebdomadaire de l'école primaire à 30 heures. Les six heures d'enseignement général supprimées sont remplacées d'une part par trois heures supplémentaires de sport et de plein air et d'autre part par trois heures d'éducation plus libre (les loisirs dirigés). J. Zay répond ici aux préoccupations de la presse, des universitaires et de cent trente deux députés qui réclament depuis l'année précédente que soit enfin donnée à l'école une place décente à l'EP. Pour eux, « il ne doit pas y avoir prédominance de la culture intellectuelle sur la culture physique ou vice versa, mais développement harmonieux de toutes les facultés, afin de créer des êtres bien

¹ La demi-journée de plein air est officiellement instituée en Allemagne le 19 mars 1921.

² Le plus souvent la presse approuve les intentions ministérielles. *Le Temps* du 16 janvier 1937 encourage les initiatives gouvernementales.

³ Archives de l'assemblée nationale, séance de la commission de l'enseignement du 30 juin 1936, p. 4.

⁴ Courraud L., *Sport et Santé*, 1936, p. 9.

⁵ JODPC, séance du 27 avril 1937, annexe n°2249, pp. 499-501.

équilibrés, une race vigoureuse¹ ». A plusieurs reprises, J. Zay exprime sa sympathie à l'égard de l'EP et de son rôle pour contrecarrer le surmenage scolaire. Selon lui, « rien ne doit être sacrifié de la culture véritable de l'esprit, et personne ne pense chez nous à je ne sais quel culte barbare de la force. Mais, sans doute, a-t-on trop négligé ce qui est du corps : c'est encore bien servir l'esprit que d'assurer un développement harmonieux et équilibré de tous les organes² ».

Mais, incontestablement, l'une des mesures les plus importantes vis-à-vis de la légitimité scolaire de l'EP reste la loi du 5 avril 1937. Auparavant, la question de la responsabilité civile des instituteurs constituait un frein important de l'obligation scolaire de l'EP³. Par l'intermédiaire de cette loi, J. Zay prend en compte les préoccupations professionnelles. La modernisation de l'EP dépasse donc le stade des discours. D'autres mesures pratiques accompagnent dorénavant les intentions politiques. L'EP semble enfin occuper la place dans le système éducatif français que ses acteurs réclament.

Sous le 1^{er} gouvernement Blum, le ministre de la santé publique, H. Sellier⁴, rejoint le ministre de l'éducation nationale, J. Zay pour réclamer de l'air et de la lumière afin de donner à l'EP « son plein rendement⁵ ». Face au fléau de la tuberculose⁶, la France décide de combler son retard sur les pays européens :

« Notre jeunesse, éprouvée par les conséquences de la guerre, par les années de crise économique contient un trop grand pourcentage de jeunes débiles, et nous devons prendre des mesures pour régénérer notre jeunesse, lui donner des muscles, de la santé. Les pays étrangers ont accompli un effort considérable et nous sommes en retard sur la Finlande, la Suède, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la Tchécoslovaquie, la Russie et la plupart des pays civilisés⁷. »

Une fois de plus, la comparaison avec les pays étrangers sert de détonateur à la prise de conscience des pouvoirs publics français au regard d'une politique de santé nationale. H. Sellier reprend de nombreuses idées restées en suspens. Par le biais de mesures concrètes, il instaure de nouveaux modes de vie. Il préconise en particulier une éducation en plein air, s'accordant au passage le soutien de la puissante *Ligue pour l'éducation en plein air*⁸, créée en 1901, dont la

¹ JODPC, séance du 9 juillet 1936, annexe n°617, p. 1253.

² *Les Cahiers de pédagogie moderne sur l'enseignement du premier degré* n°2, 1938, p. 5.

³ A. Chéron le dénonçait déjà en 1920. in JODPC, annexe n°1792, op. cit., p. 571.

⁴ H. Sellier gère le portefeuille du ministère de la santé publique entre le 4 juin 1936 et le 22 juin 1937.

⁵ JODPC, séance du 9 juillet 1936, op.cit., p. 1254.

⁶ Pour 100 000 habitants, ce taux s'élève à 153 en France, 83 en Angleterre, 79 en Allemagne et 63 aux États unis, JODPC, 2^{ème} séance du 30 juillet 1936, annexe n°903, p. 1551.

⁷ Ibid., p. 1550.

⁸ Parmi les manifestations les plus remarquables, la Ligue a organisé à Paris en juin 1922 le premier congrès international des écoles de plein air.

propagande inlassable semble aujourd'hui porter ses fruits. Par l'intermédiaire du plein air, le Front populaire transforme les initiatives confidentielles en politique nationale. En généralisant l'EP en plein air, l'héliothérapie, en créant et en accordant les moyens financiers suffisants aux écoles de plein air, H. Sellier, met en pratique la politique qu'il défend depuis quatorze ans au sein du *comité national des écoles de plein air*. Quinze ans après le congrès de Paris, l'EP en plein air occupe une place de choix dans la politique gouvernementale :

« Notre but est d'affirmer le respect de la santé morale et physique de l'enfant, de l'émancipation de l'intelligence par l'harmonieux développement des facultés et des organes. Qui ne l'a constaté ? Dans plusieurs pays - et la France est du nombre - il existe trop d'écoles malsaines, privées d'air et de soleil; il en résulte de mauvaises conditions de travail et une déplorable hygiène intellectuelle. (...) Ce congrès modeste mais pratique évoque la reconstitution de ce pays qui croît à la nécessité d'une élite, c'est à dire de la qualité à défaut du nombre. La jeunesse française a de nobles ardeurs, elle s'applique à l'affirmation de son énergie par l'éducation physique, la pratique des sports. Faisons lui confiance, mais préparons la sans relâche à ses destinées¹. »

Mais, de ce point de vue, la France semble encore en retard sur les autres nations. Malgré les travaux du docteur Dufestel, de la *Ligue pour l'éducation en plein air*, ou mêmes des initiatives d'A. Jouenne, de G. Hébert ou du docteur Carton à Brévannes, ces expériences demeurent marginalisées par les instituteurs français alors que leurs homologues européens accordent une importance toute particulière aux valeurs du grand air dans l'éducation des enfants. L'Allemagne est déjà convaincue de l'importance de l'école en plein air². En plus du jeudi et du dimanche, une après-midi de plein air, encadrée par les professeurs de culture physique et de sciences naturelles, est consacrée aux jeux et aux promenades au cours de laquelle les enfants s'instruisent tout en prenant un bain d'air et de soleil³. L'importance de cette mesure est déjà connue dans l'hexagone depuis dix ans⁴.

Pour H. Sellier, le plein air justifie l'utilité sanitaire, sociale et scolaire de l'EP qui devrait être assimilée à une « formule simple et l'une des moins coûteuses de prophylaxie scolaire urbaine ». Pour convaincre, les exemples étrangers sont là encore présentés comme des arguments même si parfois ils paraissent utopiques, comme l'exemple de ces écoliers allemands et anglais consacrant leur matinée au "mens sana" et leur après-midi au "corpore

¹ Ligue pour l'éducation en plein air, Actes du premier congrès international des écoles de plein air en la faculté de médecine de Paris, Paris, Maloine, 1925, pp. 22-23.

² L'origine de cet intérêt remonte au XIX^e siècle lorsque les hygiénistes allemands développèrent les thèses naturistes. Cf. Villaret S., L'évolution du naturisme et de l'éducation physique : les influences réciproques (XIX^e-milieu du XX^e siècle), Thèse de 3^{ème} cycle en STAPS, Université de Lyon 1, 2001.

³ En 1928, M. Ad. Ferriere intervient à ce sujet lors du congrès international de protection de l'enfance de Paris.

⁴ M. Ad. Ferriere, in *Actes du congrès international de la protection de l'enfance*, 1928, p.308.

sano"¹. La généralisation de la demi-journée de plein air dans le système scolaire français (22 mai 1937) représente donc bien le point de convergence des deux projets ministériels. P. Dezarnaulds², Sous-secrétaire d'État de l'EP, demeure au cœur de cette initiative gouvernementale. A partir d'octobre 1936, il dirige une expérience dans trois départements français : la Meurthe et Moselle, département du Président de la République, l'Aude, département du Président du Conseil et le Loiret, département de J. Zay et de P. Dezarnaulds. L'expérience de ces trois départements vise à démontrer par la pratique que l'EP contribue au relèvement de la race et à la défense républicaine³. Du succès de cette expérimentation dépend l'utilité sociale et scolaire de l'EP. Tout porte à croire que cette première expérience soulève l'enthousiasme de J. Zay et de la plupart des ministres du Front populaire⁴. Même si certains jettent l'anathème sur cette expérience, le ministre de l'éducation reste imperturbable :

« Rien ne sera sacrifié de la culture véritable de l'esprit. Personne ne doit penser à je ne sais quel culte barbare de la force. Nous ne voulons qu'une chose, parce qu'elle est nécessaire : neutraliser, par une pratique judicieuse de l'éducation physique, les effets pernecieux qu'un effort intellectuel intense peut avoir sur la santé de l'enfant⁵. »

En faisant à l'éducation du corps la place qui lui convient, en multipliant officiellement les contacts avec la nature et en institutionnalisant, avec toutes les garanties suffisantes de sécurité, les conditions pédagogiques propices au développement de la spontanéité et de l'autodidaxie dirigée des élèves, J. Zay et P. Dezarnaulds innovent et séduisent la presse de gauche qui se réjouit de cette initiative en faveur de la « santé de nos gosses⁶ ». En outre, ils répondent au scepticisme de certains parlementaires, las de voir la France ridiculisée par rapport aux autres pays européens:

« L'expérience qui sera faite dans toutes les écoles primaires dans trois départements, je la trouve parfaite. Mais quand on la compare aux efforts des autres pays étrangers, quelle mesquinerie ! Mesquinerie obligatoire car le budget est déficient. Après ce qui s'est passé en Italie, en Allemagne, pour ne prendre que ces deux pays, comme on se sent malheureux d'être aussi en retard⁷. »

¹ *L'Auto* du 1^{er} décembre 1936.

² P. Dezarnaulds est l'un des cinq députés radicaux du Loiret, département français dont est aussi originaire J. Zay. Ce dernier multiplia les démarches politiques pour obtenir le transfert du ministère de la santé publique à celui de l'éducation nationale. Plus qu'un geste administratif, il s'agit là d'un symbole, de l'aboutissement de toute une doctrine.

³ P. Dezarnaulds, *L'Humanité* du 21 septembre 1936.

⁴ Chavardès M., *Un ministre éducateur : Jean Zay*, Paris, 1965, p. 28.

⁵ *Ibid.*, p. 29.

⁶ *Le Populaire* du 4 octobre 1936.

⁷ JODPC, séance du 14 décembre 1936, p. 3591.

Le Plan Dezarnaulds¹, fort du succès de la première expérience des trois départements, étend le 6 août 1937, malgré le coût budgétaire, cette expérimentation à vingt neuf départements français. Quelques mois plus tard, sa consécration intervient lors de la publication de l'arrêté ministériel du 23 mars 1938. Ces nouvelles IO pour l'enseignement primaire renforcent la volonté politique de régénérer la race française sans pour autant prévoir les moyens financiers et humains suffisants. Le Plan Dezarnaulds participe à sa manière de l'institutionnalisation en France de cinq heures d'EP, réparties en deux heures obligatoires de leçon et trois heures de demi-journée de plein air. Il renforce « l'enracinement de l'EP dans le système scolaire français ² ». Mais, en raison de difficultés financières qui obligent le Front populaire à promulguer la pause en février 1937, ce plan est diversement appliqué en France.

2. Les réformes de G. Barthélemy inspirées des modèles étrangers

Entre 1936 et 1938, un homme politique, méconnu du grand public joue un rôle prépondérant dans la modernisation des discours de l'EP française. G. Barthélemy, maire de Puteaux depuis 1930, souhaite doter l'EP d'une administration performante. En accordant une place de tout premier plan aux expérimentations étrangères, il propose des solutions concrètes. Dès son élection à la chambre des députés en 1932, G. Barthélemy s'inscrit dans différentes commissions parlementaires. Son expérience d'employé de banque le prédestine à rejoindre la commission des finances et à s'engager progressivement dans la recherche de solutions relatives à une meilleure gestion des sports, des loisirs et de l'éducation physique. Quels sont pour autant les fondements de sa politique ? Fait-il explicitement référence aux choix entrepris hors de nos frontières pour justifier ses réformes ? En quoi son discours innove-t-il par rapport aux autres ?

Les vertus de l'unité administrative

En diffusant différentes réalisations étrangères sur le territoire national, G. Barthélemy espère démontrer que l'exemplarité étrangère ne signifie pas un aveu d'impuissance mais souhaite dénoncer les *graves retards* de la France sur ses voisins européens, en particulier allemand et italien. Au demeurant, les pays autoritaires ne sont pas les seules sources d'inspiration, la Grande Bretagne, la Belgique, les États Unis d'Amérique, la Tchécoslovaquie représentent aussi pour lui des sources d'inspiration.

¹ Ory P., in Andrieu G., *op. cit.*, 1987, pp. 18-30.

² Gay-Lescot J.L., 1997, *op.cit.*, pp. 189-192.

En étudiant le budget de l'éducation physique, des sports et des loisirs durant trois ans, G. Barthélemy devient un expert des réalisations étrangères. Chaque année, il rédige un important rapport dans lequel il se livre à une analyse comparative des systèmes européens d'EP. N'appartenant pas aux différents gouvernements du Front populaire, il a tout le loisir de se démarquer des choix politiques de P. Dezarnaulds ou de L. Lagrange et de les critiquer lorsqu'il le juge utile. Si G. Barthélemy reconnaît à maintes reprises l'influence des réalisations étrangères dans la mise en place de sa politique moderniste, il ne réalise qu'un voyage à l'étranger en 1937 lorsqu'il visite les grandes villes allemandes. Quel que soit le régime politique en vigueur, il analyse les réalisations étrangères et propose de s'en inspirer directement pour résoudre à la crise politique et financière de l'EP française. Dans le *Bulletin Municipal Officiel* (BMO) de Puteaux, il approfondit certains exemples étrangers dans plus de quatre vingt articles traitant de l'EP, des sports et des loisirs à l'étranger. Si la grande majorité de ceux-ci reprennent ces rapports parlementaires, il développe parfois des expérimentations étrangères originales qu'il souhaite importer dans la commune de Puteaux. Outre ses rapports écrits, G. Barthélemy utilise la radio diffusion pour convaincre le public français. Au total, dix neuf interventions sont radiodiffusées le dimanche matin, plus favorable selon lui, à une campagne de sensibilisation : « C'est parce que l'opinion française (dont l'opinion parlementaire n'est que le reflet) n'est pas assez éclairée sur le rôle que jouent les loisirs dans la vie sociale des autres peuples qu'elle ne leur accorde pas l'importance qu'ils méritent¹. » Plusieurs thèmes sont abordés depuis le cinéma jusqu'au théâtre en passant par l'utilisation rationnelle des musées et des bibliothèques existantes. Dans chacun de ses discours, G. Barthélemy évoque les réalisations étrangères comme modèle possible d'inspiration. Combattant sans cesse les a-priori et les préjugés, le maire de Puteaux multiplie les preuves. Ses rapports parlementaires, structurés en quatre parties, présentent en premier lieu, un bilan de la situation de l'éducation physique, des sports et des loisirs en France. Dans une seconde partie, ils développent des initiatives étrangères pour démontrer non seulement le retard français accumulé au fil des années² mais aussi la nécessité de s'en inspirer pour combler ce retard. La troisième partie qu'il dénomme *les vues d'avenir* (rapport de 1936) ou *les conditions de redressement* (rapport de 1937) expose les propositions et les réformes à entreprendre. Enfin, la dernière partie aborde la difficile question des moyens financiers.

¹ BMO de Puteaux du 15 octobre 1938, p. 15.

² Le rapport de 1939 développe notamment l'exemple de New York, in JODPC, annexe n° 4438, op. cit., pp. 109-110.

G Barthélemy veut engager prioritairement une réforme des institutions chargées de diriger l'EP et les sports. Selon lui, les différents gouvernements français n'ont pas su modifier depuis 1918 cet état de fait et ont accentué leurs difficultés de gestion¹ : « la grosse erreur, l'erreur initiale, a été de considérer l'éducation physique et le sport comme des disciplines inférieures. Cette conception explique la faiblesse des crédits alloués, comme à regret, par des chambres ignorantes, dans leur majorité, de l'importance du problème². » Chaque année, l'accusation se renforce. G. Barthélemy construit en effet ses connaissances d'une façon progressive et méthodique. En choisissant délibérément de travailler sur les expériences allemandes et italiennes, le député de la Seine veut démontrer qu'une organisation administrative centralisée et hiérarchisée de l'EP et du sport est la seule solution véritablement efficace au redressement physique, moral et économique de la nation française. Si les Allemands sont mieux organisés que les Français et que "le Boche" se plie davantage à une organisation stricte, G. Barthélemy se heurte au sentiment germanophobe de la population française, encore très puissant pendant les années trente. Malgré la richesse des enquêtes de la presse écrite, dont celles de R. Perrier publiées dans *L'Auto* en 1933 et 1938, il ne s'avoue pas vaincu et s'entoure de collaborateurs pour affiner ses arguments et légitimer notamment les propositions étrangères³. G. Barthélemy ne visite donc pas toute l'Europe, mais fait référence aux pays étrangers en fonction des problèmes à résoudre. La priorité accordée à l'Allemagne et à l'Italie se retrouve au niveau des propositions administratives et pratiques tandis que les pays scandinaves font l'objet d'une étude approfondie au sujet des moyens financiers retenus pour développer les sports et les loisirs. L'utilitarisme des solutions étrangères guide en définitive ses choix et témoigne de l'opportunisme de son discours.

Parmi les réformes à entreprendre, la modernisation de l'administration française est prioritaire : « C'est par-là qu'il faut commencer, si l'on veut sortir de l'ornière. Malgré l'admirable administration que la France s'est donnée, malgré les effectifs imposants de ses fonctionnaires, en ce qui concerne l'éducation physique, les sports et les loisirs, tout est encore à créer ou à peu près⁴. » L'organisation de 1936 lui paraît irrationnelle et empirique. Selon lui, « il faut qu'une seule direction forme le corps enseignant, répartisse les crédits, et assure le

¹ La majorité des projets de loi débutent par un historique de l'EP depuis l'Antiquité jusqu'aux dernières tentatives d'obligation de cette discipline dans le système scolaire. La pérennité des textes de loi semble être remise en cause très souvent.

² *BMO* de Puteaux du 15 octobre 1937, p. 10.

³ En 1937, il présente par exemple la traduction du docteur allemand H. Spranger, conseiller médical auprès du 3^{ème} Reich.

⁴ JODPC, annexe n°2850, 1937, p. 1494.

contrôle¹ ». Le rapport de 1936 se centre plus particulièrement sur les questions administratives en présentant la Kraft Durch Freude allemande et l'ONB italien. Par leur intermédiaire, G. Barthélemy dénonce le découpage opéré en France en 1936 entre deux sous-secrétariats d'État, l'un chargé plus précisément de l'éducation physique et l'autre destiné à la gestion des sports et des loisirs. A ses yeux, cette distinction est une erreur fondamentale :

« Mettre d'un côté, l'éducation physique, de l'autre, les sports et les loisirs, n'est pas logique. (...) Le sport doit donc être considéré comme l'aboutissement de l'éducation physique. Cette conception correspond à la nature des choses et l'organisation administrative doit s'y conformer. N'ayons pas deux politiques, l'une réservée à la jeunesse des écoles, l'autre appliquée au reste de la nation . C'est créer une scission artificielle là où il n'y a qu'un tout². »

Si le sport lui apparaît comme la suite logique de l'EP, il ne néglige pas le lien historiquement établi avec une préparation militaire. N'en déplaise aux partisans d'une éducation physique civile, « l'éducation physique ne peut pas constituer, hélas !, une fin en soi . L'effort militaire de nos voisins nous oblige à tout considérer sous l'angle de la défense nationale. La liaison nécessaire avec la préparation militaire a-t-elle été prévue? Qu'on le veuille ou non l'éducation physique a pour but la préparation militaire, du moins en partie, et cette relation ne doit pas être méconnue. C'est précisément parce que nous voulons la paix que nous voulons être forts³ ». Son projet de construire un *continuum administratif* s'inspire de celui mis en place outre-Rhin. Certes, il ne réclame pas la création d'un poste équivalent à celui du Reichssportführer, pour des raisons tout d'abord idéologiques, mais il recommande de créer un poste de directeur, de *chef d'orchestre* comme il en existe à l'étranger :

« Il fallait, ce que le Gouvernement n'a pas fait, mettre un peu d'ordre dans le monde sportif. Ce ne sont pas les bonnes volontés qui manquent, mais un chef d'orchestre est nécessaire pour les harmoniser . (...) Il fallait oser, aller de l'avant, s'inspirer des exemples étrangers, au lieu de se contenter de bonnes paroles sans effets et de beaux projets n'aboutissant jamais : Il fallait faire preuve d'autorité - Ce que le Gouvernement n'a pas fait⁴. »

L'année suivante, il renchérit en évoquant l'urgence de trouver un chef administratif enfin responsable :

« Oui, il nous faut avant tout un dirigeant spécial. Un chef qui, ayant la gestion réelle de l'éducation physique, soit seul responsable devant l'opinion et devant les chambres, de la marche de ses services. Un homme qui ait la possibilité d'aider efficacement les organisations privées, mais aussi de leur imposer des politiques

¹ JODPC, annexe n°1290, 1936, p. 531.

² Idem.

³ Barthélemy G., *BMO Puteaux* du 15 mai 1937, p. 24.

⁴ Barthélemy G., *BMO Puteaux* du 15 octobre 1937, p. 10.

convergentes et conformes à celle de son président de Conseil, sans cela les asservir . Un chef responsable surtout, qui se soit tracé un plan d'action et le suivre sans faiblir¹. »

En d'autres termes le rapporteur du budget de l'EP et des sports souhaite mettre fin à la « direction générale, qui n'est qu'un simple bureau, comme tant d'autres, respectueux des traditions administratives, craignant les responsabilités-donc fuyant les initiatives et étouffé par la paperasse² ». Au niveau de la tutelle ministérielle de cette nouvelle structure, il préconise de la rattacher à la Présidence du Conseil. Même si de nombreux obstacles s'y opposent, cette solution présente plusieurs avantages, dont celui de ne plus être entravé par un « contrôle ministériel étroit, ..., par nature ad-mi-ni-stra-tif, donc paperassier et routinier³ ». Pour le rapporteur de la commission des finances, les responsabilités des gouvernements, des députés et des sénateurs sont en effet évidentes dans cette « politique de la petite semaine⁴ ». En cette fin des années trente, il faut « renforcer les liens d'action de l'Administration française, du haut en bas de l'échelle, tout en accroissant sa compétence et sa souplesse⁵ ». L'institutionnalisation d'un service de renseignements français, capable d'exposer à tout instant ce qui se passe en Europe, notamment en Allemagne et en Italie, permettrait de mettre fin à la crise administrative de l'EP. Seule une direction générale unie, renforcée et relayée au niveau des départements, est en effet en mesure d'annihiler "la calomnie étrangère"⁶.

Le souci d'apporter des solutions pratiques et concrètes marque incontestablement l'œuvre de G. Barthélemy. Pour lui, il ne faut que le SSEP devienne un "mythe" ; et l'auteur de développer un plan pour éviter d'être «ridicules aux yeux de l'étranger⁷ ». Le laisser aller et le manque de discernement des députés ont trop duré. La France doit s'inspirer des réalisations étrangères et bannir définitivement toute timidité :

« Quand la France se décidera-t-elle à imiter l'exemple de l'étranger, où bien souvent les pouvoirs publics accordent toute leur attention et consacrent les crédits élevés à l'éducation physique, aux sports et aux loisirs⁸. »

¹ JODPC, annexe n°4438, 1938, p. 180.

² BMO Puteaux du 15 juin 1938, op. cit., p. 2.

³ Ibid., p. 18.

⁴ G. Barthélemy, *BMO* de Puteaux du 15 décembre 1937, p. 15.

⁵ *BMO* de Puteaux du 15 février 1938, op. cit., p. 18 .

⁶ G. Barthélemy propose de créer en dernier recours un nouveau corps de fonctionnaires constituant un « cadre intermédiaire,...., à la tête de régions ou des grandes villes. Ils serviraient d'agents de liaison avec les autres autorités : préfets et sous-préfets, maires, professeurs, instituteurs, moniteurs d'éducation physique, syndicats d'initiative, clubs de loisirs, associations de tourisme, groupements littéraires et musicaux, etc. qui, à des degrés divers, leur apporteraient leurs concours ». Idem.

⁷ JODPC, séance du 5 décembre 1929. Ces propos sont empruntés au député I. Thivrier.

⁸ JODPC, annexe n°2850, op. cit., p 1486

Mais à vouloir copier, il importe toutefois de tenir compte de *l'esprit propre* à la France.

Des innovations inédites

Pour financer sa réforme administrative, G. Barthélemy ne se contente pas de discours de principe. Malgré la crise financière qui perdure et les échecs de ses prédécesseurs, il innove en s'inspirant des réalisations étrangères. En 1936 et 1937, il dresse un constat exhaustif de la situation financière de l'EP française tout en tenant compte des baisses successives du franc et de la hausse du coût de la vie. S'il accepte la réduction de nombreux portefeuilles ministériels, les restrictions des dépenses indispensables lui paraissent hautement condamnables. L'EP appartient selon lui à cette seconde catégorie et ne peut voir ses crédits réduits. Il est en effet « grand temps de réviser nos conceptions à ce sujet, de comprendre qu'il ne peut y avoir de dépenses plus utiles que celles consacrées à l'amélioration de la santé du pays, en un mot, de procéder à une énergique réforme financière¹ ». Dès son premier rapport, G. Barthélemy évoque quelques chiffres de budgets étrangers. En 1936, il prend l'exemple de la Kraft Durch Freude dont le budget de 1935 dépasse le milliard de marks, mais reste peu éclairant sur les véritables budgets des éducations physiques européennes, se contentant de dire que les sommes allouées sont beaucoup plus importantes grâce à une déflation de leur monnaie. En 1936, l'exemple anglais l'interpelle toutefois :

« Les Anglais n'ont pas commis cette faute. Quand, pour remédier aux conséquences budgétaires de la crise, ils ont eu recours à une rigoureuse politique de déflation, ils n'ont pas voulu réduire les crédits relatifs à l'éducation physique. L'exemple est à méditer. Un grand effort devrait être réalisé. Mais où trouver l'argent?² »

L'année suivante, il recherche des moyens financiers extrabudgétaires « puisque, malgré l'importance des intérêts en cause, malgré l'exemple de la presque totalité des États, le ministre français des finances ne veut et ne peut consacrer à l'éducation physique, aux sports et aux loisirs des ressources suffisantes³ ». Si le rapport de 1936 envisage quelques *remèdes* théoriques, voire illusoires⁴, celui de 1937 apporte des solutions extrabudgétaires beaucoup plus réalistes car ayant déjà fait leurs preuves à l'étranger.

¹ JODPC, annexe n°1290, 1936, op. cit., p. 532.

² Idem.

³ JODPC, annexe n°2850, op. cit., p. 1494.

⁴ Il évoque notamment l'augmentation des crédits officiels par le biais du programme des grands travaux. Il demande un transfert de crédits du ministère de la défense nationale vers celui de l'Éducation nationale. Il réclame aux quatre millions de salariés susceptibles de bénéficier des congés payés quinze francs pour le développement des sports, des loisirs et de l'EP.

Au cours de ses trois rapports, G. Barthélemy multiplie des formes originales de financement, dont la plupart n'existe pas en France.

La première source de financement extrabudgétaire consiste à réclamer aux Françaises et aux Français voulant pratiquer des sports une contribution aux financements des loisirs physiques, sportifs et culturels. Cette adhésion se fonde sur le volontariat, chacun donnant en fonction de ses revenus. G. Barthélemy propose la somme d'un sou par jour de pratique, soit environ dix huit francs par an. Chaque donateur se verrait attribuer une carte nominative qui lui assurerait de multiples avantages : réduction de droits d'entrée aux spectacles, musées, fêtes culturelles, sportives et populaires, tarifs réduits sur les chemins de fer. Il compte convaincre un quart des quatre millions de sportifs de cette époque, ce qui permettrait de disposer d'une somme tout à fait appréciable, évaluée au minimum à quelques dix huit millions de francs.

La seconde proposition innove davantage. Directement inspirée des exemples étrangers, elle consiste à mettre sur pieds des concours de pronostics grâce à un pari mutuel sur des matchs sportifs. L'État empocherait une partie des sommes jouées qu'il redistribuerait ensuite aux sociétés sportives. Si ce système existe partiellement en France, G. Barthélemy veut l'officialiser à l'image de l'Angleterre, pays d'origine de ces *football-pools*. Mais c'est aussi l'exemple belge qu'il souhaite mettre en exergue, là où l'État prélève en effet une taxe de 3% sur le montant des sommes jouées. Le rendement financier de ces football-pools est énorme : il s'élève en moyenne pour une semaine à 7 millions en Angleterre, 3 millions en Suède, 1 million et demi en Belgique, 1 million 800 mille en Tchécoslovaquie et 1 million en Yougoslavie¹.

Ici, l'exemplarité suédoise est privilégiée car l'État réglemente les paris d'une manière simple et efficace et redistribue chaque année plus de 130 millions de francs à l'EP suédoise. G. Barthélemy se prend donc à rêver d'une réglementation similaire en France. En se basant sur l'exemple suédois, et en envisageant des pronostics sur les matchs de différents sports, il estime possible d'arriver au même résultat en France en quelques années seulement car ce pays qui compte moins de sept millions d'habitants dispose d'un budget sportif de plus de cinquante millions :

« Le sport est intégré dans la vie de la nation. (...) C'est une vérité en Suède. C'est aussi une vérité en France. Mais nous n'avons pas su trouver les crédits nécessaires à une véritable politique sportive. Ce n'est parce que notre budget est lourdement obéré que nous devons sacrifier la race à notre économie. »

¹ JODPC, annexe n°2850, op. cit., p. 1495.

C'est sur la force de l'opinion que nous comptons pour imposer la réforme du sport et de l'éducation physique qui, seule, peut la sauver et contribuer d'autre part à nous donner des enfants sains, des soldats robustes et une France forte¹. »

Encore faut-il convaincre l'opinion publique française. Dans une lettre adressée au Directeur de *L'Auto*, il répond à H. Desgrange qui accueille ses propositions avec beaucoup d'hostilité. Dans l'édition de *L'Auto* du 7 décembre 1937, ce dernier évoque les nombreuses fraudes de ce système « impossible, inapplicable, honteux, immoral et anti-sportif ». H. Desgrange avoue cependant qu'il n'a pas lu en entier le rapport parlementaire car hostile depuis plus d'un demi siècle au pari mutuel, il ne lui paraît pas important d'en savoir davantage. H. Desgrange bannit les taxes spécialisées. Son expérience le pousse à croire qu'elles ne sont jamais utilisées à leurs véritables fins. Il s'oppose donc à la proposition de G. Barthélemy car il craint que les quelques cent cinquante millions que l'État pourrait récupérer ne soient pas reversés aux bénéficiaires prévus et profitent à une quelconque autre cause². L'ultime réponse de G. Barthélemy en dit long sur ses convictions :

« *A mon avis, Monsieur le Directeur, nous ne sommes pas assez riches pour nous permettre de refuser ces millions.*

Sauvons la race d'abord. C'est à ce but que doivent tendre toutes nos énergies, c'est ce but qu'il faut atteindre coûte que coûte, même par des moyens difficilement conciliables, peut-être avec des considérations de sentiment³. »

La troisième source de financement extrabudgétaire envisage la création de deux loteries. L'une existe déjà, il s'agit de la *Loterie nationale* dont une partie des bénéfices pourrait être reversée au budget de l'éducation physique, des sports et des loisirs. La seconde s'inspire du modèle hippique anglais du *Sweepstake*, loterie organisée lors des plus grandes courses hippiques du royaume britannique. Elle pourrait concerner les grandes courses cyclistes françaises et plus particulièrement le Tour de France. Le procédé est simple. Dans un premier temps, on effectue un tirage préliminaire affectant aux billets sortants, non pas des lots, mais les noms de cyclistes. Le second est constitué par les résultats de la course, ou des étapes qui déterminent l'importance des lots. G. Barthélemy estime à 60 millions de francs les gains possibles si l'on applique le principe du *Sweepstake* aux compétitions du Tour de France, du critérium des nations, à Bordeaux-Paris et aux multiples six jours qui se déroulent toute l'année.

La réaction du monde politique ne tarde pas. Lors de la deuxième séance du 3 décembre 1937, L. Lagrange s'oppose à cette solution. Il l'explique longuement dans une allocution à la

¹ Barthélemy G., *BMO* de Puteaux du 15 août 1938, p. 6.

² *BMO* de Puteaux du 15 janvier 1938, p. 11.

³ *Idem.*

chambre des députés sans pour autant remettre en cause le travail de G. Barthélemy. Après lui avoir rendu hommage, il explique les raisons pour lesquelles il rejette cette source de financement:

« Tant que j'aurai l'honneur d'assurer la charge qui m'a été confiée, je m'opposerai à cette confusion entre les sportifs et les chevaux et les lévriers. (...) Je m'opposerai au développement du sport professionnel dans notre pays car je détiens du Parlement la charge de servir les intérêts de toute la jeunesse française, et non pas de créer un nouveau spectacle de cirque¹. »

Enfin, la dernière mesure et non des moindres, consiste à instituer une surtaxe aux droits d'entrée des spectacles qui serait ensuite reversée au budget de l'éducation physique, des sports et des loisirs. G. Barthélemy s'appuie une nouvelle fois sur une expérimentation étrangère, en l'occurrence belge. Dans son rapport parlementaire de 1937, il développe l'expérience du Front Sportif Belge, créé le 23 avril 1934, qui perçoit une taxe de dix centimes sur chaque entrée pour toutes les manifestations se déroulant sur le territoire belge².

Face aux réactions, G. Barthélemy réaffirme à plusieurs reprises qu'il ne s'agit que de propositions. En 1938, il en approfondit certaines en insistant une fois encore sur les enjeux politiques, économiques et sanitaires. Au nom de la survie nationale, il faut absolument trouver des subsides, « non pour favoriser encore les compétitions mais pour développer, par l'usage modéré de saines pratiques, la force et la santé de toute la jeunesse française³ ». Pour lui, l'obstacle financier est loin d'être insurmontable, encore une fois puisque nos voisins ont su l'écartier, il est certain que nous le pourrons également. De la volonté suffit. Assez de mesures négatives. Ce sont des actes positifs qu'il faut désormais pour sauver la race et par là le pays⁴ ».

Face aux oppositions parfois systématiques, G. Barthélemy propose que soit nommée une commission parlementaire chargée de légiférer sur ses propositions. Si le « sport français veut vivre⁵ », il convient de trouver très rapidement des « hommes de volonté, capables de se tracer un plan d'action et de galvaniser toutes les énergies latentes. Alors nous remonterons la pente⁶ ». Cette décision ne lui appartient plus. Il lui faut attendre, attendre... encore.

Une fois les deux réformes précédentes lancées, G. Barthélemy suggère d'engager l'ultime étape qui consiste à mettre en place des réalisations pratiques susceptibles de régénérer

¹ JODPC, 2^{ème} séance du 3 décembre 1937, p. 2673.

² Selon G. Barthélemy, la participation des athlètes belges aux Jeux Olympiques d'hiver de Garmisch Partenkirchen de 1936 a été totalement financée de cette manière.

³ JODPC, séance du 8 décembre 1938, annexe n°4438, p. 152.

⁴ Barthélemy G., *BMO* de Puteaux du 15 juillet 1938, p. 13.

⁵ *BMO* de Puteaux du 15 février 1938, p. 13.

⁶ *BMO* du 15 juillet 1938, op. cit., p. 13.

la race française. En puisant son inspiration à l'étranger, il espère relancer l'organisation rationnelle des sports et des loisirs en France. Loin de vouloir mettre fin aux initiatives privées, il veut que l'Etat réglemente d'une façon plus efficace la culture physique de la nation. Parmi les nombreuses idées évoquées ici, il invite le gouvernement à seconder les municipalités qui s'équipent en installations sportives pour la pratique de la jeunesse¹. G. Barthélemy s'inspire de l'Allemagne qui a « compris et résolu le problème de l'éducation physique à l'école². Il ne peut être question selon lui de « réforme, en matière de loisirs, puisque tout est à créer ou presque; mais seulement de suggestions. Référons-nous aux exemples étrangers. Sachons tirer profit de l'expérience des autres, inspirons-nous de leurs réalisations, en les adaptant au génie propre de notre pays »³. Au niveau de l'aménagement du territoire, les allusions aux choix scandinaves deviennent systématiques à partir de 1938. G. Barthélemy évoque en effet la loi finlandaise du 25 juin 1937 qui autorise les communes à exproprier les prairies ou les plages de sable du bord de mer pour les aménager en lieux d'exercices et de repos à l'usage de la collectivité⁴. En diffusant sciemment les initiatives des nations moins riches et moins peuplées que la France, il souhaite démontrer le poids des mentalités dans la crise de l'EP française et dans l'inertie politique :

« Nous sommes donc bien obligés de constater qu'en France les pouvoirs publics n'accordent pas à l'éducation physique l'importance qu'elle mérite et qui lui est reconnue dans la plupart des États⁵. »

A ce titre, il dresse un parallèle saisissant entre l'aménagement sportif de la région parisienne et celui de Berlin où il s'est rendu en 1937. Si Paris compte en 1938 une installation sportive pour 120 000 habitants, soit environ cinquante installations toutes confondues, Berlin comptait déjà en 1930, 93 gymnases, 12 piscines, 95 terrains de football, 30 terrains d'athlétisme, 96 courts de tennis, etc.⁶... Sa conclusion est sans appel : Paris étouffe, victime d'une pénurie d'espaces verts et d'installations sportives. Il s'agit d'entreprendre une vaste

¹ Dix ans plus-tôt, H. Paté insistait déjà sur le déficit des installations sportives françaises face à celles de l'Allemagne en évoquant un rapport de un pour trois : « Si je considère les États voisins, je reconnais que nous sommes en état d'infériorité. En Allemagne, où l'on comprend comme je le voudrais qu'on le fit chez nous, que la puissance physique de l'individu commande le progrès, ..., on dispose de terrains de jeux dont la superficie correspond à 3m² par habitant. En France, nous n'avons que 90 cm² par habitant. Si un département comme la Gironde, qui est bien doté, à 2,97 m² par habitant, il en est d'autres qui n'ont que 14 cm². JODPC, séance du 5 décembre 1929, p. 3920.

² JODPC, annexe n°2850, op. cit., p. 1498.

³ JODPC, annexe n°1290, op. cit., p. 533.

⁴ BMO de Puteaux du 15 juillet 1938, p. 12.

⁵ BMO de Puteaux du 15 janvier 1938, p. 9.

⁶ Ces chiffres sont respectivement extraits du BMO de Puteaux du 15 mai 1938 et de l'article d'H. d'Hérouville, *revue des sciences politiques*, juin 1938, p. 234.

opération de remembrement pour doter la capitale française d'une ceinture verte à l'instar de Cologne. En dotant Paris d'infrastructures sportives, les pouvoirs publics contribuent non seulement à son embellissement mais à l'oxygénation de ses habitants qui pourront ainsi plus aisément redresser leur corps par une pratique physique régulière¹.

Malheureusement, ces projets demeurent lettre morte en raison de la crise financière, du moins est-ce l'argument avancé par l'administration française. Pour le rapporteur de la commission des finances de la chambre, le manque de volonté est flagrant. L'enjeu en vaut pourtant la peine : « Ne craignons pas de répéter qu'un stade vaut mieux qu'un hôpital. Il vaut mieux même, car il s'adresse à la jeunesse et la jeunesse, c'est l'avenir² ».

En 1938, G. Barthélemy évoque l'exemple de la Grande Bretagne, *véritable patrie du sport*, et de ses aménagements urbains. L'exemplarité de ce modèle se justifie parce que, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, les autorités anglaises font appel « à l'opinion et non à la force ». En effet, « il n'est point question, outre-Manche, de caporaliser les masses. Le gouvernement use de la persuasion. c'est plus long mais les effets sont plus durables³ ». La loi anglaise du 13 juillet 1937, pour l'éducation et l'endurcissement physiques, prévoit un budget de 535 millions de francs (trois millions de livres), réparti sur trois ans, pour l'aménagement sportif du pays. La propagande est si bien organisée que les slogans fleurissent de toutes parts et finissent par convaincre l'opinion anglaise que l'EP est la condition première de leur santé, de leur force et de leur bonheur. La documentation officielle reconnaît en outre que cette propagande est destinée à la réalisation à la manière anglaise ce que l'État et les partis fascistes ont fait en Allemagne et en Italie. En d'autres termes, le projet de la National Playing Fields Association réalise en Grande Bretagne ce que la Kraft Durch Freude ou l'ONB réalisent dans les pays autoritaires. Si les finalités sanitaires paraissent identiques, les finalités politiques et idéologiques diffèrent. Elles s'opposent quant à la conception de l'homme nouveau à former.

L'exemple la même année des États-Unis d'Amérique confirme les intentions de G. Barthélemy, de participer à la politique du Front populaire grâce à la construction de terrains de jeux à proximité des écoles et des usines afin que tout un peuple s'oxygène, lutte contre les fléaux de la société et développe son corps à des fins sanitaires. Le rapporteur de la chambre est cependant conscient des difficultés auxquelles se heurterait un tel projet en France. Au delà des questions financières et administratives, il faudrait révolutionner les mentalités françaises.

¹ En plein Front populaire, quatre projets d'aménagement de la région parisienne attendent encore. Le plus important concerne la réhabilitation du stade Pershing dans le bois de Vincennes dont le coût nécessiterait quinze millions de francs, à raison d'un financement de 50% de la ville de Paris.

² BMO de Puteaux du 15 juillet 1938, p. 11.

³ BMO de Puteaux du 15 août 1939, p. 22.

Il n'en demeure pas moins certain que ces solutions étrangères pourraient être adaptées si les responsables politiques montraient l'exemple à l'image de leurs homologues anglais :

« La mentalité anglaise est profondément différente de la notre. On a compris au-delà du channel toute la nocivité de la vie urbaine et l'on s'efforce d'y remédier. Cette conception est partagée par tous, du haut en bas de l'échelle sociale, et c'est ce qui explique l'ampleur de l'œuvre entreprise¹. »

A force de répéter qu'il est temps de réagir car « notre retard est patent dans tous les domaines² », G. Barthélemy parvient à convaincre P. Dezarnaulds qui évoque à son tour, sur les bancs de la chambre des députés, les expériences des pays totalitaires :

« Voyez ce qui a été fait dans les pays étrangers. En Allemagne, en Russie, en Italie, partout, la jeunesse reçoit l'éducation physique indispensable. Si nous ne voulons pas que notre pays disparaisse, donnons à nos enfants cette éducation³. »

Mais l'opinion publique tarde à prendre conscience. Face aux menaces de plus en plus explicites des pays totalitaires, les responsables politiques décident de réagir. Le compromis généralement admis consiste à mettre en oeuvre une politique en faveur de l'EP et des sports qui s'inspire des modèles étrangers et de leurs principes directeurs tout en ayant la volonté de les renchérir.

L'ultime sursaut de 1939

Face aux réarmements sportifs européens, l'ultime sursaut politique français est entrepris par le ministre de l'éducation nationale, J. Zay. Il incarne une volonté politique de ne plus subir et une réelle volonté du gouvernement français de mettre fin aux politiques de demi-mesures. Si depuis 1936, l'inertie politicienne est ouvertement dénoncée, J. Zay choisit en 1938 et 1939 de faire taire toutes les critiques et propose un ultime plan de sauvegarde de la nation française. Celui-ci, comme ses prédécesseurs, témoigne de puissantes représentations sociales dans la diffusion des modèles étrangers d'éducation physique.

Déjà en 1938, fort de l'accueil réservé aux nouvelles Instructions officielles, J. Zay s'oppose à ses détracteurs pour montrer le pouvoir de réaction du gouvernement français dans le domaine de l'éducation physique et des sports :

« Dans la poursuite du dessein général de réajustement de l'École française à tous les degrés aux besoins de la vie nationale, qui m'est apparu comme une préoccupation pressante de l'heure présente, l'éducation physique de l'enfance et de l'adolescence est au premier plan. Rien ne doit être sacrifié de la culture véritable de l'esprit, et personne ne pense chez nous à je ne sais quel culte barbare de la force.

¹ BMO de Puteaux du 15 juillet 1939, p. 18.

² JODPC, séance du 3 décembre 1937, p. 2662.

³ Ibid., p. 2667.

Mais, sans doute, a-t-on trop négligé ce qui est du corps : c'est encore bien servir l'esprit que d'assurer un développement harmonieux et équilibré de tous les organes¹. »

Bien que les expériences des pays totalitaires ne soient pas explicitement évoquées dans cette préface, l'allusion est bien présente. Six mois plus tard, elle devient explicite. J. Zay ne masque plus l'influence du modèle allemand dans son projet d'*armement sportif* de la nation². Il évoque même à ce sujet les relations privilégiées avec le ministère de la guerre pour assurer l'enseignement le plus large possible de l'EP et de la PM en France : « même si l'État ne songe nullement à enrégimenter dans des formations rigides la jeunesse de ce pays, il n'en est pas moins vrai qu'il ne peut plus ignorer le rôle qu'il doit jouer en vue d'assurer le plein développement du sport, si nécessaire à la santé physique et morale de la nation³. » Vingt ans après les premières initiatives allemandes, la France envisage de répondre à la politique allemande de Bluff. En rapprochant sport et PM, J. Zay réalise toute proportion gardée l'Anschluss de l'EP française par le sport. Refusant l'endoctrinement de la jeunesse des dictatures européennes, il utilise le sport pour remodeler la vigueur de la nation française, échaudé par l'éclatante santé du peuple allemand révélée lors des Jeux olympiques de Berlin et des jeux universitaires mondiaux de Paris d'août 1937⁴. Conformément à la prophétie de P. de Coubertin⁵, J. Zay réaffirme l'importance des sports dans des projets de reconstruction nationale.

Il regroupe tous les moyens nécessaires. Le sport et l'EP tiennent dorénavant une place centrale dans la préparation de la nation à la guerre. La notion de plan se substitue à celle de réforme et révèle l'urgence de la mission du ministre français de l'éducation nationale. Elle symbolise surtout la nécessité d'unir et d'intensifier les efforts de tous : « la nécessité de développer la saine pratique de l'EP et des sports pour former une jeunesse vigoureuse et réunir les conditions les plus favorables à assurer la santé de la France, est aujourd'hui reconnue par tous, dans tous les milieux. (...) Le vaste entraînement militaire dans les gymnases de la Grèce antique a donné des générations qui, pendant des siècles, s'illustrèrent aux Jeux Olympiques⁶ ».

¹ J. Zay, Préface des *cahiers de la pédagogie moderne pour l'enseignement du premier degré*, avril 1938, p. 5.

² *L'Auto* du 22 novembre 1938, p. 3.

³ Idem.

⁴ L'OSU organise du 20 au 29 août 1937 les septièmes jeux universitaires mondiaux à Paris. Trente nations participent aux compétitions sportives calquées sur le modèle des Jeux olympiques. Les performances allemandes confirment la première place de cette nation aux Jeux olympiques l'année précédente. Les défilés de ces athlètes victorieux sous l'Arc de triomphe précèdent ceux des soldats nazis trois ans plus tard...

⁵ Coubertin P. de, « Le sport et la guerre », *revue olympique*, avril 1912.

⁶ A. Nat, Dossier F 4437, *Plan de réorganisation de l'éducation physique*, février 1939, p. 1.

Parmi les nombreuses raisons qui justifient ce plan de la dernière chance, J. Zay évoque l'exemple des pays étrangers :

« Aujourd'hui deux raisons essentielles, mais de valeur inégale, incitent les pouvoirs publics à rechercher tous les moyens capables de favoriser une propagande large et permanente en faveur de l'EP , pour l'inscrire à l'ordre du jour des grands problèmes humains, qui commandent la vitalité et l'avenir de la nation française.

C'est d'abord l'exemple que donnent certains États étrangers, où des moyens d'action et des efforts considérables d'entraînement sportif ont été récemment engagés, parfois pour des motifs d'ordre strictement militaire. C'est avec un égal succès que l'EP a constitué l'un des moyens de relèvement auquel d'autres pays encore ont accordé le plus d'importance.

Diverses nations, enfin - dont nous suivons les efforts avec une très sympathique attention - ont enregistré, dès avant la guerre, des résultats d'autant plus appréciables qu'ils s'accusèrent au profit de l'ensemble de la jeunesse. Ainsi l'EP, le sport, la vie en plein air ont-ils conquis bientôt la place qu'ils méritent.

Dés maintenant une apparence dynamique semble résulter de tous ces efforts nationaux qui se manifestent avec une vigueur au moins apparente, à l'occasion des compétitions athlétiques internationales. Qui songerait à nier l'enthousiasme que suscitent de tels résultats, enthousiasme seul capable de provoquer le large développement du mouvement sportif¹. »

Deux décennies après les déclarations de G. Vidal, il réaffirme que le sport est une "affaire d'État". En France, l'opinion publique semble désormais adhérer à ce discours :

« En France, c'est depuis quelques mois seulement que l'opinion publique a abandonné son indifférence à l'égard de ces problèmes. Et déjà elle n'a point hésité à manifester la vive émotion qu'elle ressentait lors de la proclamation du palmarès des grandes compétitions internationales, au cours desquelles notre drapeau ne pouvait être hissé qu'en de rares circonstances, au mat olympique. Le petit nombre de succès remportés par nos champions sur les stades du monde a trop souvent marqué l'absence de notre pays dans la lutte que l'Europe entière a engagée en vue de reprendre la place que lui ont ravie ou que lui disputent d'autres continents². »

Cependant, pour J. Zay, ce ne sont pas uniquement les performances sportives de quelques athlètes français qui résument la vigueur physique d'une nation. Il faut avant tout tenir compte du travail des professeurs d'EP et leurs résultats auprès de la population scolaire pour rendre parfaitement compte du redressement physique et moral de la nation française³. En 1939, il n'existe plus d'alternative, « la solution que l'intérêt du pays exige d'apporter, sans autre retard, réside dans une liaison harmonieuse de l'activité de l'État et des efforts privés, dans la mesure où ceux-ci sauront se discipliner eux-mêmes en vue de favoriser la meilleure

¹ Idem.

² Ibid., p. 2.

³ Il écrit notamment ceci : « Les résultats obtenus par quelques athlètes, entraînés spécialement en vue d'une compétition, ne sauraient constituer, en effet, des jugements absolus quant aux capacités physiques de la jeunesse même d'un pays », Ibid., p. 4.

formation physique et morale de la jeunesse française¹ ». L'EP et les sports doivent être nationalisés et leurs organisations régies par règles définies par l'État. Jusqu'à 16 ans, l'EP doit être pratiquée obligatoirement à l'école, sous contrôle médical, lors de leçons hebdomadaires et pendant la demi-journée de plein air. « Le BSP, quant à lui doit prendre un caractère obligatoire en vue de certains examens et concours administratifs² ».

L'accueil réservé au plan J. Zay est des plus enthousiastes. M. Lambin est l'un des premiers parlementaires à rejoindre le ministre de l'éducation nationale. Lors de la deuxième séance du 30 mars 1939, il utilise l'argument des exemples étrangers pour convaincre :

« Après tant d'autres nations, la France a enfin compris qu'il fallait réviser l'éducation à l'école, en donnant aux exercices physiques une place importante, nécessaire au bon équilibre physiologique des enfants³. »

Il est donc nécessaire de "faire un effort utile" : « Ce qu'il faut c'est commencer, c'est mettre les énergies en mouvement, c'est créer l'émulation par des concours cantonaux, par des rassemblements nombreux. (...) Il y a là une oeuvre immense de rénovation qui doit permettre à notre race de retrouver son équilibre physique et sa place dans les compétitions sportives. C'est la santé de la race qui est en jeu, c'est même sa survivance, et, dans le présent, c'est sa puissance même dans un monde revenu directement à la loi du plus fort⁴ ». Face à la montée des nationalismes en Europe, on assiste à un sursaut patriotique de la France. L'orage approche et il est grand temps de mettre sur pied une véritable préparation physique et morale de la jeunesse française en commençant dès l'école, grâce à une EP rationnelle. Alors que les troupes allemandes envahissent la Tchécoslovaquie le 15 mars 1939, J. Zay confirme ses déclarations publiées dans *L'Auto* quelques mois auparavant :

« Mais, si l'État ne songe nullement à enrégimenter dans des formations rigides la jeunesse de ce pays, il n'en est pas moins vrai qu'il ne peut plus ignorer le rôle qu'il doit jouer en vue d'assurer le plein développement du sport, si nécessaire à la santé physique et morale de la Nation. Ce rôle, il entend le jouer pleinement et sollicitera, avec une ardeur accrue, la collaboration de tous les adeptes sincères du sport prêts à se dévouer, demain comme hier, à la cause qui nous est chère⁵. »

L'accueil des Préparatistes est des plus chaleureux. A. Chéron se réjouit des propos du ministre de l'éducation nationale, lui qui depuis la fin de la Grande guerre, participe de tous les combats au sein des différentes commissions de la chambre des députés. Les propos de J. Zay

¹ Ibid., p. 5.

² Ibid., pp. 10-11.

³ JODPC, 2^{ème} séance du 30 mars 1939, annexe n°5546, p. 542.

⁴ Idem.

⁵ *L'Auto* du 22 novembre 1938, p. 3.

le réconfortent car l'armée réintègre par la grande porte le champ de l'EP et des sports. A n'en pas douter, les expériences étrangères contribuent à ce retour en force du ministère de la défense nationale dans les destinées de l'EP française. Face aux périls extérieurs, les sociétés d'EP et de PM voient leur influence grandir de jour en jour. Trois mois après la nouvelle loi sur la Préparation Militaire Élémentaire, *L'Auto* réclame le rattachement des services militaires de l'EP au ministère de la défense nationale¹. Le plan J. Zay répond en partie à cette requête en ordonnant aux ministères concernés plus de coordination et d'efficacité. Dans ces conditions, on assiste au retour d'une EP patriotique et démocratique qui s'oppose au sport nationaliste des pays totalitaires. Face à l'eupéanisation de la PM, le ministre de l'éducation nationale propose un compromis jugé satisfaisant par la grande majorité des acteurs français, militaires, médecins, éducateurs et hommes politiques. L'adage "Bon sportif, bon soldat", déjà éprouvé vingt ans plus-tôt, réapparaît dans ce contexte de réarmement. Au Wehrsport allemand, les hommes politiques français répondent par une EP propédeutique au réarmement sportif de la nation. Aux procédés d'endoctrinement du 3^{ème} Reich, la France oppose le modèle d'une jeunesse unie moralement et animée d'un idéal démocratique. J. Zay reçoit le soutien de plus en plus d'hommes politiques. En 1939, G. Barthélemy explique que le principe de la nation armée est désormais inévitable. Face au rétablissement du service militaire outre-Rhin, l'organisation actuelle de son homologue français n'offre pas toutes les garanties suffisantes :

« N'oublions pas que les étrangers ne reculent devant aucun effort en ce domaine. L'exemple de l'Allemagne notamment, doit nous donner à réfléchir. Outre-Rhin, la préparation militaire est obligatoire et elle se complète par un service du travail de six mois ou d'un an.

Il ne peut être question d'introduire en France des réformes aussi osées. Mais dans le cadre de nos institutions démocratiques, il est un minimum que nous avons le devoir d'atteindre.

N'attendons pas qu'il soit trop tard². »

Au fil des années trente, la connaissance des modèles étrangers d'EP se construit progressivement et intègre les discours politiques et pédagogiques sous la forme d'argument de persuasion. S'il existe beaucoup d'obstacles à la diffusion des exemples étrangers sur le territoire national, leur perception atteint son apogée grâce à l'œuvre de G. Barthélemy. Grâce à ses rapports, les parlementaires français perçoivent avec plus d'objectivité les initiatives entreprises au-delà des frontières nationales. Jusqu'en 1939, G. Barthélemy, pourtant épaulé par les députés des groupes radical et radical socialiste, ne parvient pas à mettre en pratique son

¹ *L'Auto* du 1^{er} octobre 1938.

² Barthélemy G., *BMO* de Puteaux du 15 avril 1939, p. 4.

discours. Il reste cependant optimiste et cherche à convaincre que « le retard peut être comblé en prouvant une fois de plus au monde que notre pays est capable de tous les redressements; et n'oublions pas que dans une Europe troublée une France forte et heureuse constitue un des meilleurs gages de paix¹ ». Seul J. Zay semble vouloir relever ce défi en 1939. Sensible aux conclusions de G. Barthélemy, il prône un juste compromis pour mettre fin aux querelles d'opinion qui annihilent jusque là toute chance de succès. Le consensus consiste à mettre sur pieds une organisation plus forte que celle des pays étrangers. Une nouvelle fois, l'exemplarité étrangère nourrit les discours pour officialiser une éducation physique et sportive patriotique. Face aux périls extérieurs, J. Zay en appelle à la sauvegarde de la santé nationale et de la survie de la Nation. Au Wehrsport allemand, les politiciens français préfèrent le couple EP-PM qui a déjà fait ses preuves vingt ans auparavant. Au modèle d'une jeunesse unique, la France oppose celui d'une jeunesse unie, animée d'idéaux démocratiques et républicains.

¹ JODPC, annexe n°1290, op. cit., 1936, p. 534.

Conclusion de la 3^{ème} partie

Donnons espoir

Au terme de cette troisième partie, l'exemplarité des modèles étrangers d'EP trouve son apogée dans les discours politiques et pédagogiques du Front populaire. Hommes politiques, journalistes, médecins, pédagogues, militaires, se livrent à de véritables investigations pour connaître et comprendre les expérimentations menées hors des frontières françaises. La guerre des méthodes de jadis cède progressivement la place à une autre guerre, celle des modèles étrangers. Elle la perpétue tout en apportant de nouvelles données. Au demeurant, les témoignages peuvent être classés en deux catégories, ceux qui tentent d'importer en France des solutions déjà établies ailleurs - la démarche hébertiste par exemple contribue à la fois à renseigner la France sur les éducations physiques étrangères et à légitimer la méthode naturelle non seulement hors de France mais sur le territoire national-, et ceux, plus structurés mais plus rares, qui dénoncent l'organisation insuffisante de l'EP française au regard de ses homologues étrangères. Les témoignages vantent alors le plus souvent les mérites de l'unité, administrative, professionnelle voire universitaire de l'éducation physique.

Un point commun regroupe ces deux démarches : chercher au-delà des frontières françaises des solutions jugées utiles et immédiatement applicables pour résoudre la crise identitaire de l'EP française. L'exemplarité des modèles étrangers se structure donc autour de trois mythes qui génèrent l'illusion qui consiste à penser que la meilleure solution à la crise de l'EP se trouve déjà expérimentée chez nos voisins.

Malgré cette curiosité, les réponses apportées par les gouvernements français tardent à être appliquées. Le poids des mentalités, les intérêts personnels, les restrictions budgétaires sont autant d'obstacles à surmonter pour ceux qui souhaitent convaincre. Face à ces nombreuses difficultés, les plus téméraires hésitent à s'engager du moins jusqu'en 1936 et l'arrivée au pouvoir du Front populaire. Les élections législatives de 1936 permettent à de jeunes députés de faire valoir leurs idées sur des questions qui tardent à être résolues faute de consensus politique. Dès lors, les débats s'animent, un souffle de modernité envahit le palais Bourbon. Les députés, bientôt épaulés par une presse en quête de sensationnel, multiplient les témoignages sur les EP étrangères. C'est notamment le cas de G. Barthélemy qui accumule une documentation sans précédent. Étudiant les systèmes démocratiques et les initiatives des pays autoritaires, il propose des solutions concrètes pour réaliser immédiatement une croisade gymnique en France comme il en existe partout en Europe à cette époque. Ses rapports parlementaires sont de véritables mines de renseignements qui soulèvent respect et

indignation¹. Si l'on en croît ses conclusions, l'EP est mieux organisée hors des frontières. Dans ces conditions, les enjeux géopolitiques vont progressivement ordonner la nationalisation de l'EP française. Tous les arguments sont employés pour convaincre. Les finalités hygiénistes, les résultats sportifs renvoient par exemple aux discours sur la dégénérescence de la race, les démonstrations de masse à l'unité morale d'un peuple discipliné. Chaque fois, le recours aux modèles étrangers sert d'alibi². Dans les discours, il est systématiquement orienté.

¹ La gauche française lui reproche de faire la part trop belle aux réalisations fascistes.

² Dans *L'Auto* du 12 décembre 1933, R. Perrier tient les propos suivants : « Se décidera-t-on à se montrer moins versatile, moins léger ?... Et laissera-t-on deux grands pays - l'Allemagne et l'Italie - profiter intelligemment du prestige du sport sans chercher en rien à les imiter ? ».

Conclusion générale

« La France, par l'effort qu'elle avait soutenu et par les pertes qu'elle avait subies, occupait de droit la première place. Près d'un million et demi de Français avaient péri en tenant tête à l'envahisseur sur le sol de leur patrie. Cinq fois en cent ans, en 1814, 1815, 1870, 1914 et 1918 les tours de Notre-Dame avaient vu briller l'éclair des canons prussiens et entendu gronder leur tonnerre. (...) Enfin, au prix de leur sang, ils avaient pu se libérer de la longue oppression. C'était sûrement cette fois la paix et la sécurité. Un grand cri passionné s'élevait du peuple français : "Plus jamais!" ».

W. S. Churchill, *L'Orage approche, d'une guerre à l'autre, 1919-1939*, tome 1, Paris, Plon, 1948, p. 3.

Le témoignage de l'homme politique le plus célèbre de Grande-Bretagne de l'entre-deux-guerres en dit long sur les mentalités françaises pour résister aux horreurs de la Grande guerre. L'allusion aux épisodes militaires antérieurs n'est pas dépourvue de sous-entendus. La France si puissante jadis semble en 1918 mettre genoux à terre. Sa chair est meurtrie et l'opinion publique ne paraît pas encore réaliser l'ampleur des dégâts physiques, moraux mais aussi politiques, économiques et financiers.

Avec plus de la moitié des hommes entre 19 et 34 ans tombés sous les balles ennemies, la France se lance par nécessité et tradition dans une reconstruction nationale. Dans ces conditions, le rôle attribué à l'éducation physique dans les projets politiques varie en fonction des courants d'opinion. Les Préparatistes français réclament la poursuite du système établi historiquement entre l'EP et la préparation militaire tandis que les médecins et les modernistes souhaitent leur profonde modernisation en tournant définitivement la page du monopole militaire. En analysant les discours politiques et pédagogiques français, il s'agissait ici de savoir si entre les deux guerres mondiales, la France s'inspire des modèles élaborés hors de son territoire national pour moderniser l'EP dispensée dans l'école de la république. Au lendemain de la guerre de 1914-1918, les Français réalisent-ils "du neuf avec du vieux" ?

Immédiatement après la signature de l'Armistice de Rethondes, H. Paté est l'un des premiers à réclamer d'une part une méthode nationale d'EP, rationnelle, scientifique, progressive, attrayante, adaptable pour les deux sexes et d'autre part l'application d'une leçon journalière d'EP d'une durée de trente minutes dans tous les établissements scolaires publics ou libres¹. Il faudra néanmoins attendre cinq ans pour voir promulguées les premières véritables décisions en la matière. Les IO de 1923 pour l'enseignement primaire et celles de 1925 pour l'enseignement secondaire symbolisent le début d'une prise de conscience nationale. A partir du milieu des années vingt, l'exemplarité des modèles étrangers apparaît de plus en plus

¹ JODPC, séance du 3 décembre 1918, annexe n°5342, p. 2976.

explicite dans les discours pédagogiques et politiques. La curiosité française se structure progressivement au gré des relations internationales pour se concentrer d'une façon prioritaire sur des solutions immédiates et pratiques. En d'autres termes, si dans les années vingt, l'exemplarité étrangère demeure confidentielle, essentiellement orchestrée par les Préparatistes français qui cherchent à dénoncer les enjeux militaires de la reconstruction allemande ; au cours des années trente, l'exemplarité des modèles étrangers d'EP croît pour devenir un argument très fréquent de persuasion dans les débats initiés du Front populaire. La perception française des modèles étrangers, le plus souvent issue d'initiatives privées, confirme le rôle essentiel des représentations sociales dans la diffusion des EP étrangères sur le territoire national au point de devenir de véritables alibis pour légitimer un discours particulier¹.

Sous couvert de la régénération de la race, les suédistes revendiquent l'hégémonie de leur modèle étranger qui, selon leur plus fidèle représentant, P. Tissié, a déjà fait ses preuves antérieurement. L'opportunité de ce discours permet notamment la création en 1927 de l'IREP de Bordeaux, inspiré en grande partie des réalisations belges, elles-mêmes influencées auparavant par les idées de P. Tissié. L'enquête la même année du docteur E. Piasecki, sous couvert du Comité d'hygiène de la SDN, et la constitution d'un réseau par l'intermédiaire d'une Fédération Internationale de Gymnastique Éducative, confirment l'enjeu principal de cette perception française : légitimer dans sa propre patrie un modèle identifié comme étranger alors qu'il a été initié en France quelques années plus-tôt.

Au fil des témoignages, la perception des modèles étrangers devient de moins en moins confidentielle. En révélant les finalités belliqueuses de l'EP dispensée outre-Rhin, les Préparatistes sensibilisent les responsables politiques français au danger de la revanche allemande et tentent de les convaincre de renchérir ces initiatives. De la même façon, les traditionalistes et plus spécialement les médecins, dénoncent le retard de l'EP française sur ses homologues étrangères au nom de la lutte contre la dégénérescence nationale. Enfin, les modernistes voient leur influence difficilement croître entre les deux guerres mondiales. Malgré leur pugnacité, l'évolution des représentations sociales du sport nuancent sa faculté à venir au secours de la santé nationale.

L'ambiguïté de choisir entre une EP nationaliste et une EP supranationale repose en fin de compte sur les enjeux éducatifs de ces différents modèles. Interrogation cruciale en France, patrie des droits de l'homme, où les responsables politiques doivent tenir compte des valeurs républicaines. A l'adage hitlérien, "Ton corps ne t'appartient plus, il appartient à l'État NS", la république française oppose une éducation physique humaniste, responsable et démocratique.

¹ En ce sens nous rejoignons les conclusions de J. Defrance qui estime que l'on cherche chez l'étranger ce qu'il y a de propre, Defrance J., in Delaplace J.M. et al., 1994, *op.cit.*, pp. 11-29.

Aux jeunessees uniques des pays autoritaires, la France objecte une jeunesse unie en quête de liberté, au modèle d'une EP spartiate, celui d'Athènes et des ses idéaux démocratiques, à l'idéologie pangermaniste une conception citoyenne de l'éducation physique. Plus que jamais, la volonté d'élaborer un esprit ardent dans un corps musclé semble l'ultime solution pour défendre la patrie française au moment où *l'orage approche* comme nous le rappelle W. Churchill.

Bibliographie¹

Histoire générale et histoire des relations internationales (XIX^e-XX^e siècles)

- Arendt A., *Les origines du totalitarisme*, tome 1 *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972.
- Armengaud A., *La population française au XX^e siècle*, Paris, PUF, 1965.
- Bariéty J. & Poidevin R., *Les relations franco-allemandes, 1815-1975*, Paris, A. Colin, 1977.
- Barrot O. & Ory P., *Entre-deux-guerres, la création française 1919-1939*, Paris, François Bourin, 1990.
- Berr H., *Le mal de la jeunesse allemande*, Paris, A. Michel, 1946.
- Berstein S., *La France des années trente*, Paris, A. Colin, 1989.
- Berstein S. & Milza P., *Le fascisme italien, 1919-1945*, Paris, Seuil, 1980.
- Berstein S. & Milza P., *Histoire du XX^e siècle, 1900-1945, la fin du monde européen*, Paris, Hatier, tome 1, 1993.
- Borne D. & Dubief H., *La crise des années trente, 1929-1938*, Paris, Seuil, 1989.
- Crubellier M., *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, A. Colin, 1979.
- Cubin E., Jacques C., Rochefort F., Studer B., Thebaud F., Zancarini-Fournel M. (s. la dir.), *Le siècle des féminismes*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2004.
- Duby G., *Histoire de la France de 1852 à nos jours*, Paris, Larousse, tome 2, 1988.
- Duroselle J.B., *Politique étrangère de la France, La décadence 1932-1939*, Paris, Seuil, 1979.
- Höffkes K., *Wandervogel, la jeunesse allemande contre l'esprit bourgeois (1896-1933)*, Pardès, 1985.
- Kergoat J., *La France du Front populaire*, Paris, Ed. de la découverte, 1986.
- Korinman M., *Deutschland über alles, le pangermanisme 1890-1945*, Paris, Fayard, 1999.
- Mann E., *Dix millions d'enfants nazis*, Paris, Tallandier, 1988.
- Milza P., *De Versailles à Berlin, 1919-1945*, Paris, Masson, 3^{ème} Ed., 1976.
- Milza P., *Le fascisme italien et la presse française 1920-1940*, Bruxelles, Ed. complexes, 1987.
- Nolte E., *Les mouvements fascistes, l'Europe de 1919 à 1945*, Paris, Calmann-Lévy, 1969.
- Palla M., *Mussolini et l'Italie fasciste*, Paris, Casterman, 1993.
- Prost A., *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968.
- Raude E. & Prouteau M., *Le message de Léo Lagrange*, Paris, Ed. La compagnie du livre, 1950.
- Rémond R., *Notre siècle, 1918-1991*, Paris, Fayard, 1991.
- Renouvin P., *Histoire des relations internationales*, Paris, Hachette, 1994 (réédition).
- Sirinelli J.F., *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 3 tomes, 1992.
- Thiesse A.M., *La création des identités nationales*, Seuil, Paris, 1999.
- Valentin J.M., Bariéty J., Guth A., *La France et l'Allemagne entre les deux guerres mondiales*, Presses Universitaires de Nancy, 1987.
- Winock M. (textes réunis par), *Les années trente, de la crise à la guerre*, Paris, Seuil, 1990.

¹ Cette bibliographie regroupe les principaux ouvrages et articles aisément accessibles.

**Education physique, sports et relations internationales
(XIX°-XX° siècles)**

- Andrieu G., *L'éducation physique et le sport en France de 1913 à 1936 et les influences étrangères*, Centre de recherches en STAPS, Paris X, 1989.
- Andrieu G., *A propos des finalités de l'éducation physique et sportive*, Paris, Actio, 1994.
- Arnaud P., *Les athlètes de la république, Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*, Toulouse, Privat, 1987.
- Arnaud P., *Les savoirs du corps, éducation physique et éducation intellectuelle dans le système éducatif français*, Lyon, PUL, 2^{ème} Ed., 1990.
- Arnaud P., *Le militaire, l'écolier, le gymnaste, naissance de l'EP en France 1869-1889*, Lyon, PUL, 1991.
- Arnaud P. & Wahl A. (textes réunis par), *Sport et relations internationales*, Metz, Centre de recherche histoire et civilisation de l'Université de Metz, 1994.
- Arnaud P. & Riordan J., *Sports et relations internationales, les démocraties face aux régimes autoritaires*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Arnaud P. & Terret T. (s. la dir.), *Histoire du sport féminin*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Attali M., Chapron T., Liotard P., Saint-Martin J., *Le sport et ses valeurs*, Paris, La Dispute, 2004.
- Auger F., *Une histoire politique du mouvement olympique : l'exemple de l'entre-deux-guerres*, thèse de 3^{ème} cycle en histoire du monde contemporain, Paris X, 1998.
- Boulongne Y.P., *La vie et l'œuvre pédagogique de Pierre de Coubertin (1863-1937)*, Ottawa, Leméac, 1975.
- Brohm J.M., *Jeux olympiques à Berlin, 1936 : La mémoire du siècle*, Bruxelles, Ed. Complexes, 1983.
- Caillat M., *L'idéologie du sport en France*, Paris, Ed. de la passion, 1989.
- Carpentier F., *Le Comité International Olympique en crises, la présidence de Henri de Baillet-Latour (1925-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Chapron T., *Sport et fascisme, l'Italie mussolinienne instigatrice d'une utilisation politique et utilitaire du sport*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies en STAPS de l'Université de Caen, 1999.
- Cholley P., *P. de Coubertin, la seconde croisade*, Lausanne, CIO, 1996.
- Clément J.P., Defrance J. & Pociello C., *Sport et pouvoirs au XX° siècle, enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles*, Grenoble, PUG, 1994.
- Defrance J., « Henry Paté et l'engagement de l'Etat dans la champ de l'éducation physique et des sports (1918-1930) », *Cahiers d'histoire*, n°2, 2002, pp. 54-78.
- Delaplace J.M., Treutlein G. & Spitzer G., *Le sport et l'éducation physique en France et en Allemagne, contribution à une approche socio historique des relations entre les deux pays*, AFRAPS, 1994.
- Delaplace J.M., *Georges Hébert, la méthode naturelle et l'école (1905-1957)*, Thèse 3^{ème} cycle STAPS, Université de Lyon 1, 2000.
- Diem C., *L'idée olympique, Discours et essais*, Cologne, C. Diem Institut, 1969.
- Dumons B., Pollet G. & Berjat M., *Naissance du sport moderne*, Lyon, La Manufacture, 1987.
- Genst H. de, *L'histoire de l'éducation physique*, Bruxelles, A.De Boeck, 1949, tome 2.
- Hubscher R., (s. la dir.), *L'Histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIX°-XX° siècle)*, Paris, A. Colin, 1992.

- Hache F., *La place du sport dans le système National-socialiste*, thèse pour le doctorat d'études germaniques et scandinaves, Université Paris VIII, 1986.
- Legrand F. & Ladegaillerie J., *L'éducation physique au XIX^e et au XX^e siècles*, Paris, A. Colin, 1970.
- Neff J., *Le national socialisme et l'éducation sportive*, thèse de 3^{ème} cycle en science de l'éducation, Paris VII, 1974.
- Ory P., *La politique culturelle du Front populaire français (1935-1938)*, Thèse pour le Doctorat d'État (Histoire), université Paris X, Nanterre, 1986.
- Ostenc M., *L'éducation en Italie pendant le fascisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980.
- Pivato S., *Les enjeux du sport*, Paris, Casterman, 1994.
- Riordan J., Krüger A. & Terret T., *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Riou M., « L'éducation sportive de la jeunesse dans l'Italie mussolinienne, Figures emblématiques et homogénéisation idéologique », in Arnaud P. & Terret T. (textes réunis par), *Sport, éducation et art, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, CTHS, 1996, pp. 121-150.
- Saint-Martin J., *Educations physiques françaises et exemplarités étrangères entre 1815 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Simonet P. et Veray L. (s. la dir.), *L'empreinte de Joinville, 150 ans de sport*, Paris, INSEP, 2003.
- Spivak M., *Éducation physique, sport et nationalisme en France du second Empire au Front populaire, un aspect original de la défense nationale*, Thèse d'Etat, Université de la Sorbonne, 1983.
- Tallibert C., « La réception en France des mouvements de jeunesse en Italie pendant la période fasciste », in Pociello C. et al., *A l'Ecole de l'aventure*, Voiron, PUS, 2000, pp. 237-252.
- Teja A., « L'instruction à la guerre dans l'éducation physique et le sport en Italie pendant l'État fasciste: le combat comme idéologie », in Renson R., Aja Gonzales A., Andrieu G., Lämmer M. et Park R. (Eds.), *Actes du congrès de l'ISHPES*, Madrid, INEF, 1993.
- Terret T., *Les jeux interalliés de 1919. Sport ,guerre et relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Terret T. & Vescovi R., « L'éducation physique à l'école primaire dans l'entre-deux-guerres. Une comparaison des systèmes français et italiens », in European Committee for the history of sport in Europe, *The History of Physical Education and sport from european perspectives*, Copenhagen, 1999, pp. 269-283.
- Thibault J., *Sports et éducation physique, 1870-1970*, Paris, Vrin, 1972.
- Villaret S., *L'évolution du naturisme et de l'éducation physique : les influences réciproques (XIX^e-milieu du XX^e siècle)*, Thèse de 3^{ème} cycle en STAPS, Université de Lyon 1, 2001.

Table des matières

Liste des abréviations	p.
Introduction générale	p.

1^{ère} PARTIE : L'éducation physique française au lendemain de la première guerre mondiale (1918-1923)
--

<u>Chapitre 1: "Gavage" intellectuel et inertie physique</u>	p.
---	-----------

- | | |
|--|----|
| 1. <u>L'éducation physique et l'école française entre 1918 et 1923</u> | p. |
| Relancer l'obligation scolaire de l'éducation physique | p. |
| L'éducation physique et la régénération de la race | p. |
| 2. <u>L'éclectisme joinvillais et la reconstruction de la Nation</u> | p. |
| L'héritage de la gymnastique et de l'école françaises | p. |
| La tradition des exemplarités étrangères | p. |

<u>Chapitre 2: A la recherche d'une identité nationale</u>	p.
---	-----------

- | | |
|--|----|
| 1. <u>Entre tradition et modernité</u> | p. |
| Une tutelle militaire menacée? | p. |
| Les projets parlementaires d'une éducation physique civile | p. |
| 2. <u>Le temps des premières décisions</u> | p. |
| La formation des enseignants français d'EP et les exemples étrangers | p. |
| Les ambitieuses Instructions Officielles de 1923 | p. |

2^{ème} PARTIE : La perception des modèles étrangers entre 1924 et 1933
--

<u>Chapitre 3: Les rivalités italienne et allemande</u>	p.
--	-----------

- | | |
|--|----|
| 1. <u>De l'autre côté des Alpes</u> | p. |
| Le rôle de l'ONB dans l'évolution de l'EP italienne | p. |
| L'EP, cheval de Troie de l'embrigadement transalpin | p. |
| 2. <u>Faut-il s'inspirer de l'Allemagne ?</u> | p. |
| Outre-Rhin, la reconstruction bat son plein | p. |
| L'EP allemande ou la chronique d'une revanche annoncée | p. |

<u>Chapitre 4 : Deux contre propositions démocratiques</u>	p.
---	-----------

- | | |
|---|----|
| 1. <u>L'éducation physique tchécoslovaque</u> | p. |
| Les Sokols et l'identité slave | p. |
| La perception française de l'EP tchèque | p. |
| 2. <u>L'exemplarité anglo-saxonne</u> | p. |
| Mens fervida in corpore lacertoso | p. |
| Du CIO au BIPS | p. |

<u>Chapitre 5 : Vers une solution supranationale</u>	p.
---	-----------

- | | |
|--|----|
| 1. <u>La Société Des Nations et l'EP paneuropéenne</u> | p. |
|--|----|

E. Piasecki et le Comité d'hygiène de la SDN p.
Une faible représentation française p.

2. La FIEP et l'influence du modèle suédiste p.
Une première tentative en 1911 p.
De la FIGE à la FIGL p.

3^{ème} PARTIE : L'EP française et l'apogée des influences étrangères (1934-1939)
--

Chapitre 6 : L'EP française à l'heure des choix p.
1. L'éducation physique et l'avènement du 3^{ème} Reich p.
La politique Nationale-socialiste et la création du Reichssportführer p.
Les réactions françaises au Wehrsport p.

2. L'identité professionnelle des enseignants d'EP p.
Une légitimité scolaire fragile p.
La formation des enseignants et les influences étrangères p.

Chapitre 7 : A l'aube de la Seconde Guerre mondiale p.
1. Le Front populaire et la régénération de la race française p.
L'utilité sociale de l'EP et la politique du Front populaire p.
P. Dezarnaulds et la régénération en actes de la population française p.

2. Les réformes de G. Barthélemy inspirées des modèles étrangers p.
Les vertus de l'unité administrative p.
Des innovations inédites p.
L'ultime sursaut de 1939 p.

Conclusion générale p.
Bibliographie p.
Table des matières p.